



# Bulletin Officiel

N°7106 Mardi 07 mai 2024

www.cmf.tn

29<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ASSURANCES BIAT	3
ONE TECH HOLDING	4
CAP OBLIG SICAV	5
SICAV SECURITY	6

### PROJETS DE RÉSOLUTIONS AGO

ASSURANCES BIAT	7
ONE TECH HOLDING	9

### INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE	11
--	----

### COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE MAGASIN GENERAL – SMG-	13
--------------------------------	----

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ENDA TAMWEEL 2024-1	14
---------------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	20
---------------------------------------	----

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 30/04/2024)

## **ANNEXE II**

### **INFORMATIONS POST AGO**

- COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -COMAR -
- EL AMANA TAKAFUL

## **ANNEXE III**

### **COMMUNIQUEES DE PRESSE**

- SOCIETE SANIMED : RELANCE D'APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES POUR L'EXERCICE (2024-2025-2026)
- SOCIETE SANIMED : RELANCE D'APPEL A CANDIDATURE AU POSTE DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS POUR LES EXERCICES (2024, 2025 ET 2026)
- AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES : APPEL A CANDIDATURE

## **ANNEXE IV**

### **ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31DECEMBRE 2023**

- ASSURANCES BIAT
- CITIBANK TUNIS N.A
- DELICE HOLDING (INDIVIDUELS)
- DELICE HOLDING (CONSOLIDES)
- ENDA TAMWEEL (INDIVIDUELS)
- ENDA TAMWEEL (CONSOLIDES)
- MCP EQUITY FUND
- MCP CEA FUND
- MCP SAFE FUND

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Assurances BIAT**

**Siège Social :** Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 30 mai 2024 à 9h30, au siège social d'Assurances BIAT sis à Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis, et ce pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2023.
- 2) Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2023.
- 3) Approbation des Conventions réglementées conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales.
- 4) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023.
- 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2023.
- 6) Affectation des résultats de l'exercice 2023.
- 7) Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2023.
- 8) Fixation des allocations servies aux membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2023.
- 9) Désignation d'un Co-commissaire aux comptes.
- 10) Prise de connaissance des fonctions et responsabilités occupées dans d'autres sociétés par le :  
Président du Conseil, les Administrateurs, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint.
- 11) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**ONE TECH HOLDING S.A**

Siège social : 16, rue des entrepreneurs – La Charguia 2—2035 Ariana

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 16 Mai 2024 à 10 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) sis à rue du lac Turkana -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la Société et du Groupe One Tech de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société et du groupe One Tech de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2023 et distribution des dividendes ;
7. Approbation des conventions réglementées conclues par la Société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts de la Société ;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2023 ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Questions diverses ; et
11. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**CAP OBLIG SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 27 novembre 2000  
Siège social: 25, rue du Docteur Calmette -1082 Tunis Mahrajène

Le Conseil d'Administration de CAP OBLIG SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 mai 2024, à 8 heures à son siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023;
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023 ;
- 3- Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/2023 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats.

---

2024 - AS - 0554

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SICAV SECURITY**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 4 octobre 1997  
Siège social: 25, rue du Docteur Calmette -1082 Tunis Mahrajène

Le Conseil d'Administration de SICAV SECURITY invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 mai 2024 à 9 heures à son siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023 ;
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023 ;
- 3- Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/2023 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats.

---

2024 - AS - 0555

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****ASSURANCES BIAT**

**Siège Social** : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

Assurances BIAT publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 Mai 2024.

**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2023 et des rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes, approuve : le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les Conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2023.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2023, qui s'élève à **18 634 576.940 dinars** majoré du report à nouveau de **15 476 875.774 dinars**, soit au total **34 111 452.714 dinars**, comme suit :

<i>Projet d'affectation des résultats</i>	<i>A2023</i>
<b>Bénéfice Net</b>	<b>18 634 576.940</b>
<b>Report</b>	<b>15 476 875.774</b>
<b>Total</b>	<b>34 111 452.714</b>
<b>Réserves légales (5%)</b>	<b>-</b>
<b>1<sup>er</sup> reliquat</b>	<b>34 111 452.714</b>
<b>Réserves Pour Réinvestissements Exonérés (prélevés sur Bénéfices de l'exercice N)</b>	<b>5 000 000.000</b>
<b>2<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>29 111 452.714</b>
<b>Fonds social (prélevés sur Bénéfices de l'exercice N)</b>	<b>600 000.000</b>
<b>3<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>28 511 452.714</b>
<b>Dividendes à distribuer</b>	<b>4 180 000.000</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>24 331 452.714</b>

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant total des dividendes à distribuer aux actionnaires, au titre de l'exercice 2023, à quatre millions cent quatre-vingt mille dinars (4 180 000,000 TND), soit un dividende unitaire brut de dix-neuf dinars (19 TND) par action.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration, pour l'exercice commençant le premier janvier 2023, des jetons de présence d'un montant brut de cinquante-deux mille dinars cinq cents millimes (52 500 TND).

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit, Comité Risques et comité de nomination et de rémunération un montant brut de vingt mille dinars (20 000 TND), pour l'exercice commençant le premier janvier 2023, à répartir entre les membres desdits comités.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**Cinquième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat du Co-commissaire aux comptes cabinet « FMBZ-KPMG Tunisie (SA) » représenté par Mme Kalthoum BOUGUERRA, arrive à échéance lors de cette assemblée, décide de .....

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**Sixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des éventuelles fonctions de responsabilités occupées par le Directeur Général, le Président du Conseil et les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

**Cette résolution mise aux voix, a été approuvée à .....**

**Septième Résolution :**

L'assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du Procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée en vue d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**



<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****ONE TECH HOLDING S.A**

Siège social : 16, rue des entrepreneurs – La Charguia 2—2035 Ariana

La Société One Tech Holding publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16 Mai 2024.

L'Assemblée Générale ordinaire constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent .....(..%) du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société et du groupe One Tech, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2023, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2023 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire décide l'affectation du résultat bénéficiaire relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2023 qui s'élève à 12 512 802 TND comme suit :

Résultat Bénéficiaire de l'exercice 2023	12 512 802
Résultats reportés antérieurs	139 353 498
Résultat reportés antérieurs à 2014	255 114
Résultats Reportés (Dividendes imposables en cas de distribution)	139 098 384
<b>Total (1)</b>	<b>151 866 300</b>
Fonds Social	180 000
Dividendes (0,250 TND/action)	20 100 000
<b>Résultats reportés à nouveau</b>	<b>131 586 300</b>

Sur proposition du Conseil d'Administration de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, un montant de 0,250 dinars par action correspondant à la somme globale à distribuer de vingt millions cent mille (20 100 000) dinars.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du ..... 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, et l'article 26 des statuts, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 50 000 DT Brut par administrateur au titre de l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**SEPTIEME RESOLUTION**

Questions diverses

**HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à  
.....

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**INFORMATIONS POST AGE**

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE**

Siège Social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

La société de Fabrication des Boissons de Tunisie publie ci-dessous les résolutions adoptées par son assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 24 Avril 2024.

**Première résolution :**

L'Assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de 20.625.000 Dinars à prélever du compte résultats reportés.

Cette augmentation donnera lieu à l'émission de 20.625.000 actions d'un dinar chacune, à raison d'une action nouvelle gratuite pour 12 anciennes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de fixer la date du 1er janvier 2023 pour l'entrée en jouissance des actions nouvelles.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Troisième résolution :**

L'article 6 des statuts est donc modifié comme suit :

"Le capital est fixé à 268.125.000 Dinars divisé en 268.125.000 actions, d'une valeur nominale de 1 Dinar chacune, entièrement libérées".

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Quatrième résolution :**

L'Assemblée Générale extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration, représenté par son Président, pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation du capital, constater la réalisation de cette augmentation du capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Cinquième résolution :**

L'Assemblée Générale extraordinaire décide la mise à jour des statuts et la modification des articles 4, 7, 9, 16, 22, 23, 26, 27, 28II2, 28II3, 28III, 29, 30, 31, 31Bis, 32, 33, 34, 35, 39, 40, 43, 44, 46, 47 et 50.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité.

**Sixième résolution :**

L'Assemblée Générale extraordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités légales et, notamment, de dépôt et de publicité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**AVIS DES SOCIETES (\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société Magasin Général « SMG »**  
**Siège Social : 28 Rue Kamel Atatürk – 1001 Tunis**

Le conseil d'administration de la Société Magasin Générale s'est réuni le 30/04/2024 pour passer en revue l'activité de la société relative à l'année 2023 et arrêter les états financiers individuels et consolidés y afférents.

Il en ressort que la Société Magasin Générale a réalisé :

- Un chiffre d'affaires HT de 984 555 078 DT au 31/12/2023 contre 916 978 952 DT au 31/12/2022 soit une augmentation de 7,37%.
- Un résultat net déficitaire de 34 259 323 DT contre un résultat bénéficiaire de 4 176 923 DT au 31/12/2022.
- Le résultat de l'exercice 2023 a subi des provisions exceptionnelles de 25 833 249 DT liées à la participation dans la société Founa et des comptes débiteurs divers pour respectivement de 13 297 804 DT et 12 535 445 DT

S'agissant du groupe le chiffre d'affaires est de 1 069 850 648 DT au 31/12/2023 contre 993 264 004 DT au 31/12/2022 soit une évolution de 7,71% et un résultat groupe déficitaire de 42 372 774 DT contre 39 188 000 DT au 31/12/2022.

A ce titre le conseil d'administration a décidé de convoquer la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 14 juin 2024 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises : Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac 1053 – Tunis.

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

---

2024 – AS – 0559

**AVIS DES SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2023, pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire  
«ENDA Tamweel 2024-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ENDA Tamweel réunie le **23/06/2022** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires par appel public à l'épargne et/ou privé pour un montant global maximum de 300 millions de dinars dans un délai ne dépassant pas le 31/12/2024 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **24/01/2024** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne « ENDA Tamweel 2024-1 » selon les conditions suivantes :

**Montant :** 40 millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 millions de dinars

**Taux d'intérêts :**

- Taux fixe : une fourchette avec un minimum de 10% brut l'an et un maximum de 13% brut l'an ;
- Taux variable : TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+4,00% brut l'an au maximum.

**Durée :** de 5 à 10 ans

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : 10,80% et/ou TMM + 2,90% brut l'an sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,00% et/ou TMM + 3,15% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant :**

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » est d'un montant de 40 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 Millions de dinars, divisé en 400 000 obligations, susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **10/05/2024** et clôturées sans préavis au plus tard le **24/07/2024**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.**

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/07/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/07/2024**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **07/08/2024** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **10/05/2024** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

**But de l'émission :**

ENDA Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt obligataire par appel public à l'épargne dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « ENDA Tamweel 2024-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par ENDA Tamweel, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.

**Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/07/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **24/07/2024**.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations « **ENDA Tamweel 2024-1** » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

***Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :***

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,80%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,90%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 290 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

***Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :***

- Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,15%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 315 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1<sup>ère</sup> année pour la catégorie A et à la 3<sup>ème</sup> année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24/07/2029** pour la catégorie A et le **24/07/2031** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **24 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **24/07/2025**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **24/07/2025** et le premier remboursement en capital aura lieu le **24/07/2027**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.



**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,80%** l'an pour la catégorie A et de **11,00%** l'an pour la catégorie B.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2024 à titre indicatif, qui est égale à 7,991% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,891% pour la catégorie A et de 11,141% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,90%** pour la catégorie A et de **3,15%** pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire « **ENDA Tamweel 2024-1** » sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie A ;
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie B.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- **3 ans** pour la catégorie A ;
- **5 ans** pour la catégorie B.

**Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration est de :

- **2,638 années** pour la catégorie A
- **4,037 années** pour la catégorie B.

**Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

En date du **11/10/2023**, Fitch Ratings a relevé la note nationale à long terme attribuée à ENDA Tamweel de BBB- (tun) à **BBB (tun)** avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-eight-tunisian-nbfis-upgrades-enda-to-bbb-tun-11-10-2023>

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **11/04/2024** une notation **provisoire** à long terme **BBB (tun) (EXP)** à l'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » objet de la présente note d'opération.

**La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)**

**Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.**

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'exède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par

**TUNISIE CLEARING.** L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres :**

Il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont cotés ni sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ni sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ENDA Tamweel s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse TUNISIE VALEURS de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

ENDA Tamweel s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **24/04/2024** sous le n°**24-1129**, du document de référence « ENDA Tamweel 2024 » enregistré auprès du CMF en date du **24/04/2024** sous le n°**24-003** ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2023, pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la société ENDA Tamweel, Rue de l'Assistance, Cité Khadra, 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les états financiers relatifs à l'exercice 2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30/04/2024.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<b>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</b>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	118,995	119,015
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	165,827	165,860
3	UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	136,868	136,892
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	148,941	148,970
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	142,063	142,088
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	145,967	145,996
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	133,870	135,896	135,917
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	55,021	55,041
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	40,373	40,381
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	134,030	137,338	137,364
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	120,313	120,336
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	120,070	120,095
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>						
13	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,231	21,236
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	146,491	146,524
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	141,813	141,836
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,551	13,554
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	204,044	204,084
19	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,353	13,355
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	115,354	115,388
21	ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	116,840	119,799	119,824
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,667	16,671
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	105,395	105,424
24	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	100,178	100,198
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
25	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,240	2,243
<b>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</b>						
26	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	72,572	72,580
27	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	149,684	149,676
28	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	110,043	110,129
29	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	126,794	126,836
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>						
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	159,308	159,492
31	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	599,220	599,644
32	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	140,362	140,737
33	FCP KOUNOULZ	TSI	28/07/08	200,676	199,518	200,117
34	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	106,905	106,675
35	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	147,318	147,318
36	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	179,553	179,534
37	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	164,237	164,270
38	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	25,367	25,393
39	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	105,450	105,426
40	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,108	1,111
41	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,117	1,120
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
42	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 570,697	2 571,753
43	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	236,099	237,989
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,271	3,269
45	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,917	2,918
46	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	48,185	47,802
47	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,463	1,464
48	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,250	1,254
49	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,243	1,249
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	16,332	16,303
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,686	11,676
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	16,197	16,129
53	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 206,340	5 214,892
<b>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</b>						
54	UBCFUNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	96,250	96,250
<b>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,255	1,265

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
56	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	112,492	114,742	114,767
57	AMEN PREMIÈRES SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,715	103,671	103,704
58	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,976	111,515	111,557
59	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	106,522	108,869	108,889
60	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	110,394	110,415
61	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	113,828	113,848
62	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	108,204	110,709	110,733
63	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,763	101,190	101,210
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	111,408	111,427
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	112,498	112,520
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	109,841	109,861
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	103,529	103,549
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	106,088	108,726	108,748
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	109,933	109,951
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,957	108,230	108,251
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	104,480	104,495
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	109,844	106,578	106,593
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	16/04/24	6,058	105,470	101,697	101,715
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	115,302	116,797	116,807
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	110,252	110,281
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	114,092	114,115
77	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	107,851	103,047	103,079
78	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 038,907	1 039,085
79	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 217,469	10 220,071
80	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	-	100,178	100,199
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
81	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	113,869	114,044
82	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	102,363	102,497
<b>SICAV MIXTES</b>								
83	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	62,861	58,714	58,857
84	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	111,593	116,398	116,210
85	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	18,307	18,315
86	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	325,171	325,956
87	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 266,898	2 299,371	2 304,264
88	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,568	69,966	70,089
89	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,146	56,227	56,285
90	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	16/04/24	1,712	108,631	107,615	107,638
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,437	10,671	10,719
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	16,704	17,412	17,403
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	17,930	17,893	18,044
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	15,723	15,716	15,790
95	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	105,668	105,656
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	90,783	86,697	86,891
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	94,735	93,235	91,144
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGES-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	107,974	107,965
99	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	101,102	101,705
100	FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	11,305	11,324
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	97,630	97,757
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	78,463	74,798	74,948
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	93,082	93,325
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	126,470	126,689
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	155,545	155,310
106	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,449	161,145	161,519
107	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	202,150	202,726
108	MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	190,926	191,398
109	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	188,432	188,271
110	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,149	26,121	26,120
111	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	10 707,714	10 653,106
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	136,406	139,314
113	FCP AMEN SÉLECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	97,599	99,341	99,840
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	4 947,705	4 874,962	4 863,886
115	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	10,736	10,625	10,618
116	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	177,043	177,544
117	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	11 448,885	11 128,966	11 140,679
118	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 487,634	10 765,892	10 805,498
119	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 365,328	10 340,976
120	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 518,636	10 479,991
121	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 503,745	10 385,356	10 347,651
122	FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,211	10,252
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	126,792	127,031
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
124	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	1 033,783	1 053,905	1 055,676

\* OPCVM en liquidation anticipée

\*\* Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

\*\*\* La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

\*\*\*\* BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public des fonds communs de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT », « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV », « FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL », « FCPR RELANCE+ » et « FCPR ADVANCED FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
58. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
59. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
60. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
61.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
64. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

68. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
69. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
70. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
71. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
75. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
76. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200



26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
44. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
45. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
46.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
47. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
48.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
49. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
50. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitul, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
53. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
54. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
55.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
56. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
59.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
60.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
61.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190

64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
73. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
74. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
81.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
82.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
83.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
84.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
85.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
86.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
89.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
90.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
91.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
94.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
95. société Unie des portefeuilles et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
96.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
97.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
98.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
99.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
100. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

101. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
102.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
103.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIERE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis



33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Dinars	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
6	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Euros	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
7	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

*\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### INFORMATIONS POST AGO

#### COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES « COMAR »

Siège Social : Immeuble COMAR, avenue. H. Bourguiba -1001 TUNIS

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 Avril 2024, COMAR ASSURANCES publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
  - ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable.
  - ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
  - ♦ La liste des membres du conseil d'administration
- 
- ♦ **Les résolutions adoptées.**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R », réunie le 26 Avril 2024 à 17h30 au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2023, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2023, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve lesdites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions de direction occupées par les administrateurs dans d'autres sociétés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

Constatant l'arrivée à échéance du mandat de la société « **FINOR** », commissaire aux comptes lors de la présente assemblée, l'assemblée générale ordinaire décide de nommer **le cabinet DATN, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited** représenté par **M. Jaouhar BEN ZID** en qualité de co-commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

## CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs de Messieurs Selim AZZABI, Nebil BEN YEDDER et Hakim BEN HAMOUDA lors de la présente assemblée. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026

- Monsieur Nebil BEN YEDDER
- Monsieur Hakim BEN HAMOUDA
- Monsieur Abdelkader BOUDRIGUA

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

<b>Administrateur</b>	<b>Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :</b>
- La société SICOF	2024
- AXA (1 <sup>er</sup> siège)	2024
- AXA (2 <sup>ième</sup> siège)	2024
- Monsieur Slaheddine LADJIMI	2025
- Monsieur Hakim BEN YEDDER	2025
- Monsieur Karim BEN YEDDER	2025
- Monsieur Bernard Paul MARSEILLE	2025
- Madame Selma BELLEGHA	2025
- La société PARENIN S.A	2025
- Monsieur Nebil BEN YEDDER	2026
- Monsieur Hakim BEN HAMOUDA	2026
- Monsieur Abdelkader BOUDRIGUA	2026

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

## SIXIEME RESOLUTION

Constatant qu'un montant de **2 614 000 dinars**, inscrits au passif du bilan au crédit du compte « réserve spéciale d'investissement » rempli désormais les conditions permettant son reclassement, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter ledit montant au compte « **Réserve pour toutes éventualités** »

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

## SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **44 166 726,081 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

<b>Résultat Net</b>	44 166 726,081
<b>Réserves Indisponibles pour réinvestissement exonérés</b>	7 000 000,000
<b>Bénéfice distribuable</b>	37 166 726,081
Dividende 2023	- 22 000 000,000
<b>Réserve pour toutes éventualités</b>	<b>15 166 726,081</b>

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au plus tard le 13/05/2024

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence pour l'exercice 2024 à **200 000** Dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité permanent d'audit pour l'exercice 2024 à **40 000** dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité des risques pour l'exercice 2024 à **40 000** dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

♦ Le bilan après affectation du résultat comptable.

**ACTIF DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2023**

ACTIF	Note	2023			2022
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>					
AC11 Investissements de recherche et développement		1 642 584	-	1 642 584	986 929
AC12 Concessions, Brevets, licences, Marques		25 163 885	20 652 667	4 511 218	4 024 012
AC13 Fonds commercial		15 000	-	15 000	15 000
	AC1	<b>26 821 469</b>	<b>20 652 667</b>	<b>6 168 802</b>	<b>5 025 942</b>
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>					
AC21 Installations techniques et machines		23 799 395	20 880 314	2 919 081	3 239 347
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		1 068 059	980 084	87 974	160 753
	AC2	<b>24 867 453</b>	<b>21 860 398</b>	<b>3 007 055</b>	<b>3 400 101</b>
<b>AC3 Placements</b>					
<b>AC31 Terrains et constructions</b>		<b>75 142 494</b>	<b>21 583 550</b>	<b>53 558 944</b>	<b>55 234 797</b>
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		16 930 705	9 722 855	7 207 850	6 539 856
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		58 211 789	11 860 695	46 351 094	48 694 941
<b>AC32 Placements dans les entreprises liées et participations</b>		<b>375 810 688</b>	<b>67 595 433</b>	<b>308 215 255</b>	<b>313 575 944</b>
AC321 Parts dans les entreprises liées		123 076 250	58 028 219	65 048 030	87 373 479
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation		216 845 268	9 567 214	207 278 054	201 089 971
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lien de participation		35 889 170	-	35 889 170	25 112 495
<b>AC33 Autres placements financiers</b>		<b>397 015 513</b>	<b>5 857 564</b>	<b>391 157 949</b>	<b>334 275 772</b>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		44 793 910	5 567 500	39 226 410	40 719 882
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		222 778 350	250 000	222 528 350	204 115 050
AC334 Autres prêts		7 440 101	40 064	7 400 037	8 437 688
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaire et financiers		122 000 000		122 000 000	81 000 000
AC336 Autres		3 152		3 152	3 152
<b>AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>		<b>14 476 302</b>	<b>-</b>	<b>14 476 302</b>	<b>15 048 223</b>
	AC3	<b>862 444 998</b>	<b>95 036 548</b>	<b>767 408 450</b>	<b>718 134 737</b>
<b>AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques</b>					
AC510 Provisions pour primes non acquises		11 392 669		11 392 669	10 521 144
AC530 Provisions pour sinistres ( vie)		810 930		810 930	418 048
AC531 Provisions pour sinistres (non vie)		73 147 387		73 147 387	65 282 587
	AC5	<b>85 350 986</b>	<b>-</b>	<b>85 350 986</b>	<b>76 221 779</b>
<b>AC6 Créances</b>					
<b>AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>		<b>142 829 011</b>	<b>62 578 613</b>	<b>80 250 399</b>	<b>74 188 751</b>
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		11 915 413		11 915 413	9 457 238
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		108 668 508	60 159 147	48 509 362	45 231 465
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		22 245 090	2 419 466	19 825 624	19 500 047
<b>AC62 Créances nées d'opérations de réassurance</b>		<b>58 999 779</b>	<b>769 813</b>	<b>58 229 967</b>	<b>54 960 760</b>
<b>AC63 Autres créances</b>		<b>3 461 496</b>	<b>411 328</b>	<b>3 050 168</b>	<b>5 544 471</b>
AC631 Personnel		119 735		119 735	157 881
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		36 160		36 160	3 231 432
AC633 Débiteurs divers		3 305 600	411 328	2 894 272	2 155 159
	AC6	<b>205 290 287</b>	<b>63 759 753</b>	<b>141 530 534</b>	<b>134 693 982</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actifs</b>					
<b>AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse</b>		<b>7 074 988</b>	<b>-</b>	<b>7 074 988</b>	<b>6 069 009</b>
<b>AC72 Charges reportées</b>		<b>12 661 333</b>	<b>-</b>	<b>12 661 333</b>	<b>11 627 588</b>
AC721 Frais d'acquisitions reportés		12 661 333		12 661 333	11 627 588
<b>AC73 Comptes de régularisation Actif</b>		<b>20 402 260</b>	<b>-</b>	<b>20 402 260</b>	<b>15 644 180</b>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		12 439 585		12 439 585	9 755 485
AC733 Autres comptes de régularisation		7 962 675		7 962 675	5 888 695
<b>AC75 Autres</b>		<b>22 630</b>	<b>-</b>	<b>22 630</b>	<b>13 709</b>
	AC7	<b>40 161 211</b>	<b>-</b>	<b>40 161 211</b>	<b>33 354 486</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 244 936 404</b>	<b>201 309 366</b>	<b>1 043 627 038</b>	<b>970 831 026</b>

## CAPITAUX PROPRES ET PASSIF AU 31 DECEMBRE 2023

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2023	2022
		Montant Net	Montant Net
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		75 000 000	75 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		175 755 499	157 974 773
CP4 Autres capitaux propres		31 664 180	27 278 180
<b>Total Capitaux propres après affectation</b>	CP1	<b>282 419 679</b>	<b>260 252 953</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>			
<b>PA23 Autres provisions</b>		3 853 870	3 793 622
		<b>3 853 870</b>	<b>3 793 622</b>
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>			
PA310 Provisions pour primes non acquises		73 739 223	70 523 813
PA320 Provisions d'assurance vie		1 079 008	1 421 059
PA330 Provision pour sinistres (vie)		4 896 108	4 372 757
PA331 Provision pour sinistres (non vie)		398 226 775	378 551 830
PA340 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)		-	-
PA341 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (non vie)		13 919 676	12 786 891
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage		39 589 848	38 290 705
PA361 Autres provisions techniques (non vie)		17 731 587	15 916 489
	PA3	<b>549 182 226</b>	<b>521 863 545</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>			
		86 234 212	77 105 005
		<b>86 234 212</b>	<b>77 105 005</b>
<b>PA6 Autres dettes</b>			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		<b>23 173 774</b>	<b>21 381 214</b>
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		<b>45 558 454</b>	<b>44 952 715</b>
PA63 Autres dettes		<b>40 819 697</b>	<b>29 307 317</b>
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		3 972 200	3 832 920
PA632 Personnel		136 927	92 301
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		9 979 494	4 726 773
PA634 Crédoeurs divers		26 731 077	20 655 324
	PA6	<b>109 551 925</b>	<b>95 641 246</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>			
PA71 Compte de régularisation Passif		<b>12 385 126</b>	<b>12 174 656</b>
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		268 953	387 201
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		12 116 173	11 787 455
PA73 Autres passifs financiers		-	-
	PA7	<b>12 385 126</b>	<b>12 174 656</b>
<b>Total du Passif</b>		<b>761 207 359</b>	<b>710 578 073</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>		<b>1 043 627 038</b>	<b>970 831 026</b>

♦ **L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable**

	CAPITAL	RESERVE LEGALE	PRIME D'EMISSION	RESERVE POUR FOND SOCIAL	AUTRES RESERVES POUR TOUTE EVENTUALITE	RESERVE POUR REINVEST EXONERE INDISPONIBLE	RESERVES SOUMISES A UN REGIME FISCAL SPECIAL	RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	RESULTAT DE L'EXERCICE	Total
Solde au 31/12/2023 Avant affectation	50 000 000	7 500 000	250 000	3 301 022	171 906 786	26 609 318	16 965	668 862	44 166 726	304 419 679
Affectation des résultat 2023 (AGO du 26/04/2024)					15 166 726	7 000 000			- 22 166 726	-
Dividendes distribués									- 22 000 000	- 22 000 000
Transfert de réserves					2 614 000	- 2 614 000				-
Solde au 31/12/2023 Après affectation	50 000 000	7 500 000	250 000	3 301 022	189 687 512	30 995 318	16 965	668 862	-	282 419 679



♦ La liste des membres du conseil d'administration

ADMINISTRATEURS	REPRESENTE PAR	MANDATS	QUALITE	PRINCIPALES ACTIVITES PROFESSIONNELLES	MANDATS DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
<b>SICOF</b>	<b>MME SELMA BABBOU</b>	2022-2023-2024	MEMBRE	GESTION PROTEFEUILLE TITRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tunisys</li> <li>- Dar Zarrouk</li> <li>- Majestic Hôtel</li> <li>- Paretec</li> <li>- Sinew</li> <li>- Amen Capital</li> <li>- MTI</li> <li>- Sogerec</li> <li>- Akyes</li> <li>- Hôpital Privé</li> <li>- Kawaris</li> <li>- GFCO</li> <li>- Sécafé</li> <li>- Smart Recovery</li> <li>- Comar</li> <li>- Heavy</li> <li>- Parenin</li> </ul>
<b>AXA</b>	<b>M. PHILIPPE ROCARD</b> <b>M. NICOLAS DENAZELLE</b>	2022-2023-2024	MEMBRE	ASSURANCES	AXA Assurance Dommage AXA Assurance Algérie Vie
<b>M. SLAHEDDINE LADJIMI</b>	<b>LUI MEME</b>	2023-2024-2025	PRESIDENT DU CONSEIL	PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : - HAYETT - ODDO TUNISIE - AMEN SANTE - ENDA TAMWEEL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DELICE DANONE</li> <li>- ODDO TUNISIE</li> <li>- AMEN SANTE</li> <li>- ENDA TAMWEEL</li> <li>- HAYETT</li> <li>- SMART</li> </ul>
<b>M. KARIM BEN YEDDER</b>	<b>LUI MEME</b>	2023-2024-2025	MEMBRE	VICE PRESIDENT – TUNISIE LEASING & FACTORING DG - AMEN BANK DG – PGI HOLDING DG - SICOF	<u>ADMINISTRATEUR (Personne Physique)</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SICOF</li> <li>- CAFE BONDIN</li> <li>- CAFE BEN YEDDER</li> <li>- AFC</li> <li>- PGI HOLDING</li> </ul>

					<ul style="list-style-type: none"> <li>- AMEN BANK</li> <li>- PARENIN</li> </ul> <u>ADMINISTRATEUR (Représentant AMEN BANK) :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SICAR AMEN</li> </ul> <u>ADMINISTRATEUR (Représentant SICOF) :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MEDITRAC INTERNATIONAL</li> </ul> <u>ADMINISTRATEUR (Représentant PGI) :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- HEAVY</li> <li>- STLV</li> </ul>
<b>M. HAKIM BEN YEDDER</b>	<b>LUI MEME</b>	2023-2024-2025	MEMBRE	PRESIDENT DE CONSEIL – COMAR CI VICE PRESIDENT - COMAR	<u>ADMINISTRATEUR (Représentant la COMAR) :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- COMAR INVEST</li> <li>- AMEN BANK</li> <li>- SNB</li> <li>- AMEN SANTE</li> <li>- TUNIS RE</li> <li>- EL IMRANE</li> <li>- AVENI RE</li> <li>- HAYETT</li> </ul> <u>ADMINISTRATEUR (Représentant CAFE BEN YEDDER) :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAFE BONDIN CI</li> </ul> <u>ADMINISTRATEUR (Personne Physique)</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PGI Holding</li> <li>- SICOF</li> <li>- PARENIN SA</li> <li>- GFCO</li> <li>- Café Ben Yedder</li> <li>- Café BONDIN</li> <li>- Générale Alimentaire</li> </ul>
<b>M. BERNARD PAUL MARSEILLE</b>	<b>LUI MEME</b>	2023-2024-2025	MEMBRE	EXPERT PREVENTION INCENDIE	-
<b>PARENIN S.A</b>	<b>M. HALIM BEN YEDDER</b>	2023-2024-2025	MEMBRE	CONCESSIONNAIRE MATERIEL GENIE CIVILE ET AGRICOLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- STLV HERTZ</li> <li>- TUNISIE LEASING &amp; FACTORING</li> <li>- HEAVY</li> </ul>
<b>MME. SELMA BELLAGHA</b>	<b>ELLE MEME</b>	2023-2024-2025	MEMBRE	DG – ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ABC</li> <li>- ACP</li> </ul>
<b>M. NEBIL BEN YEDDER</b>	<b>LUI MEME</b>	2024-2025-2026	MEMBRE	PDG : CAFE BONDIN CAFE BEN YEDDER SICOF Président du Conseil : CAFE BONDIN CI GENERAL FOOD & BEVERAGE	<u>ADMINISTRATEUR (Personne Physique)</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DAR ZARROUK</li> <li>- GFCO</li> <li>- KAWARIS</li> <li>- GENERAL ALIMENTAIRE</li> <li>- PGI HOLDING</li> </ul>

				PARENIN PGI HOLDING	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PARENIN</li> <li>- SICOF</li> <li>- PGI HOLDING</li> </ul> <u>ADMINISTRATEUR (Représentant PGI HOLDING) :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DAR ZARROUK</li> <li>- MAJESTIC</li> </ul>
<b>M. HAKIM BEN HAMMOUDA</b>	<b>LUI MEME</b>	2024-2025-2026	MEMBRE	MANAGING PARTNER STRATEGIA CONSULTING GROUP	-
<b>M. ABDELKADER BOUDRIGUA</b>	<b>LUI MEME</b>	2024-2025-2026	MEMBRE	PROFESSEUR DE FINANCE ET DE BANKING, L'IHEC CARTHAGE	- ZITOUNA BANK

**الشركة التونسية للتأمين التكافلي – الأمانة تكافل**

المقر الاجتماعي : 13، نهج البرجين - مونبليزير - 1073 تونس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 19 افريل 2024 تنشر الشركة التونسية للتأمين التكافلي – الأمانة تكافل مايلي :

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية .

الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.

قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

قائمة اعضاء مجلس الادارة .

**القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية**

**اللائحة الأولى**

إن الجلسة العامة العادية بعد استماعها إلى:

- تقرير مجلس الإدارة حول تصرف سنة 2023

- وإلى التقرير العام لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2023

- وإلى تقرير هيئة الرقابة الشرعية المتعلقة بالسنة المالية المحاسبية 2023

تصادق على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية الموقوفة في 31 ديسمبر 2023:

- الموازنة الموحدة،

- فائض أو عجز صندوق التأمين التكافلي العائلي،

- فائض أو عجز صندوق التأمين التكافلي العام،

- قائمة النتائج لمؤسسة التأمين التكافلي،

- جدول التعهدات المقبولة والمقدمة الموحد،

- الايضاحات حول القوائم المالية،

وذلك استنادا للوثائق المقدمة لمجلس الإدارة.

**وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالاجماع**

**اللائحة الثانية**

إن الجلسة العامة العادية بعد استماعها للتقرير الخاص لمراقبي الحسابات المتعلق

بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 200 وما بعده من مجلة الشركات التجارية، تأخذ علما

بمحتوى هذا التقرير وتصادق على ما جاء فيه.

**وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع**

**اللائحة الثالثة**

تبرأ الجلسة العامة العادية تماما وبدون تحفظ ذمة أعضاء مجلس الإدارة لتصرفهم بعنوان

سنة 2023.

**وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع**

### اللائحة الرابعة

قررت الجلسة العامة العادية ادراج فائض صندوق المشتركين لسنة 2023 والبالغ **102 492.559 ديناراً** ضمن النتائج المؤجلة وبذلك يكون مجموع الأصول الصافية لصندوق المشتركين سلبياً بمبلغ **2 687 356.214 ديناراً**.

وتمّت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

### اللائحة الخامسة

تسجل الجلسة العامة العادية أن الأرباح الصافية للسنة المحاسبية **2023** بلغت **2 558 621.606 ديناراً**.  
تصادق الجلسة العامة العادية على تخصيص المبلغ الجملي للأرباح على النحو التالي (بحساب الدينار):

5 913 779.421	الأرباح المؤجلة أول السنة
2 558 621.606	النتيجة المحاسبية لسنة 2023
<b>8 472 401.027</b>	<b>مجموع الأرباح للتوزيع</b>
423 620.051	احتياطي اجباري (بنسبة 5%)
<b>8 048 780.976</b>	<b>الباقى الأول</b>
180 000.000	مبلغ مخصص لتمويل الصندوق الاجتماعي
<b>7 868 780.976</b>	<b>الباقى الثاني</b>
6 080 000.000	احتياطي اختياري
<b>1 788 780.976</b>	<b>الباقى الثالث</b>
1 780 000.000	احتياطي إعادة الاستثمار
<b>8 780.976</b>	<b>الباقى الرابع</b>
<b>8 780.976</b>	<b>الأرباح المؤجلة للسنة الموالية</b>

وتمّت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

### اللائحة السادسة

تقرّر الجلسة العامة العادية تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2024 لفائدة أعضاء مجلس الإدارة مقابل ممارسة نشاطهم بمبلغ صافي قدره 1500 دينار لكلّ عضو عن كلّ جلسة.

**وتمّت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع**

### اللائحة السابعة

تقرّر الجلسة العامة العادية تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2024 لفائدة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق مقابل ممارسة نشاطهم بمبلغ صافي قدره 1200 دينار لكلّ عضو عن كلّ جلسة.

**وتمّت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع**

### اللائحة الثامنة

تقرّر الجلسة العامة العادية تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2024 لفائدة أعضاء لجنة التحكم في المخاطر مقابل ممارسة نشاطهم بمبلغ صافي قدره 1200 دينار لكلّ عضو عن كلّ جلسة.

**وتمّت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع**

### اللائحة التاسعة

تقرّر الجلسة العامة العادية تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2024 لفائدة أعضاء لجنة التعيينات والتأجير مقابل ممارسة نشاطهم بمبلغ صافي قدره 1200 دينار لكلّ عضو عن كلّ جلسة.

**وتمّت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع**

### اللائحة العاشرة

تقرّر الجلسة العامة العادية تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2024 لفائدة أعضاء لجنة التوظيفات والاستثمار مقابل ممارسة نشاطهم بمبلغ صافي قدره 1200 دينار لكلّ عضو عن كلّ جلسة.

**وتمّت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع**

### **اللائحة الحادية عشر**

تقرر الجلسة العامة العادية تسمية السيدين **رائف الفقيه** و**منير بنجمور** أعضاء بهيئة الرقابة الشرعية لمدة ثلاث سنوات تنتهي عند انعقاد الجلسة العامة التي ستنظر في حسابات السنة المحاسبية 2026.

**وتمّت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع**

### **اللائحة الثانية عشر**

تكلف الجلسة العامة العادية المدير العامّ أو من ينوبه بالقيام بكافة إجراءات الإشهار القانوني لهذه القرارات.

**وتمّت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع**

## الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.

الموازنة الموحدة ( الأصول )

في 31/12/2023

حساب الدخل						الإيضاحات	الأصول
31 ديسمبر من 2022			31 ديسمبر من 2023				
مؤسسة التأمين التقاعدي و/أو إعادة التأمين التقاعدي موحدة	مؤسسة التأمين التقاعدي و/أو إعادة التأمين التقاعدي	صندوق المشتركين	مؤسسة التأمين التقاعدي و/أو إعادة التأمين التقاعدي موحدة	مؤسسة التأمين التقاعدي و/أو إعادة التأمين التقاعدي	صندوق المشتركين		
43 223	43 223	-	60 160	60 160	-	1	أصول غير مادية
26 681	26 681	-	43 618	43 618	-		أصل 12
16 542	16 542	-	16 542	16 542	-		أصل 13
582 304	582 304	-	649 302	649 302	-	2	أصول مادية للإستغلال
582 304	582 304	-	649 302	649 302	-		أصل 21
							أصل 22
							أصل 23
76 508 122	17 800 601	58 707 621	82 709 774	17 616 421	65 093 353	3	توظيفات
940 765	940 765	-	916 821	916 821	-	3	أصل 31 أراض و بنايات
-	-	-	-	-	-		أصل 32 توظيفات في المؤسسات المرتبطة ومساكنات
-	-	-	-	-	-		أصل 33 توظيفات مالية أخرى
71 183 500	15 345 500	55 838 000	64 533 500	15 190 000	49 343 500	4	أصل 34 مستحقات من التأمين و الأقساط
150 001	0	150 001	142 858	-	142 858	5	أصل 35 أصول أخرى
-	-	-	-	-	-		أصل 36 أصول أخرى
1 826 162	1 509 600	316 562	2 009 701	1 509 600	500 101	6	أصل 37 أصول أخرى
1 700 000	0	1 700 000	10 300 000	-	10 300 000	7	أصل 38 أصول أخرى
4 735	4 735	-	-	-	-		أصل 39 أصول أخرى
-	-	-	4 000 000	4 000 000	-		أصل 40 أصول أخرى
311 552	0	311 552	415 488	-	415 488		أصل 41 أصول أخرى
391 406	0	391 406	391 406	-	391 406		أصل 42 أصول أخرى
21 095 361	-	21 095 361	21 298 653	-	21 298 653	8	أصل 43 أصول أخرى
3 339 288	0	3 339 288	3 216 029	-	3 216 029		أصل 44 أصول أخرى
12 438 346	0	12 438 346	13 170 743	-	13 170 743		أصل 45 أصول أخرى
277 239	0	277 239	277 239	-	277 239		أصل 46 أصول أخرى
5 040 487	0	5 040 487	4 634 642	-	4 634 642		أصل 47 أصول أخرى
24 572 328	4 983 125	19 589 203	30 459 613	7 616 844	22 842 769	9	أصل 48 أصول أخرى
98 895	0	98 895	267 389	-	267 389	9.1	أصل 49 أصول أخرى
9 378 737	0	9 378 737	9 916 265	-	9 916 265	9.2	أصل 50 أصول أخرى
4 353 364	0	4 353 364	4 544 226	-	4 544 226	9.3	أصل 51 أصول أخرى
4 354 058	0	4 354 058	7 570 961	-	7 570 961	9.4	أصل 52 أصول أخرى
-	-	-	-	-	-		أصل 53 أصول أخرى
594 661	594 661	-	616 758	616 758	-		أصل 54 أصول أخرى
3 502 342	2 098 192	1 404 150	4 437 632	3 358 925	1 078 707		أصل 55 أصول أخرى
127 506	127 506	-	37 056	37 056	-		أصل 56 أصول أخرى
2 162 766	2 162 766	-	3 604 105	3 604 105	-		أصل 57 أصول أخرى
15 232 341	2 131 317	13 101 025	17 925 247	1 667 755	16 257 491	10	أصل 58 أصول أخرى
3 106 571	282 205	2 824 365	3 970 770	96 570	4 067 340	10.1	أصل 59 أصول أخرى
-	-	-	-	-	-		أصل 60 أصول أخرى
2 683 160	0	2 683 160	2 994 552	-	2 994 552	10.2	أصل 61 أصول أخرى
4 372 278	567 328	3 804 950	4 502 861	335 620	4 167 241	10.3	أصل 62 أصول أخرى
-	-	-	-	-	-		أصل 63 أصول أخرى
2 097 898	391 854	1 706 044	1 496 815	339 940	1 156 875	10.4	أصل 64 أصول أخرى
2 972 435	889 930	2 082 506	4 960 248	1 088 765	3 871 483		أصل 65 أصول أخرى
-	-	-	-	-	-		أصل 66 أصول أخرى
138 033 679	25 540 570	112 493 110	153 102 749	27 610 483	125 492 266		مجموع الأصول



الموازنة الموحدة (الأصول الصافية و الخصوم)  
في 31/12/2023

حساب الديان						الإيضاحات	الأموال الذاتية و الخصوم
* 31 ديسمبر 2022			31 ديسمبر 2023				
مؤسسة التأمين التكافلي وأو إعادة التأمين التكافلي موحدة	مؤسسة التأمين التكافلي وأو إعادة التأمين التكافلي	صندوق المشتركين	مؤسسة التأمين التكافلي وأو إعادة التأمين التكافلي موحدة	مؤسسة التأمين التكافلي وأو إعادة التأمين التكافلي	صندوق المشتركين		
- 2 789 849	-	- 2 789 849	- 2 687 356	-	- 2 687 356	أصول الصافية المشتركةين	
-	-	-	-	-	-	أصول صافية-1	
-	-	-	-	-	-	أصول صافية-2	
-	-	-	-	-	-	أصول صافية-3	
-	-	-	-	-	-	أصول صافية-4	
-	-	-	-	-	-	أصول صافية-5	
- 2 789 849	-	- 2 789 849	- 2 687 356	-	- 2 687 356	مجموع الأصول الصافية	
14 101 510	14 101 510		14 101 510	14 101 510	-	أموال ذاتية للمساهمين	
647 654	647 654		7 151 274	7 151 274	-	أموال ذاتية 1	
-	-		-	-	-	أموال ذاتية 2	
542 294	542 294		2 492 573	2 492 573	-	أموال ذاتية 3	
5 913 779	5 913 779		8 781	8 781	-	أموال ذاتية 4	
-	-		-	-	-	أموال ذاتية 5	
21 205 237	21 205 237		23 754 138	23 754 138	-	أموال ذاتية 6	
18 415 388	21 205 237	- 2 789 849	21 066 782	23 754 138	- 2 687 356	مجموع الأموال الذاتية	
234 992	234 992	0	577 642	577 642	-	مجموع الأصول الصافية و الأموال الذاتية	
85 661 512	-	85 661 512	95 740 899	-	95 740 899	الخصوم	
15 234 382	0	15 234 382	15 950 567	-	15 950 567	2 خصم مخدرات مخاطر أخرى و أعياء	
35 504 110	0	35 504 110	41 925 093	-	41 925 093	3 خصم مخدرات فنية إجمالية	
1 190 061	0	1 190 061	1 285 407	-	1 285 407	31 خصم مخدرات أقساط تأمين غير مكتسبة	
33 222 327	0	33 222 327	35 912 739	-	35 912 739	32 خصم مخدرات التأمين التكافلي المتأثلي	
-	0	0	-	-	-	33 خصم مخدرات التوظيفات (تكافل عائلي)	
440 631	0	440 631	496 092	-	496 092	34 خصم مخدرات التوظيفات (تكافل عام)	
70 000	0	70 000	171 000	-	171 000	35 خصم مخدرات التحليل و التوازن	
0	0	0	-	-	-	36 خصم مخدرات فنية أخرى (تكافل عائلي)	
0	0	0	-	-	-	37 خصم مخدرات فنية أخرى (تكافل عام)	
19 422 984	-	19 422 984	21 901 849	-	21 901 849	4 خصم مخدرات فنية مرتبطة ببطور وحدات الحساب	
13 817 835	3 996 591	9 821 244	13 246 055	3 044 443	10 201 612	5 خصم ديون لودائع نقدية متحصل عليها من المؤسسات المستند إليها	
-	-	-	-	-	-	6 خصم ديون أخرى	
952 313	0	952 313	-	-	-	61 خصم الديون متراكمة عن عمليات التأمين التكافلي المباشرة	
123 163	0	123 163	60 456	-	60 456	62 خصم الديون متراكمة عن عمليات إعادة التكافل	
634 398	634 398	0	524 231	524 231	-	631 خصم ودائع و كتالات محتمل عليها	
4 607 924	3 304 922	1 303 002	2 928 815	1 903 728	1 025 087	632 خصم الأعباء	
5 337 271	57 271	5 280 000	6 128 449	6 164 484	5 511 965	633 خصم اللزوم و هيكل الضمان الإجمالي و الجماعات العمومية	
2 162 766	-	2 162 766	3 604 105	-	3 604 105	634 خصم ديون مختلفون	
480 969	103 750	377 219	569 523	234 260	335 263	66 خصم الديون المستحقة لممثل الصندوق (عمولة الوكالة ، المضاربة وغيرها من الديون)	
480 969	103 750	377 219	569 523	234 260	335 263	7 خصم خصوم أخرى	
119 618 291	4 335 333	115 282 958	132 035 967	3 856 345	128 179 623	712 خصم حسابات صوية خصوم أخرى	
138 033 679	25 540 570	112 493 110	153 102 749	27 610 483	125 492 266	مجموع الخصوم	
						مجموع الأموال الذاتية و الخصوم	

\* أرقام 2022 معالجة

قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية

المجموع	نتيجة السنة المحاسبية	نتيجة مؤجلة	تمويل الصندوق الإجتماعي	أموال ذاتية أخرى	أسهم ذاتية	إحتياجات	رأس مال الشركة	
<b>23 754 138</b>	2 558 622	5 913 779		532 573	-	647 654	14 101 510	مجموع أرصدة الأموال الذاتية لصندوق المساهمين قبل التخصيص
-	- 2 558 622	- 5 904 998	180 000	-	-	8 283 620	-	تخصيص النتيجة المحاسبية المسجلة باعتبار قرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 19 أفريل 2024
<b>23 754 138</b>	-	8 781	180 000	532 573	-	8 931 274	14 101 510	مجموع أرصدة الأموال الذاتية لصندوق المساهمين بعد التخصيص

قائمة اعضاء مجلس الادارة .

الإسم و اللقب	الجهة الممثلة	بداية الولاية	المدة
محمد المنصر	بنك البركة تونس	2022/05/30	3 سنوات
رضوان خليع	شركة البركة سيكار	2023/05/23	سنتين
عيسى الحيدويس	شركة بست ليز	2022/05/30	3 سنوات
مصطفى قطران	شركة الإعادة التونسية	2022/05/30	3 سنوات
الصادق المزابي	شركة أفريفيزيون	2022/05/30	3 سنوات
الصادق المزابي	شركة دلماس	2022/05/30	3 سنوات
الصادق المزابي	شركة مطحنة سكرة	2022/05/30	3 سنوات
رشيد تمر	عضو مستقل	2023/05/23	سنتين
محمد الدواس	عضو مستقل	2023/05/23	سنتين
عبد الإله صباحي	نائب الرئيس التنفيذي للشؤون المالية- شركة دله البركة القابضة	2022/05/30	3 سنوات
عبد اللطيف شعبان	مدير عام الأمانة تكافل	2022/05/30	3 سنوات

## AVIS DES SOCIÉTÉS\*

### Communiqué de Presse

#### **SOCIETE SANIMED**

Siège social : Route de Gremda KM 10 SFAX

### **Relance d' Appel à candidature au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires**

#### **Pour l'exercice 2024-2025-2026**

##### **1. Objet**

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application de l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances du 15 Août 2019 et la décision générale du conseil du marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société « SANIMED » a décidé de lancer un appel à candidature pour la désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires devant siéger à son conseil d'administration.

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires détenant individuellement 0,5 % au maximum du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.

Le mandat d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires est d'une durée de 3 années (2024, 2025 et 2026).

A cet effet, La Société « SANIMED », informe ses actionnaires minoritaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une assemblée électorale qui sera convoquée par la Société « SANIMED », cette désignation sera soumise à la ratification de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2023.

##### **2. Critères d'éligibilité**

**Les candidats à ce poste doivent** satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à leurs fonctions. Ils doivent être obligatoirement des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale.

- **Ne peuvent être candidat(e)s au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :**

✓ Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 du code des sociétés commerciales, suivantes :

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,

- Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
  - Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
  - Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- ✓ Les commissaires aux comptes de la société « SANIMED » ainsi que les membres de leurs équipes intervenantes pendant les cinq années qui suivent la fin de leurs missions du commissariat aux comptes.
- **Tout candidat à ce poste doit répondre aux conditions suivantes :**

Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions prévues par les articles 13, 14, 15, 17 et 18 de la décision générale du Conseil du Marché Financier

- ✓ Doit justifier d'une participation individuelle dans le capital de **la société « SANIMED »** ne dépassant pas 0,5 %.
- ✓ Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans l'une des spécialités : management ou finance ou ingénierie (bâtiment, industrielle, informatique).
- ✓ Ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec **la société « SANIMED »** et ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- ✓ Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de Candidature :
- ✓ Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié de **la société « SANIMED »**.
- ✓ Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que **la société « SANIMED »**.

- ✓ Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire d'une société dans laquelle **la société « SANIMED »** détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de **la société « SANIMED »** désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil.
- ✓ Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
  - Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint ou salarié de **la Société « SANIMED »**
  - Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société appartenant au même **Groupe société « SANIMED »**.
- ✓ Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- ✓ Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec **la société « SANIMED »** ou d'une société concurrente ;
- ✓ Ne pas être, conseiller, client, fournisseur, banquier de **la société « SANIMED »** ;
- ✓ Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- ✓ Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

### 3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'administration de La Société « SANIMED » présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature dûment remplie selon le model joint en Annexe1 ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une attestation récente du nombre d'actions détenues par le candidat lui-même dans le capital de la Société « SANIMED » ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du CMF n°23 du 10/03/2020 et l'appel à candidature, selon le model en Annexe 2 ;
- Le curriculum vitae détaillé du candidat.
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

#### 4. Modalités de dépôt

Les dossiers de candidature doivent être communiqués par tout moyen laissant une trace écrite, au siège de la Société « SANIMED » route de Gremda Km 10 Sfax à compter de la date de publication du communiqué de l'appel à candidature jusqu'au dernier délai fixé ci-dessous. Les dossiers de candidatures doivent être communiqués dans une enveloppe fermée libellée au nom du **Président du Conseil d'Administration de la Société « SANIMED »**, et portant la mention :

**« Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ».**

#### 5. Choix du candidat

Dès la clôture de l'appel à candidature, la Société « SANIMED » transmet, pour avis, au Conseil du Marché Financier (CMF) la liste préliminaire des candidats admis à concourir et qui a été arrêtée par le comité de nomination ; le CMF peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les dispositions de la décision générale de la CMF n°23 du 10 mars 2020.

L'administrateur représentant les petits porteurs sera élu, parmi la liste des candidats retenus, par les détenteurs d'actions minoritaires lors de l'assemblée électorale qui sera convoquée après la clôture de l'appel à candidature.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, la société « SANIMED » doit convoquer les actionnaires minoritaires en assemblée électorale. L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée électorale. La société SANIMED mettra à la disposition des actionnaires minoritaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Au cours de l'assemblée électorale, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Nul ne peut prendre part à l'élection du représentant des actionnaires minoritaires, s'il exerce une fonction de direction ou d'administration au sein de la Société « SANIMED ».

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

Tout actionnaire minoritaire peut voter par correspondance ou se fait représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée. Le vote par correspondance doit être adressé à la société par tout moyen laissant une trace écrite. Il n'est

tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée électorale. La Société « SANIMED » soumettra la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de l'assemblée générale ordinaire.

#### **6. Date limite de réception du dossier**

Le dernier délai fixé pour la réception des dossiers de candidature est **le vendredi 31 mai 2024 à 14 heures.**

**Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.**

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.



**Annexe 1**

**FICHE DE CANDIDATURE**

Nom et Prénom:.....

N°CIN .....

Adresse :.....

.....Code Postal.....

Numéro de téléphone fixe.....GSM.....

Email :.....

Activité professionnelle actuelle

.....

Formation académique du candidat :

.....

.....

Mandats actuels en qualité d'administrateur indépendant et ou de représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration des sociétés admises à la cote:

.....

.....

Autres qualifications dans le domaine :.....

**Signature**

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

**Annexe 2**  
**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné, Nom et Prénom:.....

Titulaire de la carte d'identité nationale : .....

Demeurant

au:.....

.....Code Postal.....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Société « SANIMED », Déclare formellement sur l'honneur : Ne pas être en contradiction avec les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et celles énoncées dans l'article 14 de la décision générale du CMF et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

**Signature**

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

## AVIS DES SOCIÉTÉS\*

### Communiqué de Presse

#### **SOCIETE SANIMED**

Siège social : Route de Gremda KM 10 SFAX

### **Relance d'Appel à candidature au poste De deux Administrateurs Indépendants Pour les exercices (2024, 2025 et 2026)**

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019- 47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la société SANIMED S.A lance un appel à candidature pour la désignation de 2 Administrateurs Indépendants.

La société SANIMED informe ses actionnaires que les candidats admis à concourir au poste d'Administrateur Indépendant seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2023.

#### **I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ**

Tout candidat au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Le candidat au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société concernée, ses actionnaires, ses administrateurs, les membres du directoire ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Le mandat d'Administrateur indépendant est d'une durée de 3 années (2024, 2025 et 2026).

#### **Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration :**

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales : (i) Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite (ii) Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, (iii) ainsi que les personnes qui, en raison de leur charge, ne peuvent exercer le commerce.(vi) Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

- Les commissaires aux comptes de la société SANIMED SA ainsi que les membres de leurs équipes intervenantes pendant les cinq années qui suivent la fin de leurs missions du commissariat aux Comptes.

**Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :**

- Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions prévues par les articles 2, 5 et 6 de la décision générale du Conseil du Marché Financier ;
- Être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
  - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société concernée,
  - Président directeur général, directeur général, directeur général, adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, directeur général unique d'une société dans laquelle la société concernée est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du Conseil d'Administration, le directeur général, le directeur général adjoint, concernée (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
  - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié de la société concernée,
  - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société concernée.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société concernée ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président-directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, ou d'un salarié de la société.
- Ne pas être en même temps membre du Conseil d'Administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartient au même groupe.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur adjoint, directeur général unique, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société concernée ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

**Conditions d'expérience :**

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur industriel.

## **II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du président du Conseil d'Administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité selon le modèle prévu en **annexe 2**,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

## **III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES**

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par tout moyen laissant une trace écrite au siège de la société « SANIMED » route de Gremda Km 10 Sfax au plus tard vendredi 31 mai 2024 à 14h date limite de réception des candidatures.

**Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.**

## **IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES**

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la société.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée par le Conseil d'Administration. Cette liste est transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier.

Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les conditions légales exigées.

Un seul candidat sera retenu. Le candidat retenu sera informé de sa sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

SANIMED mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires

sur le candidat retenu. Le candidat retenu sera approuvé définitivement par l'assemblée

générale ordinaire.

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

**Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR  
INDÉPENDANT**

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe

GSM

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

## **Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) ....., titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro ..... demeurant au ....., candidat à l'élection au poste d'Administrateur Indépendant au sein du Conseil d'Administration de la Société SANIMED S.A, déclare formellement et solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

## AVIS DES SOCIÉTÉS \*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### **Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES –SA**

Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

#### **Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'administration au titre des exercices 2024-2025-2026**

##### **1. Objet**

En se référant à la réglementation en vigueur, la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et à la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration et au Conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, ARTES lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein de son Conseil d'Administration.

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires personnes physiques détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital.

A cet effet, ARTES informe ses actionnaires minoritaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une Assemblée électorale qui sera convoquée par ARTES dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la date de clôture de l'appel à candidature. Cette Assemblée sera réservée aux actionnaires minoritaires.

ARTES soumettra cette désignation à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice de 2023.

L'avis de convocation sera publié au Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée électorale.

##### **2. Conditions d'éligibilité**

Les candidats éligibles à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

Ne peuvent être candidat(e)s au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 du code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016,



- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée

Tout candidat à ce poste doit répondre aux conditions suivantes :

- Doit justifié d'une participation individuelle dans le capital d'ARTES ne dépassant pas 0,5% (soit 191 250 actions au maximum) ;
- Doit être titulaire d'au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Doit être titulaire d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur financier ;
- Ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec ARTES et ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
  - président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié de la société concernée,
  - président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.
- Ne doit pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle ARTES détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du conseil d'administration, le Directeur Général, (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié d'ARTES est administrateur ou de membre du Conseil de surveillance ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
  - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, salarié d'ARTES.
  - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que ARTES;
- Ne doit pas être prestataire de service, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société ARTES;
- Ne doit pas être, en même temps, membre du Conseil d'administration d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe,
- Ne doit pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, président du directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant

des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec ARTES ou d'une société concurrente;

- Ne doit pas exercer au moment du dépôt de la demande de candidature une activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres;
- Ne doit pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier ;

### **3. Composition du dossier de candidature**

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- une demande de candidature à l'intention du président du conseil d'administration ou du président du directoire présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu par l'appel à candidature
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé légalisé par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché financier n°23 du 10 mars 2020 et le présent appel à candidature, selon le modèle prévu en annexe 2,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société.

Tout dossier de candidature incomplet ne sera pas pris en compte par ARTES

### **4. Date limite de dépôt de candidatures**

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration d'ARTES et portant la mention

**« Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour les postes d'administrateurs représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration d'ARTES »**

Le dossier de candidature doit parvenir soit par lettre recommandée avec accusé de réception à ARTES, adresse : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis (le cachet de la poste faisant foi), soit déposée en mains propres par porteur contre décharge au bureau d'ordre au Siège de la société sis à la même adresse au plus tard le 18 mai 2024 à 10H heures, date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenant après la date limite de réception des candidatures sera systématiquement éliminé.

## **5. Choix des membres représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration**

Un comité de nomination d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires sera mis en place par la société ARTES.

Dès la clôture de l'appel à candidature, ARTES transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire des candidats admis à concourir. Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les conditions légales exigées.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, ARTES convoquera les actionnaires minoritaires en Assemblée électorale.

L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée électorale.

La liste des candidats retenus sera mise à la disposition des actionnaires minoritaires au siège social de la société situé au 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis.

L'assemblée électorale est présidée par l'actionnaire minoritaire détenant le plus grand nombre d'actions. Le président est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire désigné par les actionnaires présents, ils forment le bureau de l'assemblée.

L'assemblée électorale aura pour ordre du jour unique la désignation du représentant des actionnaires minoritaires.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

# Annexe 1

## FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Nom et Prénom : .....

N° CIN : .....

Adresse : .....

Téléphone : Fixe ..... GSM .....

E-mail : .....

Profession/Activité : .....

Formation académique du candidat : .....

.....

.....

.....

Nombre d'actions détenues individuellement dans le capital de la société ARTES

.....

Membre d'autres Conseils d'Administration (Si Oui Nombre et dénominations des sociétés) :

- .....

- .....

- .....

Autres qualifications du candidat dans le domaine : .....

.....

.....

Signature légalisée :

## Annexe 2

### DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné : .....

Nom & Prénom : .....

N° CIN : .....

Adresse : .....

Candidat à l'élection au poste d'un membre représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société ARTES, déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature lancé par ARTES
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature légalisée :

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ETATS FINANCIERS**

**Assurances BIAT**

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

Assurances BIAT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 Mai 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA (FMBZ-KPMG Tunisie) et Mr Walid BEN SALAH (FINOR).

**Bilan**  
**Arrêté au 31 Décembre 2023**  
(Unité : en Dinars)

ACTIFS	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
<b>AC 1 Actifs incorporels</b>				
AC12 Concessions, brevet, licences, marques	2 972 011	2 717 080	254 931	196 938
AC13 Fonds de commerce	-	-	-	-
AC14 Acomptes versés	366 352	-	366 352	293 137
	<b>3 338 363</b>	<b>2 717 080</b>	<b>621 283</b>	<b>490 075</b>
<b>AC 2 Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21 Installations techniques et machines	1 744 981	1 542 838	202 143	332 335
AC22 Autres installations ,outillage et mobilier	4 003 955	3 205 869	798 086	402 462
	<b>5 748 936</b>	<b>4 748 707</b>	<b>1 000 229</b>	<b>734 797</b>
<b>AC 3 Placements</b>				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	801 360	125 934	675 426	691 453
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	11 660 878		11 660 878	11 349 500
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées				
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	30 609 618	3 508 082	27 101 537	23 724 366
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	474 493 204		474 493 204	420 374 415
AC332-1 Obligations et autres titres a revenu fixe	420 256 886		420 256 886	367 577 928
AC332-2 Obligations et autres titres a revenu fixe (PL)	54 236 319		54 236 319	52 796 487
AC334 Autres prêts	536 203		536 203	316 604
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	224 000 000		224 000 000	149 500 000
AC336 Autres dépôts	-		-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	647 556		647 556	590 810
	<b>742 748 820</b>	<b>3 634 016</b>	<b>739 114 804</b>	<b>606 547 148</b>
<b>AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510 Provisions pour primes non acquises	5 232 385		5 232 385	4 986 722
AC520 Provisions d'assurance vie	427 847		427 847	527 840
AC530 Provision pour sinistres (vie)	1 292 692		1 292 692	1 368 223
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	16 993 326		16 993 326	17 499 499
AC540 Provision pour PB ( vie)	-		-	-
AC541 Provision pour PB ( Non vie)	828 947		828 947	621 535
	<b>24 775 196</b>	<b>-</b>	<b>24 775 196</b>	<b>25 003 819</b>
<b>AC 6 Créances</b>				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	1 579 834		1 579 834	1 677 520
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	21 559 408	8 827 914	12 731 494	15 727 080
AC613 créances indemnisées subrogées a l'entreprise d'assurances	3 854 083	1 062 167	2 791 915	2 618 548
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	3 810 100	560 474	3 249 626	2 302 613
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	62 769		62 769	44 397
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	1 674 636		1 674 636	1 536 580
AC633 Débiteurs divers	174 648		174 648	55 247
	<b>32 715 477</b>	<b>10 450 555</b>	<b>22 264 922</b>	<b>23 961 985</b>
<b>AC 7 Autres éléments d'actif</b>				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	7 463 040		7 463 040	8 692 982
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	2 503 202		2 503 202	2 239 329
AC722 Autres charges a repartir	924 079		924 079	928 863
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	11 459 722		11 459 722	11 187 107
AC732 Estimations de réassurances - acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation			-	-
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres				
	<b>22 350 043</b>	<b>-</b>	<b>22 350 043</b>	<b>23 048 280</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>831 676 836</b>	<b>21 550 358</b>	<b>810 126 478</b>	<b>679 786 103</b>

**Bilan**  
**Arrêté au 31 Décembre 2023**  
(Unité : en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2023	31/12/2022
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	22 000 000	22 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	32 456 571	28 382 554
CP5 Résultats reportés	15 476 876	9 091 175
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>69 933 447</b>	<b>59 473 730</b>
CP6 Résultat de l'exercice	18 634 577	19 565 700
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>88 568 024</b>	<b>79 039 430</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>		
<b>PA1 Autres Passifs Financiers</b>		
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	54 236 319	52 796 487
	<b>54 236 319</b>	<b>52 796 487</b>
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>		
PA23 Autres provisions	500 000	500 000
	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>		
PA310 Provision pour primes non acquises	29 658 090	27 260 972
PA320 Provision pour assurance vie	488 103 727	378 979 362
PA330 Provision pour sinistres (vie)	20 471 275	17 905 110
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	85 060 342	83 512 706
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	6 260 637	3 285 368
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	2 774 989	2 135 681
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 Autres provisions technique (vie)		
PA361 Autres provisions technique (non vie)	6 328	12 712
	<b>632 335 387</b>	<b>513 091 912</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires</b>		
	14 326 497	14 718 648
	<b>14 326 497</b>	<b>14 718 648</b>
<b>PA6 Autres Dettes</b>		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe	5 130 999	4 622 216
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances	8 871 014	8 660 876
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 Autres		
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		
PA632 Personnel	537 745	519 606
PA633 Etat ,organismes de sécurités sociale,collectivités publiques	3 250 867	3 354 968
PA634 Créiteurs divers	1 355 956	1 518 791
PA64 Ressources spéciales		
	<b>19 146 582</b>	<b>18 676 458</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA710 Report commissions reçues des réassureurs	1 013 669	963 169
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 Autres comptes de régularisation passif	-	-
PA72 Ecart de conversion		
	<b>1 013 669</b>	<b>963 169</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>810 126 478</b>	<b>679 786 103</b>



**Etat de résultat technique de l'assurance  
et / ou de la réassurance Non Vie  
Arrêté au 31 Décembre 2023  
(Unité : en Dinars)**

	Opérations Brutes 31/12/2023	Cessions et rétrocession 31/12/2023	Opérations Nettes 31/12/2023	Opérations Nettes 31/12/2022
<b><u>PRNV1</u></b> <b><u>Primes acquises</u></b>				
PRNV11    Primes émises et acceptées	97 385 749	-28 010 706	69 375 044	63 265 104
PRNV12    Variation de la provision pour primes non acquises	-2 397 117	245 664	-2 151 454	-1 363 224
	<b>94 988 632</b>	<b>-27 765 042</b>	<b>67 223 590</b>	<b>61 901 881</b>
<b><u>PRNT3</u></b> <b><u>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</u></b>	<b>8 856 026</b>		<b>8 856 026</b>	<b>7 852 855</b>
<b><u>PRNV2</u></b> <b><u>Autres produits techniques</u></b>	<b>210 065</b>		<b>210 065</b>	<b>0</b>
<b><u>CHNV1</u></b> <b><u>Charges de sinistres</u></b>				
CHNV11    Montants payés	-57 580 222	12 313 920	-45 266 302	-40 527 676
CHNV12    Variation de la provision pour sinistres	-1 547 636	-506 173	-2 053 809	-3 034 326
	<b>-59 127 858</b>	<b>11 807 747</b>	<b>-47 320 111</b>	<b>-43 562 002</b>
<b><u>CHNV2</u></b> <b><u>Variation des autres provisions techniques</u></b>	<b>6 384</b>		<b>6 384</b>	<b>-2 213</b>
<b><u>CHNV3</u></b> <b><u>Participation aux bénéfices et ristournes</u></b>	<b>-639 308</b>	<b>207 411</b>	<b>-431 897</b>	<b>-306 428</b>
CHNV4 <b><u>Frais d'exploitation</u></b>				
CHNV41    Frais d'acquisition	-16 876 017		-16 876 017	-15 199 036
CHNV42    Variation du montant des frais d'acquisition reportés	263 873	-50 500	213 373	111 894
CHNV43    Frais d'administration	-10 244 501		-10 244 501	-8 181 145
CHNV44    Commissions recues des réassureurs		5 182 734	5 182 734	4 833 317
	<b>-26 856 646</b>	<b>5 132 234</b>	<b>-21 724 411</b>	<b>-18 434 970</b>
<b><u>CHNV5</u></b> <b><u>Autres charges techniques</u></b>		<b>-364 347</b>	<b>-364 347</b>	<b>-351 428</b>
<b><u>CHNV6</u></b> <b><u>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</u></b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>RINV6</u></b> <b>Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	<b>17 437 296</b>	<b>-10 981 997</b>	<b>6 455 299</b>	<b>7 097 694</b>

**Etat de résultat technique de l'assurance  
et / ou de la réassurance Vie  
Arrêté au 31 Décembre 2023  
(Unité : en Dinars)**

		Opérations Brutes 31/12/2023	Cessions et rétrocession 31/12/2023	Opérations Nettes 31/12/2023	Opérations Nettes 31/12/2022
<b>PRV 1</b>	<b><u>Primes acquises</u></b>				
PRV11	Primes émises et acceptées	146 257 601	-3 546 039	142 711 562	113 926 126
<b>PRV2</b>	<b><u>Produits de placements</u></b>				
PRV 2 1	Revenus des placements	42 245 821		42 245 821	30 741 359
PRV 2 2	Produits des autres placements				
	<b>sous total 2 a</b>	<b>42 245 821</b>	<b>0</b>	<b>42 245 821</b>	<b>30 741 359</b>
PRV 2 3	Repise de correction de valeur sur placements				
PRV 2 4	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
	<b>sous total 2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PR V3</b>	<b><u>Plus values non réalisées sur placements</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PR V4</b>	<b><u>Autres produits techniques</u></b>	<b>526</b>	<b>0</b>	<b>526</b>	<b>0</b>
<b>CHV1</b>	<b><u>Charges de sinistres</u></b>				
CHV11	Montants payés	-39 732 477	707 313	-39 025 164	-37 312 687
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-2 566 164	-75 531	-2 641 695	1 528 375
	<b>sous total 3</b>	<b>-42 298 641</b>	<b>631 782</b>	<b>-41 666 859</b>	<b>-35 784 312</b>
<b>CHV 2</b>	<b><u>Variation des autres provisions techniques</u></b>				
	<b>sous total 4</b>	<b>-109 124 365</b>	<b>-99 993</b>	<b>-109 224 358</b>	<b>-78 723 450</b>
<b>CHV3</b>	<b><u>Participation aux bénéfices et ristournes</u></b>	<b>-2 975 269</b>	<b>1 220 659</b>	<b>-1 754 611</b>	<b>-426 088</b>
<b>CHV 4</b>	<b><u>Frais d'exploitation</u></b>				
CHV41	Frais d'acquisition	-9 537 499		-9 537 499	-8 830 024
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	0		0	0
CHV43	Frais d'administration	-2 042 030		-2 042 030	-1 860 603
CHV44	Commission recues des réassureurs		261 414	261 414	293 005
	<b>sous total 5</b>	<b>-11 579 528</b>	<b>261 414</b>	<b>-11 318 114</b>	<b>-10 397 621</b>
<b>CHV5</b>	<b><u>Autres charges techniques</u></b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CH V9</b>	<b><u>Charges de placements</u></b>				
CHV 91	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-614 518	-39 584	-654 101	-155 851
CHV 92	Correction de valeur sur placement				
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements				
	<b>sous total 6</b>	<b>614 518</b>	<b>-39 584</b>	<b>-654 101</b>	<b>-155 851</b>
<b>CHV 10</b>	<b><u>Moins values non réalisées sur placements</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHNT2</b>	<b><u>Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RTV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie</b>	<b>21 911 627</b>	<b>-1 571 761</b>	<b>20 339 866</b>	<b>19 180 162</b>

**Etat de résultat**  
**Arrêté au 31 Décembre 2023**  
*(Unité : en Dinars)*

		31/12/2023	31/12/2022
<b>RNTV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie</b>	<b>6 455 299</b>	<b>7 097 694</b>
<b>RTV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie</b>	<b>20 339 866</b>	<b>19 180 162</b>
<b>PRNT1</b>	<b>Produits des placements</b>		
PRNT11	Revenus des placements	14 126 951	11 989 257
PRNT12	Produits des autres placements	-	-
	<b>sous total 1 a</b>	<b>14 126 951</b>	<b>11 989 257</b>
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	-	-
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	-	-
	<b>sous total 1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PRNT3</b>	<b>Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance vie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>CHNT1</b>	<b>Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)</b>		
CHNT11	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeur sur placements	-5 250	
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-713 802	-299 264
<b>CHNT2</b>	<b>Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non vie</b>	<b>-8 856 026</b>	<b>-7 852 855</b>
<b>PRNT2</b>	<b>Autres produits non techniques</b>	<b>172 563</b>	<b>63 291</b>
<b>CHNT3</b>	<b>Autres charges non techniques</b>	<b>-1 360 173</b>	<b>-740 210</b>
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>30 159 429</b>	<b>29 438 075</b>
<b>CHNT4</b>	<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>-9 380 693</b>	<b>-8 859 823</b>
CHNT42	Impôt sur les Sociétés	-9 380 693	-8 859 823
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>20 778 735</b>	<b>20 578 252</b>
<b>PRNT4</b>	<b>Gains extraordinaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>CHNT5</b>	<b>Pertes extraordinaires</b>	<b>-2 144 158</b>	<b>- 1 012 551</b>
	<b>Résultat extraordinaire</b>		
	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>18 634 577</b>	<b>19 565 700</b>

**Etat de flux de trésorerie**  
**Arrêté au 31 Décembre 2023**  
*(Unité : en Dinars)*

	31/12/2023	31/12/2022
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	247 299 717	195 453 461
- Sommes versées pour paiement des sinistres	- 89 092 452	- 74 824 031
- Encaissement des primes reçues acceptations	1 684 824	1 667 413
- Sommes versées pour sinistres acceptations	- 829 640	- 641
- Commissions versées sur les acceptations	- 430 798	- 422 553
- Décaissements des primes pour les cessions	- 31 674 870	- 28 941 145
- Encaissement des sinistres pour les cessions	15 454 502	7 203 218
- Commissions recues sur les Cessions	5 577 779	5 434 419
- Commissions versées aux intermédiaires	- 7 683 775	- 4 421 037
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 24 412 140	- 21 823 644
- Variation des dépôts auprès des cédantes	- 1 673 486	2 275 121
- Variation des espèces reçues des cessionnaires	-	-
- Décaissements liés a l'acquisition des placements financiers	- 3 992 370 282	- 2 246 431 437
- Encaissements liés a la cession des placements financiers	3 863 638 688	2 156 280 721
- Taxes sur les assurances versées au trésor	- 18 260 643	- 15 855 187
- Produits financiers reçus	52 455 974	39 859 533
- Impôt sur les bénéfices payés	- 11 302 368	- 7 816 883
Autres mouvements	488 961	418 796
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>8 869 989</b>	<b>8 056 123</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u></b>		
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	- 530 185	- 426 938
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	56 961	51 071
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</b>	<b>- 473 224</b>	<b>- 375 867</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>		
- Encaissement suite à l'émission des actions	-	-
- Dividendes et autres distributions	- 8 581 031	- 8 364 081
- Augmentation/Diminution des ressources spéciales	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financements</b>	<b>- 8 581 031</b>	<b>- 8 364 081</b>
incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidité	- 17 643	42 552
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>- 201 908</b>	<b>- 641 272</b>
<b><u>Trésorerie de début d'exercice</u></b>	<b>5 277 499</b>	<b>5 918 772</b>
<b><u>Trésorerie de fin d'exercice</u></b>	<b><u>5 075 591</u></b>	<b><u>5 277 499</u></b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2023

## 1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination :

Assurances BIAT

Siège Social :

Immeuble Assurances BIAT 1053 les berges du lac (lac II) – Tunis

Capital social :

22 000 000 de dinars divisés en 220 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune entièrement libérées.

Nationalité : Tunisienne

Tél. : (216) 31 300 100

Fax : (216) 71 197 810

E-Mail : [general@assurancesbiat.com.tn](mailto:general@assurancesbiat.com.tn)

Site internet : [www.assurancesbiat.com.tn](http://www.assurancesbiat.com.tn)

Forme juridique : Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Date de constitution : 11/06/1997

Durée : 99 ans

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Régime fiscal : Droit commun

Registre du commerce : B160631997

Matricule fiscal : 0601492D

Législation applicable : Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances

Branches exploitées : Toutes branches

Présentation des états financiers consolidés : Les états financiers consolidés sont établis par la société mère « BIAT ».

## 2-FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2023 a connu :

- Une évolution du Chiffre d'Affaires de 18%, tirée par une croissance de la branche vie de 25%.
- Un niveau de recouvrement de créances maîtrisé dans un contexte économique difficile.
- La poursuite du projet de digitalisation du parcours Automobile.
- La continuation du projet de mise en place de la norme IFRS 17.
- Le lancement du projet de mise en place d'un Centre de Relation Clientèle.
- Le développement et la transformation du réseau avec trois nouveaux Agents et la transformation de l'Agence Mégrine en Agent d'Assurances.

### 3-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « Assurances BIAT » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

### 4- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la société « Assurances BIAT » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 4.1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

#### 4.2 - Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées.

Les durées retenues à ce titre sont les suivantes :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
- Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	linéaire
- Matériel informatique	3 ans	linéaire
- Matériel de transport	5 ans	linéaire
- Agencements aménagements et installations	6 ans 8mois	linéaire
-Terrains et constructions	50 ans	linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

#### 4.3 - Placements financiers

##### *Règles de prise en compte*

La norme comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance classe les placements financiers en deux catégories :

- les placements dans des entreprises liées et participations,
- les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

### ***Règles d'évaluation***

#### Titres à revenus variables

Les titres à revenus variables sont évalués au moindre du coût d'acquisition historique et de la valeur d'usage. Les corrections de valeurs, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'usage et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur d'usage est évaluée sur la base de :

- la valeur de marché,
- l'actif net,
- le résultat et perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice...

#### Les obligations et autres titres à revenus fixes

##### **• Coût d'entrée des placements**

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés en charges de l'exercice. Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en produits en tant que revenu des placements.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre dépasse son prix de remboursement, la différence doit être prise en charge par le biais du compte "dotations des différences sur prix de remboursement" avec pour contrepartie un compte de régularisation passif. Cette différence doit être échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre de façon linéaire ou actuarielle.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence doit être prise en produits par le biais du compte "différence sur prix de remboursement à percevoir" avec pour contrepartie un compte de régularisation actif. Cette différence doit être portée en résultat de manière échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre.

##### **• Evaluation des placements en date d'arrêté**

La différence entre le prix d'acquisition d'un titre et son prix de remboursement doit être :

- Portée en charge, au cas où le prix d'acquisition dépasse le prix de remboursement.
- Portée en produits, au cas où le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement.

Pour le rattachement des charges et des produits, la différence est prise en compte dans les résultats de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

#### **4.4 - Les provisions techniques**

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre de finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

##### **Provision pour primes non acquises**

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre des contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

##### **Provision d'assurance Vie**

La provision mathématique des contrats d'assurance Vie, comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets des primes futures (méthodes prospectives). Elle est calculée séparément contrat par contrat.

Pour chaque année et pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

La provision mathématique des contrats temporaire décès est calculée séparément contrat par contrat sur la base des tables de mortalité admises en Tunisie.

En application des dispositions de l'Arrêté du Ministre de Finances du 05-01-2009, Assurances BIAT a calculé la provision mathématique de tout le portefeuille en fonction de la Table de Mortalité Tunisienne TM 99.

##### **Provisions pour sinistres**

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.



### **Autres provisions techniques**

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance / traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

### **4.5 – Créances**

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

#### **Créances nées d'opération d'assurance directe**

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

##### ➤ Provisions pour dépréciation des créances

- Les provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurances (hors créances contentieuses) sont constatées sur la base des taux de provisionnement telles que prévues par la circulaire CGA N°1/2021 du 01 Décembre 2021 soit :
  - Taux appliqués sur créances en cours pour les Courtiers & les Agents d'Assurances (N et années antérieurs : 100%).
  - Taux appliqués sur créances en cours pour le Réseau direct (N : 0% ; N-1 : 20% ; N-2 et antérieurs : 100%).
- Les provisions pour dépréciation des créances IDA-HIDA sont constatées sur la base des taux de provisionnement suivants (N : 0% ; N-1 : 20% ; N-2 : 50% ; N-3 et antérieurs : 100%).

#### **Créances nées d'opération de réassurance**

Les créances nées d'opérations de réassurance comprennent les soldes débiteurs des comptes courants des réassureurs, des courtiers de réassurance et des cédantes.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée sur la base des taux de provisionnement suivants (N : 0% ; N-1 : 20% ; N-2 : 50% ; N-3 et antérieurs : 100%).

#### **Autres créances**

Les autres créances comprennent les créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

#### **4.6 - Répartition des charges**

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La méthode adoptée par Assurances BIAT est basée sur des clés de répartition des charges suivant une affectation par branche d'activité et par type de charges (Administration, Acquisition et Gestion des Sinistres) au prorata des salaires.

## 5- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

### A) NOTES SUR LE BILAN

#### I) NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

##### AC1- Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2023 un montant net de 621 283 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2022	Acquisitions	Passage d'immobilisation en cours à Immobilisation	Valeur Brute au 31/12/2023	Amortissements			Valeur nette 2023
					01/01/23	Dotations 2023	31/12/23	
Logiciels	2 774 080	24 325	173 606	2 972 011	2 577 142	-139 938	2 717 080	254 931
Logiciels En Cours	293 137	246 821	-173 606	366 352	0	0	0	366 352
<b>Total</b>	<b>3 067 217</b>	<b>271 146</b>	<b>0</b>	<b>3 338 363</b>	<b>2 577 142</b>	<b>-139 938</b>	<b>2 717 080</b>	<b>621 283</b>

##### AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2023 un montant net de 1 000 229 DT déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2022	Acquisitions	Cession	Valeur Brute au 31/12/2023	Amortissements				Valeur nette 2023
					01/01/23	Dotations 2023	Cession	31/12/23	
AAI	1 885 589	14 840	-155 447	1 744 981	1 553 254	145 032	-155 447	1 542 838	202 143
M. TRANSPORT	280 940	276 950	-47 301	510 589	217 971	40 166	-47 301	210 836	299 753
M.INFORMATIQUE	2 411 862	368 131	-300 245	2 479 747	2 173 231	176 141	-300 245	2 049 127	430 621
M M B	1 052 416	15 130	-53 929	1 013 618	951 554	48 280	-53 929	945 905	67 713
<b>Total</b>	<b>5 630 806</b>	<b>675 052</b>	<b>-556 922</b>	<b>5 748 936</b>	<b>4 896 010</b>	<b>409 619</b>	<b>-556 922</b>	<b>4 748 707</b>	<b>1 000 229</b>

##### AC3 - Placements

Les placements totalisent au 31/12/2023 un montant net de 739 114 804 DT contre un montant de 606 547 148 DT au 31/12/2022 soit une augmentation de 132 567 656 DT et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Placement immobiliers	12 462 238	12 150 860
Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	30 609 618	26 191 536
Obligations et autres titres a revenu fixe (*)	474 493 204	420 374 415
Autres prêts	536 203	316 604
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers (*)	224 000 000	149 500 000
Autres Dépôts		
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	647 556	590 810
Provisions pour dépréciation des Placements et amortissements	-3 634 016	-2 577 077
<b>Total</b>	<b>739 114 804</b>	<b>606 547 148</b>

(\* NB : le solde du poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers englobe des pensions livrées avec la BIAT pour un montant total de 54 236 319 DT et détaillées comme suit :

Le 28/12/2023, Assurances BIAT et la BIAT ont conclu une opération de pension livrée pour des périodes 20 jours par laquelle la BIAT prend en pension des titres BTA 7 959 bons ligne Juin 2025 (taux 7.54%) , 11 000 bons ligne janvier 2028 (taux 7.54%), 5 500 bons ligne Décembre 2028 (taux 7.54%), 3 815 bons ligne Décembre 2028 (taux 7.54%) et 17 030 bons ligne Octobre 2026 (taux 7.54%) 100 000 obligations emprunt ENDA 2020(taux 7.54%) et prête à assurances BIAT du cash, la somme prêtée (54MD) a été placée en certificat de dépôt et figure dans le poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers.

#### AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2023 un montant net de 24 775 196 DT contre 25 003 819 DT au 31/12/2022 soit une diminution de 228 623 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2023</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
- Provisions pour primes non acquises	5 232 385	4 986 722	245 664
- Provisions d'assurances vie	427 847	527 840	-99 993
- Provisions pour sinistres vie	1 292 692	1 368 223	-75 531
- Provisions pour sinistres non vie	17 822 272	18 121 035	-298 762
<b>Total</b>	<b>24 775 196</b>	<b>25 003 819</b>	<b>-228 623</b>

#### AC6 - Créances

Le poste créances totalise au 31/12/2023 un montant net des provisions de 22 264 922 DT contre 23 961 985 DT au 31/12/2022 soit une diminution de 1 697 063 DT :

##### AC611– Primes Acquises et non émises

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2023</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
- Primes acquises non émises Transports	43 959	59 735	-15 776
Primes acquises non émises Incendie	0	834	-834
- Primes acquises non émises Risques Divers	0	9 472	-9 472
- Primes acquises non émises RC Général	59 781	59 781	0
- Primes acquises non émises GPE MAL	1 113 402	1 234 279	-120 877
- Primes acquises non émises Acc CORP	161 209	137 182	24 027
- Primes acquises non émises Vie	201 482	176 237	25 245
<b>Total</b>	<b>1 579 834</b>	<b>1 677 520</b>	<b>-97 686</b>

### AC612– Créances nées d'opération d'assurances directe

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2023</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
-Contentieux primes, chèques et effets impayés	4 970 249	5 985 021	-1 014 772
- Créances affaires directes en cours	12 065 982	12 340 750	-274 768
- Créances courtiers d'assurances en cours	4 523 177	5 403 283	-880 106
- Provisions pour créances douteuses (*)	-8 827 914	-8 001 974	-825 940
<b>Total</b>	<b>12 731 494</b>	<b>15 727 080</b>	<b>-2 995 586</b>

(\*) Au 31/12/2023 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 8 827 914 DT calculée conformément à la circulaire CGA N°1/2021 du 01 Décembre 2021 soit :

- Provision pour créances contentieuses estimée à 100%.
- Provision pour effets et chèques retournés impayés estimée à 100%.
- Pour les autres créances une provision a été estimée comme suit :

	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021 et Antérieurs</b>
Taux appliqués sur créances en cours pour les Courtiers & les Agents d'Assurances	100%	100%	100%

	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021 et Antérieurs</b>
Taux appliqués sur créances en cours pour le Réseau direct	0%	20%	100%

### AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances

Au 31/12/2023 ce poste totalise un montant total net de 2 791 915 DT contre 2 618 548 DT au 31/12/2022 soit une augmentation de 173 367 DT.

Au 31/12/2023 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 1 062 167 DT calculées comme suit :

	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020 et Antérieurs</b>
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

### AC62 – Créances nées d'opération de réassurances.

Ce poste totalise au 31/12/2023 un montant net de 3 249 626 DT contre 2 302 613 DT au 31/12/2022 soit une augmentation de 947 013 DT.

Au 31/12/2023 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses d'un montant de 560 474 DT calculée comme suit :

	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020 et Antérieurs</b>
Taux appliqués sur créances de réassurances	0%	20%	50%	100%

AC63 – Autres Créances

<b>Libellé</b>	<b>Montant Net au 31/12/2023</b>	<b>Montant Net au 31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
- personnel	62 769	44 397	18 372
- Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	1 674 636	1 536 580	138 056
-Débiteurs divers	174 648	55 247	119 401
<b>Total</b>	<b>1 912 053</b>	<b>1 636 224</b>	<b>275 829</b>

**AC7 - Autres éléments d'actif**AC71 – Caisses et avoirs en banques

Ce poste présente un solde total au 31/12/2023 de 7 463 040 DT contre 8 692 982 DT au 31/12/2022.

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2023</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
- Comptes courants bancaires	5 072 420	5 275 584	-203 164
- Caisse	5 351	4 095	1 255
- Valeurs a l'encaissement	1 361 847	2 456 101	-1 094 253
- Caisse du trésor public	1 023 422	957 201	66 220
<b>Total</b>	<b>7 463 040</b>	<b>8 692 982</b>	<b>-1 229 941</b>

AC721 – Frais d'acquisitions reportés

Ce sont les frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2023, le solde est de 2 503 202 DT répartis par branche comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2023</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
- FAR Auto	875 901	745 198	130 704
- FAR Transports	46 852	37 173	9 679
- FAR Incendie	1 140 054	1 170 592	-30 538
- FAR R. Divers	16 995	25 593	-8 599
- FAR RCG	363 930	183 080	180 850
- FAR Construction	41 427	59 760	-18 333
- FAR Maladie	530	203	328
- FAR Acc Corporel	17 512	17 730	-218
<b>Total</b>	<b>2 503 202</b>	<b>2 239 329</b>	<b>263 873</b>

AC722 – Autres charges à répartir

Ils présentent un montant total de 924 079 DT au 31/12/2023 contre 928 863 DT au 31/12/2022.

AC731 – Intérêts et loyers acquis et non échus

Ce sont les intérêts courus et non échus sur les placements (emprunts obligataires et bons de trésor...), ils présentent au 31/12/2023 un montant net de 11 459 722 DT contre 11 187 107 DT au 31/12/2022.

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2023</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
- Intérêts courus non échus	12 972 391	11 288 245	1 684 146
- Produits constatés d'avance (Billet de trésorerie et certificat de dépôt)	-1 250 771	136 918	-1 387 690
- Intérêts sur pension livrée	-261 897	-238 057	-23 841
<b><u>Total</u></b>	<b><u>11 459 722</u></b>	<b><u>11 187 107</u></b>	<b><u>272 616</u></b>

## II) NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

### CP - Capitaux propres

A la date du 31/12/2023, le capital social s'élève à 22 MDT composé de 220 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capital	Réserves Légales	Prime d'émissions	Réserves Extraordinaires	Rés. Pour Réinvestissements exonérés disponibles	Rés. Pour Réinvestissements exonérés indisponibles	Réserves pour Fonds Social	Réserves pour Risques Généraux	Résultats reportés 2023 et antérieurs	Résultats de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2022 avant affectation	22 000 000	2 200 000	4 800 000	0	0	21 000 000	382 554	0	9 091 175	19 565 700	79 039 430
Augmentation du capital											0
Réaffectation des réserves			0	0			-525 983				-525 983
Autres Mouvements											0
Réserves à régime spécial devenues disponibles											0
Affectations des bénéfices non répartis											0
-Réserves Légales		0								0	0
- Réserve pour réinvestissement						4 000 000				-4 000 000	0
-Dividendes										-8 580 000	-8 580 000
-Fonds Social							600 000			-600 000	0
-Résultats reportés									6 385 700	-6 385 700	0
-Réserves Extraordinaires											0
Résultat net 31 12 2023										18 634 577	18 634 577
Solde au 31 12 2023 Avant affectation	22 000 000	2 200 000	4 800 000	0	0	25 000 000	456 571	0	15 476 876	18 634 577	88 568 024

### PA14 – Dettes envers les établissements bancaires et financiers

Ce poste représente un montant de 54 236 319 DT au 31 décembre 2023 contre un montant de 52 796 487 DT au 31 décembre 2022, il s'agit d'une opération de pension livrée réalisée avec la BIAT (voir note AC3).

### PA3 - Provisions techniques brutes

Les provisions techniques de l'exercice totalisent 632 335 387 DT contre 513 091 912 DT en 2022 soit une augmentation de 119 243 475 DT. Ces provisions se répartissent comme suit :

#### PA310 - Les provisions pour primes non acquises :

Elles totalisent 29 658 090 DT en 2023 contre 27 260 972 DT en 2022 soit une évolution de 2 397 117 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net	Montant net	Variation
	31/12/2023	31/12/2022	
- Auto	13 655 555	12 566 902	1 088 653
-Transports	1 395 481	1 176 075	219 407
- Incendie	9 095 078	8 481 474	613 604
- Constructions	2 462 968	2 559 688	-96 720
- RCG	2 267 948	1 706 098	561 850
- R. Divers	201 622	234 766	-33 144
- G Maladie	434 282	385 056	49 226
- Acc Corporels	145 155	150 912	-5 757
<b>Total</b>	<b>29 658 090</b>	<b>27 260 972</b>	<b>2 397 117</b>



PA320 - Les provisions pour assurances vie (provisions mathématiques vie) :

Elles totalisent 488 103 727 DT au 31/12/2023, contre 378 979 362 DT au 31/12/2022 soit une évolution de 109 124 365 DT.

PA330 - Les provisions pour sinistres vie :

Au 31/12/2023, les provisions pour sinistres vie sont évaluées à 20 471 275 DT contre 17 905 110 DT en 2022 soit une évolution de 2 566 165 DT.

PA331 - Les provisions pour sinistres non vie (net des prévisions pour recours à encaisser) :

Elles totalisent au 31/12/2023 un montant de 85 060 342 DT contre 83 512 706 DT en 2022 soit une évolution de 1 547 636 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2023			Montant au 31/12/2022			Variation		
	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net
- Auto	60 593 696	1 643 728	58 949 968	57 546 013	1 211 210	56 334 803	3 047 683	432 518	2 615 165
- Transports	2 796 907		2 796 907	3 211 136		3 211 136	-414 229	0	-414 229
- Incendie	6 800 220		6 800 220	7 152 152		7 152 152	-351 932	0	-351 932
- Constructions	1 702 381		1 702 381	1 521 347		1 521 347	181 034	0	181 034
- RCG	4 358 112		4 358 112	5 060 491		5 060 491	-702 379	0	-702 379
- R. Divers	2 949 533		2 949 533	2 851 896		2 851 896	97 638	0	97 638
- Assistances	35 598		35 598	35 598		35 598	0	0	0
- GPE Maladie	2 658 691		2 658 691	2 281 807		2 281 807	376 883	0	376 883
- Acc Corporels	4 808 933		4 808 933	5 063 477		5 063 477	-254 544	0	-254 544
<b>Total</b>	<b>86 704 070</b>	<b>1 643 728</b>	<b>85 060 342</b>	<b>84 723 916</b>	<b>1 211 210</b>	<b>83 512 706</b>	<b>1 980 154</b>	<b>432 518</b>	<b>1 547 636</b>

PA340 - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)

Elles présentent un solde de 6 260 637 DT contre 3 285 368 DT en 2022.

PA341 - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non vie)

Elles présentent un solde de 2 774 989 DT contre 2 135 681 DT en 2022.

PA342 - Autres Provisions Techniques (non vie)

Il s'agit des provisions pour risques en cours constatées pour la branche Maladie pour 6 328 DT contre 12 712 DT en 2022.

**PA5 - Dettes pour dépôt espèces reçues des cessionnaires :**

Le solde de ce poste au 31/12/2023 est de 14 326 497 DT contre 14 718 648 DT en 2022. Il enregistre les dettes envers les cessionnaires (réassureurs) relatives aux dépôts en garantie des provisions techniques.

**PA6 - Autres dettes :**

Le solde du poste « Autres dettes » s'élève au 31/12/2023 à 19 146 582 DT contre 18 676 458 DT au 31/12/2022 (dont principalement dettes envers réassureurs de 8 871 014 DT).

**PA7 - Autres passifs :**

Le solde de ce poste au 31/12/2023 est de 1 013 669 DT contre 963 169 DT au 31/12/2022 (il enregistre le report des commissions reçues des réassureurs).

## **B) NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

### **1) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE**

#### **PRV1 - Primes acquises**

Le poste « Primes acquises » de l'exercice totalise 142 711 562 DT contre 113 926 126 DT en 2022 soit une évolution de 28 785 436 DT détaillée comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2023</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	146 232 356	117 409 592	28 822 764
Variation des primes acquises non émises	25 245	9 528	15 717
<b>Sous-total</b>	<b>146 257 601</b>	<b>117 419 120</b>	<b>28 838 481</b>
Primes cédées	-3 546 039	-3 492 994	-53 045
<b>Total</b>	<b>142 711 562</b>	<b>113 926 126</b>	<b>28 785 436</b>

#### **PRV2 - Produits des placements**

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2023 totalisent 56 372 772 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 14 126 951 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

<u>Provisions techniques vie</u>	x Produits des placements non affectés directement
Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	

Soit :

- Provisions techniques vie	0
- Provisions techniques non vie	117 499 748
- Capitaux propres + provisions techniques vie et non vie	187 433 196
- Produits des placements non affectés	14 126 951

Les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance Vie s'élèvent à 42 245 821 DT (ces produits de placements proviennent en totalité des placements affectés directement aux branches Vie qui couvrent à 100% les Provisions techniques Vie).

#### CHV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 41 666 859 DT contre 35 784 312 DT en 2022, soit une augmentation de 5 882 547 DT, répartie comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2023</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
Sinistres payés	-39 732 477	-39 149 368	-583 108
Part des réassureurs dans les sinistres	707 313	1 836 681	-1 129 368
Variation des provisions pour sinistres	-2 566 164	2 026 274	-4 592 438
Part des réassureurs dans la variation des provisions pour sinistres	-75 531	-497 899	422 368
<b>Total</b>	<b>-41 666 859</b>	<b>-35 784 312</b>	<b>-5 882 547</b>

#### CHV2 - Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise une charge de 109 224 358 DT (dont une part de réassurances de -99 993 DT) contre 78 723 450 DT (dont une part de réassurances de -163 351 DT) en 2022, soit une évolution de charge de 30 500 908 DT.

#### CHV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 9 537 499 DT en 2023 contre 8 830 024 DT en 2022.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance vie est de 2 042 030 DT en 2023 contre 1 860 603 DT en 2022.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2023 pour un montant de 261 414 DT contre 293 005 DT en 2022.

#### CHV9 - Charges des placements

Le poste charges des placements dégage un montant de 1 333 569 DT en 2023, la quote-part allouée directement à l'assurance vie est de 614 518 DT.

	<b>Vie</b>	<b>Non Vie +Capitaux propres</b>	<b>Total</b>
Charges de placements	614 518	719 052	1 333 569

## 2) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

### PRNV1 - Primes acquises

Le solde du poste « Primes acquises » s'élève au 31/12/2023 à 67 223 590 DT contre 61 901 881 DT en 2022, soit une évolution 5 321 709 DT détaillée comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant net</b>	<b>Montant net</b>	<b>Variation</b>
	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	97 503 916	88 641 257	8 862 659
Variation des primes émises non acquises	-122 931	159 374	-282 305
Primes à annuler	4 764	86 518	-81 755
Variation des primes non acquises "PNA"	-2 397 117	-1 595 904	-801 213
<b>Sous-total 1</b>	<b>94 988 632</b>	<b>87 291 246</b>	<b>7 697 386</b>
Primes cédées	-28 010 706	-25 622 046	-2 388 660
Part des réassureurs dans la variation des "PNA"	245 664	232 681	12 983
<b>Total</b>	<b>67 223 590</b>	<b>61 901 881</b>	<b>5 321 709</b>

### PRNT3 - Produits des placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2023 totalisent 56 372 772 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 14 126 951 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provisions techniques non vie	x Reliquat des produits des placements non affectés directement
Capitaux propres + Provisions techniques non vie	(après affectation produit Vie)

Soit :

- Provisions techniques non vie	117 499 748
- Capitaux propres + provisions techniques non vie	187 433 196
- Reliquat des produits des placements non affectés	14 126 951

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 8 856 026 DT.

#### **CHNV1 - Charges de sinistres**

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 47 320 111 DT pour l'exercice 2023 contre 43 562 002 DT au titre de l'exercice 2022, soit une évolution de 3 758 109 DT, répartie comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2023</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
Sinistres payés	-57 580 222	-44 780 521	-12 799 701
Part des réassureurs dans les sinistres	12 313 920	4 252 846	8 061 075
Variation des provisions pour sinistres	-1 547 636	-5 531 588	3 983 953
Part des réassureurs dans la variation des Prov pour sinistres	-506 173	2 497 262	-3 003 435
<b>Total</b>	<b>-47 320 111</b>	<b>-43 562 002</b>	<b>-3 758 109</b>

#### **CHNV2 - Variations des autres provisions techniques.**

Les autres provisions techniques (non vie) sont constituées des provisions pour risques en cours et détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2023</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
Variation des Provisions pour risques en cours Maladie	6 384	-2 213	8 598
<b>Total</b>	<b>6 384</b>	<b>-2 213</b>	<b>8 598</b>

#### **CHNV4 - Frais d'exploitation**

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 16 876 017 DT en 2023 contre 15 199 036 DT en 2022.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est positive de 213 373 DT en 2023 (ce solde est net du report des commissions reçues des réassureurs soit un montant négatif de 50 500 DT) contre une variation positive de 111 894 DT en 2022.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance non vie est de 10 244 501 DT en 2023 contre 8 181 145 DT en 2022.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2023 pour un montant de 5 182 734 DT contre 4 833 317 DT en 2022.

#### **CHNV5 - Autres charges techniques**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 364 347 DT contre 351 428 DT au 31/12/2022.

### 3) ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparatif se présente comme suit :

Poste		2023	2022
<b>RNTV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie</b>	<b>6 455 299</b>	<b>7 097 694</b>
<b>RTV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie</b>	<b>20 339 866</b>	<b>19 180 162</b>
<b>PRNT1</b>	<b>Produits des placements</b>	<b>14 126 951</b>	<b>11 989 257</b>
<b>CHNT1</b>	<b>Charges de placements (assurances et /ou réassurances non vie)</b>		
CHNT11	charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeurs sur placements	- 5 250	
CHNT13	pertes provenant de la réalisation des placements	- 713 802	- 299 264
<b>CHNT2</b>	<b>Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie</b>	- 8 856 026	- 7 852 855
<b>PRNT2</b>	<b>Autres produits non techniques</b>	<b>172 563</b>	<b>63 291</b>
<b>CHNT3</b>	<b>Autres charges non techniques</b>	- 1 360 173	- 740 210
<b>Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts</b>		<b>30 159 429</b>	<b>29 438 075</b>
<b>CHNT4</b>	<b>Impôts sur le résultat</b>	- 9 380 693	- 8 859 823
CHNT41	Impôt sur les Sociétés	- 9 380 693	- 8 859 823
<b>CHNT5</b>	<b>Contribution de solidarité sociale</b>	- 1 072 079	- 1 012 551
	<b>Taxe Conjoncturelle Au profit du Budget de L'état 2024 et 2025</b>	- 1 072 079	-
<b><u>Résultat net de l'exercice</u></b>		<b><u>18 634 577</u></b>	<b><u>19 565 700</u></b>

Le poste **CHNT3 Autres charges non techniques** présente un solde de 1 360 173 dinars au 31/12/2023 (il s'agit de la charge des créances devenues irrécupérables et radiées avec l'approbation du conseil d'administration) contre 740 210 dinars au 31/12/2022 (il s'agit de la charge des créances devenues irrécupérables et radiées avec l'approbation du conseil d'administration pour 449 117 dinars et autres charges non techniques pour 291 092 dinars).

<b>Tableau de détermination du Résultat Fiscal</b>		<b>2023</b>
<b>Résultat Brut de l'exercice</b>		<b>30 159 429</b>
<b>Réintégrations</b>		<b>3 543 494</b>
<b>Déductions</b>	-	<b>1 900 942</b>
<b>Résultat Fiscal Avant Réinvestissement Exonéré</b>		<b>31 801 981</b>
<b>Réinvestissement Exonéré</b>	-	<b>5 000 000</b>
<b>Résultat Fiscal Après Réinvestissement Exonéré</b>		<b>26 801 981</b>
<b>Contribution de solidarité sociale 4%</b>	-	<b>1 072 079</b>
<b>Taxe Conjoncturelle au profit du Budget de L'état 2024 et 2025 4%</b>	-	<b>1 072 079</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	-	<b>9 380 693</b>
<b><u>Résultat net de l'exercice</u></b>		<b><u>18 634 577</u></b>

### **C) NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

La trésorerie de fin de l'exercice atteint un montant de 5 075 591 dinars contre 5 277 499 dinars au 31/12/2022, soit une variation négative de 201 908 dinars :

- Une variation des flux de trésorerie liés à l'exploitation de +8 869 989 dinars en 2023 contre +8 056 123 dinars en 2022.
- Une variation des flux de trésorerie provenant des activités d'investissements de -473 224 dinars en 2023 contre une variation -375 867 en 2022.
- Une variation des flux de trésorerie liés aux activités de financement de -8 581 031 dinars en 2023 contre -8 364 081 dinars en 2022.
- Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités de -17 643 dinars en 2023 contre de +42 552 dinars en 2022.



**D) TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Engagements reçus	Néant	Néant
Engagements donnés	Néant	Néant
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des Rétrocessionnaires	Néant	Néant
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	Néant	Néant
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	Néant	Néant
Autres valeurs détenues par des tiers	Néant	Néant

**E) AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**ANNEXE N° 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31/12/2023**

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions/Transferts	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement				-								-	-
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	2 774 080	24 325	-	173 606	2 972 011	2 577 143		139 938			2 717 080	-	254 931
1.3 Fonds de commerce				-								-	-
1.4 Acomptes versés	293 137	246 821	173 606	366 352	-	-	-	-	-	-	-	-	366 352
	<b>3 067 217</b>	<b>271 146</b>	<b>-</b>	<b>3 338 363</b>	<b>2 577 143</b>	<b>-</b>	<b>139 938</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 717 080</b>	<b>-</b>	<b>621 283</b>
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	1 885 589	14 840	155 447	1 744 981	1 553 254		145 032		155 447		1 542 838	-	202 143
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	3 745 218	660 211	401 474	4 003 955	3 342 756		264 587		401 474		3 205 869	-	798 086
2.3 Acomptes versés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>5 630 806</b>	<b>675 052</b>	<b>556 922</b>	<b>5 748 936</b>	<b>4 896 010</b>	<b>-</b>	<b>409 619</b>	<b>-</b>	<b>556 922</b>	<b>-</b>	<b>4 748 707</b>	<b>-</b>	<b>1 000 229</b>
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	12 150 860	311 378	-	12 462 238	109 907	-	16 027	-			125 934	-	12 336 304
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4 Autres placements financiers	596 382 555	3 945 201 691	3 811 945 220	729 639 026	-	2 467 171	-	1 133 234	-	92 323	-	3 508 082	726 130 944
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	26 191 536	6 653 348	2 235 265	30 609 618	-	2 467 171	-	1 133 234	-	92 323	-	3 508 082	27 101 537
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	420 374 415	105 522 839	51 404 050	474 493 204									474 493 204
3.4.3 Prêts hypothécaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.4 Autres prêts	316 604	525 503	305 904	536 203									536 203
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	149 500 000	3 832 500 000	3 758 000 000	224 000 000									224 000 000
3.4.6 Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.5 Créances pour espèces déposées	590 810	638 245	581 499	647 556									647 556
3.6 Placements des contrats en UC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>609 124 225</b>	<b>3 946 151 314</b>	<b>3 812 526 719</b>	<b>742 748 820</b>	<b>109 907</b>	<b>2 467 171</b>	<b>16 027</b>	<b>1 133 234</b>	<b>-</b>	<b>92 323</b>	<b>125 934</b>	<b>3 508 082</b>	<b>739 114 804</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>617 822 248</b>	<b>3 947 097 511</b>	<b>3 813 083 640</b>	<b>751 836 119</b>	<b>7 583 059</b>	<b>2 467 171</b>	<b>565 584</b>	<b>1 133 234</b>	<b>556 922</b>	<b>92 323</b>	<b>7 591 721</b>	<b>3 508 082</b>	<b>740 736 317</b>

**ANNEXE N° 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS**

	<b>Valeur Brute</b>	<b>Valeur Nette</b>	<b>Juste Valeur</b>	<b>Plus ou Moins-Value latente</b>
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	12 462 238	12 336 304	12 336 304	-125 934
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	30 609 618	27 101 537	27 101 537	-3 508 082
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autre parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	474 493 204	474 493 204	474 493 204	
Autres placements financiers				
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	536 203	536 203	536 203	
Dépôt auprès des établissements bancaires et financiers	169 763 681	169 763 681	169 763 681	
Dépôt auprès des entreprises cédantes	647 556	647 556	647 556	
Autres dépôts				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
<b><i>Total</i></b>	<b><u>688 512 501</u></b>	<b><u>684 878 486</u></b>	<b><u>684 878 486</u></b>	<b><u>-3 634 016</u></b>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	682 636 014	682 636 014	682 636 014	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	10 688 558	10 688 558	10 688 558	

**ANNEXE N° 10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER**

Année d'inventaire :	Exercice de survenance		
	2 019	2 020	2 021
Inventaire 2021			
Règlements cumulés	33 122 785	25 975 269	22 876 869
Provisions pour sinistres	8 070 609	11 087 846	23 819 346
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>41 193 394</b>	<b>37 063 115</b>	<b>46 696 215</b>
Primes acquises	59 384 389	64 843 092	73 434 503
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>69%</b>	<b>57%</b>	<b>64%</b>

Année d'inventaire :	Exercice de survenance			
	2 019	2 020	2 021	2 022
Inventaire 2022				
Règlements cumulés	34 520 714	27 621 216	33 967 899	23 583 788
Provisions pour sinistres	4 750 615	8 319 812	12 636 792	28 389 647
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>39 271 329</b>	<b>35 941 028</b>	<b>46 604 691</b>	<b>51 973 436</b>
Primes acquises	59 384 389	64 843 092	73 434 503	87 291 246
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>66%</b>	<b>55%</b>	<b>63%</b>	<b>60%</b>

Année d'inventaire :	Exercice de survenance				
	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
Inventaire 2023					
Règlements cumulés	35 337 121	28 688 169	36 342 697	35 989 220	34 017 207
Provisions pour sinistres	3 174 279	4 695 697	9 418 875	14 446 416	30 349 862
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>38 511 400</b>	<b>33 383 866</b>	<b>45 761 572</b>	<b>50 435 636</b>	<b>64 367 069</b>
Primes acquises	59 384 389	64 843 092	73 434 503	87 291 246	94 988 632
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>65%</b>	<b>51%</b>	<b>62%</b>	<b>58%</b>	<b>68%</b>

**ANNEXE N°11 : VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS**

	Les placements dans les entreprises liées	Autres placements	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers				
Revenu des participations	698 546	967 351	1 665 897	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Revenu des autres placements	33 481 191	21 225 684	54 706 876	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
<b>Total des produits des placements</b>	<b>34 179 737</b>	<b>22 193 035</b>	<b>56 372 772</b>	
Intérêts				
Frais externes (pertes sur réalisation)	1 290 083	35 330	1 325 414	CHV91+CHNT13
Autres frais (ajustement sur valeur)	5 250	2 905	8 155	CHV91+CHNT13+CHNT12
<b>Total charges des placements</b>	<b>1 295 333</b>	<b>38 236</b>	<b>1 333 569</b>	

**ANNEXE N° 12 : RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE**

	<b>PREVOYANCE</b>	<b>EPARGNE</b>	<b>TOTAL</b>
Primes	28 576 342	117 681 259	146 257 601
Charges de prestations	-8 308 939	-33 989 702	-42 298 641
Charges de provisions d'assurance vie	-10 071 524	-102 028 110	-112 099 634
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			0
<b>Solde de souscription</b>	<b>10 195 879</b>	<b>-18 336 553</b>	<b>-8 140 674</b>
Frais d'acquisition	-4 768 330	-4 769 169	-9 537 499
Autres charges de gestion nettes	-496 246	-1 545 784	-2 042 030
<b>Charge d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-5 264 576</b>	<b>-6 314 952</b>	<b>-11 579 528</b>
Produits de placements	10 217 464	32 028 884	42 246 347
Charges de placements	-512 961	-101 556	-614 518
Participation aux résultats et intérêts techniques			
<b>Solde financier</b>	<b>9 704 502</b>	<b>31 927 327</b>	<b>41 631 830</b>
Primes cédées et/ou rétrocédées	-3 546 039		-3 546 039
Part des réassureurs dans les charges de prestations	631 782		631 782
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-99 993		-99 993
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	1 220 659		1 220 659
Commissions reçues des réassureurs	261 414		261 414
Intérêt	-39 584		-39 584
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-1 571 761</b>		<b>-1 571 761</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>13 064 044</b>	<b>7 275 822</b>	<b>20 339 866</b>

**Informations complémentaires**

Montant des rachats		29 413 630	29 413 630
Intérêts techniques bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture	136 425 017	378 410 622	514 835 639
Provisions techniques brutes à l'ouverture	124 132 533	276 037 307	400 169 840

**A déduire**

Provisions devenues exigibles

**ANNEXE N° 13 : RESULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE**

	AUTO	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTRUCTION	RC GLE	R DIVERS	ASSISTANCES	MALADIE	ACC CORP	Total
<b>Primes acquise</b>	<b>35 706 045</b>	<b>8 002 993</b>	<b>17 010 190</b>	<b>888 603</b>	<b>2 858 267</b>	<b>1 872 757</b>	<b>3 853 082</b>	<b>22 499 059</b>	<b>2 297 637</b>	<b>94 988 632</b>
Primes émises	36 794 698	8 222 400	17 623 793	791 883	3 420 117	1 839 613	3 853 082	22 548 284	2 291 880	97 385 749
Variation des primes non acquises	-1 088 653	-219 407	-613 604	96 720	-561 850	33 144	0	-49 226	5 757	-2 397 117
<b>Charges de prestation</b>	<b>-25 324 160</b>	<b>-266 873</b>	<b>-11 425 042</b>	<b>-287 081</b>	<b>-253 063</b>	<b>-1 015 092</b>	<b>-528</b>	<b>-19 928 474</b>	<b>-1 260 469</b>	<b>-59 760 781</b>
Prestations et frais payés	-22 708 995	-514 162	-11 486 457	-106 047	-955 441	-883 322	-528	-19 410 256	-1 515 012	-57 580 222
Charges de provisions pour prestations diverses	-2 615 165	247 289	61 415	-181 034	702 379	-131 770	0	-518 217	254 544	-2 180 559
<b>Solde de souscription</b>	<b>10 381 885</b>	<b>7 736 120</b>	<b>5 585 148</b>	<b>601 522</b>	<b>2 605 204</b>	<b>857 664</b>	<b>3 852 554</b>	<b>2 570 585</b>	<b>1 037 168</b>	<b>35 227 851</b>
Frais d'acquisition	-6 179 916	-1 293 318	-3 886 472	-208 951	-762 846	-296 527	-1 107 525	-2 513 281	-363 307	-16 612 144
Autres charges de gestion nettes	-5 154 479	-563 556	-1 126 795	-80 609	-270 741	-180 952	-132 270	-2 470 368	-264 731	-10 244 501
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-11 334 395</b>	<b>-1 856 874</b>	<b>-5 013 267</b>	<b>-289 561</b>	<b>-1 033 587</b>	<b>-477 480</b>	<b>-1 239 794</b>	<b>-4 983 649</b>	<b>-628 038</b>	<b>-26 856 646</b>
Produits nets de placements	5 624 557	366 051	1 268 716	313 945	502 901	264 464	2 723	347 791	374 942	9 066 091
<b>Solde financier</b>	<b>5 624 557</b>	<b>366 051</b>	<b>1 268 716</b>	<b>313 945</b>	<b>502 901</b>	<b>264 464</b>	<b>2 723</b>	<b>347 791</b>	<b>374 942</b>	<b>9 066 091</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	-1 380 221	-6 060 478	-13 281 288	-566 409	-1 271 036	-1 150 447	-3 058 583	-906 831	-89 750	-27 765 042
Part des réassureurs dans les prestations payées	280 911	407 881	10 364 560	81 388	290 386	387 852	1	359 772	141 171	12 313 920
Part des réassureurs dans les charges de provisions	681 567	-180 019	-1 067 342	152 554	-303 914	67 524	0	8 835	134 622	-506 173
Part des réassureurs dans les PB	0	133 304	74 107	0	0	0	0	0	0	207 411
Commissions reçues des réassureurs	0	684 632	2 999 405	133 709	213 863	414 988	683 851	0	1 787	5 132 234
Intérêts servis	-121 805	-48 577	-71 453	-31 183	-23 468	-13 715	0	0	-54 146	-364 347
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-539 547</b>	<b>-5 063 257</b>	<b>-982 012</b>	<b>-229 941</b>	<b>-1 094 169</b>	<b>-293 799</b>	<b>-2 374 732</b>	<b>-538 224</b>	<b>133 684</b>	<b>-10 981 997</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>4 132 500</b>	<b>1 182 040</b>	<b>858 585</b>	<b>395 965</b>	<b>980 349</b>	<b>350 850</b>	<b>240 751</b>	<b>-2 603 497</b>	<b>917 757</b>	<b>6 455 299</b>



**ANNEXE N° 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS**

Année d'inventaire	2019	2020	2021	2022	2023
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)					
* Participation attribuée a des contrats (y compris intérêts techniques)	1 682 023	1 922 921	2 560 889	3 255 749	3 737 192
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	617 701	1 583 789	1 853 814	2 706 387	5 528 707
Participations aux résultats des contrats d'assurances Vie					
* Provisions mathématiques moyennes	204 404 689	228 584 689	270 657 360	339 699 313	433 541 545
* Montant minimum de participation					
* Montant effectif de la participation					
dont attribuée (y compris intérêts techniques)					
dont variation de la provision pour PB					

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.



**ANNEXE N° 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE**

	<b>TOTAL</b>	<b>Raccordement</b>
Primes	146 257 601	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	-42 298 641	CHV1 1°colonne
Charges de provisions d'assurance vie	-112 099 634	CHV2 1°colonne+ CHV3 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	0	
<b>Solde de souscription</b>	<b>-8 140 674</b>	
Frais d'acquisition	-9 537 499	CHV41+CHV42 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-2 042 030	CHV43 1°colonne
<b>Charge d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-11 579 528</b>	
Produits de placements	42 246 347	PRV2 1°colonne+PRV4 1°colonne
Charges de placements	-614 518	CHV9 1°colonne
Participation aux résultats et intérêts techniques		
<b>Solde financier</b>	<b>41 631 830</b>	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-3 546 039	PRV1 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de prestations	631 782	CHV11 2°colonne+CHV12 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-99 993	CHV 2 2°colonne
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	1 220 659	CHV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	261 414	CHV44 2°colonne
Intérêt	-39 584	CHV91 2°colonne
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-1 571 761</b>	
<b>Résultat technique</b>	<b>20 339 866</b>	
<b>Informations complémentaires</b>		
Montant des rachats	29 413 630	
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	514 835 639	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	400 169 840	
<b>A déduire</b>		
Provisions devenues exigibles		

**ANNEXE N° 16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON VIE**

	<b>Total</b>	<b>Raccordement</b>
<b>Primes acquise</b>	<b>94 988 632</b>	
Primes émises	97 385 749	PRNV11 1°colonne
Variation des primes non acquises	-2 397 117	PRNV12 1°colonne
<b>Charges de prestation</b>	<b>-59 760 781</b>	
Prestations et frais payés	-57 580 222	CHNV11 1°colonne
Charges de provisions pour prestations diverses	-2 180 559	(CHNV12+CHNV2+CHNV3) 1°colonne
<b>Solde de souscription</b>	<b>35 227 851</b>	
Frais d'acquisition	-16 612 144	(CHNV41+CHNV42) 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-10 244 501	CHNV43 1°colonne
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-26 856 646</b>	
Produits nets de placements	9 066 091	PRNT3 1°colonne
<b>Solde financier</b>	<b>9 066 091</b>	
Part des réassureurs dans les primes acquises	-27 765 042	(PRNV11+PRNV12) 2°colonne
Part des réassureurs dans les prestations payées	12 313 920	CHNV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-506 173	CHNV12 2°colonne
Part des réassureurs dans les PB	207 411	CHNV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	5 132 234	(CHNV42+CHNV44) 2°colonne
Intérêts servies	-364 347	CHNV5 2°colonne
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-10 981 997</b>	
<b>Résultat technique</b>	<b>6 455 299</b>	

	<b>Total</b>
<b>Informations complémentaires</b>	
Provisions pour primes non acquises clôture	29 658 090
Provisions pour primes non acquises ouverture	27 260 972
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	85 060 342
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	83 512 706
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	2 774 989
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	2 135 681
Autres provisions techniques clôture	6 328
Autres provisions techniques ouverture	12 712
<b>A déduire :</b>	
Provisions devenus exigibles	

# **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**Messieurs les actionnaires  
de la Société Assurances BIAT  
Les jardins du Lac - Lac II-1053 – Tunis**

## ***I. Rapport sur l'audit des états financiers***

### Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Assurances BIAT », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 88 568 024 DT y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 18 634 577 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « Assurances BIAT », au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 15 Avril 2024.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore

si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

### Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 23 avril 2024**

**Les Commissaires aux comptes**

**FMBZ-KPMG Tunisie**  
**Mme Kalthoum BOUGUERRA**  
**Associée**

**FINOR**  
**M. Walid BEN SALAH**  
**Associé**

**SOCIETE ASSURANCES BIAT**  
**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Messieurs les actionnaires  
de la Société Assurances BIAT  
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I – Conventions réglementées :**

**I -1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :**

1. Conformément à la convention cadre pour la réalisation des opérations de pensions livrées signée en date du 19 décembre 2016, Assurances BIAT et la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » ont conclu en 2023 des opérations de pensions livrées.

Dans ce cadre, le conseil d'administration du 21 Décembre 2023 a autorisé l'opération de pension livrée réalisée le 28/12/2023 pour un montant de 54 236 319 DT et par laquelle la BIAT prendra en pension des titres BTA (45 304 bons) et des emprunts obligataires (100 000 obligations) pour une période de 20 jours à un taux négocié de 7.54%.

2. La BIAT et Assurances BIAT ont signé un protocole d'accord en date du 30 Décembre 2021 afin de définir les termes et les conditions de la couverture des montants des échéances des crédits accordées par la banque et ayant fait l'objet de report conformément aux mesures de soutien prises dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid 19.

Le capital assuré par les contrats adhésions initiaux est étendu pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 au montant restant dû des échéances reportées à la date du décès ou de la consolidation de l'IAD survenant pendant cette période. Cette couverture sera soumise aux mêmes conditions de garantie et d'exclusions que celles du contrat d'assurances initial.

La couverture complémentaire est accordée sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 moyennant le paiement par la BIAT d'une prime d'assurance globale de 186 046 DT dès la signature du protocole et qui ne donne pas lieu au règlement d'une commission d'intermédiation.

Le montant de la prime d'assurance détaillé par contrat/adhésion, a été établi avec une réduction de 60% sur le tarif standard Temporaire Décès en Couverture de Prêt et sans frais d'acquisition, appliqué aux capitaux couverts sur l'année 2023.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 06 Avril 2023.

3. En date du 17 Mars 2023, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 4 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 18 828 DT en 2023.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 06 Avril 2023.

#### **I -2. Conventions réglementées et opérations datant des exercices antérieurs qui continuent à produire leurs effets durant l'exercice 2023 :**

1. Une convention de prestations de services a été conclue entre Assurances BIAT et la société « Value Digital Services » en vertu de laquelle cette dernière effectue une mission de développement d'une plateforme digitale « from scratch » sur plusieurs lots, conçue et développée exclusivement pour la société.

Le périmètre des prestations comprend le développement des fonctionnalités suivantes :

- Authentification : 1<sup>er</sup> accès, connexion, mot de passe oublié et déconnexion ;
- Profil client ;
- Consultation des polices auto individuelles ;
- Suivi des remboursement et sinistre auto (intégration avec DigiClaim) ;
- Devis/simulation ;
- Règlement des échéances ;
- Gestion des réclamations ;

En contrepartie de ses prestations de services, la société « Value Digital Services » perçoit une rémunération d'un montant forfaitaire de 450 000 DT en hors taxes.

Cette convention prend effet à la date de sa signature et prend fin à la mise en production des fonctionnalités prévues.

En 2023, Assurances BIAT a constaté une charge brute relative aux prestations réalisées de 160 651 DT toutes taxes comprises.



Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 20 Octobre 2022.

2. En date du 09 Mars 2021, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 4 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 89 622 DT en 2023.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 08 Avril 2021.

3. En date du 19 Mars 2020, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 5 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 112 120 DT en 2023.

4. En date du 19 Mars 2019, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 4 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 89 250 DT en 2023.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 04 Avril 2019.

5. En date du 26 Février 2018, la BIAT a conclu deux contrats de location de locaux avec Assurances BIAT en vertu desquels la BIAT donne en bail pour usage de bureaux administratifs :
- Une agence située à l'avenue Habib Bourguiba la Mannouba d'une superficie de 87.5 m<sup>2</sup> pour un loyer annuel hors taxes de 10 320 DT.
  - Une agence située à Place Sidi Mtir Mahdia d'une superficie de 183 m<sup>2</sup> pour un loyer annuel hors taxes de 7 657 DT.

Les locations sont consenties et acceptées pour une période de deux années consécutives commençant le 1er Janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 Décembre 2018, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers subiront une majoration de 5% qui sera appliquée à partir de la deuxième année de location.

La charge de location de ces agences, constatée en 2023, est de 28 669 DT.

6. En date du 12 Mars 2018, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 33 469 DT en 2023.

7. En date du 21 Mars 2017, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10ème année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 42 245 DT en 2023.

8. Les frais d'occupation par « Assurances BIAT » de l'agence de Bizerte ont été pris en charge par la « Protectrice » depuis l'exercice 2017 et devraient par la suite faire l'objet de facturation par cette dernière.

Dans ce cadre, la « Protectrice » a conclu en date du 27 Mars 2018, un contrat de location de locaux avec « Assurances BIAT » en vertu duquel la « Protectrice » donne en bail pour usage de bureaux administratifs une agence située à Bizerte d'une superficie de 55.4 m<sup>2</sup> pour un loyer annuel hors taxes de 8 925 DT.

Le contrat de location est conclu pour une période d'une année commençant le 1er Janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 Décembre 2017, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration de 5% qui sera appliquée à partir de la deuxième année de location.

Ainsi, la charge de location de cette agence constatée en 2023, est de 14 233 DT.

9. En date du 20 Avril 2016, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculé sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission de performance « SUCCESS FEES » calculée sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur facial pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5 DT et un maximum de 25 DT) prélevé trimestriellement.

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 20 Avril 2016, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 500 000 DT.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 4 554 DT en 2023.

- 10.** En date du 23 Mars 2016, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10ème année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 41 650 DT en 2023.

- 11.** En date du 10 Décembre 2015, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculé sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission dite de SUCCESS FEES calculé sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur facial pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5 DT et un maximum de 25 DT) prélevé trimestriellement.

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 31 Décembre 2015, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 250 000 DT.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 3 171 DT en 2023.

- 12.** En date du 23 Mars 2015, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion

d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10ème année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 20 527 DT en 2023.

- 13.** En date du 07 Avril 2014, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10ème année qui suit celle de la libération du fonds.
- 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 10 264 DT en 2023.

- 14.** Votre société a conclu avec la BIAT un contrat de sous-location en vertu duquel cette dernière occupe le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie de 145 m<sup>2</sup> et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du lac II- Tunis et ce, moyennant un loyer annuel de :

- 125 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2010 au 30 Avril 2010, soit la somme de 6 042 DT hors TVA ;
- 137,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1<sup>er</sup> Mai 2010 au 30 Avril 2011, soit la somme de 19 937 DT hors TVA ;

- 147,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1<sup>er</sup> Mai 2011 au 30 Avril 2012 soit la somme de 21 387 DT hors TVA ;

Une majoration annuelle de 5% non cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1<sup>er</sup> Mai 2012.

Cette sous location est consentie pour une durée ferme commençant le 1<sup>er</sup> Janvier 2010 et finissant le 30 Avril 2014 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En 2014 et par un avenant n°1 au contrat initial, la location est prorogée pour une nouvelle période commençant le 1<sup>er</sup> Mai 2014 et finissant le 30 Avril 2019 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Une majoration annuelle cumulative du loyer est appliquée à partir du 1<sup>er</sup> Mai 2014 au taux annuel de 5 % et ce, sur la base du loyer de l'année précédente.

Les produits de sous location au titre de l'exercice 2023, se sont élevés à 37 717 DT hors TVA.

15. Assurances BIAT a supporté, en 2023, un montant de 509 299 DT TTC relatif aux charges de mise à disposition de personnel de la BIAT.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 15 Avril 2024.

## **II - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

### **II-1 : Rémunérations de l'ancien Directeur Général**

La rémunération de l'ancien Directeur Général, telle que fixée par la décision du Conseil d'Administration du 22 Octobre 2015, est composée d'un salaire annuel servi sur 16,5 mois, d'une prime d'intéressement variable fixée, chaque année, par le Conseil d'Administration, d'avantages en nature sous forme de mise à disposition d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de carburant, d'une prise en charge des frais téléphoniques et de tickets restaurant.

Votre conseil d'administration réuni en date du 15 Juin 2023, a constaté l'arrivée à l'âge de retraite du Directeur Général et a décidé en conséquence de nommer un nouveau.

Il a également décidé d'accorder à l'ancien Directeur Général un versement au contrat groupe retraite d'un montant de 108 000 DT et une indemnité de départ à la retraite de 60 000 DT nets.

En 2023, Assurances BIAT a constaté une charge brute de 459 879 DT (hors assurance retraite et charges patronales) outre des avantages divers totalisant un montant de 9 942 DT.

### **II-2 : Rémunérations du nouveau Directeur Général**

La rémunération du nouveau Directeur Général, telle que fixée par la décision du Conseil d'Administration du 15 Juin 2023, est composée d'un salaire annuel servi sur 12 mois, d'une prime d'intéressement variable fixée, chaque année, par le Conseil d'Administration, d'avantages en nature sous forme de mise à disposition d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de carburant, d'une prise en charge des frais téléphoniques et de tickets restaurant.

En 2023, Assurances BIAT a constaté une charge brute de 125 416 DT (hors charges patronales) outre des avantages divers totalisant un montant de 11 313 DT.

### **II-3 : Rémunérations du Président du Conseil d'Administration**

En date du 20 Octobre 2015, la société Assurances BIAT a conclu avec le Président du Conseil d'Administration d'Assurances BIAT une convention d'assistance, de conseil et de supervision de la mise en place de sa nouvelle stratégie de développement.

Cette convention s'étale du 1<sup>er</sup> Juin 2015 au 31 Décembre 2016, le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme. Le montant estimatif de la convention s'élève à 132 000 DT HT.

Cette charge peut être majorée éventuellement par les frais de mission à l'extérieur du pays, les frais d'hébergement et les frais de visa et de timbre de voyage, ainsi que les frais inhérents à l'accomplissement d'une mission à l'intérieur du pays.

Plusieurs avenants à cette convention ont été signés ; le quatrième et dernier avenant a été signé entre les parties en date du 09 Juin 2022. Il a été stipulé que l'effet de cette convention s'étale du 1<sup>er</sup> Juillet 2022 au 30 Juin 2024. Le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme. Le montant estimatif de la convention s'élève à 168 000 DT HT.

Suite à la démission du président du conseil d'administration de son poste le 15 juin 2023, cette convention a été résiliée d'un commun accord entre les parties.

La charge brute supportée par la société, au titre de 2023, est de 43 560 DT.

### **II-4 : Rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit**

Le Président et les membres du Conseil d'Administration d'Assurances BIAT sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Juin 2023 a alloué aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2022 des jetons de présence d'un montant brut de 45 000 DT.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Juin 2023 a décidé d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit, au titre de l'exercice 2022, une rémunération d'un montant brut de 10 000 DT à répartir entre eux.

Le montant brut supporté par la société, en 2023, est de 55 000 DT.

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

**Tunis, le 23 avril 2024**

#### **Les Commissaires aux comptes**

**FMBZ-KPMG Tunisie**  
**Mme Kalthoum BOUGUERRA**  
**Associée**

**FINOR**  
**M. Walid BEN SALAH**  
**Associé**

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

**CITIBANK TUNIS N.A**

**Branche onshore**

**Siège social : 55, Avenue Yughurta -1002 Tunis-**

La Citibank Tunis NA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Hassen BOUAITA et Mr Mohamed LASSAAD BORJI.



**BILAN**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**  
**(EN MILLIERS DE DT)**

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
<b>ACTIF</b>			
AC1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	IV.1	153 615	179 407
AC2: Créances sur les établissements bancaires et financiers	IV.2	433 173	399 021
AC3: Créances sur la clientèle	IV.3	136 911	99 971
AC4: Portefeuille titres commercial	IV.4	288 407	274 281
AC5: Portefeuille d'investissement	IV.5	25	25
AC6: Valeurs immobilisées	IV.6	244	183
AC7: Autres actifs	IV.7	26 805	22 122
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 039 180</b>	<b>975 010</b>
<b>PASSIF</b>			
PA1: Banque Centrale, CCP2	V.1	7 205	4 569
PA2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	V.2	460 759	418 843
PA3: Dépôts et avoirs de la clientèle	V.3	454 102	446 794
PA5: Autres passifs	V.4	42 686	29 717
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>964 752</b>	<b>899 923</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP1: Capital		50 000	50 000
CP5: Résultats reportés		-	-
CP6: Résultat de l'exercice		24 428	25 087
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	VI	<b>74 428</b>	<b>75 087</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 039 180</b>	<b>975 010</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**  
**(EN MILLIERS DE DT)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
HB1: Cautions, avals et autres garanties données	<i>VIII.1</i>	7 500	13 710
HB2: Crédits documentaires	<i>VIII.2</i>	37 222	72 016
<b>TOTAL PASSIF EVENTUEL</b>		<b>44 722</b>	<b>85 726</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
HB4: Engagements de financement donnés	<i>VIII.3</i>	148 986	111 185
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>148 986</b>	<b>111 185</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
HB7: Garanties reçues	<i>VIII.4</i>	506 149	469 354
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>506 149</b>	<b>469 354</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**  
**(EN MILLIERS DE DT)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
PR1: Intérêts et revenus assimilés		43 620	30 313
PR2: Commissions (en produits)		2 025	2 597
PR3: Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations Assimilées		44 293	40 782
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>IX.1</b>	<b>89 938</b>	<b>73 692</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
CH1: Intérêts encourus et charges Assimilées		25 424	16 798
CH2 : Commissions encourues		-	-
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>IX.2</b>	<b>25 424</b>	<b>16 798</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>64 514</b>	<b>56 894</b>
PR5/ CH4: Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<b>IX.3</b>	(2 889)	(1 588)
PR7: Autres produits d'exploitation		-	-
CH6: Frais de personnel	<b>IX.4</b>	(7 127)	(7 424)
CH7: Charges générales d'exploitation	<b>IX.5</b>	(8 517)	(5 645)
CH8: Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(95)	(63)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>45 886</b>	<b>42 174</b>
PR8\ CH9: Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		(23)	-
CH11: Impôt sur les bénéfices		(21 435)	(17 087)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>24 428</b>	<b>25 087</b>
PR9/CP11 Solde en gain\perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>24 428</b>	<b>25 087</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**  
**(EN MILLIERS DE DT)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors produits du portefeuille d'investissement)		65 117	56 657
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(25 502)	(16 756)
Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(14 100)	(46 748)
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordées à la clientèle		(36 374)	42 150
Dépôts/Retrait de dépôts de la clientèle		13 928	(6 924)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(4 975)	(7 061)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(8 378)	(10 458)
Titres de transaction/placements		4 531	(46 476)
Impôt sur les bénéfices		(20 558)	(7 422)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<b>X</b>	<b>(26 311)</b>	<b>(40 038)</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition/Cession sur immobilisation		(150)	(145)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>X</b>	<b>(150)</b>	<b>(145)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes versés		(25 087)	(19 264)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>X</b>	<b>(25 087)</b>	<b>(19 264)</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(51 548)	(62 447)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		90 064	152 511
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>X</b>	<b>38 516</b>	<b>90 064</b>

**NOTE I: RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :**

Les états financiers de la Citibank N.A Tunis branche Onshore sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

**NOTE II: BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :**

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2023 tout en respectant les conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Parmi ces principes, nous énonçons ci-après les règles de prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres, ainsi que les règles de conversion des opérations en devises.

**II.1 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS :**

**III.1.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS :**

Les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2023 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

Par conséquent, les produits encaissés et qui ne se rapportent pas à ladite période ne sont pas pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2023. En revanche, les produits courus et non échus à la date du 31 décembre 2023 font partie intégrante de ce résultat.

**II.1.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS QUI SE RAPPORTENT AUX CREANCES DOUTEUSES :**

En vertu des dispositions de la norme comptable tunisienne n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que la circulaire aux banques n° 91-24 du 17 décembre 1991 (article 9) traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, les intérêts et produits assimilés qui se rapportent aux créances douteuses ne sont pris en compte au niveau du résultat que s'ils ont été effectivement remboursés par leurs débiteurs et doivent être portés au bilan au cours de leur période de rattachement en tant qu'agios réservés.

## **II.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES :**

### **III.2.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES :**

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions encourues ainsi que les autres charges engagées par la branche qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2023 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

Ainsi, les charges engagées au cours de ladite période et qui ne s'y rapportent pas sont portées au bilan au niveau des comptes d'attente et de régularisation.

En revanche, les charges qui ont été décaissées à la date du 31 décembre 2023 mais qui se rapportent à l'exercice 2023 sont prises en compte au niveau du calcul du résultat de l'exercice 2023.

### **II.2.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES COMMUNES :**

Les charges communes à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche Onshore et la branche Offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche Offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2023 sont les suivants :

- 39% pour la branche Onshore ;
- 61% pour la branche Offshore.

L'allocation des charges communes entre la branche onshore et Offshore se fait à travers 4 contrats à savoir :

- Un contrat de mise à disposition du personnel moyennant un coût proportionnel au chiffre d'affaires annuel au titre de l'exercice fiscal. Une marge de 15% est appliquée sur le cout facturé à la branche offshore.
- Un contrat de mise à disposition des locaux moyennant un loyer proportionnel au chiffre d'affaires annuel. Le Loyer estimé sera augmenté de 5% annuellement à partir de l'exercice 2024. La valeur locative a été estimée par un expert agréé.
- Un contrat de mise à disposition des équipements moyennant un montant proportionnel au pourcentage du CA Global sur les charges d'utilisation des Equipements étant donné que les équipement objet de ce contrat sont coexploités par les deux Parties et qu'il est difficile de dissocier l'utilisation de chaque Partie. La valeur des équipements a été évaluée par un expert agréé.
- Un contrat de remboursement des charges communes telles que les fournitures de bureau, les frais de gardiennage, etc.: Ces charges sont remboursées à l'autre partie proportionnellement à sa quote-part du CA Global moyennant une facture.

## **II.3 REGLES D'EVALUATION DES CREANCES :**

### **II.3.1 PROVISIONS INDIVIDUELLES**

En vertu des dispositions de la norme comptable n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, la circulaire aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par textes subséquents, la branche a procédé à une évaluation de l'ensemble des créances détenues en vue d'estimer s'il convient ou non de constituer des provisions pour tenir compte du risque de non recouvrement des créances de la clientèle et ce, en tenant compte, aussi bien des événements ayant pris naissance au cours de l'exercice en cours et des exercices antérieurs, que des événements survenus postérieurement à la clôture de celui-ci.

Ladite évaluation a été faite compte tenu des garanties déductibles au sens de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 notamment :

- Les garanties reçues de l'Etat, des banques, des compagnies d'assurances et des fonds de garantie ;
- Les dépôts de garantie ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les garanties hypothécaires dûment enregistrées ;

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n° 2013-21, les banques doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ; et
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est à noter qu'en application des dispositions de cette circulaire, la branche n'a pas à constater des provisions additionnelles.

### **II.3.2 PROVISIONS COLLECTIVES**

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de ladite circulaire.

Cette provision est à calculer soit en recourant à la méthodologie référentielle édictée par la BCT soit en s'appuyant sur une méthodologie propre à la Branche dont les fondements doivent être motivés et avoir requis l'approbation préalable de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. Le relèvement ou l'abaissement du montant de ces provisions collectives doit être justifié par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques.

Bien qu'aucune nouvelle relation n'ait été classée par la branche durant les 5 derniers exercices et que le taux de migration est nul, la branche a jugé opportun de constituer des provisions collectives d'un montant de 3 470 KDT suite à la majoration des taux de migration historiques et en retenant les taux de provisionnement minimum, tel que prévu par la circulaire 2024-01 du 19 janvier 2024.

#### **II.4 REGLES D'EVALUATION DES TITRES :**

Par référence à la norme comptable sectorielle n° 25 relative au portefeuille – titres dans les établissements bancaires et à la norme comptable N° 07 relative aux placements, les titres de transaction détenus par notre branche (bons du trésor) ont été évalués à la valeur de marché et les titres de participation à la valeur d'usage.

#### **II.5 REGLES D'ACTUALISATION DES SOLDES LIBELLES EN DEVICES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :**

Compte tenu des dispositions de la norme comptable sectorielle n° 23 traitant des opérations en devises dans les établissements bancaires, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours moyens de change au comptant des devises du marché interbancaire au 31 décembre 2023.

Les pertes et les gains de change résultant de cette réévaluation sont imputés directement en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

#### **II.6 REGLES DE CALCUL DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES :**

Est instituée au sens de de l'article 53 de loi de finances 2018, une contribution sociale de solidarité au profit des caisses sociales calculée par la différence entre l'impôt sur les sociétés dû selon les taux prévus par la législation en vigueur majoré d'un point et l'impôt sur les sociétés sans ladite majoration.

Cette contribution a été élevée à 4% par la Loi 2022-79 du 22 décembre 2022 portant Loi de finances pour l'année 2023 pour les banques et les établissements financiers, les banques et les établissements financiers non-résidents exerçant dans le cadre du code de prestation des services financiers aux non-résidents.

De plus, la loi de finances pour 2024 a introduit une nouvelle contribution conjoncturelle pour les années 2024 et 2025. Cette contribution est calculée au taux de 4 % de la base imposable à l'impôt sur les sociétés (IS) et concerne les banques, les institutions financières ainsi que les établissements d'assurance et de réassurance.



**NOTE III: PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers sont établis en monnaie locale soit le « Dinar Tunisien ». Les rubriques des états financiers sont présentées en milliers de dinars tunisiens.

**NOTE IV : NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :**

L'actif du bilan se détaille comme suit :

**IV.1 AC1 – CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT:**

Ce poste a connu une diminution en valeur de l'ordre de 25 792 KDT au 31 décembre 2023 par rapport au 31 décembre 2022 soit -14%.

Cette variation est due essentiellement à la baisse des avoirs de la branche auprès de la BCT de 25 837 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2023</u></b>	<b><u>31.12.2022</u></b>
Caisse en Dinars	523	525
Caisse en Devise	7	10
Comptes ordinaires BCT (Dinars et devises)	153 012	178 849
Chèques Postaux	1	1
Créances rattachées	72	22
<b><u>Total</u></b>	<b><u>153 615</u></b>	<b><u>179 407</u></b>

**IV.2 AC2 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:**

Ces créances ont connu au 31 décembre 2023 une hausse de 34 152 KDT par rapport à fin 2022, soit une augmentation de 9%.

Cette variation est due principalement à la hausse des placements auprès des établissements bancaires de 4 000 KDT, la baisse des avoirs chez les banques correspondantes non-résidentes de 4 689 KDT et à la hausse des créances sur les organismes et établissements financiers de 33 600 KDT.

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2023</u></b>	<b><u>31.12.2022</u></b>
Placements en dinars	288 000	284 000
Comptes banques non-résidentes	14 098	18 787
Comptes banques résidentes	39	4
Organismes financiers	128 300	94 700
Créances rattachées	2 736	1 530
<b><u>Total</u></b>	<b><u>433 173</u></b>	<b><u>399 021</u></b>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Jusqu'à 3</u> <u>mois</u>	<u>3 mois à</u> <u>1 an</u>	<u>1 an à 5</u> <u>ans</u>	<u>Plus de</u> <u>5 ans</u>	<u>Total</u>
Avoirs en devises chez les correspondants non-résidents	14 098	-	-	-	14 098
Avoirs en dinars chez les correspondants résidents	39	-	-	-	39
Prêts au jour au jour et à terme en dinars aux banques	288 000	-	-	-	288 000
Prêts aux organismes financiers spécialisés	50 800	77 500	-	-	128 300
Créances rattachées	526	2 210	-	-	2 736
<b>Total</b>	<b>353 463</b>	<b>79 710</b>	-	-	<b>433 173</b>

Les créances rattachées sont détaillées comme suit au 31 décembre 2023 :

<b>En KDT</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	190	113
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	2 546	1 417
<b>Total</b>	<b>2 736</b>	<b>1 530</b>

#### IV.3 AC3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE :

Cette rubrique de l'actif se détaille comme suit :

<b>En KDT</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Comptes courants débiteurs	16 829	9 676
Crédits à la clientèle	121 109	90 996
Créances rattachées	2 443	1 828
Provisions collectives	(3 470)	(2 529)
<b>Total</b>	<b>136 911</b>	<b>99 971</b>

Les créances sur la clientèle ont enregistré une augmentation de 36 940 KDT par rapport à fin 2022, soit une hausse de l'ordre de 37%.

Cette variation est essentiellement expliquée par :

- La hausse des crédits à la clientèle de 30 113 KDT soit 33% ;
- La hausse des créances rattachées de 614 KDT soit 34% ; et
- La hausse des comptes débiteurs de la clientèle de 7 153 KDT soit 74%.
- La hausse des provisions collectives de 940 KDT soit 37%.

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente au 31 décembre 2023 comme suit :

	<u>Jusqu'à 3</u> <u>mois</u>	<u>3 mois à 1</u> <u>an</u>	<u>1 an à 5</u> <u>ans</u>	<u>Plus de 5</u> <u>ans</u>	<u>Total</u>
Comptes courants débiteurs	16 829	-	-	-	16 829
Concours à la clientèle	113 909	7 200	-	-	121 109
Créances rattachées	2 410	33	-	-	2 443
<b>Total</b>	<b>133 148</b>	<b>7 233</b>	-	-	<b>140 381</b>

A la date d'arrêté des comptes, il n'existe aucune créance classée.

#### IV.4 AC4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL :

Le portefeuille-titres commercial est principalement composé de bons de Trésor.

Le solde du portefeuille titre commercial au 31 décembre 2023 est de 288 407 KDT enregistrant une augmentation de 14 126 KDT soit 5% par rapport à 2022.

Cette rubrique est ventilée comme suit :

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2023</u></b>	<b><u>31.12.2022</u></b>
Bons de Trésor	295 000	275 605
Décote/prime	(6 767)	(104)
Créances rattachées et produits perçus d'avance	174	(1 220)
<b>Total</b>	<b><u>288 407</u></b>	<b><u>274 281</u></b>

#### IV.5 AC5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT :

Le portefeuille d'investissement de la Citibank Onshore est constitué de titres de participation au capital de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) pour le montant de 25 KDT représentant 368 actions totalement libérées et des titres de participation au capital de la SOTUGAR et La Maison du Banquier pour des montants respectifs de 30 KDT et 73 KDT totalement provisionnés.

#### IV.6 AC6 – VALEURS IMMOBILISEES :

Les valeurs nettes immobilisées ont connu au cours de l'exercice 2023 une augmentation de l'ordre de 61 KDT par rapport à l'exercice 2022, soit une hausse de 33%. Cette rubrique est détaillée comme suit :

	<b><u>31.12.2023</u></b>	<b><u>31.12.2022</u></b>
	<b><u>en KDT</u></b>	<b><u>en KDT</u></b>
<b>Valeurs brutes en début d'exercice</b>	<b><u>803</u></b>	<b><u>673</u></b>
Acquisitions	156	145
Cessions & mises en rebut	180	15
<b>Valeurs brutes en fin de période</b>	<b><u>779</u></b>	<b><u>803</u></b>
Amortissements cumulés	535	620
<b>Valeurs nettes en fin de période</b>	<b><u>244</u></b>	<b><u>183</u></b>

- La valeur brute des immobilisations a connu une baisse de 24 KDT et est passée de 803 KDT à fin décembre 2022 à 779 KDT à fin décembre 2023.
- Les amortissements cumulés ont enregistré une baisse de 85 KDT par rapport au 31 décembre 2022.

Les mouvements de l'exercice se résument comme suit :

Rubrique	Valeur brute fin 2022	Achats en 2023	Sorties en 2023	Valeur brute à fin 2023	Amts cum fin 2022	Dota 2023	Amts immo en sorties	Amts cum fin 2023	VCN à fin 2023
Immobilisations Incorporelles	150	-	150	0	150	-	150	-	-
Terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations et Aménagements	4	-	-	4	2	-	-	2	2
Matériel de transport	84	68	-	152	84	14	-	98	54
Matériel et mobilier	565	88	30	623	383	81	29	435	188
<b>Total</b>	<b>803</b>	<b>156</b>	<b>180</b>	<b>779</b>	<b>619</b>	<b>95</b>	<b>179</b>	<b>535</b>	<b>244</b>

#### IV.7 AC7 – AUTRES ACTIFS:

Le total de ce poste est passé de 22 122 KDT au 31 décembre 2022 à 26 805 KDT au 31 décembre 2023, enregistrant ainsi une hausse de 4 683 KDT, soit (21%). Cette variation provient principalement de :

- La hausse de l'encours des valeurs en compensation au 31 décembre 2023 de 1 229 KDT ;
- La baisse des plus-values sur opérations de change de 711 KDT ;
- La hausse des acomptes provisionnels 4 521 KDT ;
- La hausse des charges constatées d'avance de 60 KDT ; et
- La baisse des autres frais et taxes à récupérer de 396 KDT.

#### NOTE V: NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN:

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

##### V.1 PA1 – BANQUE CENTRALE ET CCP:

Ce poste a connu une augmentation de 2 636 KDT à fin 2023 par rapport à fin 2022. Cette rubrique est ventilée comme suit :

En KDT	31.12.2023	31.12.2022
Office National des Postes	451	451
Emprunts auprès de la BCT à court terme en devises	6 754	4 118
<b>Total</b>	<b>7 205</b>	<b>4 569</b>

##### V.2 PA2 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS :

Ces dépôts ont connu au 31 décembre 2023 une hausse de l'ordre de 41 916 KDT par rapport à l'exercice précédent, soit une augmentation de 10%. Cette augmentation provient de l'effet :

- De la hausse des dettes envers les établissements bancaires de 90 522 KDT soit 31% ;
- De la baisse des dépôts des organismes financiers 153 KDT soit (2%) ; et
- De la baisse des emprunts auprès des établissements bancaires de 48 453 KDT pour s'établir à 71 633 KDT au 31 décembre 2023.

La ventilation des emprunts auprès des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle au 31 décembre 2023 est comme suit :

	<b><u>Jusqu'à 3</u></b>	<b><u>3 mois</u></b>	<b><u>1 an à 5</u></b>	<b><u>Plus de</u></b>	<b><u>Total</u></b>
	<b><u>mois</u></b>	<b><u>à 1 an</u></b>	<b><u>ans</u></b>	<b><u>5 ans</u></b>	
Emprunts bancaires	70 000	-	-	-	70 000
Intérêts courus non échus	1 633	-	-	-	1 663
<b><u>Total</u></b>	<b><u>71 633</u></b>	<b><u>=</u></b>	<b><u>=</u></b>	<b><u>=</u></b>	<b><u>71 633</u></b>

### V.3 PA3 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE :

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré au 31 décembre 2023 une augmentation de l'ordre de 7 308 KDT par rapport à l'exercice précédent soit une hausse de l'ordre de 2%. Cette variation est détaillée comme suit :

<b><u>En KDT</u></b>	<b><u>31.12.2023</u></b>	<b><u>31.12.2022</u></b>	<b><u>Variation</u></b>	<b><u>Var en %</u></b>
Comptes à vue	397 202	387 642	9 560	2%
Comptes à échéance	0	8 000	(8 000)	-100%
Certificats de dépôts	10 000	5 000	5 000	100%
Autres dépôts et avoirs	46 748	46 101	647	1%
Dettes rattachées	152	51	101	198%
<b><u>Total</u></b>	<b><u>454 102</u></b>	<b><u>446 794</u></b>	<b><u>7 308</u></b>	<b><u>2%</u></b>

La ventilation des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2023 par maturité se présente comme suit :

	<b><u>Jusqu'à</u></b>	<b><u>3 mois</u></b>	<b><u>1 an à</u></b>	<b><u>Plus de</u></b>	<b><u>Total</u></b>
	<b><u>3 mois</u></b>	<b><u>à 1 an</u></b>	<b><u>5 ans</u></b>	<b><u>5 ans</u></b>	
Comptes à vue	397 202	-	-	-	397 202
Comptes à échéance	-	-	-	-	-
Certificats de dépôts	10 000	-	-	-	10 000
Autres dépôts et avoirs	46 748	-	-	-	46 748
Dettes rattachées	152	-	-	-	152
<b><u>Total</u></b>	<b><u>454 102</u></b>	<b><u>=</u></b>	<b><u>=</u></b>	<b><u>=</u></b>	<b><u>454 102</u></b>

### V.4 PA5 – AUTRES PASSIFS :

Le total de ce poste est passé de 29 717 KDT au 31 décembre 2022 à 42 686 KDT au 31 décembre 2023 enregistrant ainsi une hausse de 12 969 KDT, soit 44%.

Cette variation provient des effets compensés suivants :

- La hausse des comptes d'attente, de régularisation et d'autres passifs de 1 779 KDT soit 116% ;
- La baisse des comptes de compensation Passif de 325 KDT ;
- La hausse du passif d'impôt et taxes de 7 292 KDT soit 42% ;
- La hausse des charges à payer de 4 223 KDT soit 40%.

**NOTE VI: NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES :**

Le total des capitaux propres a enregistré une baisse de 659 KDT expliquée par l'effet compensé des éléments suivants :

- La réalisation d'un résultat bénéficiaire au titre de l'exercice 2023 de 24 428 KDT ;
- La distribution de dividendes pour un montant de 25 087 KDT.

**NOTE VII: NOTE SUR LE PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT :**

En application des dispositions de la norme comptable sectorielle bancaire n°21 (alinéa 37), la valeur des effets détenus par la branche pour le compte des tiers en vue d'être encaissés est nulle pour les exercices 2022 et 2023.

**NOTE VIII: NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :**

**VIII.1 HB1 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES :**

Ce poste comprend les passifs éventuels donnés à la clientèle pour un montant qui s'élève à 7 500 KDT et est détaillé comme suit :

- Cautions pour marchés 2 876 KDT ; et
- Cautions diverses 4 624 KDT.

**VIII.2 HB2 – CREDITS DOCUMENTAIRES :**

Ces engagements comprennent les ouvertures de crédits documentaires pour un montant de 37 222 KDT.

**VIII.3 HB4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES :**

Les engagements de financements donnés à la clientèle et non encore utilisés s'élèvent au 31 décembre 2023 à 148 986 KDT.

**VIII.4 HB7 – GARANTIES RECUES :**

Le volume de ces garanties est passé de 469 354 KDT au 31 décembre 2022 à 506 149 KDT à la date de clôture de l'exercice 2023 réalisant ainsi une hausse de 36 795 KDT soit 8%. Il s'agit des garanties reçues auprès de Citibank DIFC UAE.

**NOTE IX: NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**

**IX.1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Les produits d'exploitation bancaire sont passés de 73 692 KDT à 89 938 KDT entre 2022 et 2023 enregistrant ainsi une hausse de 16 246 KDT ou 22%.

Cette hausse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- L'augmentation des intérêts et revenus assimilés de 13 307 KDT soit 44% due à :
  - o L'augmentation des intérêts relatifs aux opérations avec les établissements bancaires et financiers de 5 074 KDT soit 47% ;
  - o L'augmentation des intérêts relatifs aux opérations avec la clientèle de 3 508 KDT soit 21% ; et
  - o L'augmentation des autres intérêts et revenus assimilés sur les placements chez la BCT de 4725 KDT soit 160%.
- La baisse des commissions (en produits) de 572 KDT soit (22%). Cette variation est ventilée comme suit :

<b><u>En KDT</u></b>	<b><u>31.12.2023</u></b>	<b><u>31.12.2022</u></b>	<b><u>Var</u></b>	<b><u>Var%</u></b>
Opérations liées aux moyens de paiement	616	597	19	3%
Opérations de change et de commerce extérieur	1 137	1 722	(585)	-34%
Autres commissions	272	278	(6)	-2%
<b>Total</b>	<b>2 025</b>	<b>2 597</b>	<b>(572)</b>	<b>-22%</b>

- La hausse enregistrée au niveau des gains sur portefeuille - titres commercial et opérations financières de 3 511 KDT entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023. Cette section se détaille comme suit :

<b><u>En KDT</u></b>	<b><u>31.12.2023</u></b>	<b><u>31.12.2022</u></b>	<b><u>Var</u></b>	<b><u>Var%</u></b>
Gains nets sur opérations de change	20 367	24 484	(4 117)	-17%
Gains nets sur titres de placement	-	15 197	(15 197)	-100%
Gains nets sur titres de transaction	23 926	1 101	22 825	2073%
<b>Total</b>	<b>44 293</b>	<b>40 782</b>	<b>3 511</b>	<b>9%</b>

**IX.2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

La valeur de cette rubrique a connu en 2023 une hausse de 8 626 KDT soit 51% en passant de 16 798 KDT à fin 2022 à 25 424 KDT à fin 2023.

Cette hausse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- La hausse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers de 92 KDT ;
- La hausse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec la clientèle de 8 523 KDT ; et
- La hausse des autres charges d'exploitation bancaire de 11 KDT.

**IX.3 PR5/CH4 – SOLDE EN GAIN/DOTATIONS AUX PROVISIONS  
ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR  
CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF :**

Le solde de cette rubrique est ventilé comme suit :

<b>En KDT</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 607	560
Dotations provisions collectives	940	1 028
Reprises sur provisions	(658)	-
<b>Total</b>	<b>2 889</b>	<b>1 588</b>

**IX.4 CH6 – FRAIS DE PERSONNEL :**

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 7 127 KDT en diminution de 297 KDT par rapport à fin 2022 et est détaillé comme suit :

- Rémunération du personnel titulaire pour 4 905 KDT ;
- Rémunération du personnel saisonnier pour 360 KDT ;
- Charges sociales pour 1 240 KDT ; et
- Autres charges liées au personnel pour 622 KDT.

**IX.5 CH7 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :**

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 8 517 KDT enregistrant une hausse de 2 872 KDT soit 51% par rapport à l'exercice précédent. Cette rubrique est détaillée comme suit :

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2023</u></b>	<b><u>31.12.2022</u></b>	<b><u>Var</u></b>	<b><u>Var%</u></b>
Fournitures et autres matières consommables	140	136	4	3%
Services extérieurs	2 877	1 063	1 814	171%
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 114	909	205	23%
Transport et déplacement	42	12	30	250%
Missions et réceptions	148	76	72	95%
Frais divers de gestion	155	184	(29)	-16%
Impôts et taxes	303	454	(151)	-33%
Autres charges d'exploitation bancaire	3 738	2 811	927	33%
<b>Total</b>	<b><u>8 517</u></b>	<b><u>5 645</u></b>	<b><u>2 872</u></b>	<b><u>51%</u></b>

**NOTE X: NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :**

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de fournir une information sur la manière avec laquelle la branche a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement, et à travers des facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la branche qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 90 064 KDT au 31 décembre 2022 à 38 516 KDT au 31 décembre 2023.



Cette variation est imputable aux flux négatifs de trésorerie liés aux activités d'exploitation à concurrence de 26 311 KDT, aux flux négatifs de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur 150 de KDT et aux flux de trésorerie affectés aux activités de financement de 25 087 KDT.

Au 31 décembre 2023, les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

En KDT	31.12.2023	31.12.2022	Var
<b>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>153 543</b>	<b>179 385</b>	<b>(25 842)</b>
Caisse	530	535	(5)
Comptes ordinaires de la BCT débiteurs	153 012	178 849	(25 837)
CCP	1	1	-
<b>Etablissements bancaires-Actif</b>	<b>352 937</b>	<b>334 091</b>	<b>18 846</b>
Correspondants débiteurs	14 137	18 791	(4 654)
Placements	288 000	284 000	4 000
Organismes financiers spécialisées	50 800	31 300	19 500
<b>Liquidités et équivalents de liquidités -Actif (a)</b>	<b>506 480</b>	<b>513 476</b>	<b>(6 996)</b>
<b>Banque Centrale, CCP</b>	<b>7 205</b>	<b>4 569</b>	<b>2 636</b>
Comptes ordinaires de la BCT créditeurs	7 205	4 569	2 636
<b>Etablissements bancaires -Passif</b>	<b>460 759</b>	<b>418 843</b>	<b>41 916</b>
Correspondants créditeurs	460 759	418 843	41 916
<b>Liquidités et équivalents de liquidités -Passif (b)</b>	<b>467 964</b>	<b>423 412</b>	<b>44 552</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités (a)-(b)</b>	<b>38 516</b>	<b>90 064</b>	<b>(51 548)</b>

#### **NOTE XI:      INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :**

Les opérations d'emprunts auprès des établissements bancaires de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE, qui ont engendré en 2023 des charges pour un montant global de 1 633 KDT, ont été réalisées essentiellement auprès de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE.

❖ Les soldes des comptes de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE avec les autres branches du groupe se présentent au 31 décembre 2023 comme suit :

- Comptes ordinaires débiteurs BRANCHE OFFSHORE : 14 099 KDT ;
- Comptes ordinaires créditeurs BRANCHE OFFSHORE : 382 810 KDT ;

Les placements de la BRANCHE OFFSHORE chez la BRANCHE ONSHORE s'élèvent à 70 000 KDT.

❖ Autres opérations

Des charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche Onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2023 sont les suivants :

- 61 % pour la branche Onshore ;
- 39 % pour la branche Offshore.

L'allocation des charges communes entre la branche onshore et Offshore se fait à travers 4 contrats à savoir :

- Un contrat de mise à disposition du personnel moyennant un coût proportionnel au chiffre d'affaires annuel au titre de l'exercice fiscal. Une marge de 15% est appliquée sur le cout facturé à la branche offshore.
- Un contrat de mise à disposition des locaux moyennant un loyer proportionnel au chiffre d'affaires annuel. Le Loyer estimé sera augmenté de 5% annuellement à partir de l'exercice 2024. La valeur locative a été estimée par un expert agréé.
- Un contrat de mise à disposition des équipements moyennant un montant proportionnel au pourcentage du CA Global sur les charges d'utilisation des Equipements étant donné que les équipement objet de ce contrat sont coexploités par les deux Parties et qu'il est difficile de dissocier l'utilisation de chaque Partie. La valeur des équipements a été évaluée par un expert agréé.
- Un contrat de remboursement des charges communes telles que les fournitures de bureau, les frais de gardiennage, etc. : Ces charges sont remboursées à l'autre partie proportionnellement à sa quote-part du CA Global moyennant une facture.

Le total des charges communes s'élève au titre de l'exercice 2023 à 23 636 KDT.

Le volume des garanties ajustées reçues auprès de Citibank DIFC UAE à 506 149 KDT à la date de clôture de l'exercice 2023.

## ***Rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2023***

Tunis, le 28 mars 2024

**Citibank Tunis N.A. Branche Onshore**  
55 Avenue Yughurta.  
1002 Tunis

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### ***I- Rapport sur les états financiers***

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore (« branche »), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2023, ainsi que l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, établis en dinars tunisiens, font ressortir des capitaux propres positifs de 74 428 KDT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 24 428 KDT.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la branche conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la branche à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la branche ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la branche.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et

non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la branche ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la branche à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la branche à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

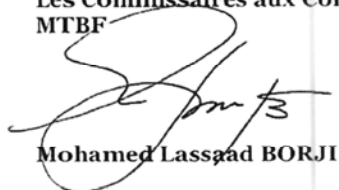
Dans le cadre de notre mission d'audit des états financiers, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Branche. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

**Les Commissaires aux Comptes Associés**  
MTBF



**Mohamed Lassad BORJI**

**KPMG Entreprise**



**Hassen BOUITA**

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS**

#### **DELICE HOLDING SA**

**Siège social :** Immeuble « JOUMANA », la Zone d'Activité Kheïreddine, la Goulette 2060 -  
Tunis.

La société DELICE HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 Juin 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Jaouhar Ben ZID (Société DATN) & Mr Faycel DERBEL (FINOR).

**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023**  
**BILAN**  
(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	Note	31/12/2023	31/12/2022	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	31/12/2023	31/12/2022
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Immobilisations incorporelles		35 218	35 218	Capital social		549 072 620	549 072 620
Moins : amortissements	<b>Moins</b>	(35 218)	(35 218)	Réserve légale		11 178 534	9 978 570
	<b>B-1</b>	-	-	Résultats Reportés		798 413	32 479
				Réserves et primes liées au capital		324	324
Immobilisations corporelles		632 903	570 943	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>		<b>561 047 891</b>	<b>559 083 993</b>
Moins : amortissements	<b>Moins</b>	(358 780)	(311 944)				
	<b>B-2</b>	<b>274 123</b>	<b>259 000</b>	Résultat de l'exercice		34 430 924	23 926 803
Immobilisations financières		573 173 188	573 173 188	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<b>B-7</b>	<b>595 478 815</b>	<b>583 010 796</b>
Moins : Provisions	<b>Moins</b>	-	-	<b>PASSIFS</b>			
	<b>B-3</b>	<b>573 173 188</b>	<b>573 173 188</b>	<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>573 447 311</b>	<b>573 432 188</b>	Provisions pour risques et charges		517 474	455 150
<b>ACTIFS COURANTS</b>				<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Clients et comptes rattachés	<b>B-4</b>	1 494 694	1 012 810	Fournisseurs et Comptes rattachés	<b>B-8</b>	371 831	420 700
Autres Actifs courants	<b>B-5</b>	15 276 363	9 865 280	Autres passifs courants	<b>B-9</b>	1 440 027	2540 330
Placements et autres actifs financiers		7 000 000	-				
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>B-6</b>	589 779	2 116 698				
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>24 360 836</b>	<b>12 994 788</b>	<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>2 329 332</b>	<b>3 416 180</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>597 808 147</b>	<b>586 426 976</b>	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>597 808 147</b>	<b>586 426 976</b>

**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023**  
**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits d'exploitation</b>			
Dividendes	R-1	34 179 018	23 562 430
Management fees	R-2	2 556 041	2 370 526
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>36 735 059</b>	<b>25 932 956</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats services et prestations	R-3	193 069	166 328
Charges de Personnel	R-4	1 737 080	1 649 635
Dotations/reprises aux amortissements et aux provisions	R-5	172 651	(1 804 241)
Autres Charges d'exploitation	R-6	559 750	560 525
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>2 662 550</b>	<b>572 247</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>34 072 509</b>	<b>25 360 709</b>
Charges financières nettes		(1 687)	-
Produits des placements	R-7	424 710	572 136
Autres gains ordinaires		4 370	-
Autres pertes ordinaires		-	(2 000 000)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>34 499 902</b>	<b>23 932 845</b>
Impôt sur les bénéfices		(57 482)	(5 642)
Contribution Sociale de Solidarité		(11 496)	(400)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>34 430 924</b>	<b>23 926 803</b>



**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023**  
**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	2023	2022
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat net		34 430 924	23 926 803
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions	R-5	172 651	(1 804 241)
* Variation des :			
Créances	F-1	(481 884)	2 420 344
Autres actifs courants	F-1	(5 411 083)	(7 973 386)
Fournisseurs d'exploitation	F-1	(48 869)	232 401
Autres passifs courants	F-1	168 031	(1 097 980)
Réduction de valeur titres Zitouna Tamkeen		-	2 000 000
		<u>28 829 770</u>	<u>17 703 941</u>
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>			
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(125 450)	-
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	B-3	-	(7 602 500)
		<u>(125 450)</u>	<u>(7 602 500)</u>
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>			
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de Placement</b>			
		<u>(7 000 000)</u>	<u>2 000 000</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	B-8 et F-1	(23 231 239)	(19 047 353)
		<u>(23 231 239)</u>	<u>(19 047 353)</u>
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>			
<b>Variation de trésorerie</b>			
		<u>(1 526 919)</u>	<u>(6 945 912)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	B-6	2 116 698	9 062 610
Trésorerie à la clôture de l'exercice	B-6	589 779	2 116 698

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### I. Présentation de la société

La société «Délice Holding» est une société anonyme constituée le 20 Mai 2013 et régie par le Code des Sociétés Commerciales.

Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10 000 dinars divisé en 100 actions de 10 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Août 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15 417 888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune.

La synthèse des apports constitués exclusivement par des titres, telle qu'elle ressort des rapports des commissaires aux apports et compte tenu des décotes approuvées par les actionnaires, se présente comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Prix d'acquisition unitaire	Valeur de l'apport en titres de participation	Rémunération en capital social
Delta plastic	11 439	100	1 056,847	12 089 273	12 089 270
SOCOGES	10 420	100	147,015	1 531 896	1 531 850
STIAL	913 957	13	121,669	111 200 234	111 200 240
CF	46 820	100	99,958	4 680 034	4 679 980
SBC	58 744	100	420,090	24 677 767	24 677 540
			<b>Total</b>	<b>154 179 204</b>	<b>154 178 880</b>

L'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39 488 374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

Les apports tels qu'ils ressortent du rapport du commissaire aux apports, se présentent comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur unitaire de l'apport	Valeur totale de l'apport
CLC	235 330	100	1 678	394 883 740

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2023 à 549.072.620 dinars divisé en 54 907 262 actions de 10 dinars chacune.

La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de sociétés et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et engineering financière, comptable, juridique et autres...
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire.

## **II. Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés au 31.12.2023 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

## **III. Respect des normes comptables tunisiennes**

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable. L'exercice comptable objet des présents états financiers débute le 01/01/2023 et finit le 31/12/2023.

## **IV. Conventions et méthodes comptables appliquées**

Les conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers sont les suivantes :

### ***(1)- Immobilisations financières***

Lors de leur acquisition, les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des immobilisations financières à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

### ***(2)- Titres de placement***

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

La juste valeur des placements à court terme qui ne sont pas cotés est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés, et la valeur mathématique des titres.

### ***(3)- Les revenus***

Les revenus de la société sont constitués essentiellement des dividendes et des honoraires de conseil, d'études et de gestion facturées aux sociétés du groupe.

**V. Notes relatives aux rubriques du bilan :**

**(B-1)-Immobilisations incorporelles :**

La rubrique « immobilisations incorporelles » se détaille au 31 décembre 2023 comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2022	35 218	(35 218)	-
- Acquisitions de l'exercice	-	-	-
- Amortissements de l'exercice	-	-	-
<u>Solde au 31 décembre 2023</u>	<u>35 218</u>	<u>(35 218)</u>	<u>-</u>

**(B-2)-Immobilisations corporelles :**

La rubrique « immobilisations corporelles » se présente au 31 décembre 2023 comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2022	570 943	(311 944)	259 000
- Acquisitions de l'exercice	125 450	-	125 450
- Cessions de l'exercice	(63 490)	63 490	-
- Amortissements de l'exercice	-	(110 326)	(110 326)
<u>Solde au 31 décembre 2023</u>	<u>632 903</u>	<u>(358 780)</u>	<u>274 123</u>

**(B-3)-Immobilisations financières :**

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31/12/2023 à 573 173 188 dinars et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Au 31 décembre 2023</u>	<u>Au 31 décembre 2022</u>	<u>% de détention</u>
Titres CLC	359 331	408 799 740	408 799 740	99,81%
Titres STIAL	913 957	111 200 234	111 200 234	43,01%
Titres SBC	67 555	24 677 767	24 677 767	59,26%
Titres DP	11 439	12 089 273	12 089 273	99,99%
Titres CF	82 536	9 680 274	9 680 274	30,68%
Titres SOCOGES	10 500	1 050 000	1 050 000	50,00%
Titres GDI LISSADIRAT	15 000	150 000	150 000	100,00%
Titres CLN	50 000	5 521 400	5 521 400	15,63%
Titres Délice Academy	450	4 500	4 500	90,00%
<b>Total valeurs brutes</b>		<b>573 173 188</b>	<b>573 173 188</b>	

**(B-4)-Clients et comptes rattachés :**

Cette rubrique présente au 31/12/2023 un solde de **1 494 694 dinars** contre **1 012 810 dinars** à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Clients locaux SBC	314 161	98 694
- Clients locaux CLC	119 001	-
- Clients locaux CLN	187 140	297 500
- Clients locaux CLSB	309 140	-
- Clients locaux DP	59 501	89 251
- Clients locaux SDEM	505 751	527 365
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>1 494 694</u></b>	<b><u>1 012 810</u></b>

**(B-5)-Autres actifs courants :**

Cette rubrique présente au 31/12/2023 un solde de **15 276 363 dinars** contre **9 865 280 dinars** à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Dividendes à recevoir	12 848 034	7 709 595
- Etat, retenue à la source	160 345	169 444
- Produits à recevoir	28 593	39 508
- Débiteurs divers – Société de Groupe	711 661	591 596
- Etat report IS	1 383 304	1 097 926
- TVA déductible	116 570	107 078
- Acomptes provisionnels	5 078	121 576
- Prêt au personnel	4 750	11 750
- Prêt CNSS	16 028	-
- Personnel - avances et acomptes	2 000	-
- Fournisseurs - avances et acomptes	-	16 807
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>15 276 363</u></b>	<b><u>9 865 280</u></b>

**(B-6)-Placements financiers :**

Cette rubrique présente au 31/12/2023 un solde de **7 000 000 dinars** et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Compte à terme - échéance 04/01/2024	1 500 000	-
- Compte à terme - échéance 06/01/2024	2 000 000	-
- Compte à terme - échéance 06/03/2024	2 000 000	-

- Compte à terme - échéance 25/03/2024	1 500 000	-
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>7 000 000</b>	<b>-</b>

**(B-6)-Liquidités et équivalents de liquidités:**

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31/12/2023 un solde de **589 779 dinars** contre **2 116 698 dinars** à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Banques	587 779	2 115 056
- Caisse	2 000	1 642
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>589 779</b>	<b>2 116 698</b>

**(B-7)-Capitaux propres :**

Cette rubrique présente au 31/12/2023 un solde de **595 478 815 dinars** contre un solde de **583 010 796 dinars** à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Capital	549 072 620	549 072 620
- Réserves légales	11 176 534	9 978 570
- Résultats Reportés	798 413	32 479
- Réserves et primes liées au capital	324	324
<b><u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u></b>	<b>561 047 891</b>	<b>559 083 993</b>
- Résultat de l'exercice	34 430 924	23 926 803
<b><u>Total des capitaux propres avant affectation</u></b>	<b>595 478 815</b>	<b>583 010 796</b>

Le résultat par action se détaille comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Résultat de la période	34 430 924	23 926 803
Nombre d'actions	54 907 262	54 907 262
<b><u>Résultat par action</u></b>	<b>0,627</b>	<b>0,436</b>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
Exercice clos le 31 décembre 2023

	Capital Social	Réserves Légales	Résultats Reportés	Autres compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	549 072 620	8 907 614	63 000	324	21 356 122	579 399 680
Affectation résultat PV AGO du 02/02/2022		1 070 956	20 285 165		(21 356 122)	-
Distribution des dividendes (0,370 dinars par action)			(20 315 687)			(20 315 687)
Résultat net de la période au 31/12/2022					23 926 803	23 926 803
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	549 072 620	9 978 570	32 479	324	23 926 803	583 010 796
Affectation résultat PV AGO du 08/06/2023		1 197 964	22 728 839		(23 926 803)	-
Distribution des dividendes (0,400 dinars par action)			(21 962 905)			(21 962 905)
Résultat net de la période au 31/12/2023					34 430 924	34 430 924
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	549 072 620	11 176 534	798 413	324	34 430 924	595 478 815

**(B-8)-Fournisseurs et comptes rattachés :**

Cette rubrique présente au 31/12/2023 un solde de 371 831 dinars contre 420 700 dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Fournisseurs d'exploitation	371 831	420 700
<b><u>TOTAL</u></b>	<u>371 831</u>	<u>420 700</u>

**(B-9)-Autres passifs courants :**

Cette rubrique présente au 31/12/2023 un solde de 1 440 027 dinars contre 2 540 330 dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Charges à payer	817 412	829 517
- Etats impôt sur les sociétés	57 482	5 642
- Contribution Sociale de Solidarité	11 496	400
- CNSS	79 179	78 974
- Etat-Retenu à la source sur salaires	20 547	19 092
- Etat-autres impôts à payer	15 332	7 445
- TVA collectée	346 851	248 500
- Actionnaires dividendes à payer	-	1 268 334
- Produits constatés d'avances	4 478	-
- Crédoiteurs divers	87 250	82 426
<b><u>TOTAL</u></b>	<u>1 440 027</u>	<u>2 540 330</u>



**VI. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :**

**(R-1)-Dividendes :**

Les dividendes s'élèvent au 31 décembre 2023 à **34 179 018** dinars contre **23 562 430** dinars au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Dividendes- Société Tunisienne des Industries Alimentaires	19 375 889	12 978 189
- Dividendes- Centrale laitière du Cap-Bon	11 247 060	6 108 610
- Dividendes- Société des boissons du Cap-Bon	1 600 000	3 000 000
- Dividendes- Delta plastic	1 956 069	1 475 631
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>34 179 018</u></b>	<b><u>23 562 430</u></b>

**(R-2)-Management fees :**

Les management fees s'élèvent au 31/12/2023 à **2 556 041** dinars contre **2 370 526** dinars au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Management fees- Société des boissons du Cap-Bon	529 000	467 649
- Management fees- Centrale laitière du Cap-Bon	165 000	75 000
- Management fees- Centrale laitière du Nord	397 260	500 000
- Management fees- Centrale laitière Sidi-Bouزيد	514 781	250 000
- Management fees- Delta Plastic	100 000	250 000
Management fees- SDEM	850 000	927 877
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>2 556 041</u></b>	<b><u>2 370 526</u></b>

**(R-3)-Achats services et prestations :**

Les achats de services et prestations s'élèvent au 31/12/2023 à **193 069** dinars contre **166 328** dinars au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	423 025	202 233
- Achats d'approvisionnement consommés	22 365	26 081
- Transferts de charges	(252 321)	(61 985)
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>193 069</u></b>	<b><u>166 328</u></b>

**(R-4)-Charges de personnel :**

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2023 à **1 737 080** dinars contre **1 649 635** dinars au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Salaires	1 412 264	1 761 497
- Charges connexes aux salaires	19 016	(57 717)
- Autres charges de personnel	(70 851)	(512 490)
- Charges sociales	376 651	458 345
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>1 737 080</u></b>	<b><u>1 649 635</u></b>

**(R-5)-Dotations nettes aux amortissements et aux provisions :**

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent au 31/12/2023 à **172 651** dinars contre **(1 804 241)** dinars au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Dotations aux amortissements	110 326	106 414
- Provisions pour risques et charges	62 325	89 345
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres	-	(2 000 000)
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>172 651</u></b>	<b><u>(1 804 241)</u></b>

**(R-6)-Autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2023 à **559 750 dinars** contre **560 525 dinars** au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Frais postaux et frais de télécommunication	14 455	15 197
- Services bancaires et assimilés-Commissions	682	547
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	120 000	130 000
- Publicité	13 700	19 959
- Location	67 059	65 181
- Réception	33 759	100 036
- TFP	23 521	24 393
- FOPROLOS	17 329	20 993
- TCL-TIB	6 083	5 642
- Droits d'enregistrement et de timbre	6 220	7 308
- Taxes sur véhicules	2 267	2 440
- Redevance logiciel	522 622	381 351
- Jetons de présence	152 500	127 500
- Voyages et déplacement	556 995	41 637
- Prime d'assurance	8 887	11 103
- Charges diverses ordinaires	698 264	531 713
- Transfert charge-Autre charges	(1 684 593)	(924 475)
<u>TOTAL</u>	<u>559 750</u>	<u>560 525</u>

**(R-7)-Produits des placements :**

Les produits de placement s'élèvent au 31/12/2023 à **424 710 dinars** contre **572 136 dinars** durant l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Intérêts/ Placements	339 664	417 236
- Intérêts créditeurs	85 046	154 900
<u>TOTAL</u>	<u>424 710</u>	<u>572 136</u>

## VII. Notes sur les rubriques de l'état des flux de trésorerie

(F-1)-Variation du besoin en fonds de roulement :

	Au 31 Décembre		<u>Variation</u>
	<u>2023</u>	<u>2022</u>	
- Clients et comptes rattachés	1 494 694	1 012 810	481 884
- Fournisseurs et comptes rattachés	371 831	420 700	(48 869)
- Autres actifs courants	15 276 363	9 865 280	5 411 083
- Autres passifs courants	1 440 027	1 271 996	168 031
- Dividendes à payer	-	1 268 334	(1 268 334)

## VIII. Engagements hors bilan

- Engagement donné à SICAR AMEN

En vertu d'un pacte signé au cours de l'exercice 2017 et de l'avenant signé au cours de l'exercice 2023, la société « DELICE HOLDING » s'est convenue avec la société « SICAR AMEN » d'acquérir, courant l'exercice 2024, les 45.000 actions nouvellement émises par la « Société des boissons du Cap-Bon », ayant une valeur nominale unitaire de 286 dinars et souscrites et libérées par la société « SICAR AMEN ». Le prix de la rétrocession ainsi convenue serait déterminé sur la base des critères se rattachant directement aux résultats réalisés par la « Société des boissons du Cap-Bon », et ce, tenant compte de la combinaison des méthodes de valorisation suivantes :

- La méthode de l'actif net comptable corrigé et la rente du goodwill ;
- La méthode des Discounted Cash-Flow ; et
- La méthode du multiple du résultat Brut d'exploitation.

## IX. Evénements postérieurs à la date de clôture

En date du 1<sup>er</sup> Avril 2024, la société a reçu une notification de vérification fiscale ponctuelle en matière d'impôts, droits et taxes relative à la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Décembre 2020.

Les présents états financiers sont arrêtés par le conseil d'administration tenu le 25 avril 2024, et par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus après cette date.

## X. Autres notes

- Parties liées

Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à posteriori, votre société à conclure avec la société IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » une convention de mise à disposition - occupation des espaces de travail et prestations annexes portant sur une superficie de 170,84 m2 composée de plusieurs espaces de travail, salles de réunion, espaces de bureaux, places parking et les parties communes disponibles aux rez-de-chaussée (moitié hall), 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> étage, bloc A de l'immeuble « JOUMENA » sise à la Zone d'Activité Keireddine, la Goulette – Tunis – 2060, ainsi que la mise à disposition de bureaux, matériel informatique et de télécommunication, connexion internet, de personnel de ménage, de sécurité, d'entretien, de gestion du courrier... .

Cette convention est consentie pour une période de cinq années, commençant le 1<sup>er</sup> Juin 2020 et finissant le 31 mai 2025, moyennant un loyer annuel de 39 491 dinars payable mensuellement et majoré de 7% l'an.

La charge constatée, à ce titre, en 2023 s'élève à 47 059 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à posteriori, votre société à conclure avec la « Société Délice des Eaux Minérales » une convention de gestion, en vertu de laquelle votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de cette société moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Ladite convention est entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2020.

Le revenu constaté à ce titre en 2023, s'élève, en hors taxes à 850 000 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé la société à conclure avec « la Centrale Laitière du Cap-Bon », « la Centrale Laitière du Nord » et « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2023, s'élèvent, en hors taxes, à 1 077 041 dinars répartis comme suit :

- 165 000 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 397 260 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ; et
- 514 781 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé la société à conclure avec « la société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2023, s'élèvent, en hors taxes à 629 000 dinars, à hauteur de 529 000 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon », et de 100 000 dinars pour la « DELTA PLASTIC ».

Votre société a facturé, moyennant des notes de débit, certaines prestations relatives à des charges de fonctionnement pour un montant total, en hors taxes, de 1 936 914 dinars répartis comme suit :

- 425 386 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 310 596 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » ;
- 238 564 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ;
- 366 980 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon » ;
- 196 846 dinars pour « la Société Délice des Eaux Minérales » ;
- 129 789 dinars pour « la Compagnie Fromagère » ;
- 46 833 dinars pour « la DELTA PLASTIC » ;
- 162 413 dinars pour « la Société tunisienne des industries alimentaires » ;
- 1 447 dinars pour « la Société Immobilière MEDDEB » ; et
- 58 060 dinars pour « la Société SOCOGES ».

La société Délice Holding a procédé à des formations au profits de son personnel auprès de la société Délice Academy. La charge constatée, à ce titre, en 2023 s'élève à 31 410 dinars.

L'AGO de la STIAL tenue le 14 Juin 2023 a décidé de distribuer des dividendes pour 45 050 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 19 375 889 dinars.

L'AGO de la DELTA PLASTIC tenue le 10 Avril 2023 a décidé de distribuer des dividendes pour 1 956 240 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 1 956 069 dinars.

L'AGO de la CLN tenue le 14 Avril 2023 a décidé de distribuer des dividendes pour 10 240 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 1 600 000 dinars.

L'AGO de la CLC tenue le 13 Avril 2023 a décidé initialement de distribuer des dividendes pour 8 280 000 dinars.

L'AGO tenue le 05 Décembre 2023 a décidé d'annuler cette décision et de porter les dividendes à distribuer à 11 268 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 11 247 060.

# DELICE HOLDING SA

## RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

*Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,*

### *I. Rapport sur l'audit des états financiers*

#### *Opinion*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Délice Holding SA » pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 597 808 147 dinars, un bénéfice net de 34 430 924 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Délice Holding SA », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Paragraphe d'observation*

Nous attirons l'attention sur la note IX des états financiers « Evénements postérieurs à la date de clôture », qui décrit qu'en date du 1<sup>er</sup> Avril 2024, la société a reçu une notification de vérification fiscale ponctuelle en matière d'impôts, droits et taxes relative à la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Décembre 2020.

A la date du présent rapport, l'opération de contrôle a démarré et l'issue finale ne peut ainsi être déterminée.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### *Questions clé de l'audit*

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

#### *Immobilisations financières*

##### ➤ *Risque identifié*

Etant une société Holding, les immobilisations financières présentent la rubrique la plus importante du bilan. Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers (B-3), les immobilisations financières sont constituées exclusivement par des titres de participation, dont la valeur comptable s'élève au 31 décembre 2023 à 573 173 188 dinars et représente 96% du total des actifs.

En se référant à la note aux états financiers (IV), la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur de marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que de la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Ainsi, la Direction s'appuie essentiellement sur les informations communiquées par les filiales se rapportant sur leurs situations financières actuelles, en se référant notamment aux derniers états financiers audités et à leurs perspectives futures, pour apprécier l'existence d'un indice de dépréciation, qui, par la suite, mérite d'être provisionné ou non. En outre, elle a pris en considération l'effet de synergie entre les différentes sociétés du groupe opérant dans un secteur compatible.

Compte tenu de l'importance de la rubrique « immobilisations financières » et la complexité du processus d'évaluation et d'appréciation du risque lié à l'évaluation, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations financières constitue un point clé d'audit.

➤ ***Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque***

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des immobilisations financières sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation des valeurs d'usage, déterminées par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier le caractère raisonnable des projections futures adoptées, le cas échéant, et que ces projections ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et qu'ils ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ; et
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le



principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous conformons aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

### ***II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires portant sur la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société « Délice Holding SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 30 Avril 2024**

Les Commissaires aux Comptes

Société DATN  
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

FINOR

Jaouhar Ben ZID

Fayçal DERBEL

# DELICE HOLDING SA

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

*Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING SA »,*

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner, à travers le présent rapport, toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A- Conventions et opérations nouvellement réalisées**

Nous vous informons que votre conseil ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions et opérations conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

**B-1** Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à conclure avec la société IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » une convention de mise à disposition - occupation des espaces de travail et prestations annexes portant sur une superficie de 170,84 m<sup>2</sup> composée de plusieurs espaces de travail, salles de réunion, espaces de bureaux, places parking et les parties communes disponibles aux rez-de-chaussée (moitié hall), 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> étage, bloc A de l'immeuble « JOUMENA » sise à la Zone d'Activité Keireddine, la Goulette – Tunis – 2060, ainsi que la mise à disposition de bureaux, matériel informatique et de télécommunication, connexion internet, de personnel de ménage, de sécurité, d'entretien, de gestion du courrier... .

Cette convention est consentie pour une période de cinq années, commençant le 1<sup>er</sup> Juin 2020 et finissant le 31 mai 2025, moyennant un loyer annuel de 39 491 dinars hors taxes payable mensuellement et majoré de 7% l'an.

La charge constatée en 2023, à ce titre, s'élève à 47 059 dinars.

**B-2** Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à conclure avec la « Société Délice des Eaux Minérales » une convention de gestion, en vertu de laquelle votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de cette société moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Ladite convention est entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2020.

Le revenu constaté, à ce titre en 2023, s'élève en hors taxes à 850 000 dinars.

**B-3** Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Centrale Laitière du Cap-Bon », la « Centrale Laitière du Nord » et la « Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2023, s'élèvent, en hors taxes, à 1 077 041 dinars répartis comme suit :

- 165 000 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;

- 397 260 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ; et
- 514 781 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2023, s'élèvent, en hors taxes à 629 000 dinars, à hauteur de 529 000 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon », et de 100 000 dinars pour la « DELTA PLASTIC ».

### C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

**C-1** Votre conseil d'administration réuni le 11 Décembre 2019 prend acte de la cessation de Monsieur Mohamed MEDDEB de ses fonctions de Président Directeur Général suite à la modification du mode de gouvernance et la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil et celle du Directeur Général et décide, par conséquent, de le nommer en qualité de Président du Conseil d'Administration à partir du 11 Décembre 2019 expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

Par ailleurs, votre conseil d'administration réuni le 2 juin 2022 a décidé de renouveler Monsieur Mohamed MEDDEB en sa qualité de Président du Conseil d'Administration pour une période de trois ans.

Aucune rémunération, à ce titre, n'a été fixée ou servie en 2023.

**C-2** Votre conseil réuni le 2 Juin 2022 décide de nommer Madame Nadia MEDDEB DJILANI en tant que Directeur Général de la société, pour une période de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

Votre conseil d'administration réuni le 11 Décembre 2019 a décidé de lui attribuer une rémunération fixée à Neuf Mille Cinq Cent Dinars net par mois sur la base de 14 mensualités jusqu'à la fin de son mandat.

En outre, le conseil décide d'allouer au Directeur Général un bonus annuel fixé par le comité des rémunérations.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2023 est de 395 453 dinars répartis comme suit :

- Salaire Brut : 225 758 dinars ;
- Diverses charges sociales et fiscales : 58 631 dinars ; et
- Un bonus annuel estimé à 111 064 dinars y compris les charges sociales et fiscales.

**C-3** Votre conseil d'administration réuni le 2 Juin 2022 a nommé Madame Cyrine MEDDEB ABIDI en sa qualité de Directeur Général Adjoint, pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2023 est de 385 185 dinars répartis comme suit :

- Salaire Brut : 217 636 dinars
- Diverses charges sociales et fiscales : 56 485 dinars ; et
- Un bonus annuel estimé à 111 064 dinars y compris les charges sociales et fiscales.

**C-4** Votre conseil d'administration réuni le 2 Juin 2022 a nommé Monsieur Mohamed Ali MEDDEB en sa qualité de Directeur Général Adjoint, pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

Votre conseil d'administration réuni le 02 mai 2014 a fixé sa rémunération comme suit :

- Une partie fixe sous forme d'un salaire mensuel net de 7 000 dinars.
- Une partie variable en fonction du niveau de réalisation des objectifs.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2023 est de 267 507 dinars répartis comme suit :

- Salaire Brut : 168 130 dinars ;
- Diverses charges sociales et fiscales : 43 410 dinars ; et
- Un bonus annuel estimé à 55 967 dinars y compris les charges sociales et fiscales.

C-5 Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de DELICE HOLDING SA, se détaillent comme suit :

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Président Conseil d'Administration par les filiales au titre de 2023 se détaillent comme suit :

Filiale	Salaires (en TND)	Primes de performance (en TND)
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	1 899 401	856 237
La Centrale Laitière du Cap-Bon	720 650	124 031
La Centrale Laitière du Nord	343 716	-
La Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد	505 295	155 039
La Société des Boissons du Cap-Bon	617 011	108 527
La Compagnie Fromagère	303 784	-

- Les rémunérations brutes servis au Directeur Général Adjoint, Mme Nadia Meddeb par la filiale, la Centrale Laitière du Nord, s'élevant à 242 350 dinars hors taxes.
- Des honoraires ont été servis à l'administrateur, Mme Nadia Meddeb, par la filiale la Société Tunisienne des Industries Alimentaires pour 618 956 dinars hors taxes.
- Les rémunérations brutes et avantages servis à l'administrateur, Mr Ahmed Meddeb, par les filiales au titre de 2023 se détaillent comme suit :

Filiale	Salaires (en TND)	Primes de performance (en TND)
Société Délice des Eaux Minérales	177 682	88 199
La Société des Boissons du Cap-Bon	178 898	88 198
SOCOGES	485 863	135 334

Par ailleurs, la Société Tunisienne des Industries Alimentaires a mis à la disposition du Président Conseil d'Administration une voiture de fonction, un quota carburant de 500 litres par mois et la prise en charge des frais téléphoniques.

- Des honoraires ont été servis à un administrateur par la filiale, la Centrale Laitière du Cap-Bon pour 695 851 dinars hors taxes.

En outre, ladite société a mis à sa disposition une voiture de fonction ainsi que la prise en charge des dépenses y afférentes.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 30 Avril 2024

#### Les Commissaires aux Comptes

Société DATN  
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Jaouhar Ben ZID

FINOR

Fayçal DERBEL

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **DELICE HOLDING SA**

Siège social : Immeuble « JOUMANA », la Zone d'Activité Kheïreddine, la Goulette 2060 -  
Tunis.

La société DELICE HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 Juin 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Jaouhar Ben ZID (société DATN) & Mr Fayçal DERBEL (FINOR).

**Groupe DELICE**  
**BILAN CONSOLIDE**  
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles		7 400 931	6 899 131
-Amortissements Immobilisations incorporelles		(6 330 051)	(5 760 424)
	(1)	<b>1 070 880</b>	<b>1 138 707</b>
Immobilisations corporelles		742 170 561	694 675 010
-Amortissements immobilisations corporelles		(456 293 737)	(407 376 770)
	(2)	<b>285 876 824</b>	<b>287 298 240</b>
Immobilisations financières		3 742 244	3 552 821
-Provisions pour dépréciation des immobilisations financières		(55 755)	(82 122)
	(3)	<b>3 686 489</b>	<b>3 470 699</b>
Actifs d'impôts différés	(4)	8 001 268	4 989 105
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>298 635 460</b>	<b>296 896 751</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		171 537 931	145 867 993
- Provisions pour dépréciation des stocks		(16 856 333)	(13 878 752)
	(5)	<b>154 681 598</b>	<b>131 989 241</b>
Clients et comptes rattachés		34 427 416	36 229 219
-Provisions dépréciation des clients		(6 812 409)	(6 089 530)
	(6)	<b>27 615 007</b>	<b>30 139 689</b>
Autres actifs courants		355 947 116	248 244 453
-Provisions dépréciation des autres actifs courants		(3 419 256)	(2 875 224)
	(7)	<b>352 527 860</b>	<b>245 369 229</b>
Placements et autres actifs financiers	(8)	90 162 093	51 547 110
Liquidités et équivalents de liquidités	(9)	40 060 253	59 162 798
<b>Total des actifs courants</b>		<b>665 046 811</b>	<b>518 208 067</b>
<b>Total Actifs</b>		<b>963 682 272</b>	<b>815 104 818</b>

**Groupe DELICE**  
**BILAN CONSOLIDE**  
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
<b>Capitaux propres et passifs</b>			
Capital social		549 072 620	549 072 620
Réserves de restructuration		(472 190 804)	(472 190 804)
Réserves consolidés		248 270 945	193 021 304
<b>Total Capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice</b>		<b>325 152 761</b>	<b>269 903 120</b>
Résultat de l'exercice		97 781 367	78 543 635
<b>Total Capitaux propres consolidés</b>		<b>422 934 128</b>	<b>348 446 755</b>
Intérêts des minoritaires		18 592 493	15 742 514
<b>Total Capitaux propres consolidés et intérêts minoritaires</b>	<b>(10)</b>	<b>441 526 622</b>	<b>364 189 269</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	(11)	100 459 278	121 411 794
Provisions	(12)	38 721 306	37 117 820
Passifs d'impôts différés	(13)	12 214 677	9 977 535
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>151 395 262</b>	<b>168 507 149</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(14)	143 685 920	152 436 335
Autres passifs courants	(15)	55 731 109	47 902 007
Concours bancaires et autres passifs financiers	(09)	171 343 359	82 070 058
<b>Total des passifs courants</b>		<b>370 760 388</b>	<b>282 408 400</b>
<b>Total passifs</b>		<b>522 155 650</b>	<b>450 915 549</b>
<b>Total Capitaux propres et passifs</b>		<b>963 682 272</b>	<b>815 104 818</b>



**Groupe DELICE**  
**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Revenus	(16)	1 388 767 638	1 266 872 997
Autres produits d'exploitation	(17)	10 684 294	17 938 770
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>1 399 451 932</b>	<b>1 284 811 767</b>
Variation des stocks des produits finis et des encours		2 581 585	(24 947 552)
Achats consommés	(18)	(1 021 062 252)	(921 637 007)
Charges de personnel	(19)	(112 585 864)	(99 001 361)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(20)	(58 341 589)	(55 025 595)
Autres charges d'exploitation	(21)	(89 781 847)	(84 907 408)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(1 279 189 967)</b>	<b>(1 185 518 923)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>120 261 966</b>	<b>99 292 844</b>
Charges financières nettes	(22)	(17 723 512)	(11 990 126)
Produits financiers	(23)	10 245 908	6 945 805
Autres gains ordinaires	(24)	1 123 524	1 105 807
Autres pertes ordinaires	(25)	(687 467)	(2 145 705)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>113 220 418</b>	<b>93 208 625</b>
Impôts sur les bénéfices		(11 056 758)	(7 605 896)
Impôt différé		775 020	(3 371 155)
Contribution sociale de solidarité		(2 099 114)	(1 360 972)
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>100 839 566</b>	<b>80 870 602</b>
Eléments extraordinaires		-	-
<b>Résultat Net de l'exercice</b>		<b>100 839 566</b>	<b>80 870 602</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires	(10)	(3 058 199)	(2 326 967)
<b>Résultat net consolidé (part revenant au groupe)</b>		<b>97 781 367</b>	<b>78 543 635</b>
Nombre moyen des actions		54 907 262	54 907 262
	(27)	<b>1,781</b>	<b>1,430</b>

**Groupe DELICE**  
**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	2023	2022
<b>Résultat net (Groupe)</b>		<b>97 781 367</b>	<b>78 543 635</b>
<u>Ajustement pour :</u>			
* Part revenant aux intérêts minoritaires	(10)	3 058 199	2 326 967
* Amortissements, Provisions & Reprises de provisions	(20)	58 341 589	55 025 595
* Variation des :			
- Stocks		(25 669 938)	(5 019 725)
- Créances clients		1 801 803	6 341 702
- Autres actifs courants		(107 702 663)	(94 137 284)
- Fournisseurs et comptes rattachés		(8 623 954)	8 181 629
- Autres passifs courants		8 871 613	2 145 584
- Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(450 125)	1 662 093
- Quote-part subvention d'investissement		(1 416 666)	1 414 748
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>25 991 225</b>	<b>56 484 944</b>
Variation de trésorerie provenant de l'acquisition et des cessions des immobilisations corp. & incorporelles		(51 161 511)	(25 214 452)
Variation de trésorerie provenant des immobilisations financières		(189 423)	31 289
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(51 350 934)</b>	<b>(25 183 163)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de placement</b>		<b>(38 614 983)</b>	<b>(33 546 913)</b>
Dividendes et autres distributions		(23 231 239)	(23 937 268)
Variation de trésorerie provenant des emprunts		66 899 283	21 101 503
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de Financement</b>		<b>43 668 044</b>	<b>(2 835 765)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(20 306 649)</b>	<b>(5 080 897)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>54 106 903</b>	<b>59 187 800</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	(26)	<b>33 800 254</b>	<b>54 106 903</b>

## I. PRESENTATION DU GROUPE

Le **Groupe DELICE** est composé de douze sociétés : DELICE Holding, CLC, CLN, CLSB, SBC, CF, Delta Plastic, STIAL, SOCOGES, SDEM, GDI LISSADIRAT et DELICE Academy.

- ✓ La société « DELICE Holding » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 20 Mai 2013. Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10.000 dinars divisés en 100 actions de 10 dinars chacune. Conformément à la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 07 Août 2013, les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15.417.888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune. L'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39.488.374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.
- ✓ La société Centrale Laitière du Cap-Bon « CLC » est une société anonyme créée en 1993, spécialisée dans la fabrication, le conditionnement et la commercialisation du lait et dérivés.
- ✓ La société Centrale Laitière Du Nord « CLN » est une société anonyme spécialisée dans la transformation du lait et la production de ses dérivés ainsi que la commercialisation des produits laitiers et ses dérivés ainsi que tous produits agroalimentaires.
- ✓ La Centrale Laitière de Sidi-Bouzyd « CLSB » est une société anonyme de droit tunisien. Elle a été créée le 13 Juin 2011 et a pour objet la fabrication, le conditionnement et la commercialisation du lait et dérivés, et la production et vente de tout produit agroalimentaire.
- ✓ La société des boissons du Cap-Bon « SBC » est une société anonyme spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de toute nature de boisson principalement le jus et les boissons gazeuses et non gazeuses.
- ✓ La société Compagnie Fromagère « CF » est une société anonyme spécialisée dans la fabrication de produits de fromage.
- ✓ DELTA Plastic est une société à responsabilité limitée créée en 2002 spécialisée dans la production des bouteilles et des emballages en plastique. L'activité de DELTA Plastic consiste exclusivement dans le travail à façon pour le compte de la société du groupe STIAL. Elle produit les bouteilles en plastique pour l'emballage des produits DUNUP.
- ✓ La Société Tunisienne de l'Industrie Alimentaire « STIAL » est une société anonyme créée en 1978 spécialisée dans la fabrication et la vente de yaourt et autres dérivés de produits laitiers.
- ✓ La société de commerce et de gestion « SOCOGES » est une société à responsabilité limitée spécialisée dans la réalisation de toutes opérations relatives au groupement au stockage et à la

livraison de marchandises, ainsi que toutes les activités se rapportant au transport, au chargement, au déchargement, à l'emballage, au montage, au contrôle de la qualité et au suivi de la clientèle. La SOCOGES assure la distribution des produits des sociétés du groupe.

- ✓ La Société Délice des Eaux Minérales S.A est une société anonyme de droit tunisien créée le 2 mai 2019 spécialisée dans la mise en bouteilles d'eau de source minérale.
- ✓ La Société Tunisienne GDI LISSADIRAT est une société SUARL créée en 2021 avec un capital de 150 000 TND spécialisée dans le commerce international.
- ✓ La Société Délice Academy est une société SARL créée en 2022 avec un capital de 5 000 TND spécialisée dans le domaine de la formation.

## **II. Faits saillants**

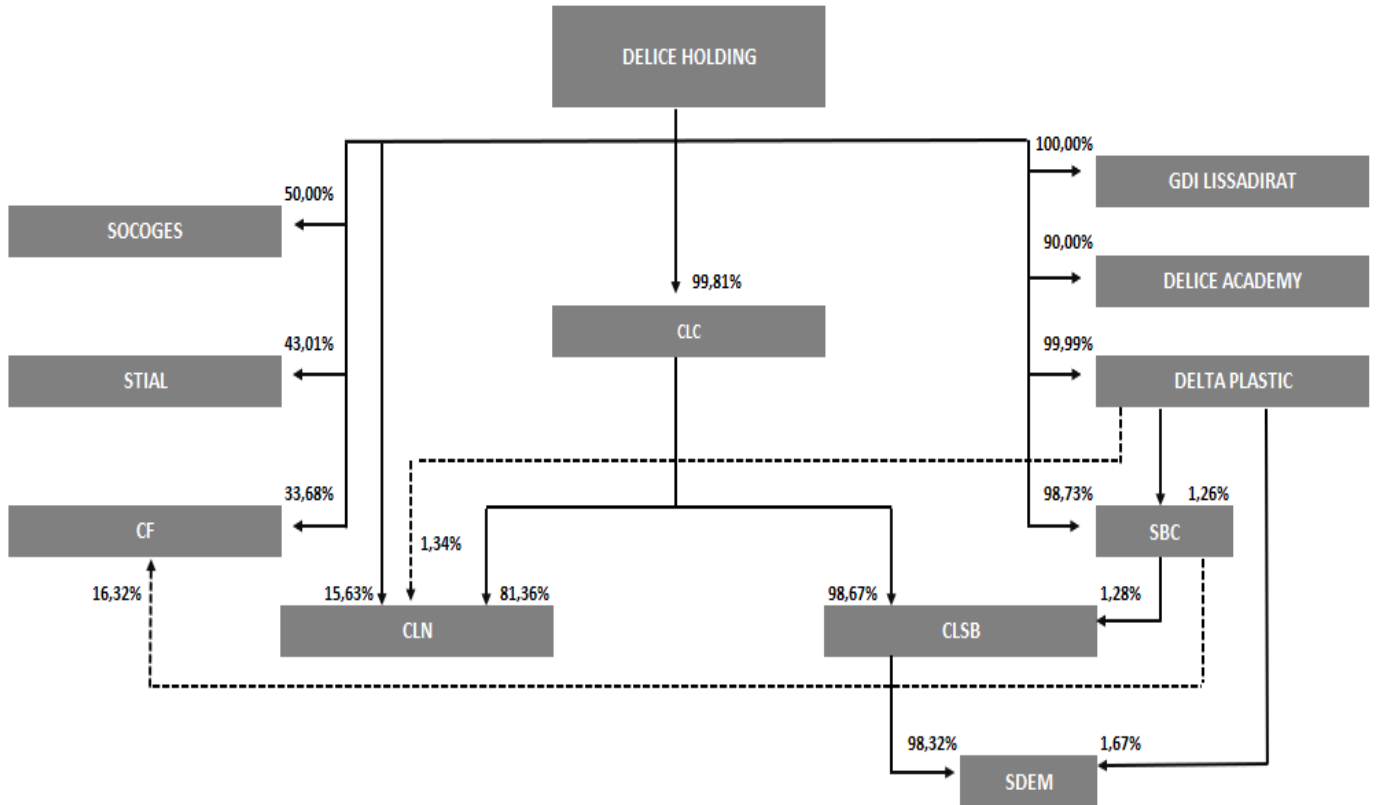
1- La Société Délice des Eaux Minérales « SDEM » a reçu, le 26 juin 2023, une notification de contrôle social portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Décembre 2022. Une notification des résultats du contrôle a été adressée à la société en date du 12 Janvier 2024 et ayant pour effet, le paiement d'un complément de cotisations pour un montant de 260.921 Dinars en principal.

2- La Compagnie Fromagère « CF » a reçu en Mars 2023, une notification d'un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2021. Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en octobre 2023, ayant pour effet d'annuler les amortissements réputés différés, de réduire le report d'impôt sur les sociétés pour un montant 837.560 Dinars et le report de la taxe sur la valeur ajoutée pour un montant de 109.175 Dinars et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 571.799 Dinars en principal.

La société a formulé une opposition aux résultats de la vérification fiscale, le dossier demeure en cours de négociation.

### III. Périmètre de consolidation au 31/12/2023

Le périmètre de consolidation du groupe DELICE Holding est présenté au niveau du schéma suivant :



### IV. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DE CONSOLIDATION

#### A. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés du groupe DELICE Holding sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif. Les états financiers consolidés regroupent également toutes les coentreprises dont le groupe exerce un contrôle conjoint.

### **a. Contrôle exclusif**

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- ✓ soit des statuts ou d'un contrat ;
- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Il est à noter que pour la détermination du périmètre de consolidation, le Groupe DELICE Holding a opté pour la prise en compte des contrats de rétrocessions dans le calcul du pourcentage de contrôle et d'intérêts. Ces contrats constituent un engagement de la part de l'une des sociétés du Groupe de racheter des titres qui font l'objet d'une convention de rétrocession ou d'un pacte d'actionnaires.

Ayant pour objet de décrire la réalité économique du groupe et conformément au principe de la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique, l'hypothèse de base retenue, consiste à retraiter les participations qui font l'objet de ces contrats au bilan et à l'état de résultat comme s'ils avaient été acquises à crédit.

Par conséquent le groupe a décidé de comptabiliser ces titres dans le compte « Titres de participation » par le crédit du compte « Emprunts ».

### **b. Contrôle conjoint**

Le contrôle conjoint tel que défini par la NCT 37 est le partage en vertu d'un accord contractuel du contrôle d'une activité économique.

## **B. Méthodes de consolidation**

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et

membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société DELICE Holding et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose d'un contrôle.

La société STIAL est détenue à concurrence de 50% par le partenaire stratégique étranger Compagnie Gervais Danone (CGD) et 43,01% par DELICE Holding.

Le pacte d'actionnaires de la société STIAL stipule que :

- Les principales décisions stratégiques et opérationnelles sont prises au niveau du conseil d'administration de la STIAL qui est composé de 4 administrateurs, dont 2 sont désignés par DELICE Holding et 2 désignés par le partenaire étranger. Les décisions ne peuvent être prises qu'en cas d'accord entre les deux actionnaires DELICE Holding et le Partenaire étranger.
- Le conseil délègue au directeur général à l'intérieur des lignes directrices la gestion quotidienne de la société dont la finalité est la réalisation des objectifs assignés.

La société SOCOGES est détenue à concurrence 50% par le partenaire stratégique étranger CGD, 50% par DELICE Holding.

La structure de capital des deux sociétés et le partage des décisions stratégiques financières et opérationnelles prouvent l'existence d'un contrôle conjoint sur les deux sociétés.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<b>Société</b>	<b>% contrôle</b>	<b>% d'intérêts</b>	<b>Type de contrôle</b>	<b>Méthode de comptabilisation</b>
DH	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLN	98,33%	98,18%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLC	99,81%	99,81%	Contrôle exclusif	Intégration globale
SDEM	99,99%	99,76%	Contrôle exclusif	Intégration globale
SBC	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Delta plastic	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CF	50,00%	50,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLSB	99,95%	99,76%	Contrôle exclusif	Intégration globale
STIAL	43,01%	43,01%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle
SOCOGES	50,00%	50,00%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle
GDI LISSADIRAT	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
DELICE ACADEMY	90,00%	90,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale

## **a. L'intégration globale**

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère DELICE Holding et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels ;
- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et ;
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

## **b. L'intégration proportionnelle**

L'application de la consolidation proportionnelle signifie que le bilan consolidé du Co-entrepreneur inclut sa quote-part des actifs contrôlés conjointement et sa quote-part des passifs dont il est conjointement responsable. L'état de résultat consolidé du Co-entrepreneur comprend sa quote-part des produits et charges de l'entité contrôlée conjointement.

## **c. Traitement de l'écart d'acquisition**

Conformément à la norme comptable nationale (NCT 38) et internationale (IFRS 3)<sup>1</sup>, le regroupement d'entreprises ayant abouti à la création de la société DELICE Holding est un regroupement d'entreprises sous contrôle commun qui est hors champ d'application de ces deux normes. De ce fait il n'est pas fait application de la méthode d'acquisition, par conséquent :

- Les actifs et passifs des entreprises regroupées sont repris à leur valeur comptable nette.
- Aucun goodwill n'est constaté suite au regroupement. Toute différence entre la valeur des apports et les capitaux propres des entités regroupées est enregistrée dans les réserves consolidées (réserves de restructuration).

---

<sup>1</sup> Selon le paragraphe 10 de la norme internationale IFRS 3, un regroupement d'entreprises impliquant des entités ou des activités sous contrôle commun est un regroupement d'entreprises dans lequel la totalité des entités ou activités se regroupant sont contrôlées in fine par la même partie ou les mêmes parties, tant avant qu'après le regroupement d'entreprises, et ce contrôle n'est pas temporaire.



## V. Principales méthodes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- ✓ hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ convention de la permanence des méthodes ;
- ✓ convention de la périodicité ;
- ✓ convention de prudence ;
- ✓ convention du coût historique et
- ✓ convention de l'unité monétaire.

### A. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Désignation	Taux annuels
Constructions	5%
Matériel industriel	10%
Matériel de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel et outillages	10%
Mobiliers, matériels de bureaux	10%
Matériels informatiques	15%
Logiciels	33%

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

### B. Titres de participation

Les titres de participation non consolidés figurent au bilan à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur attribution.

## **C. Stocks**

Les stocks du groupe sont essentiellement composés de stocks de matières premières, stocks d'emballages, pièces de rechange, matières consommables, des encours et des produits finis.

Les stocks de produits finis sont valorisés selon la méthode du coût de production incluant :

- Le coût des consommations de matières premières et emballages ;
- Les coûts directement attribuables à la production (principalement consommations d'énergie, consommation de pièces de rechange et de consommables, les charges de personnel directes, les amortissements des immobilisations directement rattachés au cycle de production...);
- Une quote-part des coûts indirects de production ;

Les stocks de matières premières, d'emballages et de pièces de rechange sont valorisés au coût d'achat incluant le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurance et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

## **D. Revenus**

Les revenus résultent de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

## **E. Impôt différé**

Les sociétés du Groupe DELICE Holding sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

## F. Notes relatives aux rubriques du bilan :

### Notes 1 : Immobilisations incorporelles :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Logiciels	6 937 633	6 596 266
Concessions de marques et brevets	79 890	79 890
Immobilisations incorporelles en cours	383 409	222 976
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>7 400 931</b>	<b>6 899 131</b>
Amortissements Logiciels	(6 283 132)	(5 706 914)
Amortissements Concessions de marques et brevets	(46 920)	(53 510)
<b>Amortissements Immobilisations incorporelles</b>	<b>(6 330 051)</b>	<b>(5 760 424)</b>
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1 070 880</b>	<b>1 138 707</b>

### Notes 2 : Immobilisations corporelles :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Terrains	11 285 167	11 285 167
Constructions	87 141 418	86 890 680
Matériel industriel	408 457 629	377 689 955
Outillage industriel	14 432 699	13 094 068
Matériel de transport	66 738 936	62 893 110
Installations Techniques, agencements, aménagements	103 500 291	97 300 635
Equipements de bureau	3 489 553	3 455 379
Matériel informatique	12 371 062	11 531 124
Matériel d'emballage	4 946 231	4 350 904
Autres Equipements	2 244 248	2 219 749
Immobilisations en cours	27 563 327	23 964 239
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>742 170 561</b>	<b>694 675 010</b>
Amortissements Constructions	(39 478 507)	(35 540 848)
Amortissements Matériel industriel	(266 871 381)	(239 003 840)
Amortissements Outillage industriel	(9 841 498)	(8 611 017)
Amortissements Matériel de transport	(51 424 678)	(46 581 287)
Amortissements installations Techniques, agencements	(65 887 656)	(57 734 109)
Amortissements Equipements de bureau	(2 816 159)	(2 597 454)
Amortissements Matériel informatique	(10 700 270)	(9 830 239)
Amortissements Matériel d'emballage	(4 146 421)	(3 587 898)
Amortissements Autres Equipements	(2 195 533)	(2 176 444)
Provisions sur immobilisations corporelles	(2 931 634)	(1 713 633)
<b>Amortissements Immobilisations corporelles</b>	<b>(456 293 737)</b>	<b>(407 376 770)</b>
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>285 876 824</b>	<b>287 298 240</b>

La valeur nette des immobilisations incorporelles et corporelles s'élève à **286 974 704** dinars au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

<i>Montants en TND</i>	VB 2022	Entrées	Cession	Reclassements & retraitements	VB 2023	Amortissements Cumulés 2022	Dotations 2023	Amortissements /Cession /Reprise	Reprise & retraitements	Amortissements Cumulés 2023	VCN 2022	VCN 2023
Logiciels	6 818 948	201 473	-	(82 488)	6 937 933	5 713 504	543 256	-	26 372	6 283 132	1 105 443	654 501
Concessions de marques et brevets	79 890	40 945	-	(40 945)	79 890	46 920	26 372	-	(26 372)	46 920	32 970	32 970
Immobilisations incorporelles en cours	294	215 303	-	167 512	383 109	-	-	-	-	-	294	383 409
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>6 899 131</b>	<b>457 721</b>	<b>-</b>	<b>44 067</b>	<b>7 400 931</b>	<b>5 760 424</b>	<b>569 627</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 330 051</b>	<b>1 138 707</b>	<b>1 070 880</b>
Terrains	11 285 167	-	-	-	11 285 167	-	-	-	-	-	11 285 167	11 285 167
Constructions	86 890 680	147 012	-	103 727	87 141 418	35 540 848	3 937 659	-	-	39 478 507	51 349 831	47 662 911
Matériel industriel	377 689 955	8 887 893	(1 074 907)	22 954 689	408 457 629	239 003 840	29 438 256	775 523	(795 190)	266 871 381	138 686 115	141 586 248
Outillage industriel	13 094 068	729 186	(61 520)	670 967	14 432 699	8 611 017	1 321 458	65 547	(25 431)	9 841 498	4 483 050	4 591 201
Matériel de transport	62 371 554	2 547 447	(2 002 615)	3 300 992	66 217 380	46 362 134	6 494 545	1 825 005	-	51 031 673	16 009 420	15 185 707
Agencements, aménagements et installations divers	97 300 635	2 844 435	(97 643)	3 452 864	103 500 291	57 734 109	7 513 512	118 861	758 896	65 887 656	39 566 526	37 612 635
Equipements de bureau	3 455 379	95 431	(77 394)	16 138	3 489 553	2 597 454	309 912	79 252	(11 955)	2 816 159	857 925	673 395
Matériel informatique	11 531 124	537 379	(144 438)	446 994	12 371 062	9 830 239	1 004 490	142 307	7 847	10 700 270	1 700 885	1 670 792
Matériel d'emballage	4 350 904	167 806	(18 150)	445 671	4 946 231	3 587 896	576 673	18 150	-	4 146 421	763 006	799 810
Autres Equipements	2 219 749	24 499	-	-	2 244 248	2 176 444	19 089	-	-	2 195 533	43 306	48 715
Immobilisation à statut juridique particulier	521 556	-	-	-	521 556	219 153	173 852	-	-	393 005	302 403	128 551
Immobilisations en cours	23 964 239	35 253 921	(236 992)	(31 417 840)	27 563 327	-	-	-	-	-	23 964 239	27 563 327
<b>Provisions constituées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 713 633</b>	<b>1 256 731</b>	<b>(33 681)</b>	<b>(72 412)</b>	<b>2 931 634</b>	<b>(1 713 633)</b>	<b>(2 931 634)</b>
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>694 675 010</b>	<b>51 235 009</b>	<b>(3 713 660)</b>	<b>(25 797)</b>	<b>742 170 561</b>	<b>407 376 770</b>	<b>52 046 178</b>	<b>2 990 964</b>	<b>(138 244)</b>	<b>456 293 737</b>	<b>287 298 240</b>	<b>285 876 824</b>
<b>Total immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>701 574 141</b>	<b>51 692 730</b>	<b>(3 713 648)</b>	<b>18 270</b>	<b>749 571 492</b>	<b>413 137 193</b>	<b>52 615 805</b>	<b>2 990 964</b>	<b>(138 244)</b>	<b>462 623 789</b>	<b>288 436 947</b>	<b>286 947 704</b>

**Note 3 : Immobilisations financières :**

Les immobilisations financières présentent un solde net de **3 686 489** dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Titres de participation*	254 472	254 472
Dépôts et cautionnements	2 140 910	2 060 726
Emprunt National	1 000 000	1 000 000
Prêts au personnel	346 861	237 623
<b>Immobilisations financières brutes</b>	<b>3 742 244</b>	<b>3 552 821</b>
Provisions sur dépôts et cautionnements	(55 755)	(82 122)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>3 686 489</b>	<b>3 470 699</b>

(\*) Les titres de participations se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Titres de participation SMADEA	173 770	173 770
Titres de participation BTS	43 602	43 602
Titres de participation Attijari SICAR	22 050	22 050
Titres de participation SODINO	15 000	15 000
Titres de participation UNITED	50	50
	<b>254 472</b>	<b>254 472</b>

**Note 4 : Actifs d'impôts différés**

Les actifs d'impôts différés présentent un solde de **8 001 268** dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Actifs d'impôts différés CLC	2 197 981	1 896 901
Actifs d'impôts différés CLN	1 371 553	90 977
Actifs d'impôts différés CF	707 833	761 759
Actifs d'impôts différés STIAL	2 154 997	1 338 973
Actifs d'impôts différés SBC	512 257	376 803
Actifs d'impôts différés SOCOGES	922 649	400 842
Actifs d'impôts différés Delta plastic	133 998	122 850
<b>Total</b>	<b>8 001 268</b>	<b>4 989 105</b>

**Note 5 : Stocks**

Les stocks présentent un solde net de **154 681 598** dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Produits finis	19 491 462	16 888 196
Produits en cours	838 555	451 980
Matières premières	54 117 161	37 664 833
Emballages	47 858 826	51 680 711
Pièces de rechanges	43 445 982	32 662 097
Matière consommable	4 736 558	4 948 376
Stocks divers	1 049 386	1 571 800
<b>Total du stock brut</b>	<b>171 537 931</b>	<b>145 867 993</b>
Provisions pour dépréciation des stocks	(16 856 333)	(13 878 752)
<b>Total du stock net</b>	<b>154 681 598</b>	<b>131 989 241</b>

**Note 6 : Clients et comptes rattachés**

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de **27 615 007** dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Clients	27 940 065	32 283 516
Clients douteux	6 487 351	3 945 703
<b>Total brut</b>	<b>34 427 416</b>	<b>36 229 219</b>
Provisions sur créances clients	(6 812 409)	(6 089 530)
<b>Total net</b>	<b>27 615 007</b>	<b>30 139 689</b>

**Note 7 : Autres actifs courants**

Les autres actifs courants présentent un solde net de **352 527 860** dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Produits et subventions à recevoir	281 585 240	169 612 377
Fournisseurs avances et acomptes	34 005 655	42 962 616
Etat impôts et taxes	27 257 402	23 822 863
Personnel avances et prêts	1 154 541	1 250 200
Charges constatées d'avance	2 460 639	530 800
Débiteurs divers	9 483 639	10 065 597
<b>Total brut</b>	<b>355 947 116</b>	<b>248 244 453</b>
Provisions dépréciation des autres actifs courants	(3 419 256)	(2 875 224)
<b>Total net</b>	<b>352 527 860</b>	<b>245 369 229</b>

**Note 8 : Placements et autres actifs financiers**

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à **90 162 093** dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Placements / Certificats de dépôt	89 013 463	50 546 913
Autres actifs financiers	1 148 630	1 000 197
<b>Total</b>	<b>90 162 093</b>	<b>51 547 110</b>

**Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidité**

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **40 060 253** dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Banques	24 679 290	43 390 122
Caisses	35 602	18 769
Valeurs à l'encaissement	15 345 360	15 753 907
<b>Total</b>	<b>40 060 253</b>	<b>59 162 798</b>

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent un solde de **171 343 359** dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Concours bancaires	6 259 999	5 055 895
Crédits financement cycle d'exploitation	94 000 000	36 000 000
Emprunts échéance à moins d'un an	32 695 342	11 945 706
Financement en devises	21 087 039	11 984 877
Intérêts courus	17 300 978	17 083 580
<b>Total</b>	<b>171 343 359</b>	<b>82 070 058</b>

**Note 10 : Capitaux propres**

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
Exercice clos le 31 Décembre 2023

	Capital social	Réserves de restructuration	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres (part du groupe)	Intérêts des minoritaires/ réserves	Intérêts des minoritaires/ résultat	Total des capitaux propres
<b>Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2021</b>	<b>549 072 620</b>	<b>(472 190 804)</b>	<b>143 147 025</b>	<b>70 352 493</b>	<b>290 381 334</b>	<b>12 113 769</b>	<b>1 652 081</b>	<b>304 147 184</b>
Affectation résultat			70 352 493	(70 352 493)	-	1 652 081	(1 652 081)	-
Distribution des dividendes			(19 082 813)		(19 082 813)	(330 957)		(19 413 770)
Subvention d'investissement			(1 395 402)		(1 395 402)	(19 346)		(1 414 748)
Résultat consolidé de l'exercice 2022				78 543 635	78 543 635		2 326 967	80 870 602
<b>Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2022</b>	<b>549 072 620</b>	<b>(472 190 804)</b>	<b>193 021 304</b>	<b>78 543 635</b>	<b>348 446 755</b>	<b>13 415 547</b>	<b>2 326 967</b>	<b>364 189 269</b>
Affectation résultat			78 543 635	(78 543 635)	-	2 326 967	(2 326 967)	-
Distribution des dividendes			(21 963 204)		(21 963 204)	(192 343)		(22 155 547)
Subvention d'investissement			(1 330 789)		(1 330 789)	(15 877)		(1 346 666)
Résultat consolidé de l'exercice 2023				97 781 367	97 781 367		3 058 199	100 839 566
<b>Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2023</b>	<b>549 072 620</b>	<b>(472 190 804)</b>	<b>248 270 945</b>	<b>97 781 367</b>	<b>422 934 128</b>	<b>15 534 294</b>	<b>3 058 199</b>	<b>441 526 622</b>



**Note 11 : Emprunts**

Les emprunts présentent un solde de **100 459 278** dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Emprunts	100 459 278	121 411 794
<b>Total</b>	<b>100 459 278</b>	<b>121 411 794</b>

**Note 12 : Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges présentent un solde de **38 721 306** dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Provision pour risques et charges	26 070 980	22 547 926
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	12 650 327	14 569 894
<b>Total</b>	<b>38 721 306</b>	<b>37 117 820</b>

**Note 13 : Passifs d'impôts différés**

Les passifs d'impôts différés présentent un solde de **12 214 677** dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
CLC-Passif d'impôt différé	6 277 974	6 957 492
CLN-Passif d'impôt différé	5 936 703	3 020 043
<b>Total</b>	<b>12 214 677</b>	<b>9 977 535</b>

**Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés**

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un solde de **143 685 920** dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Fournisseurs d'exploitation	95 215 291	92 115 706
Fournisseurs effets à payer	23 465 252	36 055 139
Fournisseurs d'immobilisations	10 962 837	11 089 298
Fournisseurs factures non parvenues	14 042 540	13 176 192
<b>Total</b>	<b>143 685 920</b>	<b>152 436 335</b>

**Note 15 : Autres passifs courants**

Les autres passifs courants présentent un solde de **55 731 109** dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Charges à payer	18 112 168	16 011 590
Clients avances et acomptes	2 693 276	2 204 156
Comptes de personnel	7 343 308	5 827 692
Cotisations sociales	4 928 407	3 850 665
Etat impôts/taxes	15 575 125	12 236 433
Actionnaires, dividendes à payer	396 782	1 439 293
Créditeurs divers	6 682 044	6 332 178
<b>Total</b>	<b>55 731 109</b>	<b>47 902 007</b>

## G. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :

### Note 16 : Revenus

Les revenus s'élèvent à **1 388 767 638** dinars en 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Ventes locales	1 169 347 091	1 109 593 468
Ventes à l'export	28 523 009	29 028 808
Ristournes et rabais	(13 641 560)	(10 479 747)
Subventions d'exploitation	204 539 098	138 730 468
<b>Total</b>	<b>1 388 767 638</b>	<b>1 266 872 997</b>

### Note 17 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à **10 684 294** dinars en 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Subventions stockage de lait	3 185 994	4 180 813
Autres produits d'exploitation	6 081 634	12 343 209
Quote part subvention d'investissement	1 416 666	1 414 748
<b>Total</b>	<b>10 684 294</b>	<b>17 938 770</b>

### Note 18 : Achats consommés

Les achats consommés s'élèvent à **1 021 062 252** dinars en 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Achats matières premières	728 298 293	643 424 412
Achats matières consommables et emballages	262 479 327	248 804 667
Achats non stockés de matières, fournitures et consommables	30 449 346	30 370 930
Achat de prestation de services	3 762 791	2 784 559
Achats de marchandises consommées	40 352	96 627
Rabais et ristournes sur achats	(3 967 858)	(3 844 189)
<b>Total</b>	<b>1 021 062 252</b>	<b>921 637 007</b>

### Note 19 : Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à **112 585 864** dinars en 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Salaires	93 759 169	83 017 451
Charges sociales	14 994 603	13 490 582
Autres charges de personnel	3 832 092	2 493 328
<b>Total</b>	<b>112 585 864</b>	<b>99 001 361</b>

**Note 22 : Dotations aux amortissements et aux provisions**

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à **58 341 589** dinars en 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	52 519 978	48 862 349
Dotations (nettes) aux provisions pour risques et charges	1 603 486	9 183 345
Dotations (nettes) aux provisions /des titres de participations	(26 367)	(1 945 450)
Dotations (nettes) aux provisions pour dépréciation du stock	2 977 581	(141 574)
Dotations (nettes) aux provisions pour dépréciations des créances / autres actifs	1 266 911	(1 010 525)
Dotations (nettes) aux résorptions des frais préliminaires	-	77 450
<b>Total</b>	<b>58 341 589</b>	<b>55 025 595</b>

**Note 21 : Autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à **89 781 847** dinars en 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Entretien & réparation	14 444 006	11 264 721
Charges d'assurance	2 542 851	2 387 712
Transport de biens	23 000 756	21 713 555
Locations	9 133 342	8 668 140
Publicité	13 461 189	14 693 396
Honoraires & rémunération d'intermédiaire	6 572 300	8 456 839
Redevances	4 081 794	3 572 432
Impôts et taxes	3 433 890	3 879 212
Missions et déplacements	1 898 797	1 533 211
Frais de télécommunications	785 425	781 870
Services bancaires	465 927	782 902
Sous-traitance	404 107	365 478
Services extérieurs	167 705	107 615
Jetons de présence	190 000	171 000
Charges diverses ordinaires	3 971 271	2 800 208
Autres charges d'exploitation	5 228 488	3 729 117
<b>Total</b>	<b>89 781 847</b>	<b>84 907 408</b>

**Note 22 : Charges financières nettes**

Les charges financières nettes s'élèvent à **17 723 512** dinars en 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Charges d'intérêts	16 249 741	11 631 102
Pertes de changes	1 473 772	359 024
<b>Total</b>	<b>17 723 512</b>	<b>11 990 126</b>

**Note 23 : Produits financiers**

Les produits financiers s'élèvent à **10 245 908** dinars en 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Produits des placements / Pensions livrées	10 245 908	6 945 805
<b>Total</b>	<b>10 245 908</b>	<b>6 945 805</b>

**Note 24 : Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires s'élèvent à **1 123 524** dinars en 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Produits sur cession d'immobilisations	96 555	117 017
Autres gains ordinaires	1 026 969	988 790
<b>Total</b>	<b>1 123 524</b>	<b>1 105 807</b>

**Note 25 : Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à **687 467** dinars en 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Pertes sur cession d'immobilisations	301 928	2 025 536
Autres pertes ordinaires	385 538	120 169
<b>Total</b>	<b>687 467</b>	<b>2 145 705</b>

## H. Notes relatives aux rubriques de l'état des flux de trésorerie :

### Note 26 : Trésorerie nette

<u>Liquidités, équivalents de liquidités (A)</u>	<u>Solde au 31/12/2023</u>	<u>Solde au 31/12/2022</u>
Banques	24 679 290	43 390 122
Valeurs à l'encaissement	15 345 360	15 753 907
Caisses	35 602	18 769
<b>Total (A)</b>	<b>40 060 253</b>	<b>59 162 798</b>

<u>Concours bancaires et autres passifs financiers (B)</u>	<u>Solde au 31/12/2023</u>	<u>Solde au 31/12/2022</u>
Concours bancaires	6 259 999	5 055 895
<b>Total (B)</b>	<b>6 259 999</b>	<b>5 055 895</b>

<b>Trésorerie nette (A-B)</b>	<b>33 800 254</b>	<b>54 106 903</b>
-------------------------------	-------------------	-------------------

## I. Autres notes :

### Note 27 : Détermination du résultat par action :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Résultat net consolidé (A)</b>	<b>97 781 367</b>	<b>78 543 635</b>
Nombre des actions en début de période	54 907 262	54 907 262
Nombre des actions en fin de période	54 907 262	54 907 262
Nombre moyen des actions (B)	54 907 262	54 907 262
<b>Résultat par action en dinars (A/B)</b>	<b>1,781</b>	<b>1,430</b>

**Note 29 : Engagements hors bilan :**

Les engagements hors bilan donnés se présentent au 31 décembre 2023 comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Société</b>	<b>Montant</b>
Crédits documentaires auprès de la Banque Zitouna	CLN	150 500 €
Engagements par signature sur cautions en douane	CLSB	135 200 DT
Nantissement du matériel et des installations au profit de l'UIB	CLSB	91 478 700 DT
Engagements donnés à la douane	SOCOGES	67 501 DT
Nantissement de 1 <sup>er</sup> rang sur matériel	STIAL	15 000 000 DT
Engagement par Signature Attijari Bank	STIAL	10 986 644 DT
Engagement par Signature BIAT	STIAL	8 242 954 DT

Par ailleurs les sociétés du groupe ont donné des nantissements sur Titres Fonciers, sur Fonds de Commerce et Matériel qui se détaillent comme suit :

- Pour l'obtention de certains crédits auprès des établissements financiers, la Compagnie Fromagère a accordé des garanties se détaillant comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant en DT</b>
Nantissement du fonds de commerce et matériel au profit Attijari BANK	4 000 000
Nantissement du fonds de commerce et matériel au profit Attijari BANK	4 000 000
Nantissement de fonds de commerce et matériel au profit de l'Amen Bank	6 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>14 000 000</b>

- En garantie de l'emprunt contracté, la Société des Boissons du Cap Bon a accordé des hypothèques immobilières et des nantissements de fonds de commerce et du matériel au profit d'Attijari Bank en vue de l'obtention d'un emprunt contracté en 2018 pour un montant de 6.000.000 Dinars au TMM+1% remboursable sur 7 ans.
- La « CLC » a accordé des hypothèques et des nantissements de fonds de commerce et matériel au titre de ses crédits de gestion accordés. De même, la « CLC » a accordé des conventions des rétrocessions d'actions avec les différentes SICAR.

Les hypothèques et nantissements accordés au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

<b>Banque</b>	<b>Valeur de l'hypothèque ou du nantissement en DT</b>
Attijari Bank	43 000 000
Amen Bank	12 500 000
ATB	16 780 000
Zitouna Bank	4 000 000
BIAT	31 500 000
<b>Total</b>	<b>107 780 000</b>

**Note 29 : Evènements postérieurs à la date de clôture :**

1- La société Délice Holding « DH » a reçu, en date du 1<sup>er</sup> Avril 2024, une notification de vérification fiscale ponctuelle en matière d'impôts, droits et taxes relatives à la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Décembre 2020.

2- La SOCOGES a reçu le 5 Janvier 2024 une notification de contrôle social portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023. A la date du 31 Mars 2024, la caisse nationale de sécurité sociale a communiqué le résultat de cette vérification, ayant pour effet le paiement d'un complément de cotisations pour un montant de 420.257 Dinars en principal.

3- La Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد « CLSB » a reçu, le 16 février 2024, une notification de contrôle CNSS portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023.

Les présents états financiers consolidés sont arrêtés par le conseil d'administration tenu le 25 avril 2024, et par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus après cette date.



## **DELICE HOLDING**

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023**

**Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,**

#### **I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

##### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe « Délice Holding » pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 963 682 272 dinars, un bénéfice net de 97 781 367 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe « Délice Holding », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **Paragraphes d'observations**

1- Nous attirons l'attention sur la note « *III. Faits saillants* » qui décrit que :

- La Société Délice des Eaux Minérales « SDEM » a reçu, le 26 juin 2023, une notification de contrôle social portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Décembre 2022. Une notification des résultats du contrôle a été adressée à la société en date du 12 Janvier 2024 et ayant pour effet, le paiement d'un complément de cotisations pour un montant de 260.921 Dinars en principal.

Il est à noter que la provision pour risques et charges constituée par la société au 31 Décembre 2023, couvre le montant objet de ladite notification.

- La Compagnie Fromagère « CF » a reçu en Mars 2023, une notification d'un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2021. Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en octobre 2023, ayant pour effet d'annuler les amortissements réputés différés, de réduire le report d'impôt sur les sociétés pour un montant 837.560 Dinars et le report de la taxe sur la valeur ajoutée pour un montant de 109.175 Dinars et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 571.799 Dinars en principal.

La société a formulé une opposition aux résultats de la vérification fiscale, le dossier demeure en cours de négociation. Toutefois, la société a constitué des provisions permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement.

2- Nous attirons l'attention sur la note « 29. Evènements postérieurs à la date de clôture » des états financiers qui décrit que :

- La société Délice Holding « DH » a reçu, en date du 1<sup>er</sup> Avril 2024, une notification de vérification fiscale ponctuelle en matière d'impôts, droits et taxes relatives à la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Décembre 2020.

A la date du présent rapport, l'opération de contrôle a démarré et l'issue finale ne peut ainsi être déterminée.

- La SOCOGES a reçu le 5 janvier 2024 une notification de contrôle social portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023. A la date du 31 Mars 2024, la caisse nationale de sécurité sociale a communiqué le résultat de cette vérification, ayant pour effet le paiement d'un complément de cotisations pour un montant de 420.257 Dinars en principal.

Il est à noter que la provision pour risques et charges constituée par la société au 31 Décembre 2023, couvre le montant objet de ladite vérification.

- La Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد « CLSB » a reçu, le 16 février 2024, une notification de contrôle CNSS portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023.

Les procédures liées à ce contrôle n'ont pas encore démarré à la date de l'établissement du présent rapport et les issues finales ne peuvent ainsi être déterminées.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### ***Questions clé de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

### ***Rapport de gestion du Groupe***

La responsabilité du rapport de gestion du Groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 25 avril 2024.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère

raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du Groupe à poursuivre leurs exploitations.
- Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

***Tunis, le 30 Avril 2024***

**Les Commissaires aux Comptes**

**Société DATN**  
**Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**  
**Jaouhar Ben ZID**

**FINOR**  
**Fayçal DERBEL**

**AVIS DE SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

**ENDA TAMWEEL**

Siège social : Rue de l'Assistance, Cité El Khadra-1003 Tunis

La société ENDA TAMWEEL publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Borhen CHEBBI et M. Jaouhar Ben Zid.

## BILAN

Arrêté au 31 12 2023

(Exprimé en Dinar tunisien)

EN DT	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b><u>Actif</u></b>			
AC1 - Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques	II.1	33 358 687	16 639 459
AC2 - Créances sur la clientèle	II.2	1 208 893 421	1 043 450 953
AC3 - Placements	II.3	27 999 900	39 999 900
AC4 - Valeurs immobilisées	II.4	8 786 919	8 337 421
AC5 - Autres actifs	II.5	16 432 799	13 155 914
<b>Total Actif</b>		<b>1 295 471 727</b>	<b>1 121 583 647</b>
<b><u>Passif</u></b>			
PA1 - Concours bancaires		-	15 973
PA3 - Emprunts et ressources spéciales	II.6	872 252 605	733 352 953
PA4 - Autres passifs	II.7	71 868 209	73 545 054
<b>Total Passif</b>		<b>944 120 814</b>	<b>806 913 980</b>
<b><u>Capitaux propres</u></b>			
CP1 - Capital		96 053 600	96 053 600
CP2 - Réserves		31 210 882	30 560 951
CP4 - Autres capitaux propres		1 601 892	509 968
CP5 - Résultats reportés		164 422 564	122 469 868
CP6 - Résultat de l'exercice		58 061 975	65 075 280
<b>Total des capitaux Propres</b>	II.8	<b>351 350 913</b>	<b>314 669 666</b>
<b>Total Passif et Capitaux Propres</b>		<b>1 295 471 727</b>	<b>1 121 583 647</b>

**Etat de Résultat**  
**Arrêté au 31 12 2023**  
**(Exprimé en Dinar tunisien)**

		Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits d'exploitation des activités de Microfinance</b>				
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés			280 529 480	268 966 600
PR 2 - Commissions (en produits)			8 177 585	22 569 522
PR 3 - Gains nets sur portefeuille-titres de placements à CT			2 245 630	3 988 864
PR 4 - Revenus du portefeuille de placement à LT			499 990	-
<b>Total produits d'exploitation des activités de Microfinance</b>	<b>III.1</b>		<b>291 452 686</b>	<b>295 524 986</b>
<b>Charges d'exploitation des activités de Microfinance</b>				
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	<b>III.2</b>		(92 177 436)	(83 344 631)
CH 2 - Commissions encourues			(1 875 853)	(1 726 913)
<b>Total charges d'exploitation des activités de Microfinance</b>			<b>(94 053 289)</b>	<b>(85 071 544)</b>
<b>Produit net des activités de Microfinance</b>			<b>197 399 397</b>	<b>210 453 442</b>
PR 5 \ CH 4 - Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passifs	<b>III.3</b>		(11 116 151)	(23 921 798)
PR 7 - Autres produits d'exploitation	<b>III.4</b>		3 123 709	3 289 240
CH 6 - Frais de personnel	<b>III.5</b>		(90 002 333)	(78 546 963)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	<b>III.6</b>		(24 400 140)	(24 613 963)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	<b>III.7</b>		(2 332 163)	(1 762 359)
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>72 672 319</b>	<b>84 897 599</b>
CH 9 - Perte provenant des autres éléments ordinaires			(90 893)	(280 529)
CH 11 - Impôt sur les bénéfices			(14 519 451)	(19 541 790)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>			<b>58 061 975</b>	<b>65 075 280</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>			<b>58 061 975</b>	<b>65 075 280</b>
Effets de modifications comptables			-	(2 621 940)
<b>Résultat net de l'exercice après modification comptable</b>			<b>58 061 975</b>	<b>62 453 340</b>

**Etat des flux de trésorerie**  
**Période allant du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023**  
**(Exprimé en Dinar tunisien)**

EN DT	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation encaissés (hors revenus du portefeuille titre à LT)		288 089 060	296 888 371
Charges d'exploitation décaissées		(55 354 750)	(32 610 157)
Microcrédits / Remboursement des Microcrédits accordés à la clientèle		1 156 420 642	1 060 821 069
Microcrédits / Décaissements des Microcrédits à la clientèle		(1 307 343 625)	(1 103 836 406)
Encaissements/Décaissements relatifs aux activités de Micro-Assurance		518 212	118 392
Encaissements/décaissements provenant des placements à court terme affectés aux activités d'exploitation		3 921 068	4 943 266
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(93 511 280)	(95 781 192)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		2 636 109	2 963 721
Impôt sur les bénéfices		(14 519 451)	(19 524 882)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		<b>(19 144 016)</b>	<b>113 982 183</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions\ cessions sur immobilisations		(1 446 244)	(2 784 895)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS</b>		<b>(1 446 244)</b>	<b>(2 784 895)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes versés	IV.1	(19 522 592)	(23 876 842)
Encaissement provenant des emprunts	IV.2	387 788 759	205 132 159
Remboursement d'emprunts	IV.3	(342 940 706)	(321 549 768)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>25 325 461</b>	<b>(140 294 451)</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>		<b>4 735 202</b>	<b>(29 097 163)</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		51 623 486	80 720 649
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	IV.4	<b>56 358 687</b>	<b>51 623 486</b>



## **I – PRESENTATION**

### **I-1 : Présentation de la société**

La Société Enda Tamweel est une société anonyme de droit tunisien créée en 2014, et régie par le décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011 portant sur organisation de l'activité des institutions de micro finance.

La société a pour objet :

- L'octroi de micro-crédit ainsi que toutes les activités autorisées par le décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011 portant sur organisation de l'activité des institutions de micro finance, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014, et des textes subséquents pris pour son application ;
- Toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédits.

Le capital social de la société s'élève au 31 Décembre 2023 à 96 053 600 dinars divisé en 960 530 actions totalement libérées, d'une valeur nominale de 100 dinars chacune, et réparties entre les actionnaires comme suit :

Actionnaires	%	Nbre d'actions	Valeur Nominal en DT
Enda Inter-Arabe	57,0%	547 590	54 759 000
BIO	10%	96 053	9 605 300
PROPARCO	10%	96 053	9 605 300
SANAD For MSME	9,6%	92 360	9 236 000
Maghrebia Vie	5 %	48 026	4 802 600
Triodos Fair Share Fund	2,5%	24 013	2 309 000
Triodos Microfinance Fund	2,5%	24 013	2 401 300
SIDI	1,7%	15 952	1 595 200
Personnes physiques	1,7%	16 476	1 647 600
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>960 536</b>	<b>96 053 600</b>

### **I-2 : Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers**

#### **2.1 : Déclaration de conformité**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 sont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, tels que définis par la loi 96-112 et le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable.

Conventions comptables et hypothèses sous-jacentes :

- ✓ Hypothèse de la continuité de l'exploitation.
- ✓ Hypothèse de la comptabilité de l'engagement.
- ✓ Convention de l'entité.
- ✓ Convention de l'unité monétaire.
- ✓ Convention de la périodicité.
- ✓ Convention du coût historique.
- ✓ Convention de la réalisation du revenu.
- ✓ Convention de rattachement des charges aux produits.
- ✓ Convention de l'objectivité.
- ✓ Convention de la permanence des méthodes.
- ✓ Convention de l'information complète.

- ✓ Convention de prudence.
- ✓ Convention de l'importance relative.
- ✓ Convention de la prééminence du fond sur la forme.

## **2.2 : Principes comptables appliqués**

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par Enda Tamweel pour la préparation des états financiers sont les suivants :

### **2.2.1 Exercice comptable**

Enda Tamweel arrête ses comptes et clôture son exercice comptable au 31 décembre de chaque année.

### **2.2.2 Unité monétaire**

La monnaie de référence pour l'enregistrement des opérations comptables est le dinar Tunisien. Les états financiers sont exprimés en dinar Tunisien.

### **2.2.3 Règles de prise en compte des crédits**

#### **2.2.3.1 A la date d'entrée au bilan :**

Les crédits sont constatés au bilan à la date de leurs débloques aux bénéficiaires pour le montant effectivement mis à leur disposition. Les crédits octroyés et non encore débloqués sont présentés au niveau de la note hors bilan.

Lorsque des crédits sont accordés avec des garanties sous forme de gage ou de caution personnelle, celles-ci sont constatées parmi les engagements reçus, en hors bilan.

#### **2.2.3.2 A la date de clôture de l'exercice**

Les crédits accordés doivent faire l'objet d'une évaluation à la date de clôture de l'exercice, pour déterminer s'il existe un risque de non-remboursement et constituer, le cas échéant, des provisions pour couvrir ce risque.

#### **2.2.3.3 A la date de sortie du bilan**

Les crédits sont sortis du bilan :

- À la date de remboursement ;
- Lorsqu'il a été établi que le bénéficiaire est incapable de payer le montant restant dû de son crédit.

Lorsque l'incapacité d'un bénéficiaire de payer le montant restant dû de son crédit a été confirmée ou est quasi-certaine et en cas de décès, la créance correspondante est radiée.

Le montant non provisionné passe en perte dans la limite du risque maximal, supporté par la société. Seules les garanties admises par la réglementation en vigueur régissant les IMF sont prises en considération pour la détermination du montant de cette perte.

### **2.2.4 Règles de provisionnement des crédits**

Sont considérées comme saines les créances dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais paraissent assurés, et qui ne souffrent d'aucun retard de paiement de principal ou d'intérêt ou de la marge bénéficiaire. Les créances saines sont classées dans une classe dite "classe 0" où le taux de provisionnement est égal à 0,25%.

Lorsque des risques de non-remboursement sont établis, le crédit est qualifié de douteux. Un crédit est qualifié comme étant douteux dès lors qu'il a accusé une échéance impayée et ce quelle que soit son antériorité.

Lorsqu'il est établi qu'un crédit est qualifié de douteux, une provision pour dépréciation est constituée. Cette provision est estimée sur la base du montant échu et impayé et non échu du crédit ainsi que sur les intérêts constatés en résultat au cours des exercices antérieurs définitivement clôturés et non encore encaissés à la date d'estimation de ces provisions compte non tenu des risques non supportés par la société.

Enda Tamweel S.A applique la politique de provisionnement suivante (Approuvée par le Conseil d'Administration, tenu le 22 septembre 2020).

Classe	Antériorité des impayés	Taux de Provision	Taux de Provision ACM (minimum requis)
Classe 0	Pas d'impayés	0,25%	0,00%
Classe 1	Impayés entre 1 et 30 jours	25%	10%
Classe 2	Impayés entre 31 et 60 jours	50%	25%
Classe 3	Impayés entre 61 et 90 jours	75%	50%
Classe 4	Impayés entre 91 et 120 jours	100%	75%
Classe 5	Au-delà de 120 jours	100%	100%

Les provisions se calculent pour toutes les créances d'un même emprunteur par application de la règle de la contagion.

Les créances réaménagées, rééchelonnées, ou consolidés suivent la politique de provisionnement et de déclassement suivante

Type	Taux de Provision appliqué par Enda	Taux de Provision ACM (minimum requis)
<b>Créances Réaménagées / Rééchelonnées</b>	<b>100%</b>	Taux de la classe précédent la restructuration avec un minimum de <b>25%</b>
	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de rééchelonnement, n'intervient qu'après le paiement de 4 échéances successives, Appliquer par la suite le taux de 25%	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de rééchelonnement, n'intervient qu'après le paiement de 2 échéances successives.  Le déclassement est fait d'une manière progressive par classe et ne peut être total en créances saines qu'après le paiement de 4 échéances successives.
<b>Créances consolidées</b>	<b>100%</b>	Taux de la classe précédent la consolidation avec un minimum de: • <b>50%</b> du montant de la créance lors d'une première opération de consolidation. • <b>100%</b> en cas de nouvel impayé, rééchelonnement, réaménagement ou consolidation.
	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de consolidation, n'intervient qu'après le paiement de 4 échéances successives, Appliquer par la suite le taux de 50%	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de consolidation, n'intervient qu'après le paiement de 2 échéances successives.  Le déclassement est fait d'une manière progressive par classe et ne peut être total en créances saines qu'après le paiement de quatre échéances successives.

### 2.2.5. Règles de prise en compte des revenus sur les crédits

Les revenus liés aux crédits accordés par les IMF sont perçus sous forme d'intérêts et de commissions. Leur prise en compte en résultat doit se faire conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus, ainsi que la Norme Comptable NC 34 relative au « traitement comptable des crédits accordés par les institutions de micro finance et les revenus y afférents ».

Les revenus liés aux crédits sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont encourus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

Les intérêts liés aux crédits sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

Les commissions autres que les revenus de micro crédit, facturés sous forme d'intérêt et revenus assimilés, telles que les commissions sur opération de crédit sont prises en compte lors de la concrétisation de l'opération de crédit, soit au moment du décaissement du montant octroyé. Le montant de la commission ainsi retenu, est comptabilisé parmi les revenus de la société lors du déboursement de crédit. Pour les créances classées, seuls les intérêts qui ont été effectivement remboursés sont constatés dans les résultats, et ce, quelle que soit la classe de risque du client.

### 2.2.6 Immobilisations

Seuls les éléments répondants aux critères d'immobilisation des actifs sont constatés parmi des immobilisations.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les frais de transit et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties dès leur mise en service, suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

Nature d'immobilisation	Taux
Licences & Logiciels	33%
Matériel de Transport	20%
Agencements, Aménagements et Installations	10%
Matériel et outillage	15%
Mobilier et Matériel de bureau	20%
Matériel informatique	33%
Prime de filialisation	5%
Bâtiments	5%
Terrain	Non amortissable

Lorsqu'un actif corporel ou incorporel répond aux critères des immobilisations est en cours de construction, et/ou de mise en place à la date de clôture, cet actif est comptabilisé parmi les immobilisations encours (corporelles ou incorporelles) pour son coût d'entrée constitué par :

- Le coût des éléments servant à la construction/installation des immobilisations encours constitué par toute contrepartie monétaire ou autre cédée pour l'acquérir

- Les frais généraux ne sont pas admis dans le coût d'entrée d'une immobilisation encours sauf si ces coûts sont directement imputables à la construction/installation de l'immobilisation encours

A la fin de l'exercice les immobilisations encours sont évaluées à la plus faible valeur entre leur coût d'entrée et leur valeur récupérable.

Les immobilisations en cours sont reclassées dans leurs catégories respectives dès leurs entrées en exploitation.

### **2.2.7 Opérations en monnaies étrangères**

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en dinar tunisien moyennant la conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et gains de change réalisés lors du règlement des créances ou dettes libellées en monnaies étrangères sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi le résultat des activités ordinaires.

A la clôture de l'exercice, le solde des créances et des dettes libellées en monnaies étrangères sont réévaluées en dinars au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion est porté en charges ou en produits de l'exercice s'il se rapporte à des éléments monétaires dont la durée de vie ne dépasse pas l'exercice subséquent.

### **I -3 : Traitement des emprunts étrangers :**

Enda Tamweel contracte des financements sur le marché international pour financer son activité. Ces crédits sont remboursables en monnaie locale sans faire recours directement aux mécanismes de couverture du risque de change. En effet la couverture du risque de change est assurée par le bailleur étranger et le coût de cette couverture est intégré dans le taux d'intérêt du financement. Lors du remboursement d'une échéance le taux de change utilisé pour déterminer la contrevaletur de l'échéance en devise est le cours de change moyen du marché interbancaire publié par la Banque Centrale deux jours avant l'échéance.

Toutefois, une différence pourra être constatée entre le cours d'achat réel des devises négocié avec un intermédiaire agréé et celui publié par la Banque Centrale. Ladite différence ne fait pas l'objet d'une couverture, et se comptabilise en gain ou en perte de change.

### **I -4 : Règles de classification et d'évaluation des titres et de constatation des revenus y afférents**

#### **4. 1 : Placements à court terme**

Il s'agit d'actifs détenus par Enda Tamweel, dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts, et que la société n'a pas l'intention de les conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Initialement, ces placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à leur juste valeur.

#### **4. 2 : Placements à long terme**

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces placements à long terme, sont évalués à leur valeur d'usage.

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

#### **4.3 : Revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de placement pratiqué.

Les revenus sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société Enda Tech.

#### **I-5 : Régime Fiscal**

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun. Par ailleurs, elle est soumise aux dispositions fiscales dictées par le décret-loi n° 2011-118 du 5 novembre 2011, portant sur les dispositions fiscales relatives aux institutions de microfinance.

## **II - LES NOTES DU BILAN**

### **II - 1 : Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2023, un montant de 33 358 687 contre 16 639 459 DT au 31 Décembre 2022, et se détaille comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Banque Internationale Arabe de Tunisie	12 239 656	1 719 283
Compte Courant Postal	3 405 957	1 168 336
Attijari Bank	3 169 520	903 087
BH Bank	2 844 157	1 832 036
Union Internationale de banques	2 782 409	1 120 745
Arab Tunisian Bank	1 792 024	587 290
Amen Bank	1 523 198	1 609 544
EL WIFAK Bank	1 243 236	3 997 802
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	1 065 954	866 001
Comptes professionnels en Devises BH Bank	720 987	563 107
Société Tunisienne de Banque	700 817	1 290 665
Banque Tuniso-Libyenne	625 685	49 004
Banque Nationale Agricole	526 036	223 459
Caisses	294 377	350 773
ABC Bank	182 634	39 683
CITI Bank	104 879	297 569
Banque de Tunisie et des Emirats	54 466	5 093
Banque de Tunisie	35 623	6 114
Banque Tuniso Koweitienne	22 617	-
QNB Bank	21 474	6 746
TSB Bank	2 979	3 122
<b>Total</b>	<b>33 358 687</b>	<b>16 639 459</b>

### **II - 2 : Créances sur la clientèle**

Les créances sur la clientèle totalisant, au 31 Décembre 2023 un montant net de 1 208 893 421 DT contre 1 043 450 953 DT au 31 Décembre 2022, se présentent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
AC2(b) Autres concours à la clientèle	1 249 921 212	1 097 273 468
<b>Encours de crédit</b>	<b>1 249 921 212</b>	<b>1 097 273 468</b>
Provisions	(56 520 544)	(68 697 263)
<b>Encours de crédit net</b>	<b>1 193 400 667</b>	<b>1 028 576 205</b>
Produits à recevoir	15 492 754	14 874 748
<b>Total</b>	<b>1 208 893 421</b>	<b>1 043 450 953</b>

Enda Tamweel ne dispose pas de créances sur ressources spéciales (budgétaires ou extérieures).

## 2.1 Détail des créances douteuses et des provisions :

La répartition de l'encours à la clientèle, et des provisions correspondantes par classe de risque, se présentent comme suit :

Libellé	Encours brut	Montant de la provision	Encours net
Créances saines	1 190 549 809	2 976 375	1 187 573 434
Classe 1	2 367 138	591 784	1 775 353
Classe 2	1 772 909	886 454	886 454
Classe 3	1 790 176	1 342 632	447 544
Classe 4	1 443 421	1 443 421	-
Classe 5	22 116 363	22 116 363	-
Créances restructurés	29 881 396	27 163 515	2 717 882
<b>Total</b>	<b>1 249 921 212</b>	<b>56 520 544</b>	<b>1 193 400 667</b>

L'évolution de l'encours de crédit et des provisions y relatives, se détaillent comme suit :

Classe	Nombre de jours de retard	Encours brut au 31/12/2022	Variation	Encours brut au 31/12/2023	Provisions au 31/12/2022	Variation	Provisions au 31/12/2023	Encours net au 31/12/2023
Créances saines	0	1 050 445 854	160 770 112	1 211 215 966	25 359 081	(4 434 431)	20 924 650	1 190 291 316
Classe 1	1-30	3 202 119	(369 064)	2 833 055	1 083 966	(26 264)	1 057 702	1 775 353
Classe 2	31-60	2 028 509	297 027	2 325 536	1 142 570	296 512	1 439 082	886 454
Classe 3	61-90	2 321 333	175 306	2 496 639	1 835 993	213 102	2 049 095	447 544
Classe 4	91-120	1 868 993	126 382	1 995 375	1 868 993	126 382	1 995 375	-
	121- 180	5 519 972	(1 084 557)	4 435 415	5 519 972	(1 084 557)	4 435 415	-
Classe 5	181- 365	19 246 297	(6 488 318)	12 757 979	19 246 297	(6 488 318)	12 757 979	-
	366 et +	12 640 392	(779 146)	11 861 246	12 640 392	(779 146)	11 861 246	-
<b>Total créances</b>		<b>1 097 273 468</b>	<b>152 647 743</b>	<b>1 249 921 212</b>	<b>68 697 263</b>	<b>(12 176 720)</b>	<b>56 520 544</b>	<b>1 193 400 667</b>

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice se détaille comme suit :

Libellés	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Créances ne produisant pas des revenus	38 705 246	46 827 615
<b>Total</b>	<b>38 705 246</b>	<b>46 827 615</b>

Enda Tamweel ne procède pas à la réservation des intérêts relatifs à ces créances, et par conséquent, les revenus correspondants ne sont pas calculés.



## 2.2 Balance âgée des crédits accordés et impayés :

La balance par âge des crédits impayés se présente comme suit :

Ancienneté des impayés	PAR 0	PAR 1 - 30	PAR 31 - 60	PAR 61 - 90	PAR 91 - 120	PAR 121 -180	PAR 181 - 365	PAR à plus d'un an
<b>Nature de la créance</b>								
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>1 211 215 966</b>	<b>2 833 055</b>	<b>2 325 536</b>	<b>2 496 639</b>	<b>1 995 375</b>	<b>4 435 415</b>	<b>12 757 979</b>	<b>11 861 246</b>
Autres créances courantes sans affectation spécifique	1 211 215 966	2 833 055	2 325 536	2 496 639	1 995 375	4 435 415	12 757 979	11 861 246
<b>Dont Créances impayées</b>	<b>0</b>	<b>350 733</b>	<b>478 562</b>	<b>616 278</b>	<b>682 671</b>	<b>2 144 771</b>	<b>8 429 463</b>	<b>12 581 590</b>
Autres créances impayées sur les créances courantes sans affectation spécifique	0	350 733	478 562	616 278	682 671	2 144 771	8 429 463	12 581 590
<b>Créances consolidées, rééchelonnées et réaménagées</b>	<b>20 666 157</b>	<b>465 917</b>	<b>552 628</b>	<b>706 463</b>	<b>551 954</b>	<b>1 150 270</b>	<b>2 856 778</b>	<b>2 931 230</b>
Autres créances courantes consolidées, rééchelonnées et réaménagées sans affectation spécifique	20 666 157	465 917	552 628	706 463	551 954	1 150 270	2 856 778	2 931 230
<b>Dont Créances impayées</b>	<b>0</b>	<b>25 949</b>	<b>51 075</b>	<b>94 163</b>	<b>83 108</b>	<b>313 498</b>	<b>1 259 651</b>	<b>3 120 883</b>
Autres Créances impayées sur les créances courantes consolidées, rééchelonnées et réaménagées sans affectation spécifique	0	25 949	51 075	94 163	83 108	313 498	1 259 651	3 120 883
<b>Créances passées en perte</b>	<b>97 400</b>	<b>199 461</b>	<b>182 686</b>	<b>285 408</b>	<b>248 993</b>	<b>452 956</b>	<b>1 014 529</b>	<b>25 116 872</b>
Autres créances passées en perte	97 400	199 461	182 686	285 408	248 993	452 956	1 014 529	25 116 872
<b>Dont les abandons des créances pour décès, incapacités et autres cas sociaux</b>	<b>97 400</b>	<b>155 304</b>	<b>163 031</b>	<b>282 798</b>	<b>241 938</b>	<b>452 956</b>	<b>959 970</b>	<b>961 109</b>
Autres créances passées en perte et abandonnées	97 400	155 304	163 031	282 798	241 938	452 956	959 970	961 109

## 2.3 Répartition de l'encours des créances à la clientèle :

La répartition de l'encours des créances à la clientèle, par secteur d'activité, par maturité, et par produit, se présente comme suit :

### 2.3.1 Encours par secteur d'activité :

Secteur d'activité	31/12/2023	%	31/12/2022	%
Commerce	370 262 930	29,62%	330 954 017	30,16%
Elevage	268 309 150	21,47%	239 944 818	21,87%
Services	211 229 892	16,90%	178 044 570	16,23%
Amélioration du logement	116 512 519	9,32%	112 627 707	10,26%
Production	102 057 487	8,17%	87 237 766	7,95%
Agriculture	94 976 988	7,60%	77 041 872	7,02%
Education	55 395 452	4,43%	44 007 565	4,01%
Artisanat	29 590 472	2,37%	26 254 935	2,39%
Pêche	1 586 320	0,13%	1 160 216	0,11%
<b>Total</b>	<b>1 249 921 212</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 097 273 468</b>	<b>100,00%</b>

### 2. 3.2 Encours par maturité :

Désignation	1 Jour et 3 Mois	3 - 12 Mois	> 12 Mois	Total
Créances saines	32 108 883	418 255 548	740 185 378	1 190 549 809
Portefeuille à risque (PAR)	13 500 636	7 806 061	8 183 309	29 490 006
Restructuré - Sain	300 202	3 034 168	17 331 787	20 666 157
Restructuré / PAR	2 481 999	1 270 130	5 463 111	9 215 240
<b>Total de l'encours sur la durée résiduelle</b>	<b>48 391 720</b>	<b>430 365 907</b>	<b>771 163 585</b>	<b>1 249 921 212</b>

### 2. 3.3 Encours par produit :

Produit	Encours sains	Encours à risque	Encours Total	Intérêts à recevoir	Provisions
Mawilni	307 049 998	7 076 823	314 126 821	4 300 054	7 079 515
Mawssem	200 152 715	5 623 036	205 775 751	2 578 922	5 649 668
Mazraati	78 642 848	4 565 040	83 207 888	857 196	4 438 631
Mouasasaty	178 339 438	10 960 765	189 300 203	2 284 418	10 526 006
Almoustathmer	142 697 961	10 940 516	153 638 477	1 519 491	10 074 688
Bidaya	23 127 748	6 441 520	29 569 268	288 038	5 734 410
Agribusiness	1 346 249	85 791	1 432 040	16 958	69 157
Bahar	1 220 781	59 559	1 280 340	14 936	61 812
Almoustethmer Filahi	53 512 251	3 527 708	57 039 959	517 031	3 231 459
Taalim	54 810 392	546 029	55 356 421	832 250	603 411
Darna	114 357 046	2 159 914	116 516 960	1 865 267	2 146 988
Forsa	12 773 422	242 545	13 015 967	195 979	227 937
Ecopret	5 844 997	198 676	6 043 673	59 613	201 741
Ecoshams	3 903 316	0	3 903 316	44 049	9 758
Express	1 320 500	23 856	1 344 356	12 199	19 330
Convention2	2 053 983	90 867	2 144 850	21 559	70 009
Promarket	15 193	0	15 193	298	38
Tadhamen	9 305 274	6 685 755	15 991 029	84 495	6 235 494
Micro-equity	75 697	143 005	218 702	0	140 492
<b>Total Général</b>	<b>1 190 549 809</b>	<b>59 371 403</b>	<b>1 249 921 212</b>	<b>15 492 754</b>	<b>56 520 544</b>

## 2.4 Nombre d'emplois créés par catégorie de micro crédit :

Le nombre d'emplois créés pour les années 2022 et 2023 se présentent comme suit :

Catégorie	2023	2022
Création de projet	2 284	2 702
Extension de projet (additionnel)	14 620	13 364
<b>Total</b>	<b>16 904</b>	<b>16 066</b>

## II - 3 : Placements

Les Placements totalisent au 31 Décembre 2023 un montant de 27 999 900 DT contre 39 999 900 DT au 31 Décembre 2022, et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
<b>Placement à court terme</b>	<b>23 000 000</b>	<b>35 000 000</b>
Certificats de dépôts	23 000 000	35 000 000
<b>Titre de participation</b>	<b>4 999 900</b>	<b>4 999 900</b>
Participation Enda TECH	4 999 900	4 999 900
<b>Total</b>	<b>27 999 900</b>	<b>39 999 900</b>

Les placements à court terme sont constitués de certificats de dépôts souscrits auprès des établissements bancaires, pour une période de 10 jours.

Les titres de participation sont constitués de parts dans le capital de Enda Tech pour un montant de 4 999 900 TND.

En effet, Enda Tamweel a créé une société spécialisée en services informatiques, dotée d'un capital de 5.000.000 DT et dont elle détient une majorité de 99,99%. Enda Tech exerce ses activités dans son siège social sis à Cité ETTAHRIR.

Les états financiers d'Enda Tech clôturés au 31/12/2023 font apparaitre les chiffres suivants :

Total des capitaux propres : 5 433 454 TND

Résultat réalisé en 2023 : 267 005 TND (bénéficiaire)

Ces titres sont détenus dans l'intention de les conserver durablement, dans le but d'exercer un contrôle exclusif sur Enda Tech.

### 3.1 Ventilation des titres de placement à court terme

La ventilation des titres de participation, en titres cotés et non cotés, en titres émis par les organismes publics, et les autres, et en titres à revenu fixe et variable, se présente comme suit :

#### 3.1.1 Titres cotés et titres non cotés :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Titres cotés	0	0
Titres non cotés	27 999 900	39 999 900
<b>Total</b>	<b>27 999 900</b>	<b>39 999 900</b>

### 3.1.2 Titres émis par les organismes publics :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Titres émis par des organismes publics	0	0
Autres titres	27 999 900	39 999 900
<b>Total</b>	<b>27 999 900</b>	<b>39 999 900</b>

### 3.1.3 Titres à revenu fixe et variable :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Titres à revenu fixe	23 000 000	35 000 000
Titres à revenu variable	4 999 900	4 999 900
<b>Total</b>	<b>27 999 900</b>	<b>39 999 900</b>

### 3.2 Plus-values latentes sur les titres de participation

Le montant des plus-values latentes sur les titres de participation, correspondant à la différence entre la valeur probable de négociation (ou, valeur de remboursement) et le coût d'acquisition :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Coût d'acquisition des titres de participation	4 999 900	4 999 900
Valeur probable de négociation*	5 700 345	5 949 881
<b>Plus-value latente</b>	<b>700 445</b>	<b>949 981</b>

(\*) : La valeur probable de négociation a été déterminée par rapport à la situation comptable nette de la société Enda Tech dans laquelle Enda Tamweel détient la participation.

Etant donné que ces titres n'ont pas subi de dépréciation, il n'y a pas lieu de constater une provision pour dépréciation des titres de placements à long terme.

## II - 4 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles totalisent au 31 Décembre 2023 un montant net 8 786 919 DT contre 8 337 421DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur Brute 31/12/2022	Acquisition 2023	Cession 2023	Valeur brute au 31/12/2023	Amort & provision 31/12/2022	Dotation 2023	Reprise 2023	Amort & provision 31/12/2023	VCN au 31/12/2023
Prime de filialisation*	4 237 952	-	-	4 237 952	1 482 675	211 944	-	1 694 619	2 543 333
Enregistrement slogans**	307	-	-	307	307	-	-	307	-
Logiciels	1 457 210	1 939 272	-	3 396 482	1 127 730	608 254	-	1 735 984	1 660 498
Matériels informatiques	4 457 213	1 679 621	-	6 136 834	3 325 852	613 918	-	3 939 770	2 197 064
Equipement et matériels audiovisuels	440 530	2 844	-	443 374	331 448	49 348	-	380 796	62 579
Matériels pour formation professionnelles	362	-	-	362	362	-	-	362	-
Divers matériel & outillage	21 077	-	-	21 077	15 994	3 263	-	19 257	1 820
Matériels de transport	2 330 220	-	-	2 330 220	1 835 412	100 373	-	1 935 785	394 435
Equipements électriques et électroniques	1 307 052	112 734	-	1 419 786	863 425	193 476	-	1 056 901	362 885
Meubles de bureaux	1 822 337	170 258	-	1 992 595	1 660 171	139 782	-	1 799 953	192 642
Equipement de cuisine	51 786	1 439	-	53 225	35 942	6 661	-	42 603	10 622
Agencement, aménagements et installations	2 692 289	586 829	7 862	3 271 256	1 554 251	405 143	6 901	1 952 494	1 318 762
Logiciels en cours	2 292 981	105 901	1 730 404	668 478	661 341	-	-	661 341	7 137
Immobilisations en cours	121 015	35 144	121 015	35 144	-	-	-	-	35 144
<b>Total</b>	<b>21 232 331</b>	<b>4 634 041</b>	<b>1 859 281</b>	<b>24 007 091</b>	<b>12 894 910</b>	<b>2 332 162</b>	<b>6 901</b>	<b>15 220 171</b>	<b>8 786 919</b>

\* : La prime de filialisation représente l'écart entre la valeur des éléments d'actif et de passifs transférés lors de la filialisation et le prix de transfert convenu. Constituant ainsi la valeur des éléments incorporels transférés lors de la filialisation.

\*\* :L'enregistrement slogans représente la valeur d'enregistrement du slogan « Avec Un microcrédit, j'envole ». Cet enregistrement a eu lieu à l'INORPI

## II - 5 : Autres Actifs

La rubrique "Autres actifs" totalise au 31 Décembre 2023, un montant de 16 432 799 DT contre 13 155 914 au 31 Décembre 2022, et s'analyse comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Charges constatées d'avance	3 774 834	3 015 443
Assurance Maghrebria	3 287 106	3 419 910
Autres produits à recevoir (*)	2 118 058	1 701 445
Prêts au personnel	2 075 910	1 801 394
Cautions sur loyers	1 830 156	1 820 212
Créances sur Enda CASH (**)	1 690 838	-
Indemnisation Maghrebria	1 270 786	619 770
Autres	736 589	800 021
Débiteurs et Crédeurs Divers	470 434	465 629
Créances sur Enda Tech/Enda Inter Arabe	239 162	239 162
Avances sur frais missions	70 908	73 915
Avances et acomptes au personnel	61 373	31 956
Personnel-oppositions sur salaires	7 619	8 486
Fournisseurs Avances et Acomptes	2 630	53 764
Personnel FS	-	103 504
<b>Total brut</b>	<b>17 636 404</b>	<b>14 154 611</b>
Provisions AC	(1 203 605)	(998 698)
<b>Total</b>	<b>16 432 799</b>	<b>13 155 914</b>

(\*) Incluent les dividendes à recevoir d'Enda Tech pour 499 990 DT, ainsi que les produits à recevoir de la subvention SILATECH au titre de l'exercice 2020 non encore remboursée au 31/12/2023 à hauteur de 1 465 961 DT (équivalent de 478 377 USD). Courant l'exercice 2023, la société a reçu la confirmation de la finalisation des vérifications et en mars 2024, Enda Tamweel a reçu le paiement d'une première tranche de 887 mDT.

(\*\*) Représente le solde des montants collectés par Enda Cash pour le compte d'Enda Tamweel, et non encore versés au 31 décembre.

## II - 6 : Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales totalisent au 31 Décembre 2023 un montant de 872 252 605 DT contre 733 352 953 DT au 31 Décembre 2022, et se détaillent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Echéances à -1an des emprunts	271 231 077	234 894 731
<b>Total échéances à - 1an</b>	<b>271 231 077</b>	<b>234 894 731</b>
Echéances à +1an des emprunts	572 983 877	473 547 183
<b>Total échéances à + 1an (*)</b>	<b>572 983 877</b>	<b>473 547 183</b>
Intérêts courus et non échus	27 420 981	23 354 252
Charges constatées d'avance sur billet de trésorerie	616 670	1 556 787
<b>Total Emprunts et Ressources Spéciales</b>	<b>872 252 605</b>	<b>733 352 953</b>

## 6.1: Subdivision et ventilation des emprunts et ressources spéciales

Le solde des emprunts et ressources spéciales au 31/12/2023 est divisé en trois catégories : emprunts matérialisés, autres fonds empruntés et ressources extérieures. Le tableau suivant présente cette défalcation, ainsi que leur répartition par échéance :

	Solde au 31/12/2023	< 3 mois	entre 3 et 12 mois	>12 mois
<b>Autres Fonds empruntés</b>	548 739 654	42 378 594	116 033 926	390 327 133
<b>Emprunts matérialisés</b>	172 682 024	26 882 024	41 350 000	104 450 000
<b>Ressources extérieures</b>	150 830 926	28 982 261	43 641 922	78 206 743
<b>Total</b>	<b>872 252 605</b>	<b>98 242 880</b>	<b>201 025 848</b>	<b>572 983 877</b>

Les autres fonds empruntés représentent les emprunts contractés auprès des établissements bancaires Tunisiens.

Les emprunts matérialisés sont constitués de billets de trésorerie et des emprunts obligataires.

Les ressources extérieures sont composées d'emprunts auprès des bailleurs de fonds étrangers.

## 6.2: Détail des emprunts et ressources extérieures

La nature de l'activité d'Enda Tamweel requiert un recours important à l'endettement. En effet, la société octroie des crédits pour soutenir les projets des micro-entrepreneurs ; et pour ce faire, Enda Tamweel se base aussi bien sur ses fonds propres, que sur les financements accordés par les différents bailleurs de fonds. Ces financements se détaillent comme suit :

## 6.2.1: Conditions des emprunts et ressources spéciales

### 6.2.1.1: Conditions des autres Fonds empruntés

Emprunt	Année	Montant Octroyé	Durée
<b>BH Bank</b>	2015	5 000 000	7ans, 2ans de Grâce
	2018	20 000 000	5ans
	2021	15 000 000	5ans
	2023	20 000 000	5ans
	2023	50 000 000	5ans
<b>BIAT</b>	2016	10 000 000	7ans, 6 mois de grâce
	2020	35 000 000	4ans
	2020	35 000 000	4ans
	2021	40 000 000	4ans
	2023	30 000 000	4ans
<b>UIB</b>	2020	20 000 000	5ans
	2021	20 000 000	5ans
	2022	15 000 000	5ans
	2022	15 000 000	5ans
	2023	35 000 000	5ans
<b>ATB</b>	2019	10 000 000	5ans
	2021	20 000 000	5ans
	2021	715 948	4ans
<b>Attijari Bank</b>	2018	15 000 000	5ans
	2021	20 000 000	2ans
	2022	20 000 000	4ans
	2022	20 000 000	4ans
	2023	40 000 000	4ans
<b>Amen Bank</b>	2020	5 000 000	5ans
	2020	10 000 000	5ans
	2021	17 000 000	5ans
	2022	25 000 000	5ans
	2023	35 000 000	5ans
<b>UBCI</b>	2020	12 000 000	3ans
	2022	50 000 000	5ans
	2023	50 000 000	5ans
<b>STB</b>	2016	10 000 000	7ans
	2018	5 000 000	5ans
	2019	5 000 000	5ans
	2021	10 000 000	5ans
	2022	20 000 000	5ans
	2023	20 000 000	5ans
<b>Citi Bank</b>	2019	28 400 000	3ans
<b>ABC</b>	2021	10 000 000	3ans
<b>Wifak Bank</b>	2021	15 000 000	3ans
	2023	10 000 000	3ans
<b>BTE</b>	2023	10 000 000	5ans
<b>Credit Syndiqué</b>	2017	111 000 000	5ans
<b>TOTAL</b>		<b>969 115 948</b>	



### 6.2.1.2: Conditions des emprunts matérialisés

Emprunts Matérialisés	Année	Montant	Durée
Emprunt obligataire 2017	2017	9 500 000	5 ans
Emprunt obligataire 2018	2018	12 500 000	5 ans
		5 500 000	
Emprunt obligataire 2019	2019	12 000 000	5 ans
		8 000 000	
Emprunt obligataire 2019-2	2019	15 000 000	5 ans
Emprunt obligataire 2020-1	2020	24 500 000	5 ans
		5 500 000	
Emprunt obligataire 2020-2	2020	25 000 000	5 ans
Emprunt obligataire 2020-3	2020	17 000 000	5 ans
		13 000 000	
Emprunt obligataire 2023	2023	21 000 000	5 ans
		19 000 000	5 ans
Billet de trésorerie Maghrebria	2021	10 000 000	3ans
Billet de trésorerie Assurances BIAT	2020	5 000 000	3ans
Billet de trésorerie Tuniso Emiratie SICAV	2021	4 000 000	3ans
Billet de trésorerie INMA Finance	2022	6 900 000	3ans
<b>TOTAL</b>		<b>213 400 000</b>	

### 6.2.1.3: Conditions des ressources extérieures

Ressources extérieures	Année	Montant Octroyé	Durée
BIRD (Amen Bank)	2016	12 500 000	12 ans, 3ans Grâce
BIRD (BH)	2018	12 500 000	5ans, 3ans grâce
	2019	26 392 500	
BEI	2023	30 140 100	5ans
			5ans
AFD	2016	24 556 000	7ans
EBRD	2018	17 072 250	5ans
BIO	2019	25 916 800	5ans
QFF	2019	14 500 000	3ans
FMO	2020	94 200 000	5ans, 1ans grâce
	2020	71 218 400	5ans, 1ans grâce
IFC	2022	16 286 500	5ans, 2ans grâce
	2022	16 297 000	5ans, 2ans grâce
NEMO KANTARA	2022	648 659	5ans
<b>TOTAL</b>		<b>362 228 209</b>	

## 6.2.2: Amortissement des emprunts et ressources spéciales

### 6.2.2.1: Amortissement des autres Fonds empruntés

Emprunt	Année	Encours au 31/12/2022	< 1 an	> 1 an	nouveaux emprunts 2023	Remboursement 2023	Encours au 31/12/2023	< 1 an	> 1 an
<b>BH</b>	2015	93 568	93 568			93 568	0		
	2018	5 460 065	5 460 065			5 460 065	0		
	2021	12 548 000	2 699 690	9 848 310		2 699 690	9 848 310	2 972 401	6 875 910
	2023				20 000 000	1 529 325	18 470 675	3 331 453	15 139 222
	2023				50 000 000	0	50 000 000	7 913 977	42 086 023
<b>BIAT</b>	2016	1 481 481	1 481 481	0		1 481 481	0		
	2020	26 132 561	7 882 823	18 249 738		7 882 823	18 249 738	8 680 307	9 569 432
	2020	25 142 351	7 596 923	17 545 428		7 596 923	17 545 428	8 353 168	9 192 260
	2021	33 446 244	7 194 893	26 251 351		7 194 893	26 251 351	7 916 253	18 335 098
	2023				30 000 000	0	30 000 000	4 738 988	25 261 012
<b>UIB</b>	2020	13 132 738	3 963 600	9 169 137		3 963 600	9 169 137	4 362 360	4 806 777
	2021	16 740 139	3 594 255	13 145 884		3 594 255	13 145 884	3 959 482	9 186 403
	2022	15 000 000	3 000 000	12 000 000		3 000 000	12 000 000	3 000 000	9 000 000
	2022	15 000 000	3 000 000	12 000 000		3 000 000	12 000 000	3 000 000	9 000 000
	2023				35 000 000	1 333 818	33 666 182	5 696 477	27 969 705
<b>ATB</b>	2019	5 829 885	2 157 738	3 672 147		2 139 272	3 690 613	2 384 318	1 306 295
	2021	18 333 333	3 333 333	15 000 000		3 333 333	15 000 000	3 333 333	11 666 667
	2021	715 948	0	715 948		0	715 948	0	715 948
<b>Attijari Bank</b>	2018	5 148 071	3 169 561	1 978 511		3 169 561	1 978 511	1 978 511	0
	2021	8 593 637	8 593 637	0		8 593 637	0	0	0
	2022	17 500 000	5 000 000	12 500 000		5 000 000	12 500 000	5 000 000	7 500 000
	2022	18 666 667	5 333 332	13 333 335		5 333 332	13 333 335	5 333 332	8 000 003
	2023				40 000 000		40 000 000	10 000 000	30 000 000
<b>Amen Bank</b>	2020	2 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000	1 000 000	1 000 000	0
	2020	6 666 667	2 222 222	4 444 444		2 222 222	4 444 444	2 222 222	2 222 222
	2021	13 600 000	3 400 000	10 200 000		3 400 000	10 200 000	3 400 000	6 800 000
	2022	22 500 000	5 000 000	17 500 000		5 000 000	17 500 000	5 000 000	12 500 000
	2023				35 000 000	1 842 105	33 157 895	7 368 421	25 789 474
<b>UBCI</b>	2020	4 000 000	4 000 000	0		4 000 000	0	0	0
	2022	42 500 000	10 000 000	32 500 000		10 000 000	32 500 000	10 000 000	22 500 000
	2023				50 000 000	7 500 000	42 500 000	10 000 000	32 500 000
<b>STB</b>	2016	1 784 448	1 713 273	71 175		1 713 273	71 175	71 175	0
	2018	1 292 180	1 194 787	97 393		1 194 787	97 393	97 393	0
	2019	2 493 020	1 197 208	1 295 812		1 197 208	1 295 812	1 197 208	98 604
	2021	8 000 000	2 000 000	6 000 000		2 000 000	6 000 000	2 000 000	4 000 000

	2022	20 000 000	4 000 000	16 000 000		4 000 000	16 000 000	4 000 000	12 000 000
	2023				20 000 000	3 000 000	17 000 000	4 000 000	13 000 000
<b>Citi Bank</b>	2019	7 100 000	7 100 000			7 100 000	0	0	0
<b>ABC</b>	2021	6 666 667	3 333 333	3 333 333		3 333 333	3 333 333	3 333 333	0
<b>Wifak Bank</b>	2021	5 416 667	5 000 000	416 667		5 000 000	416 667	416 667	0
	2023				10 000 000	1 934 206	8 065 794	3 193 947	4 871 847
<b>BTE</b>	2023				10 000 000		10 000 000	1 565 768	8 434 232
<b>Credit Syndiqué</b>	2017	2 524 028	2 524 028			2 524 028	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>385 508 366</b>	<b>127 239 752</b>	<b>258 268 615</b>	<b>300 000 000</b>	<b>144 360 739</b>	<b>541 147 627</b>	<b>150 820 494</b>	<b>390 327 133</b>

### 6.2.2.2: Amortissement des emprunts matérialisés

Emprunts Matérialisés	Année	Encours au 31/12/2022	< 1 an	> 1 an	nouveaux emprunts 2023	Remboursement 2023	Encours au 31/12/2023	< 1 an	> 1 an
<b>Emprunt obligataire 2017</b>	2017	3 800 000	1 900 000	1 900 000		1 900 000	1 900 000	1 900 000	0
<b>Emprunt obligataire 2018</b>	2018	2 500 000	2 500 000	0		2 500 000	0	0	0
		3 300 000	1 100 000	2 200 000		1 100 000	2 200 000	1 100 000	1 100 000
<b>Emprunt obligataire 2019</b>	2019	4 800 000	2 400 000	2 400 000		2 400 000	2 400 000	2 400 000	
		6 400 000	1 600 000	4 800 000		1 600 000	4 800 000	1 600 000	3 200 000
<b>Emprunt obligataire 2019-2</b>	2019	6 000 000	3 000 000	3 000 000		3 000 000	3 000 000	3 000 000	0
<b>Emprunt obligataire 2020-1</b>	2020	14 700 000	4 900 000	9 800 000		4 900 000	9 800 000	4 900 000	4 900 000
		5 500 000	1 100 000	4 400 000		1 100 000	4 400 000	1 100 000	3 300 000
<b>Emprunt obligataire 2020-2</b>	2020	25 000 000	0	25 000 000		0	25 000 000		25 000 000
<b>Emprunt obligataire 2020-3</b>	2020	17 000 000	0	17 000 000		0	17 000 000	0	17 000 000
		13 000 000	0	13 000 000		0	13 000 000	0	13 000 000
<b>Emprunt obligataire 2023</b>	2023				21 000 000		21 000 000	4 200 000	16 800 000
					19 000 000		19 000 000	0	19 000 000
<b>Billet de trésorerie Maghrebria</b>	2021	10 000 000		10 000 000	7 000 000	0	17 000 000	17 000 000	0
<b>Billet de trésorerie Assurances BIAT</b>	2020	5 000 000	5 000 000		10 000 000	5 000 000	10 000 000	10 000 000	
<b>Billet de trésorerie Tuniso Emiratie SICAV</b>	2021	4 000 000		4 000 000		0	4 000 000	4 000 000	0
<b>Billet de trésorerie INMA Finance</b>	2022	5 750 000	2 300 000	3 450 000		2 300 000	3 450 000	2 300 000	1 150 000
<b>TOTAL</b>		<b>126 750 000</b>	<b>25 800 000</b>	<b>100 950 000</b>	<b>57 000 000</b>	<b>25 800 000</b>	<b>157 950 000</b>	<b>53 500 000</b>	<b>104 450 000</b>

### 6.2.2.3: Amortissement des ressources extérieures

Ressources extérieures	Année	Solde d'ouverture	< 1 an	> 1 an	nouveaux emprunts 2023	Remboursement 2023	Encours au 31/12/2023	< 1 an	> 1 an
<b>BIRD (Amen Bank)</b>	2016	7 638 889	1 388 889	6 250 000		1 388 889	6 250 000	1 388 889	4 861 111
<b>BIRD (BH)</b>	2018	3 125 000	3 125 000			3 125 000	0	0	0
<b>BEI</b>	2019	13 196 250	6 598 125	6 598 125		6 598 125	6 598 125	6 598 125	0
	2023				30 140 100	0	30 140 100	6 697 800	23 442 300
<b>AFD</b>	2016	2 455 600	2 455 600			2 455 600	0	0	0
<b>EBRD</b>	2018	5 690 750	3 793 833	1 896 917		3 793 833	1 896 917	1 896 917	0
<b>BIO</b>	2019	12 958 400	8 638 933	4 319 467		8 638 933	4 319 467	4 319 467	0
<b>QFF</b>	2019	14 500 000	14 500 000			14 500 000	0	0	0
<b>FMO</b>	2020	58 875 000	23 550 000	35 325 000		23 550 000	35 325 000	23 550 000	11 775 000
	2020	44 511 500	17 804 600	26 706 900		17 804 600	26 706 900	17 804 600	8 902 300
<b>IFC</b>	2022	16 286 500	0	16 286 500		0	16 286 500	2 326 643	13 959 857
	2022	16 297 000	0	16 297 000		0	16 297 000	2 328 143	13 968 857
<b>NEMO KANTARA</b>	2022	648 659		648 659	648 659		1 297 318	0	1 297 318
<b>TOTAL</b>		<b>196 183 548</b>	<b>81 854 981</b>	<b>114 328 567</b>	<b>30 788 759</b>	<b>81 854 981</b>	<b>145 117 326</b>	<b>66 910 583</b>	<b>78 206 743</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>708 441 914</b>	<b>234 894 731</b>	<b>473 547 183</b>	<b>387 788 759</b>	<b>252 015 720</b>	<b>844 214 954</b>	<b>271 231 077</b>	<b>572 983 877</b>

## II - 7 : Autres passifs

Les autres passifs totalisent au 31 Décembre 2023 un montant de 71 868 209 DT contre 73 545 054 DT au 31 Décembre 2022, et s'analysent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Personnel-charges à payer	18 171 507	15 725 144
Paielements Anticipés des clients	17 679 711	15 954 951
Provisions pour risques et charges	7 261 150	8 486 079
Charges à payer	7 031 291	2 299 718
Autres créditeurs	6 324 987	6 672 422
Cotisations CNSS / CAVIS	4 691 988	3 826 603
Provisions pour congés payes	4 429 069	3 601 399
Fournisseurs locaux	2 348 031	7 890 431
IRPP à payer	938 975	793 194
Assurance groupe à payer	938 095	445 028
Retenue OOREDOO	796 477	482 559
TFP à payer	432 178	88 988
Fournisseurs Retenue de Garantie	214 179	112 761
Fournisseurs étrangers	160 115	384 355
Personnel FS	151 654	-
Retenue à la source	107 705	125 070
Collecte Commissions Enda Tech	59 700	-
TCL à payer	51 247	45 454
FOPROLOS à payer	50 236	44 496
Autres opérations	29 254	17 761
Oppositions sur salaires au profit organismes externes.	652	647
Dividendes à distribuer	10	17
IS à payer	-	6 547 976
<b>Total</b>	<b>71 868 209</b>	<b>73 545 054</b>

## II - 8 : Capitaux propres

Le tableau qui suit résume les variations des capitaux propres entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023:

Libellé	Capital social	Réserves légales	Réserve de réinvestissement	Subvention d'investissement	Prime d'émission	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2022</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 605 360</b>	<b>4 999 900</b>	<b>509 968</b>	<b>15 363 199</b>	<b>592 491</b>	<b>122 469 868</b>	<b>65 075 280</b>	<b>314 669 666</b>
Suite à la décision de l'AGO du 23 Mai 2023 :									
Affectation du résultat 2022						3 600 000	41 952 696	(45 552 696)	-
Distribution des dividendes								(19 522 584)	(19 522 584)
<b>Capitaux propres après affectation</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 605 360</b>	<b>4 999 900</b>	<b>509 968</b>	<b>15 363 199</b>	<b>4 192 491</b>	<b>164 422 564</b>	<b>0</b>	<b>295 147 082</b>
Mouvements sur Fonds social*						(2 950 070)			(2 950 070)
Encaissement Subvention d'investissement				1 346 427					1 346 427
Résorption Subvention d'investissement				(254 502)					(254 502)
Résultat de la période								58 061 975	58 061 975
<b>Capitaux propres au 31/12/2023</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 605 360</b>	<b>4 999 900</b>	<b>1 601 892</b>	<b>15 363 199</b>	<b>1 242 423</b>	<b>164 422 564</b>	<b>58 061 975</b>	<b>351 350 913</b>

\* : Les mouvements sur fonds social intègrent les coûts des activités sociales au profit des employés, ces dépenses ne sont pas remboursables.  
Le résultat par action au 31/12/2022 et au 31/12/2023 se présente comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Résultat de la période	58 061 975	65 075 280
Nombre des actions	960 536	960 536
<b>Résultat par action</b>	<b>60,447</b>	<b>67,749</b>

### **III - LES NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

#### **III. 1 : Produits d'exploitation des activités de microfinance**

Les produits d'exploitation des activités de microfinance totalisent au 31 décembre 2023 un montant de 291 452 686DT contre 295 524 986 DT au 31 décembre 2022 et s'analysent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Intérêts sur microcrédits	267 613 432	257 971 798
Frais de dossiers	12 916 049	10 994 802
Commissions sur microcrédits	8 177 585	22 569 522
Gains sur portefeuilles titres de placement à CT	2 745 620	3 988 864
<b>Total</b>	<b>291 452 686</b>	<b>295 524 986</b>

Les revenus des microcrédits ont connu une légère baisse de 1,69%, due à la décision stratégique de baisser les taux d'intérêts pour la troisième année consécutive.

#### **III. 2 : Intérêts encourus et charges assimilées :**

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2023 à 92 177 436 DT contre 83 344 631 au 31 décembre 2022 et s'analysent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Intérêts des autres fonds empruntés	52 254 854	38 179 473
Intérêts des emprunts matérialisés	16 021 676	16 127 263
Intérêts des ressources extérieures	23 680 539	29 108 258
Intérêts sur Crédits Leasing	-	(5 082)
Intérêts des comptes courants et des dépôts crédit	4 346	11 675
Perte de change	527 541	168 752
Gain de change	(311 519)	(245 708)
<b>Total</b>	<b>92 177 436</b>	<b>83 344 631</b>

Les intérêts sur emprunts ont été impactés aussi bien par la hausse des coûts de financement à l'échelle nationale et internationale, que par l'accroissement des emprunts dont l'encours au 31/12/2023 a augmenté de 19% par rapport au 31/12/2022.

#### **III.3 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passifs**

Les dotations aux provisions totalisent au 31 décembre 2023 un montant de 11 116 151 DT contre 23 921 798 DT au 31 décembre 2022, et s'analysent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dotation aux provisions sur créances de la clientèle	11 953 808	25 131 437
Dotation aux provisions pour risques et charges	(1 224 929)	(1 420 578)
Dotation aux provisions pour dépréciation des autres actifs	204 907	93 933
<b>Total des dotations</b>	<b>10 933 786</b>	<b>23 804 792</b>
Pertes sur créances et indemnités suite aux décès clients	1 127 985	890 392
Sommes recouvrées sur créances passées en perte	(945 620)	(773 386)
<b>Total</b>	<b>11 116 151</b>	<b>23 921 798</b>

### III.4 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent au 31 décembre 2023 un montant de 3 123 709 DT contre 3 289 240 DT au 31 décembre 2022 se détaillant ainsi :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Autres Profits ordinaires	1 376 866	149 792
Intérêts sur comptes créditeurs	1 175 448	954 402
Quote-part des subventions inscrites au compte de résultat*	254 502	141 748
Intérêts sur prêts au personnel	180 418	162 320
Subventions d'exploitation**	136 475	1 848 410
Revenus services Formation	0	32 567
<b>Total</b>	<b>3 123 709</b>	<b>3 289 240</b>

(\*) Il s'agit de l'amortissement d'une subvention d'investissement accordée par l'Union Européen au titre de l'acquisition d'une application dans le cadre d'un projet de digitalisation pour un montant de 146 720 DT et de l'amortissement d'une subvention d'investissement au titre de l'acquisition de tablettes dans le cadre du même projet pour un montant 107 782DT .

(\*\*) Il s'agit d'un appui financier de 40 000 € accordé par la Fondation Banca Etica pour soutenir l'octroi de microcrédit dans les Gouvernorats de Sfax, Mahdia et Tunis pour la lutte contre l'immigration clandestine.

Ces subventions ci-dessus mentionnées ont été accordées définitivement et sans aucune condition résolutoire.

### III.5 : Frais de personnel

Les frais de personnel s'élèvent au 31 décembre 2023 à 90 002 233 DT contre 78 546 963 DT au 31 décembre 2022 et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Salaires Bruts	69 940 295	60 280 415
Charges Sociales	14 739 215	12 086 655
Provisions pour primes	2 446 363	4 024 534
Impôts et taxes	2 048 790	1 786 948
Provisions pour congés payés	827 670	368 411
<b>Total</b>	<b>90 002 333</b>	<b>78 546 963</b>

### III.6 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2023 à 24 400 140 DT contre 24 613 963 DT au 31 décembre 2022 dont le détail se présente comme suit :



<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Loyers et autres charges locatives	5 088 452	4 701 214
Frais d'accompagnement et honoraires	4 275 351	3 703 334
Divers entretiens et réparations	3 592 452	5 697 486
Divers frais	2 504 414	2 002 606
Frais de transport	1 970 394	1 700 259
Contribution Autorité de Contrôle de la Microfinance (ACM)	1 716 380	1 500 729
Achat de matières et fournitures	1 506 299	1 831 475
Frais postaux et de télécommunication	1 144 524	984 170
Déplacement, missions et réceptions	647 130	660 549
Impôts et taxes	629 492	641 788
Frais de communication et publicité	499 313	438 564
Jetons de présence	437 500	437 500
Primes d'assurances	203 851	189 973
Services bancaires et assimilés	184 589	124 316
<b>Total</b>	<b>24 400 140</b>	<b>24 613 963</b>

### **III.7 : Dotation aux amortissements sur immobilisations**

Les dotations aux amortissements sur immobilisations s'élèvent au 31 décembre 2023 à 2 332 163 DT contre 1 762 359 DT au 31 décembre 2022 dont le détail se présente comme suit:

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dotations aux Amortissements des immobilisations	2 332 163	1 762 359
<b>Total</b>	<b>2 332 163</b>	<b>1 762 359</b>

## **IV - NOTE SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :**

### **IV 1 : Distribution de dividendes :**

Les dividendes versés courant l'exercice 2023 se présentent comme suit :

<b>Catégorie</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dividendes affectés avant 2021	8	7
Dividendes affectés en 2021	-	5 778 536
Dividendes affectés en 2022	-	18 098 299
Dividendes affectés en 2023	19 522 584	-
<b>Total dividendes versés</b>	<b>19 522 592</b>	<b>23 876 842</b>

### **IV 2 : Encaissement provenant des emprunts:**

Les encaissements provenant des emprunts versés courant l'exercice 2023 se présentent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>Autres Fonds empruntés</b>	<b>Ressources extérieures</b>	<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>Total</b>
Encaissement provenant des emprunts	300 000 000	30 788 759	57 000 000	387 788 759
<b>Total</b>	<b>300 000 000</b>	<b>30 788 759</b>	<b>57 000 000</b>	<b>387 788 759</b>

### **IV 3 : Remboursement d'emprunts :**

Les remboursements d'emprunts, courant l'exercice 2023, en principal et intérêts, se présentent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Remboursement du principal	252 015 720	235 679 028
Remboursement des intérêts	90 924 986	85 870 740
<b>Total</b>	<b>342 940 706</b>	<b>321 549 768</b>

### **IV 4 : Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice :**

La rubrique liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice se détaille comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
AC1 - Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques	33 358 687	16 639 459
AC3 – Placements	23 000 000	35 000 000
Placements à terme	23 000 000	35 000 000
PA1 - Concours bancaires	-	(15 973)
<b>Total</b>	<b>56 358 687</b>	<b>51 623 486</b>

## **V - NOTE SUR LES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES :**

### **V.1. Identification des parties liées**

Les parties liées d'Enda Tamweel sont les actionnaires de référence exerçant, sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec Enda. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

**Enda Inter-Arabe** (actionnaire majoritaire à hauteur de 57%)

**Mme Essma Ben Hamida** (Administrateur (représentant de l'actionnaire de référence Enda Inter Arabe) et actionnaire d'Enda Tamweel à hauteur de 1,7%)

**Mr Michael Cracknell** : (Administrateur (représentant de l'actionnaire de référence Enda Inter Arabe)

**Assurance Maghreb Vie**: (actionnaire d'Enda Tamweel à hauteur de 5 %)

**Enda Tech** : (Filiale d'Enda Tamweel détenue à hauteur de 99,99%)

### **V.2. Transactions avec les parties liées**

#### **2.1. Transactions réalisées avec Enda Inter-Arabe (Loyers)**

- La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1er janvier 2016, une convention de location de siège situé à Cité el Khadra pour une superficie totale de 3 156 mètres carrés avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 650.000 DT en hors taxes pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. La charge de loyer relative à l'exercice 2023 s'élève à 1 686 148DT.
- La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1er janvier 2021, un contrat de location de deux salles de formation situées au Rez de Chaussée de l'immeuble « Cherifa », Bloc A, Cité Ettahrir avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 103.842 DT TTC pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. La charge de loyer relative à l'exercice 2023 s'élève à 114 486DT.
- La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1er janvier 2021, un contrat de location d'un centre d'appel basé au 2ème étage de l'immeuble « Cherifa », Bloc A, Cité Ettahrir avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 69.228 DT TTC pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%.
- La société « Enda Tamweel » a conclu le 31décembre 2022 un contrat de location de l'agence « El Omrane » basée au grand Tunis avec l'association « Enda Inter Arabe », pour un montant annuel du loyer fixé à 55 930 DT TTC pour la première année avec une majoration annuel cumulable de 5% l'an à partir de la deuxième année.
- La valeur locative est fondée sur le marché. L'évaluation est déterminée par un expert immobilier pour un immeuble similaire.
- Les montants relatifs aux locations se détaillent comme suit à la date du 31 décembre 2023 (Montants en DT) :

Libellé	Loyer 2023	Règlements 2023
Loyers Siège	1 686 148	1 686 148
Loyers centre de formation	114 486	114 486
Loyer Centre d'appel	76 325	76 325
Loyers Agence « El Omrane »	55 930	55 930

## 2.2. Transactions réalisées avec Enda Inter-Arabe (Accompagnement et formation)

La société « Enda Tamweel » a conclu le 31 décembre 2016, une convention relative aux prestations de formation, d'encadrement, d'appui à la commercialisation et de sensibilisation avec l'association « Enda Inter Arabe ». Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 7 février 2017. Un avenant modifiant les conditions financières a été signé le 31 décembre 2021 et autorisé par le conseil d'administration du 22 avril 2022.

Les tarifs sont fixés par type de prestation et par participation indépendamment du nombre de sessions. Le prix de référence est fondé sur un benchmark des prestations équivalentes sur le marché.

La tarification relative à la formation du personnel d'Enda Tamweel est fondée sur la facturation du coût réel de la formation majoré de 25 %.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de 2023 s'élève à **1 815 198 DT TTC**.

## 2.3. Transactions réalisées avec Enda Tech

La société a conclu le 1<sup>er</sup> mars 2018 une convention de prestation de services avec Enda Tech qui porte sur la licence T24 telle que modifiée par l'avenant signé 31 Décembre 2018 et qui se détaille comme suit :

- ✓ La mise à la disposition d'Enda Tamweel par Enda Tech de la licence T24 ;
- ✓ Le développement informatique et la maintenance des logiciels, des applications;
- ✓ Le contrôle de la sécurité du réseau, des applications et du matériel sis au siège et aux agences Enda Tamweel ;
- ✓ L'intervention sur site ou à distance et pour la vérification, inspection, contrôle et maintenance.

Le prix correspond aux coûts constatés plus une marge de 30 %.

Le montant en TTC inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de 2023 s'élève **2 508 854 DT**.

## 2.4. Transactions réalisées avec Maghrebria Vie

En date du 30 Septembre 2021, une transaction de cession de 48 026 actions de la part de WWB CAPITAL PARTNERS LP au profit d'Assurances Maghrebria Vie, a été enregistrée en Bourse.

La charge constatée au titre de la convention assurance groupe maladie avec Maghrebria Vie en toutes taxes comprises s'élève au 31 décembre 2023 à **2 177 197 DT**.

Le produit constaté au titre des commissions sur la collecte des primes de micro-assurance Maghrebria auprès des clients s'élève en toutes taxes comprises au 31 décembre 2023 à **2 973 656 DT**.

## VI - NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1-Engagements donnés</b>						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement						
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) abandon de créances (1)	55 716 447	55 716 447				
f) engagement sur titre non libéré						
g) engagement par signature						
<b>TOTAL</b>	<b>55 716 447</b>	<b>55 716 447</b>				
<b>2-Engagements reçus</b>						
a) garanties personnelles						
*cautionnement (2)	6 250 000	6 250 000				
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* hypothèques						
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs						
<b>TOTAL</b>	<b>6 250 000</b>	<b>6 250 000</b>				
<b>3-Engagements réciproques</b>						
*emprunt obtenu non encore encaissé (3)	74 800 000	74 800 000				
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
<b>TOTAL</b>	<b>74 800 000</b>	<b>74 800 000</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>136 766 447</b>	<b>136 766 447</b>				

(1) Il s'agit de l'encours des crédits irrécouvrables et qui ont fait objet de passage en perte selon les normes généralement admises, depuis la filialisation et l'entrée en activité d'Enda Tamweel.

(2) Il s'agit d'une caution bancaire accordée par l'Amen Bank pour débiter son compte auprès de la BCT au titre du règlement des échéances de la ligne BIRD pour un montant de 6 250 000 DT.

(3) (3) Il s'agit des emprunts obtenus et non encore débloqués.

- 34 000 000 = 10 000 000 Euros, représente la deuxième tranche de l'emprunt IFC
- 40 800 000 = 12 000 000 Euros, représente un nouvel emprunt BEI (taux de change = 3,4).

## **VII - NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :**

Les états financiers d'Enda Tamweel sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 Avril 2024. Aucun évènement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers au 31 décembre 2023 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

En effet, Enda a mis en place des procédures pour surveiller et identifier les évènements survenus après la date de clôture de l'exercice. Cela inclut des reportings réguliers, des alertes automatiques de l'évolution de l'activité et des rapports d'analyse. Une vigilance de suivi est renforcée pour les événements suivants :

### **VII.1 : Le suivi des litiges ou certains événements importants en cours à la clôture de la période (avec des clients, fournisseurs, banques, personnels, etc.)**

Il n'existe pas d'évolution significative des actions en défense intentées à l'encontre de ENDA Tamweel qui sont au nombre de dix-huit dont dix-sept actions ont été introduites par des employés licenciés conformément aux procédures légales en vigueur et une action pour dédommagement intentée par un propriétaire d'un local qui a été loué par ENDA Tamweel (agence).

### **VII.2 : L'évolution de manière inhabituelle de l'activité, de l'organisation interne depuis la clôture**

L'activité suit sa croissance habituelle sans incident alarmant impactant les états financiers depuis la date de clôture au 31-12-2023.

### **VII.3 : Les contrôles mis en œuvre par des organismes externes (ex : contrôle fiscal, CNSS)**

Il n'existe pas d'alertes de contrôles des organismes externes détectées depuis la date de clôture.

# RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société « Enda Tamweel »

## **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ENDA TAMWEEL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2023 faisant apparaître un total de 1 295 471 727 Dinars, l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice net de 58 061 975 Dinars, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie de fin de période de 56 358 687 Dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté 17 avril 2024.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de l'institution.

### **2. La conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 29 Avril 2024**

**Les Commissaires aux Comptes**

**ECC MAZARS  
Borhen CHEBBI**

**Société DATN – Membre de DTTL  
Jaouhar Ben Zid**

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société « Enda Tamweel »**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

La société « Enda Tamweel » a conclu le 31/12/2022 un contrat de location de l'agence « El Omrane » basée au grand Tunis avec l'association « Enda Inter Arabe », pour une durée initiale de 3 années commençant le 2 janvier 2023 et un montant trimestriel du loyer fixé à 13 982,5 DT TTC avec une majoration annuelle cumulable de 5% l'an à partir de la deuxième année de la prise en possession par le preneur du local.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 avril 2022.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » se détaille comme suit au titre de l'exercice 2023 :

<b>Libellé</b>	<b>Loyer 2023</b>	<b>Règlement 2023</b>	<b>Passif au 31/12/2023</b>
Loyer Agence « El Omrane »	55 930	55 930	-

### **Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

1. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour un montant de 17.000.000 DT sur une durée de 5 ans infime avec un taux d'intérêt fixe de 10,30%.

<i>En DT</i>			
<b>Prêt</b>	<b>Souscription au 31/12/2021</b>	<b>Montant remboursé</b>	<b>Intérêts Payés en 2023</b>
30.000.000	17.000.000	-	1.751.000

Cet emprunt obligataire est réparti entre les souscripteurs comme suit :

<i>En DT</i>			
<b>Souscripteurs</b>	<b>Montants</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Durée</b>
Assurances BIAT	10 000 000	10,30%	5 ans
Mohamed Naceur Ammar	4 000 000		
Assurances AMI	2 000 000		
Assurances AMI	1 000 000		
<b>Total</b>	<b>17 000 000</b>		

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 23 Décembre 2020.

- La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1<sup>er</sup> janvier 2021, un contrat de location de deux salles de formation situées au Rez de Chaussée de l'immeuble « Cherifa », Bloc A, Cité Ettahrir avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 103.842 DT TTC pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. Le montant de la caution payé par la société est de 103.842 DT.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » se détaille comme suit au titre de l'exercice 2023 :

<i>En DT</i>			
<b>Libellé</b>	<b>Loyer 2023</b>	<b>Règlement 2023</b>	<b>Passif au 31/12/2023</b>
Loyer Salles de Formation	114 487	114 487	-

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 23 février 2021.

- La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1<sup>er</sup> janvier 2021, un contrat de location d'un centre d'appel basé au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble « Cherifa », Bloc A, Cité Ettahrir avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 69.228 DT TTC pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. Le montant de la caution payé par la société est de 69.228 DT.

<b>Libellé</b>	<b>Loyer 2023</b>	<b>Règlement 2023</b>	<b>Passif au 31/12/2023</b>
Loyer Centre d'appel	76 324	76 324	-

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 23 février 2021.

- En date du 30 Septembre 2021, une transaction de cession de 48 026 actions de la part de WWB CAPITAL PARTNERS LP au profit d'ASSURANCES MAGHREBIA S.A, a été enregistrée en Bourse. La cession des actions que détenait WWB dans le capital d'Enda Tamweel à Maghrebria Vie a été réalisée conformément aux statuts D'Enda Tamweel.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » se détaille comme suit au titre de l'exercice 2023 :

<b>Libellé</b>	<b>Charge 2023</b>	<b>Passif au 31/12/2023</b>
Assurances Maghrebria Vie	2 177 197	652 210

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » se détaille comme suit au titre de l'exercice 2023 :

<b>Libellé</b>	<b>Produits 2023</b>	<b>Passif au 31/12/2023</b>
Commissions Assurances Maghrebria	2 973 656	2 973 656

5. La société « Enda Tamweel » a conclu le 3 mars 2020 une convention de Prêt avec la « Société néerlandaise de financement du développement (FMO) » pour un montant fixé à la contrevaieur 60.000.000 EUR et ce sur une durée de 5 ans.

- La première tranche 94 200 000 DT, la contrevaieur de 30 000 000 EUR avec un taux d'intérêt de TMM + 7.15% l'an ;
- La deuxième tranche 71 218 400 DT, la contrevaieur de 22 000 000 EUR avec un taux d'intérêt de TMM + 7.71% l'an ;

*En DT*

<b>Prêt</b>	<b>Montant remboursé en 2023</b>	<b>Intérêts Payés en 2023</b>
165.418.400	41.354.600	15.112.612

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 18 septembre 2019.

6. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour un montant de 30.000.000 DT, une durée de 5 ans et 7 ans avec des taux d'intérêts fixe respectivement de 11 % et 11,5%.

*En DT*

<b>Prêt</b>	<b>Montant remboursé en 2023</b>	<b>Intérêts Payés en 2023</b>
30.000.000	6.000.000	2.249.500

Cet emprunt obligataire est réparti entre les souscripteurs comme suit :

*En DT*

<b>Souscripteurs</b>	<b>Montants</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Durée</b>
CDC	2 000 000	11%	5 ans
BH Assurance	2 000 000		
Assurance AMI	1 500 000		
Assurance COMAR	2 000 000		
Assurance HAYETTE	1 000 000		
Société Partner Investment	9 000 000		
STAR Assurance	500 000		
GAT Vie	1 500 000		
ALCB FUND	5 000 000		

<b>Sous-total</b>	<b>24 500 000</b>		
GAT Assurance	2 000 000	11.5%	7 ans dont 2 années de franchise
Assurance Magherbia	1 500 000		
Magherbia Vie	2 000 000		
<b>Sous-total</b>	<b>5 500 000</b>		
<b>Total</b>	<b>30 000 000</b>		

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 20 octobre 2020.

7. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire privé avec Amen Bank pour un montant de 25.000.000 DT réparti en 250 000 obligations d'une valeur nominale de 100 dinars chacune et ce sur une durée de 5 ans zéro coupon, avec un taux d'intérêt fixe de 11 % l'an.

*En DT*

Prêt	Montant remboursé en 2023	Intérêts Payés en 2023
25.000.000	-	-

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 4 novembre 2020.

8. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour un montant de 13.000.000 DT, une durée de 7 ans infime avec un taux d'intérêts fixe de 10,5%.

*En DT*

Prêt	Souscription au 31/12/2020	Montant remboursé en 2023	Intérêts Payés en 2023
30.000.000	13.000.000	-	1.365.000

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 23 décembre 2020.

9. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire privé avec l'Union Internationale des Banques (UIB) pour un montant de 15.000.000 DT réparti en 150 000 obligations d'une valeur nominale de 100 dinars chacune et ce sur une durée de 5 ans, avec un taux d'intérêt fixe de 12,5 % l'an.

*En DT*

Prêt	Montant remboursé en 2023	Intérêts Payés en 2023
15.000.000	3.000.000	750.000

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 18 septembre 2019.

10. La société « Enda Tamweel » a conclu le 21 juin 2019 une convention de Prêt avec « société belge d'investissement pour les pays en développement SA (BIO) » pour un montant de 8.000.000 EUR et ce sur une durée de 5 ans, avec un taux d'intérêt de TMM + 7,31 % l'an.

*En DT*

Prêt	Montant remboursé en 2023	Intérêts Payés en 2023
25.916.800	8.638.933	1.816.493

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 janvier 2019.

11. La société « Enda Tamweel » a conclu le 18 Juin 2019 une convention de Prêt avec la « Banque Européenne d'Investissement (BEI) » pour un montant fixé à la contrevaieur 8.000.000 EUR et ce sur une durée de 5 ans, avec un taux d'intérêt de 9,756% l'an.

*En DT*

<b>Prêt</b>	<b>Montant remboursé en 2023</b>	<b>Intérêts Payés en 2023</b>
26.392.500	6.598.125	1.287.426

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 30 avril 2019.

12. La société « Enda Tamweel » a conclu une convention de Prêt avec « Citi Bank », signée le 19 Septembre 2019. Le montant de prêt est fixé à la contrevaieur de 10.000. 000 USD, pour une durée de 3 ans extensible à 5 ans sous réserve de l'accord de l'OPIC, et avec un taux d'intérêt de TMM+3.7%.

*En DT*

<b>Prêt</b>	<b>Montant remboursé en 2023</b>	<b>Intérêts Payés en 2023</b>
28.400.000	7.100.000	294.893

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 18 septembre 2019.

13. La société « Enda Tamweel » a conclu une convention de Prêt avec « Qatar Friendship Fund (QFF) » signée le 4 décembre 2018 telle que modifié par l'avenant signé le 27 Août 2019. Le montant de prêt est fixé à 14.500. 000 DT et ce pour une durée de 3 ans, avec un taux d'intérêt de 7 % l'an.

*En DT*

<b>Prêt</b>	<b>Montant remboursé en 2023</b>	<b>Intérêts Payés en 2023</b>
14.500.000 DT	14.500.000	-

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 30 avril 2019.

14. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour un montant de 20.000.000 DT, une durée de 5 ans et 7 ans avec des taux d'intérêts fixe respectivement de 12.75 % et 13%.

<b>Prêt</b>	<b>Montant remboursé en 2023</b>	<b>Intérêts Payés en 2023</b>
20.000.000	4.000.000	1.444.000

Cet emprunt obligataire est réparti entre les souscripteurs comme suit :

*En DT*

<b>Souscripteurs</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Montants</b>	<b>Capital restant dû en 2023</b>
BNA	Catégorie A (sur 5 ans / Taux fixe 12,75%)	2 000 000	7 200 000
UIB		5 000 000	
CDC		1 000 000	
Union Financière Maghrebria		3 000 000	
Assurance AMI		1 000 000	
<b>Sous-total</b>		<b>12 000 000</b>	
GAT Vie	Catégorie B (sur 7 ans / taux 13%)	1 000 000	
Union Financière Maghrebria		4 000 000	
Assurance Tunis Ré		1 000 000	

Office des postes		2 000 000	
<b>Sous-total</b>		<b>8 000 000</b>	
<b>Total</b>		<b>20 000 000</b>	<b>7 200 000</b>

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 11 mars 2019.

15. La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, une convention de location de siège situé à Cité el Khadra pour une superficie totale de 3 156 mètres carrés avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 650.000 DT en hors taxes pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. Le montant de la caution payé s'élève à 767.000 DT.

Le 23/02/2021 le conseil d'administration a autorisé la signature d'un avenant ayant pour objet la révision à la hausse du montant de loyer annuel pour atteindre 1.456.556 DT par an avec un effet rétroactif sur 2020 avec un taux de majoration annuelle de 5%.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » se détaille comme suit au titre de l'exercice 2023 :

<i>En DT</i>			
<b>Libellé</b>	<b>Loyer 2023</b>	<b>Règlement 2023</b>	<b>Passif au 31/12/2023</b>
Loyers Siège	1 686 148	1 686 148	-

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 07 février 2018.

Le 17/08/2022, la société « Enda Tamweel » a payé un complément de cautionnement suite à la révision du loyer en 2021 pour un montant de 838 855 Dinars.

16. La société a conclu le 1er mars 2018 une convention de prestation de services avec Enda Tech qui porte sur la licence T24 telle que modifiée par l'avenant signé 31 décembre 2018 et qui se détaille comme suit :

La mise à la disposition d'Enda Tamweel par Enda Tech de la licence T24 ;

- Le développement informatique et la maintenance des logiciels, des applications et du parc informatique ;
- Le contrôle de la sécurité du réseau, des applications et du matériel sis au siège et aux agences Enda Tamweel ;
- L'intervention sur site ou à distance et pour la vérification, inspection, contrôle et maintenance.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 23 mai 2019.

Durant les exercices précédents, le coût de la redevance annuelle de l'utilisation du progiciel T24 était calculé sur la base de la dotation aux amortissements annuelle de toutes les composantes du progiciel majorée de 30 % ainsi que le coût annuel de la maintenance.

Suite à une consultation fiscale, matérialisée dans le rapport établi par « Enda Tamweel », la nouvelle proposition tarifaire se réfère au fait que, Enda Tech ne peut pas facturer au coût les frais de maintenance, car de ce fait l'administration fiscale peut qualifier l'opération comme un acte anormal de gestion et la taxer en conséquence, d'où la révision de tarification proposée.

La nouvelle tarification fera augmenter le coût de la redevance de 30 %.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 avril 2022.

Le montant en TTC inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de 2023 s'élève à 2.139.725 DT TTC.

La société bénéficie d'une mise à disposition du DATA Center qui est la propriété de la société « ENDA TECH ». Le coût de la redevance annuelle de l'utilisation du DATA center était calculé sur la base de la dotation aux amortissements annuelle majorée de 30%.

Le montant en TTC inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de 2023 s'élève à 369 131 DT TTC.

17. La société « Enda Tamweel » a conclu, le 31 décembre 2016, une convention relative aux prestations de formation, d'encadrement, d'appui à la commercialisation et de sensibilisation avec l'association « Enda Inter Arabe

Un avenant modifiant les conditions financières a été signé le 31 décembre 2021 et autorisé par le conseil d'administration du 22 avril 2022.

Le 22/04/2022, le conseil d'administration a autorisé la signature d'un avenant ayant pour objet la révision de la tarification en fonction du type de la prestation par participation.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de 2023 s'élève à 1.815.198 DT TTC.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 7 février 2017

18. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour 18.000.000 DT, une durée de 5 ans et 7 ans avec des taux d'intérêts fixes respectivement 12% et 12,30%.

L'emprunt obligataire est réparti entre les souscriptions comme suit :

<i>En DT</i>						
Souscripteurs	Catégorie	Montants	Capital restant dû	Intérêts payés en 2023		
UIB	Catégorie A (sur 5 ans / Taux fixe 12%)	5 000 000	3.600.000	705.900		
GAT Assurances		2 000 000				
CDC		2 000 000				
Union Financière (Maghrebria)		2 500 000				
Tunis Ré		500 000				
MAE		500 000				
<b>Sous-total</b>		<b>12 500 000</b>				
GAT VIE	Catégorie B (sur 7 ans / taux 12,30%)	2 000 000				
Union Financière (Maghrebria vie)		2 500 000				
Office National des Postes		1 000 000				
<b>Sous-total</b>		<b>5 500 000</b>				
<b>Total</b>		<b>18 000 000</b>			<b>3 600 000</b>	<b>705 900</b>

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 15 novembre 2018.



19. La société « Enda Tamweel » a conclu une convention de crédit syndiqué pour un montant total de 111 millions de dinars. Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 4 janvier 2017. La répartition de crédit entre les banques se présente comme suit :

*En DT*

Banque	Année	Duré	Débloccage	Capital restant dû	Intérêts payés en 2023
AMEN BANK	2017	5 ans	25 000 000	-	165 672
UIB	2017	5 ans	20 000 000		
BH	2017	5 ans	15 000 000		
BIAT	2017	5 ans	10 000 000		
BNA	2017	5 ans	10 000 000		
STB	2017	5 ans	10 000 000		
ATB	2017	5 ans	5 000 000		
BT	2017	5 ans	5 000 000		
ATTIJARI BANK	2017	5 ans	5 000 000		
QNB	2017	5 ans	2 500 000		
BTE	2017	5 ans	1 500 000		
BTL	2017	5 ans	1 000 000		
STUSID	2017	5 ans	1 000 000		
<b>Total</b>			<b>111 000 000</b>	-	<b>165 672</b>

20. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour 14 millions de dinars, une durée de 5 ans et 7 ans avec des taux d'intérêts fixes respectivement 8,20% et 12,30%.

L'emprunt obligataire est réparti entre les souscriptions comme suit :

*En DT*

Souscripteurs	Catégorie	Montant	Capital restant dû	Intérêts payés en 2023		
Assurance AMI	Catégorie A (sur 5 ans / Taux fixe 8,20 %)	1 500 000	1 900 000	563 535		
Assurance Maghrebria		1 500 000				
AMEN BANK		1 000 000				
ATTIJARI BANK		500 000				
<b>Sous-total</b>		<b>4 500 000</b>				
Tunis Ré	Catégorie B (sur 7 ans / taux fixe de 8,40% et un taux variable TMM+3%)	1 000 000				
GAT Assurance		1 000 000				
GAT Assurance vie (CGF)		750 000				
GAT Assurance vie (Axis)		750 000				
La poste		2 000 000				
Assurance Maghrebria		2 500 000				
Caisse de dépôt et consignation		1 500 000				
<b>Sous-total</b>		<b>9 500 000</b>				
<b>Total</b>		<b>14 000 000</b>	<b>1 900 000</b>	<b>334 080</b>		

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 6 octobre 2017.

21. Les autres conventions de Prêt conclu par la société « Enda Tamweel » et autorisées par le conseil d'administration avant 2019 se présentent comme suit :

*En DT*

Banque	Année	Duré	Débloccage	Capital restant dû	Intérêts payés en 2023	Autorisation du Conseil d'Administration
BERD	2018	5 ans	17 072 250	1 896 917	772 927	CA réuni le 15/11/ 2018
BH	2018	5 ans	20 000 000	5 460 065	360 697	CA réuni le 12/12/2018

### **C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

**C-1-** Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visées par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales sont définis comme suit :

**C1.1** Le Directeur Général, Monsieur « Mohamed Zmandar » a été nommé par le Conseil d'Administration réuni le 18 septembre 2019 pour une durée de trois ans.

Une majoration du salaire a été effectuée à partir du janvier 2022, le salaire mensuel brut s'élève à 29 917,856 DT (soit 17 000 DT net).

Son mandat a été renouvelé par le conseil d'administration réuni le 20 septembre 2022 pour une durée de 3 ans. Sa rémunération est détaillée comme suit :

- Une majoration du salaire a été effectuée à partir du mois d'octobre 2022 suite au renouvellement de son mandat. Le salaire mensuel brut s'élève à 33 311 DT (soit 19 000 DT net)
- Un montant variable (Bonus), perçu annuellement et décidé par le Conseil d'administration en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs d'un programme cadre et de KPIs validés par le Conseil d'administration,
- Une contribution de 50% aux frais de l'assurance groupe ;
- Une contribution de 6% à la Caisse d'allocations vieillesse maladie et survivants (CAVIS) ;
- Des avantages en nature, dont la valeur est imposable, consistant en :
  - Une voiture de la marque audi Q3 (puissance : 9 chevaux) ;
  - Une carte de carburant à hauteur de 500 dinars par mois ;
  - Un forfait téléphonique et Internet de 200 dinars par mois

Cette rémunération a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 15 novembre 2022.

**C1.2** Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons décidés par l'Assemblée Générale Annuelle du 30 mai 2023 et sa répartition est décidée par le Conseil d'administration du 7 juin 2024.

**C-2-** Les obligations et engagements de la société d'« Enda Tamweel » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit (en dinars) :

Libellé	DG		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Rémunération brute	399 735	-	437 500	531 250
Charges liées au salaire	105 816	-	-	-
Avantage en nature	8 400	-	-	-
Bonus (y compris les charges patronales)	136 326	136 326	-	-

Les co-fondateurs bénéficient d'un contrat d'assurance international vie dont la charge relative à l'exercice 2023 est de l'ordre de 24 563 DT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

**Tunis, le 29 Avril 2024**

### **Les Commissaires aux Comptes**

**ECC MAZARS  
Borhen CHEBBI**

**Société DATN – Membre de DTTL  
Jaouhar Ben Zid**

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ETATS FINANCIERS**

**ENDA TAMWEEL**

Siège social : Rue de l'Assistance, Cité El Khadra-1003 Tunis

La société ENDA TAMWEEL publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes: M. Borhen CHEBBI et M. Jaouhar Ben Zid.

**Bilan**  
**Arrêté au 31 décembre 2023**  
*(exprimé en dinar tunisien)*

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la CCP et des banques	<b>II.1</b>	33 728 803	17 163 910
AC 2 - Créances sur la clientèle	<b>II.2</b>	1 209 008 328	1 043 450 953
AC 3 - Placements	<b>II.3</b>	24 500 000	35 000 000
AC 4 - Valeurs immobilisées	<b>II.4</b>	9 873 098	10 509 454
AC 5 - Autres actifs	<b>II.5</b>	17 676 302	14 179 213
<b>Total Actif</b>		<b>1 294 786 532</b>	<b>1 120 303 530</b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 - Concours bancaires		-	15 973
PA 3 - Emprunts et Ressources Spéciales	<b>II.6</b>	872 252 605	733 352 953
PA 4 - Autres passifs	<b>II.7</b>	70 482 455	71 331 383
<b>Total Passif</b>		<b>942 735 060</b>	<b>804 700 309</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP 1 - Capital		96 053 600	96 053 600
CP 4 - Autres Capitaux propres		1 601 892	509 968
Réserves consolidés Groupe		196 566 871	153 785 805
Résultats consolidés Groupe		57 829 026	65 253 806
Total des capitaux Propres	<b>II.8</b>	352 051 390	315 603 179
Intérêts minoritaires dans les réserves consolidées		119	115
Intérêts minoritaires dans le résultat		(37)	(73)
Intérêts des minoritaires	<b>II.8</b>	82	42
<b>Total Passif et Capitaux Propres</b>		<b>1 294 786 532</b>	<b>1 120 303 530</b>

**Etat de Résultat**  
**Arrêté au 31 12 2023**  
**(Exprimé en Dinar tunisien)**

	Note s	31/12/2023	31/12/2022
<b><u>Produits d'exploitation des activités de micro finance</u></b>			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	<b>III.1</b>	283 503 137	271 542 921
PR 2 - Commissions (en produits)	<b>III.1</b>	5 203 929	19 993 201
PR 3 - Gains sur portefeuille titres de placement à court terme	<b>III.1</b>	2 369 576	3 988 864
PR 7 - Autres produits d'exploitation	<b>III.2</b>	3 611 719	3 984 448
<b>Total produits d'exploitation des activités de micro finance</b>		<b>294 688 361</b>	<b>299 509 434</b>
<b><u>Charges d'exploitation des activités de micro finance</u></b>			
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	<b>III.3</b>	92 178 908	83 358 258
CH 2 - Commissions encourues		1 875 853	1 726 913
<b>Total charges d'exploitation des activités de micro finance</b>		<b>94 054 761</b>	<b>85 085 171</b>
<b>Produit net des activités de micro finance</b>		<b>200 633 600</b>	<b>214 424 263</b>
PR 5 \ CH 4 - Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances	<b>III.4</b>	(10 909 450)	(23 870 706)
CH 6 - Frais de personnel	<b>III.5</b>	(90 465 391)	(80 533 906)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	<b>III.6</b>	(23 086 936)	(21 620 864)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	<b>III.7</b>	(3 676 727)	(3 271 765)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>72 495 096</b>	<b>85 127 022</b>
PR8 \ CH 9 - Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		(90 893)	(280 693)
CH 11 - Impôt sur les bénéfices		(14 575 213)	(19 592 597)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>57 828 990</b>	<b>65 253 733</b>
CH 10 Eléments extraordinaires			
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>57 828 990</b>	<b>65 253 733</b>
Intérêt des minoritaires		(37)	(73)
<b>Résultat consolidé part du groupe</b>		<b>57 829 026</b>	<b>65 253 806</b>

**Etat de Flux de Trésorerie**  
**Période du 1er janvier au 31 décembre 2023**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

EN DT	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation encaissés (hors revenus du portefeuille titre à LT)		288 089 060	296 888 371
Charges d'exploitation décaissées		(50 797 715)	(30 006 832)
Microcrédits / Décaissements & Remboursement des Microcrédits accordés à la clientèle		(151 037 890)	(43 015 338)
Encaissements/ décaissements provenant des placements à court terme		3 545 024	4 943 266
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(96 090 344)	(98 640 749)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		3 124 120	3 658 929
Impôt sur les bénéfices		(14 575 213)	(19 592 597)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		<b>(17 742 959)</b>	<b>114 235 051</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions\ cessions sur immobilisations		(1 500 154)	(3 630 786)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS</b>		<b>(1 500 154)</b>	<b>(3 630 786)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Distribution de dividendes	IV.1	(19 522 602)	(23 876 842)
Encaissement provenant des emprunts	IV.2	387 788 759	205 132 159
Remboursement d'emprunts	IV.3	(342 942 177)	(321 563 395)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>25 323 980</b>	<b>(140 308 078)</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>		<b>6 080 866</b>	<b>(29 703 813)</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		52 147 937	81 851 751
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	IV.4	<b>58 228 803</b>	<b>52 147 937</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

## I - Notes de présentation

### I.1 : Présentation du groupe

Le groupe est composé de deux sociétés :

- La Société Enda Tamweel est une société anonyme de droit tunisien créée en 2014, et régie par le décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011 portant sur organisation de l'activité des institutions de micro finance.

La société a pour objet :

- ✓ L'octroi de micro-crédit ainsi que toutes les activités autorisées par le décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011 portant sur organisation de l'activité des institutions de micro finance, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014, et des textes subséquents pris pour son application ;
- ✓ Toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédits.

Le capital social de la société s'élève au 31 Décembre 2023 à 96 053 600 dinars divisé en 960 530 actions totalement libérées, d'une valeur nominale de 100 dinars chacune.

- ENDA TECH est une société à responsabilité limitée du droit tunisien, créée en 2018. Le capital social de la société s'élève au 31 décembre 2023 à 5 000 000 TND divisé en 50 000 parts sociales d'une valeur nominale de 100 TND.

La société a pour objet l'exercice de toute activité de services informatiques et de systèmes d'information, à savoir notamment le développement et la maintenance des logiciels, les prestations machines ainsi que l'assistance technique, les études et l'ingénierie informatique.

La société ENDA TAMWEEL détient 49 999 parts sociales composant le capital social de la société ENDA TECH, soit un pourcentage de contrôle de 99,998%

### I.2 : Périmètre, méthodes et règles de consolidation

#### 1. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 35 à NCT 37) relatives à la consolidation.

#### 1.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la société ENDA TAMWEEL et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci.

Par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2021, le périmètre de consolidation n'a enregistré aucune variation et comprend une seule société intégrée globalement au 31 décembre 2023 :



Filiale	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ENDA TECH SARL	99,998%	100,000%	Intégration globale

## **1.2.Méthode de consolidation**

Le niveau d'intégration, (intégration globale ou une mise en équivalence) vraie respectivement selon que le groupe exerce un contrôle exclusif, conjoint ou influence notable.

Au 31 décembre 2023, ENDA TAMWEEL exerce un contrôle exclusif sur sa filiale ENDA TACH SARL. Le contrôle exclusif s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte soit :

- De la détention directe ou indirecte par l'intermédiaire de filiales de plus de la moitié des droits de vote dans la filiale ;
- De la détention du moins de la moitié des droits de vote et en disposant :
  - Du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs;
  - Du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise en vertu des statuts ou d'un contrat ;
  - Du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres de conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
  - Du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Le contrôle est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Par conséquent, la méthode l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique.
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- La valeur comptable de la participation du groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

### **1.3.Règles de consolidation :**

#### **a. Traitement des écarts de première consolidation :**

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le goodwill comme suit :

- L'écart d'évaluation :

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- Le Goodwill :

Le Goodwill correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'Enda tamweel dans la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables acquis à la date d'opération d'échange.

Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan Consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. La durée d'amortissement doit refléter la meilleure estimation de la période durant laquelle il est attendu que des avantages économiques futurs iront à l'entreprise. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Le Goodwill négatif est inscrit en résultat.

#### **b. Opérations réciproques :**

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

#### **c. Réserves consolidées :**

Les réserves consolidées incluent les réserves d'Enda Tamweel ainsi que sa quote-part dans les réserves des autres Sociétés consolidées sur la base des pourcentages d'intérêts du Groupe et ce après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

#### **d. Résultat consolidé :**

Le résultat consolidé comprend le résultat d'Enda Tamweel ainsi que la contribution des sociétés consolidées après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

### **2. Autres principes comptables de présentation et d'évaluation :**

#### **a. Règles de prise en compte des crédits**

##### **A la date d'entrée au bilan :**

Les crédits sont constatés au bilan à la date de leurs déblocages aux bénéficiaires pour le montant effectivement mis à leur disposition. Les crédits octroyés et non encore débloqués sont présentés au niveau de la note hors bilan.

Lorsque des crédits sont accordés avec des garanties sous forme de gage ou de caution personnelle, celles-ci sont constatées parmi les engagements reçus, en hors bilan.

##### **A la date de clôture de l'exercice**

Les crédits accordés doivent faire l'objet d'une évaluation à la date de clôture de l'exercice, pour déterminer s'il existe un risque de non-remboursement et constituer, le cas échéant, des provisions pour couvrir ce risque.

##### **A la date de la sortie du bilan**

Les crédits sont sortis du bilan :

- À la date de remboursement ;
- Lorsqu'il a été établi que le bénéficiaire est incapable de payer le montant restant dû de son crédit.

Lorsque l'incapacité d'un bénéficiaire de payer le montant restant dû de son crédit a été confirmée ou est quasi-certaine et en cas de décès, la créance correspondante est radiée.

Le montant non provisionné passe en perte dans la limite du risque maximal, supporté par la société. Seules les garanties admises par la réglementation en vigueur régissant les IMFs sont prises en considération pour la détermination du montant de cette perte.

#### **b. Règles de provisionnement des crédits**

Sont considérées comme saines les créances dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais paraissent assurés, et qui ne souffrent d'aucun retard de paiement de principal ou d'intérêt ou de la marge bénéficiaire. Les créances saines sont classées dans une classe dite "classe 0" où le taux de provisionnement est égal à 0,25%.

Lorsque des risques de non-remboursement sont établis, le crédit est qualifié de douteux. Un crédit est qualifié comme étant douteux dès lors qu'il a accusé une échéance impayée et ce quelle que soit son antériorité.

Lorsqu'il est établi qu'un crédit est qualifié de douteux, une provision pour dépréciation est constituée. Cette provision est estimée sur la base du montant échu et impayé et non échu du crédit ainsi que sur les intérêts constatés en résultat au cours des exercices antérieurs définitivement clôturés et non encore encaissés à la date d'estimation de ces provisions compte non tenu des risques non supportés par la société.

Enda Tamweel S.A applique la politique de provisionnement suivante (Approuvée par le Conseil d'Administration, tenu le 22 septembre 2020).

Classe	Antériorité des impayés	Taux de Provision	Taux de Provision ACM (minimum requis)
Classe 0	Pas d'impayés	0,25%	0,00%
Classe 1	Impayés entre 1 et 30 jours	25%	10%
Classe 2	Impayés entre 31 et 60 jours	50%	25%
Classe 3	Impayés entre 61 et 90 jours	75%	50%
Classe 4	Impayés entre 91 et 120 jours	100%	75%
Classe 5	Au-delà de 120 jours	100%	100%

Les provisions se calculent pour toutes les créances d'un même emprunteur par application de la règle de la contagion.

Les créances réaménagées, rééchelonnées, ou consolidés suivent la politique de provisionnement et de déclasserment suivante :

Type	Taux de Provision appliqué par Enda	Taux de Provision ACM (minimum requis)
<b>Créances Réaménagées / Rééchelonnées</b>	<b>100%</b>	Taux de la classe précédent la restructuration avec un minimum de <b>25%</b>
	Le déclasserment d'une créance ayant fait l'objet de rééchelonnement, n'intervient qu'après le paiement de 4 échéances successives, Appliquer par la suite le taux de 25%	Le déclasserment d'une créance ayant fait l'objet de rééchelonnement, n'intervient qu'après le paiement de 2 échéances successives. Le déclasserment est fait d'une manière progressive par classe et ne peut être total en créances saines qu'après le paiement de 4 échéances successives.
<b>Créances consolidées</b>	<b>100%</b>	Taux de la classe précédent la consolidation avec un minimum de: <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>50%</b> du montant de la créance lors d'une première opération de consolidation,.</li> <li>• <b>100%</b> en cas de nouvel impayé, rééchelonnement, réaménagement ou consolidation.</li> </ul>
	Le déclasserment d'une créance ayant fait l'objet de consolidation, n'intervient qu'après le paiement de 4 échéances successives,  Appliquer par la suite le taux de 50%	Le déclasserment d'une créance ayant fait l'objet de consolidation, n'intervient qu'après le paiement de 2 échéances successives.  Le déclasserment est fait d'une manière progressive par classe et ne peut être total en créances saines qu'après le paiement de quatre échéances successives.

### c. Règles de prise en compte des revenus sur les crédits

Les revenus liés aux crédits accordés par les IMF sont perçus sous forme d'intérêts et de commissions. Leur prise en compte en résultat doit se faire conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus, ainsi que la Norme Comptable NC 34 relative au « traitement comptable des crédits accordés par les institutions de micro finance et les revenus y afférents ».

Les revenus liés aux crédits sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont encourus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

Les intérêts liés aux crédits sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

Les commissions autres que les revenus de micro crédit, facturés sous forme d'intérêt et revenus assimilés, telles que les commissions sur opération de crédit sont prises en compte lors de la concrétisation de l'opération de crédit, soit au moment du décaissement du montant octroyé. Le montant de la commission ainsi retenu, est comptabilisé parmi les revenus de la société lors du déboursement de crédit.

Pour les créances classées, seuls les intérêts qui ont été effectivement remboursés sont constatés dans les résultats, et ce, quelle que soit la classe de risque du client.

### 3. Immobilisations

Seuls les éléments répondants aux critères d'immobilisation des actifs sont constatés parmi des immobilisations.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les frais de transit et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties dès leur mise en service, suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

Nature d'immobilisation	Taux
Licences & Logiciels	33%
Matériel de Transport	20%
Agencements, Aménagements et Installations	10%
Matériel et outillage	15%
Mobilier et Matériel de bureau	20%
Matériel informatique	33%
Prime de filialisation	5%
Bâtiments	5%
Immobilisation à Statut Juridique Particulier	20%

Lorsqu'un actif corporel ou incorporel répond aux critères des immobilisations est en cours de construction, et/ou de mise en place à la date de clôture, cet actif est comptabilisé parmi les immobilisations encours (corporelles ou incorporelles) pour son coût d'entrée constitué par :

- Le coût des éléments servant à la construction/installation des immobilisations encours constitué par toute contrepartie monétaire ou autre cédée pour l'acquérir
- Les frais généraux ne sont pas admis dans le coût d'entrée d'une immobilisation encours sauf si ces coûts sont directement imputables à la construction/installation de l'immobilisation encours

A la fin de l'exercice les immobilisations encours sont évaluées à la plus faible valeur entre leur coût d'entrée et leur valeur récupérable.

Les immobilisations en cours sont reclassées dans leurs catégories respectives dès leurs entrées en exploitation.

#### **4. Opérations en monnaies étrangères**

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en dinar tunisien moyennant la conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et gains de change réalisés lors du règlement des créances ou dettes libellées en monnaies étrangères sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi le résultat des activités ordinaires.

A la clôture de l'exercice, le solde des créances et des dettes libellées en monnaies étrangères sont réévaluées en dinars au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion est porté en charges ou en produits de l'exercice s'il se rapporte à des éléments monétaires dont la durée de vie ne dépasse pas l'exercice subséquent.

#### **5. Traitement des emprunts étrangers :**

Enda Tamweel contracte des financements sur le marché international pour financer son activité. Ces crédits sont remboursables en monnaie locale sans faire recours directement aux mécanismes de couverture du risque de change. En effet la couverture du risque de change est assurée par le bailleur étranger et le coût de cette couverture est intégré dans le taux d'intérêt du financement. Lors du remboursement d'une échéance le taux de change utilisé pour déterminer la contrevaletur de l'échéance en devise est le cours de change moyen du marché interbancaire publié par la Banque Centrale deux jours avant l'échéance.

Toutefois, une différence pourra être constatée entre le cours d'achat réel des devises négocié avec un intermédiaire agréé et celui publié par la Banque Centrale. Ladite différence ne fait pas l'objet d'une couverture, et se comptabilise en gain ou en perte de change.

#### **6. Règles de classification et d'évaluation des titres et de constatation des revenus y afférents**

##### **6. 1 : Placements à court terme**

Il s'agit d'actifs détenus par Enda Tamweel, dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts, et que la société n'a pas l'intention de les conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Initialement, ces placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à leur juste valeur.

##### **6. 2 : Placements à long terme**

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces placements à long terme, sont évalués à leur valeur d'usage.

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

### **6. 3 : Revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de placement pratiqué.

Les revenus sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société Enda Tech.

### **7. Régime Fiscal**

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun. Par ailleurs, elle est soumise aux dispositions fiscales dictées par le décret-loi n° 2011-118 du 5 novembre 2011, portant sur les dispositions fiscales relatives aux institutions de microfinance.

## II –Note explicative du Bilan

### II.1 : Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques

La rubrique « Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques » totalise au 31 décembre 2023, un montant de 33 728 803 DT contre 17 163 910 DT au 31 décembre 2022, détaillée comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Banque Internationale Arabe de Tunisie	12 239 656	1 719 283
Compte Courant Postal	3 405 957	1 168 336
BH Bank	3 214 273	2 320 938
Attijari Bank	3 169 520	938 633
Union Internationale de banques	2 782 409	1 120 745
Arab Tunisian Bank	1 792 024	587 290
Amen Bank	1 523 198	1 609 544
EL WIFAK Bank	1 243 236	297 569
UBCI	1 065 954	866 001
Comptes professionnels en Devises BH Bank	720 987	563 107
Société Tunisienne de Banque	700 817	1 290 665
Banque Tuniso-Libyenne	625 685	49 004
Banque Nationale Agricole	526 036	223 459
Caisses	294 377	3 997 802
ABC Bank	182 634	39 683
CITI Bank	104 879	350 776
Banque de Tunisie et des Emirats	54 466	5 093
Banque de Tunisie	35 623	6 114
Banque Tuniso Koweitienne	22 617	0
QNB Bank	21 474	6 746
Stusid Bank	2 979	3 122
<b>Total</b>	<b>33 728 803</b>	<b>17 163 910</b>

### II.2 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle totalisent au 31 décembre 2023, un montant net de 1 209 008 328 DT contre 1 043 450 953 DT au 31 décembre 2022, et s'analysent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Classe</b>	<b>31/12/2023</b>		<b>31/12/2022</b>	
		<b>Encours brut</b>	<b>Montant de la provision</b>	<b>Encours brut</b>	<b>Montant de la provision</b>
	Créances saines	1 190 549 809	2 976 375	1 027 655 913	2 569 140
	Classe 1	2 367 138	591 784	2 824 205	706 051
Créance sur	Classe 2	1 772 909	886 454	1 771 876	885 938
la clientèle	Classe 3	1 790 176	1 342 632	1 941 359	1 456 019
de	Classe 4	1 443 421	1 443 421	1 545 787	1 545 787
microcrédits	Classe 5	22 116 363	22 116 363	27 864 648	27 864 648
	Créances restructurés	29 881 396	27 163 515	33 669 680	33 669 680
<b>Total Créance sur la clientèle de microcrédits</b>		<b>1 249 921 212</b>	<b>56 520 544</b>	<b>1 097 273 468</b>	<b>68 697 263</b>



Créance sur la clientèle de l'ingénierie informatique	157 749	42 841	42 841	42 841
<b>Total Créance sur la clientèle</b>	<b>1 250 078 960</b>	<b>56 563 385</b>	<b>1 097 316 309</b>	<b>68 740 104</b>
Produits à recevoir	15 492 754		14 874 748	
<b>Encours de crédit net</b>	<b>1 209 008 328</b>		<b>1 043 450 953</b>	

## 2.1 Ventilation de l'encours des microcrédits selon la durée résiduelle

Désignation	1 Jour et 3 Mois	3 - 12 Mois	> 12 Mois	Total
Créances saines	32 108 883	418 255 548	740 185 378	1 190 549 809
Portefeuille à risque (PAR)	13 500 636	7 806 061	8 183 309	29 490 006
Restructuré - Sain	300 202	3 034 168	17 331 787	20 666 157
Restructuré / PAR	2 481 999	1 270 130	5 463 111	9 215 240
<b>Total de l'encours sur la durée résiduelle</b>	<b>48 391 720</b>	<b>430 365 907</b>	<b>771 163 585</b>	<b>1 249 921 212</b>

## II.3 : Placements

Les Placements totalisent au 31 décembre 2023 un montant de 24 500 000 contre 35 000 000 DT au 31 décembre 2022, et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Placement à court terme	24 500 000	35 000 000
<b>Total</b>	<b>24 500 000</b>	<b>35 000 000</b>

Les placements à court terme sont constitués de certificats de dépôts souscrits auprès des établissements bancaires, pour une période de 10 jours.

### 3.1 Ventilation des titres de placement à court terme

La ventilation des titres de participation, en titres cotés et non cotés, en titres émis par les organismes publics, et les autres, et en titres à revenu fixe et variable, se présente comme suit :

#### 3.1.1 Titres cotés et titres non cotés :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Titres cotés	-	-
Titres non cotés	24 500 000	35 000 000
<b>Total</b>	<b>24 500 000</b>	<b>35 000 000</b>

#### 3.1.2 Titres émis par les organismes publics :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Titres émis par des organismes publics	-	-
Autres titres	24 500 000	35 000 000
<b>Total</b>	<b>24 500 000</b>	<b>35 000 000</b>

### 3.1.3 Titres à revenu fixe et variable :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Titres à revenu fixe	24 500 000	35 000 000
Titres à revenu variable	-	-
<b>Total</b>	<b>24 500 000</b>	<b>35 000 000</b>

### II.4 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles totalisent au 31 décembre 2023 un montant net de 9 873 098 DT contre 10 509 454 DT au 31 décembre 2022, et s'analysent comme suit :

Désignation	Valeur Brute 31/12/2022	Acquisition 2023	Cession 2023	Valeur brute au 31/12/2023	Amort & provision 31/12/2022	Dotation 2023	Reprise 2023	Amort & provision 31/12/2023	VCNau 31/12/2023
Prime de filialisation*	4 237 952	-	-	4 237 952	1 482 675	211 944	-	1 694 619	2 543 333
Enregistrement slogans**	307	-	-	307	307	-	-	307	-
Logiciels	8 273 473	1 939 272	-	10 212 745	6 660 696	1 572 168	-	8 232 864	1 979 881
Matériels informatiques	4 528 074	1 679 621	-	6 207 695	3 351 505	622 817	-	3 974 322	2 233 373
Équipement et matériels audiovisuels	440 530	2 844	-	443 374	331 448	49 348	-	380 796	62 578
Matériels pour formation professionnelles	362	-	-	362	362	-	-	362	-
Divers matériel & outillage	21 077	-	-	21 077	15 994	3 263	-	19 257	1 820
Matériels de transport	2 330 220	-	-	2 330 220	1 835 412	100 373	-	1 935 785	394 435
Équipements électriques et électroniques	1 307 052	112 734	-	1 419 786	863 425	193 476	-	1 056 901	362 885
Meubles de bureaux	1 822 337	170 258	-	1 992 595	1 660 171	139 782	-	1 799 953	192 642
Équipement de cuisine	51 786	1 439	-	53 225	35 942	6 661	-	42 603	10 622
Agencement, aménagements et installations	3 526 511	586 829	7 862	4 105 478	1 626 017	571 987	6 901	2 191 103	1 914 375
Logiciels en cours	2 374 052	159 705	1 730 404	803 353	661 341	-	-	661 341	142 012
Immobilisations en cours	121 015	35 144	121 015	35 144	-	-	-	-	35 144
<b>Total</b>	<b>29 034 749</b>	<b>4 687 846</b>	<b>1 859 281</b>	<b>31 863 312</b>	<b>18 525 295</b>	<b>3 471 820</b>	<b>6 901</b>	<b>21 990 213</b>	<b>9 873 098</b>

(\*) : La prime de filialisation représente l'écart entre la valeur des éléments d'actif et de passifs transférés lors de la filialisation et le prix de transfert convenu. Constituant ainsi la valeur des éléments incorporels transférés lors de la filialisation.

(\*\*) : L'enregistrement slogans représente la valeur d'enregistrement du slogan « *Avec Un microcrédit, j'envole* ». Cet enregistrement a eu lieu à l'INORPI

### II.5 : Autres Actifs

La rubrique "Autres actifs" totalise au 31 décembre 2023, un montant de 17 676 302T contre 14 179 213 DT au 31 décembre 2022, et s'analyse comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Charges constatées d'avance	4 268 080	3 437 508
Autres	4 060 182	4 720 752
Prêts au personnel	2 075 910	1 801 394
Cautions sur loyers	1 963 958	1 954 015
Créances sur Enda Inter Arabe	1 690 838	239 162
Autres produits à recevoir *	1 618 068	1 701 445
Indemnisation micro assurance	1 270 786	619 770
IS à Payer	1 153 846	
Débiteurs et Créiteurs Divers	470 434	465 629
Régularisation STC	167 003	49 025
Avances sur frais missions	70 908	73 915
Avances et acomptes au personnel	61 373	31 956
Personnel-oppositions sur salaires	5 890	7 668
Fournisseurs Avances et Acomptes	2 630	53 764
Personnel Fond Social		23 700
<b>Total brut</b>	<b>18 879 907</b>	<b>15 179 704</b>
Provision	(1 203 605)	(1 000 491)
<b>Total</b>	<b>17 676 302</b>	<b>14 179 213</b>

(\*) Incluent les produits à recevoir de la subvention SILATECH au titre de l'exercice 2020 non encore remboursée au 31/12/2023 à hauteur de 1 465 961 DT (équivalent de 478 377 USD). Courant l'exercice 2023, la société a reçu la confirmation de la finalisation des vérifications et en mars 2024, Enda Tamweel a reçu le paiement d'une première tranche de 887 mDT.

### II.6 : Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales totalisent au 31 décembre 2023 un montant de 872 252 605 DT contre 733 352 953 DT au 31 décembre 2022, et s'analysent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Echéances à -1an des emprunts	271 231 077	234 894 731
Echéances à +1an des emprunts	572 983 877	473 547 183
Intérêts courus et non échus	27 420 981	23 354 252
Charges constatées d'avance sur billet de trésorerie	616 670	1 556 787
<b>Total Emprunts et Ressources Spéciales</b>	<b>872 252 605</b>	<b>733 352 953</b>

## 6.1: Subdivision et ventilation des emprunts et ressources spéciales

Le solde des emprunts et ressources spéciales au 31/12/2023 est divisé en trois catégories : emprunts matérialisés, autres fonds empruntés et ressources extérieures. Le tableau suivant présente cette défalcation, ainsi que leur répartition par échéance :

	Solde au 31/12/2023	< 3 mois	entre 3 et 12 mois	>12 mois
<b>Autres Fonds empruntés</b>	548 739 654	42 378 594	116 033 926	390 327 133
<b>Emprunts matérialisés</b>	172 682 024	26 882 024	41 350 000	104 450 000
<b>Ressources extérieures</b>	150 830 926	28 982 261	43 641 922	78 206 743
<b>Total</b>	<b>872 252 605</b>	<b>98 242 880</b>	<b>201 025 848</b>	<b>572 983 877</b>

Les autres fonds empruntés représentent les emprunts contractés auprès des établissements bancaires Tunisiens.

Les emprunts matérialisés sont constitués de billets de trésorerie et des emprunts obligataires.

Les ressources extérieures sont composées d'emprunts auprès des bailleurs de fonds étrangers.

## 6.2: Détail des emprunts et ressources extérieures

La nature de l'activité d'Enda Tamweel requiert un recours important à l'endettement. En effet, la société octroie des crédits pour soutenir les projets des micro-entrepreneurs ; et pour ce faire, Enda Tamweel se base aussi bien sur ses fonds propres, que sur les financements accordés par les différents bailleurs de fonds. Ces financements se détaillent comme suit :

## 6.2.1: Amortissement des autres Fonds empruntés

Emprunt	Année	Encours au 31/12/2022	< 1 an	> 1 an	nouveaux emprunts 2023	Remboursement 2023	Encours au 31/12/2023	< 1 an	> 1 an
<b>BH</b>	2015	93 568	93 568			93 568	0		
	2018	5 460 065	5 460 065			5 460 065	0		
	2021	12 548 000	2 699 690	9 848 310		2 699 690	9 848 310	2 972 401	6 875 910
	2023				20 000 000	1 529 325	18 470 675	3 331 453	15 139 222
	2023				50 000 000	0	50 000 000	7 913 977	42 086 023
<b>BIAT</b>	2016	1 481 481	1 481 481	0		1 481 481	0		
	2020	26 132 561	7 882 823	18 249 738		7 882 823	18 249 738	8 680 307	9 569 432
	2020	25 142 351	7 596 923	17 545 428		7 596 923	17 545 428	8 353 168	9 192 260
	2021	33 446 244	7 194 893	26 251 351		7 194 893	26 251 351	7 916 253	18 335 098
	2023				30 000 000	0	30 000 000	4 738 988	25 261 012
<b>UIB</b>	2020	13 132 738	3 963 600	9 169 137		3 963 600	9 169 137	4 362 360	4 806 777
	2021	16 740 139	3 594 255	13 145 884		3 594 255	13 145 884	3 959 482	9 186 403
	2022	15 000 000	3 000 000	12 000 000		3 000 000	12 000 000	3 000 000	9 000 000
	2022	15 000 000	3 000 000	12 000 000		3 000 000	12 000 000	3 000 000	9 000 000
	2023				35 000 000	1 333 818	33 666 182	5 696 477	27 969 705
<b>ATB</b>	2019	5 829 885	2 157 738	3 672 147		2 139 272	3 690 613	2 384 318	1 306 295
	2021	18 333 333	3 333 333	15 000 000		3 333 333	15 000 000	3 333 333	11 666 667
	2021	715 948	0	715 948		0	715 948	0	715 948
<b>Attijari Bank</b>	2018	5 148 071	3 169 561	1 978 511		3 169 561	1 978 511	1 978 511	0
	2021	8 593 637	8 593 637	0		8 593 637	0	0	0
	2022	17 500 000	5 000 000	12 500 000		5 000 000	12 500 000	5 000 000	7 500 000
	2022	18 666 667	5 333 332	13 333 335		5 333 332	13 333 335	5 333 332	8 000 003
	2023				40 000 000		40 000 000	10 000 000	30 000 000
<b>Amen Bank</b>	2020	2 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000	1 000 000	1 000 000	0
	2020	6 666 667	2 222 222	4 444 444		2 222 222	4 444 444	2 222 222	2 222 222
	2021	13 600 000	3 400 000	10 200 000		3 400 000	10 200 000	3 400 000	6 800 000
	2022	22 500 000	5 000 000	17 500 000		5 000 000	17 500 000	5 000 000	12 500 000
	2023				35 000 000	1 842 105	33 157 895	7 368 421	25 789 474
<b>UBCI</b>	2020	4 000 000	4 000 000	0		4 000 000	0	0	0
	2022	42 500 000	10 000 000	32 500 000		10 000 000	32 500 000	10 000 000	22 500 000
	2023				50 000 000	7 500 000	42 500 000	10 000 000	32 500 000
<b>STB</b>	2016	1 784 448	1 713 273	71 175		1 713 273	71 175	71 175	0
	2018	1 292 180	1 194 787	97 393		1 194 787	97 393	97 393	0
	2019	2 493 020	1 197 208	1 295 812		1 197 208	1 295 812	1 197 208	98 604
	2021	8 000 000	2 000 000	6 000 000		2 000 000	6 000 000	2 000 000	4 000 000
	2022	20 000 000	4 000 000	16 000 000		4 000 000	16 000 000	4 000 000	12 000 000

	2023				20 000 000	3 000 000	17 000 000	4 000 000	13 000 000
<b>Citi Bank</b>	2019	7 100 000	7 100 000			7 100 000	0	0	0
<b>ABC</b>	2021	6 666 667	3 333 333	3 333 333		3 333 333	3 333 333	3 333 333	0
<b>Wifak Bank</b>	2021	5 416 667	5 000 000	416 667		5 000 000	416 667	416 667	0
	2023				10 000 000	1 934 206	8 065 794	3 193 947	4 871 847
<b>BTE</b>	2023				10 000 000		10 000 000	1 565 768	8 434 232
<b>Credit Syndiqué</b>	2017	2 524 028	2 524 028			2 524 028	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>385 508 366</b>	<b>127 239 752</b>	<b>258 268 615</b>	<b>300 000 000</b>	<b>144 360 739</b>	<b>541 147 627</b>	<b>150 820 494</b>	<b>390 327 133</b>

## 6.2.2: Amortissement des emprunts matérialisés

Emprunts Matérialisés	Année	Encours au 31/12/2022	< 1 an	> 1 an	nouveaux emprunts 2023	Remboursement 2023	Encours au 31/12/2023	< 1 an	> 1 an
<b>Emprunt obligataire 2017</b>	2017	3 800 000	1 900 000	1 900 000		1 900 000	1 900 000	1 900 000	0
<b>Emprunt obligataire 2018</b>	2018	2 500 000	2 500 000	0		2 500 000	0	0	0
		3 300 000	1 100 000	2 200 000		1 100 000	2 200 000	1 100 000	1 100 000
<b>Emprunt obligataire 2019</b>	2019	4 800 000	2 400 000	2 400 000		2 400 000	2 400 000	2 400 000	0
		6 400 000	1 600 000	4 800 000		1 600 000	4 800 000	1 600 000	3 200 000
<b>Emprunt obligataire 2019-2</b>	2019	6 000 000	3 000 000	3 000 000		3 000 000	3 000 000	3 000 000	0
<b>Emprunt obligataire 2020-1</b>	2020	14 700 000	4 900 000	9 800 000		4 900 000	9 800 000	4 900 000	4 900 000
		5 500 000	1 100 000	4 400 000		1 100 000	4 400 000	1 100 000	3 300 000
<b>Emprunt obligataire 2020-2</b>	2020	25 000 000	0	25 000 000		0	25 000 000		25 000 000
<b>Emprunt obligataire 2020-3</b>	2020	17 000 000	0	17 000 000		0	17 000 000	0	17 000 000
		13 000 000	0	13 000 000		0	13 000 000	0	13 000 000
<b>Emprunt obligataire 2023</b>	2023				21 000 000		21 000 000	4 200 000	16 800 000
					19 000 000		19 000 000	0	19 000 000
<b>Billet de trésorerie Maghrebria</b>	2021	10 000 000		10 000 000	7 000 000	0	17 000 000	17 000 000	0
<b>Billet de trésorerie Assurances BIAT</b>	2020	5 000 000	5 000 000		10 000 000	5 000 000	10 000 000	10 000 000	
<b>Billet de trésorerie Tuniso Emiratie SICAV</b>	2021	4 000 000		4 000 000		0	4 000 000	4 000 000	0
<b>Billet de trésorerie INMA Finance</b>	2022	5 750 000	2 300 000	3 450 000		2 300 000	3 450 000	2 300 000	1 150 000
<b>TOTAL</b>		<b>126 750 000</b>	<b>25 800 000</b>	<b>100 950 000</b>	<b>57 000 000</b>	<b>25 800 000</b>	<b>157 950 000</b>	<b>53 500 000</b>	<b>104 450 000</b>

### 6.2.3: Amortissement des ressources extérieures

Ressources extérieures	Année	Solde d'ouverture	< 1 an	> 1 an	nouveaux emprunts 2023	Remboursement 2023	Encours au 31/12/2023	< 1 an	> 1 an
<b>BIRD (Amen Bank)</b>	2016	7 638 889	1 388 889	6 250 000		1 388 889	6 250 000	1 388 889	4 861 111
<b>BIRD (BH)</b>	2018	3 125 000	3 125 000			3 125 000	0	0	0
<b>BEI</b>	2019	13 196 250	6 598 125	6 598 125		6 598 125	6 598 125	6 598 125	0
	2023				30 140 100	0	30 140 100	6 697 800	23 442 300
<b>AFD</b>	2016	2 455 600	2 455 600			2 455 600	0	0	0
<b>EBRD</b>	2018	5 690 750	3 793 833	1 896 917		3 793 833	1 896 917	1 896 917	0
<b>BIO</b>	2019	12 958 400	8 638 933	4 319 467		8 638 933	4 319 467	4 319 467	0
<b>QFF</b>	2019	14 500 000	14 500 000			14 500 000	0	0	0
<b>FMO</b>	2020	58 875 000	23 550 000	35 325 000		23 550 000	35 325 000	23 550 000	11 775 000
	2020	44 511 500	17 804 600	26 706 900		17 804 600	26 706 900	17 804 600	8 902 300
<b>IFC</b>	2022	16 286 500	0	16 286 500		0	16 286 500	2 326 643	13 959 857
	2022	16 297 000	0	16 297 000		0	16 297 000	2 328 143	13 968 857
<b>NEMO KANTARA</b>	2022	648 659		648 659	648 659		1 297 318	0	1 297 318
<b>TOTAL</b>		<b>196 183 548</b>	<b>81 854 981</b>	<b>114 328 567</b>	<b>30 788 759</b>	<b>81 854 981</b>	<b>145 117 326</b>	<b>66 910 583</b>	<b>78 206 743</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>708 441 914</b>	<b>234 894 731</b>	<b>473 547 183</b>	<b>387 788 759</b>	<b>252 015 720</b>	<b>844 214 954</b>	<b>271 231 077</b>	<b>572 983 877</b>

## II.7 : Autres passifs

Les autres passifs totalisent au 31 décembre 2023 un montant de 70 482 455 DT contre 71 331 383 DT au 31 décembre 2022, et s'analysent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Personnel-charges à payer	18 281 390	16 165 724
Paiements Anticipés des clients	17 679 711	15 954 951
Provisions pour risques et charges	7 261 150	8 486 079
Autres créditeurs	4 632 237	4 331 803
Charges à payer	4 533 537	2 311 718
Provisions pour congés payés	4 475 356	3 601 399
Cotisations CNSS	3 972 395	3 492 533
Fournisseurs locaux	2 504 534	4 555 369
TFP à payer	1 798 812	2 320 757
IRPP à payer	945 338	798 778
Assurance groupe à payer	938 239	475 708
Crédits Fonds Social pour le Personnel	888 660	725 773
RETENUE OOREDOO	798 295	484 378
CAVIS	760 751	430 498
Retenue à la source	268 068	125 071
Fournisseurs étrangers	249 518	912 216
Fournisseurs Retenue de Garantie	214 179	112 761
Fournisseurs factures non parvenues	200 000	393
FOPROLOS à payer	50 454	44 687
Associés -opérations sur le capital	28 428	9 907
Oppositions sur salaires au profit organismes externes.	1 392	647
Dividendes à distribuer	10	17
Impôt sur les sociétés à payer	-	5 990 215
<b>Total</b>	<b>70 482 455</b>	<b>71 331 383</b>

## II.8 : Capitaux propres

Les capitaux propres du groupe se présentent comme suit au 31 décembre 2023 (en DT)

<b>Libellé</b>	<b>Capital social</b>	<b>Réserves légales</b>	<b>Réserve de réinvestissement</b>	<b>Subvention d'investissement</b>	<b>Prime d'émission</b>	<b>Réserves pour fonds social</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total</b>
<b>Capitaux propres au 31/12/2022</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 668 109</b>	<b>4 999 900</b>	<b>509 968</b>	<b>15 363 199</b>	<b>611 653</b>	<b>123 142 945</b>	<b>65 253 806</b>	<b>315 603 179</b>
Affectation du résultat 2022		8 922				3 580 915	42 141 374	(45 731 211)	-
Distribution des dividendes								(19 522 594)	(19 522 594)
<b>Capitaux propres après affectation</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 677 031</b>	<b>4 999 900</b>	<b>509 968</b>	<b>15 363 199</b>	<b>4 192 567</b>	<b>165 284 318</b>	<b>-</b>	<b>296 080 584</b>
Mouvements Fonds social						-2 950 145			(2 950 145)
Encaissement Subvention d'investissement				1 346 427					1 346 427
Résorption Subvention d'investissement				(254 502)					(254 502)
Effet de modification comptable									0
Résultat de la période								57 829 026	57 829 026
<b>Capitaux propres au 31/12/2023</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 677 031</b>	<b>4 999 900</b>	<b>1 601 892</b>	<b>15 363 199</b>	<b>1 242 422</b>	<b>165 284 318</b>	<b>57 829 026</b>	<b>352 051 390</b>



La contribution au 31/12/2023, d'Enda Tamweel (société mère) et d'Enda Tech (filiale) dans les réserves du consolidées et le résultat consolidé se présente comme suit :

		<b>Part Groupe</b>	<b>Part minoritaire</b>
<b>Capital</b>	Enda Tamweel	96 053 600	
	Enda Tech		
<b>Réserves</b>	Enda Tamweel	195 633 446	
	Enda Tech	933 426	119
		<b>196 566 871</b>	<b>119</b>
		<b>Part Groupe</b>	<b>Part minoritaire</b>
<b>Résultat</b>	Enda Tamweel	59 670 265	
	Enda Tech	(1 841 239)	(37)
		<b>57 829 026</b>	<b>(37)</b>

### **III- Note explicative du résultat consolidé**

#### **III.1 : Produits d'exploitation des activités de microfinance**

Les produits d'exploitation des activités de microfinance totalisent au 31 décembre 2023 un montant de 291 076 642 DT contre 295 524 986 DT au 31 décembre 2022 et s'analysent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Intérêts sur microcrédits	267 613 432	257 971 798
Frais de dossiers	12 916 049	10 994 802
Commissions sur microcrédits	8 177 585	22 569 522
Gains sur portefeuilles titres de placement à CT	2 745 620	3 988 864
<b>Total</b>	<b>291 076 642</b>	<b>295 524 986</b>

#### **III.2 : Autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation totalisent au 31 décembre 2023 un montant de 3 611 719 DT contre 3 984 448 DT au 31 décembre 2022, se détaillant ainsi :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Autres Profits ordinaires	1 385 881	150 296
Intérêts sur comptes créditeurs	1 175 448	954 402
Revenus Enda Cash	478 995	724 454
Quote Part des subventions d'investissement	254 502	141 748
Intérêts sur prêts au personnel	180 418	165 138
Subventions d'exploitation	136 475	1 848 410
<b>Total</b>	<b>3 611 719</b>	<b>3 984 448</b>

#### **III.3 : Intérêts encourus et charges assimilées :**

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2023 à 92 178 908 DT contre 83 358 258 DT au 31 décembre 2022 et s'analysent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Intérêts des autres fonds empruntés	52 254 854	38 179 473
Intérêts des emprunts matérialisés	16 021 676	16 127 263
Intérêts des ressources extérieures	23 680 539	29 108 258
Intérêts sur Crédits Leasing	-	-5 082
Intérêts des comptes courants et des dépôts crédit	4 346	11 675
Perte de change	543 269	182 055
Gain de change	(325 776)	(245 384)
<b>Total</b>	<b>92 178 908</b>	<b>83 358 258</b>

### **III.4 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passifs**

Les dotations aux provisions totalisent au 31 décembre 2023 un montant de 10 909 450 DT contre 23 870 706 DT au 31 décembre 2022 s'analysent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dotations aux provisions sur créances de la clientèle	11 953 808	25 174 278
Dotations aux provisions pour risques et charges	-1 226 723	-1 420 578
<b>Total des dotations</b>	<b>10 727 085</b>	<b>23 753 700</b>
Pertes sur créances et indemnités suite aux décès clients	1 127 985	890 392
Sommes recouvrées sur créances passées en perte	-945 620	-773 386
<b>Total</b>	<b>10 909 450</b>	<b>23 870 706</b>

### **III.5 : Frais de personnel**

Les frais de personnel s'élèvent au 31 décembre 2023 à 90 465 391 DT contre 80 533 906 DT au 31 décembre 2022 et s'analysent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Salaires Bruts	70 527 555	61 814 467
Charges sociales	14 881 375	12 412 043
Provisions (reprises) pour primes	2 115 666	4 192 337
Impôts et taxes	2 066 313	1 831 855
Provisions pour congés payés	874 482	283 205
<b>Total</b>	<b>90 465 391</b>	<b>80 533 906</b>

### **III.6 : Charges générales d'exploitation**

Les charges générales d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2023 à 23 086 936 DT contre 21 620 864 DT au 31 décembre 2022 dont le détail se présente comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Loyers et autres charges locatives	5 383 486	4 982 199
Frais d'accompagnement et honoraires	4 321 749	3 762 149
Divers frais	2 504 414	2 017 311
Frais de transport	1 970 394	1 700 259
Divers entretiens et réparations	1 930 110	2 326 800
Contribution autorité de contrôle	1 716 380	1 500 729
Achat de matières et fournitures	1 506 299	1 831 692
Frais postaux et de télécommunication	1 144 524	983 895
Déplacement, missions et réceptions	647 130	669 700
Impôts et taxes	635 844	654 718
Frais de communication et publicité	499 313	438 564
Jetons de présence	437 500	437 500
Primes d'assurances	203 851	189 973
Services bancaires et assimilés	185 941	125 374
<b>Total</b>	<b>23 086 936</b>	<b>21 620 864</b>

### **III.7 : Dotation aux amortissements sur immobilisations**

Les dotations aux amortissements sur immobilisations s'élèvent au 31 décembre 2023 à 3 676 727 DT contre à 3 271 765 DT au 31 décembre 2022 dont le détail se présente comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dotations aux Amortissements des immobilisations	3 471 820	3 176 038
Provision pour dépréciation autres actifs	204 907	95 727
<b>Total</b>	<b>3 676 727</b>	<b>3 271 765</b>

## IV - Note sur l'état de flux de trésorerie consolidé

### IV 1 : Distribution de dividendes :

Les dividendes versés courant l'exercice 2023 se présentent comme suit :

<b>Catégorie</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dividendes affectés avant 2021	8	7
Dividendes affectés en 2021	-	5 778 536
Dividendes affectés en 2022	-	18 098 299
Dividendes affectés en 2023	19 522 594	-
<b>Total dividendes versés</b>	<b>19 522 602</b>	<b>23 876 842</b>

### IV 2 : Encaissement provenant des emprunts:

Les encaissements provenant des emprunts versés courant l'exercice 2023 se présentent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>Autres Fonds empruntés</b>	<b>Ressources extérieures</b>	<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>Total</b>
Encaissement provenant des emprunts	300 000 000	30 788 759	57 000 000	387 788 759
<b>Total</b>	<b>300 000 000</b>	<b>30 788 759</b>	<b>57 000 000</b>	<b>387 788 759</b>

### IV 3 : Remboursement d'emprunts:

Les remboursements d'emprunts, courant l'exercice 2023, en principal et intérêts, se présentent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Remboursement du principal	252 015 720	235 679 028
Remboursement des intérêts	90 926 457	85 884 367
<b>Total</b>	<b>342 942 177</b>	<b>321 563 395</b>

### IV 4: Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice

La rubrique "Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice" se détaille comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la CCP et des banques	33 728 803	17 163 910
AC 3 – Placements	24 500 000	35 000 000
PA 1 - Concours bancaires		(15 973)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>58 228 803</b>	<b>52 147 937</b>

## V. Note sur les engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1-Engagements donnés</b>						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement						
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) abandon de créances (1)	55 716 447	55 716 447				
f) engagement sur titre non libéré						
g) engagement par signature						
<b>TOTAL</b>	<b>55 716 447</b>	<b>55 716 447</b>				
<b>2-Engagements reçus</b>						
a) garanties personnelles						
*cautionnement (2)	6 250 000	6 250 000				
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* hypothèques						
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs						
<b>TOTAL</b>	<b>6 250 000</b>	<b>6 250 000</b>				
<b>3-Engagements réciproques</b>						
*emprunt obtenu non encore encaissé (3)	74 800 000	74 800 000				
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
<b>TOTAL</b>	<b>74 800 000</b>	<b>74 800 000</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>136 766 447</b>	<b>136 766 447</b>				

- (1) Il s'agit de l'encours des crédits irrécouvrables et qui ont fait objet de passage en perte selon les normes généralement admises, depuis la filialisation et l'entrée en activité d'Enda Tamweel.
- (2) Il s'agit d'une caution bancaire accordée par l'Amen Bank pour débiter son compte auprès de la BCT au titre du règlement des échéances de la ligne BIRD pour un montant de 12,5 millions de dinars. Au 31/12/2023, l'encours couvert par cette caution s'élève à 6 250 000 DT.
- (3) Il s'agit des emprunts obtenus et non encore débloqués.
- 34 000 000 = 10 000 000 Euros, représente la deuxième tranche de l'emprunt IFC
  - 40 800 000 = 12 000 000 Euros, représente un nouvel emprunt BEI (taux de change = 3,4).

## **VI - Note sur les évènements postérieurs a la date de clôture :**

Les états financiers consolidés sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 Avril 2024. Aucun évènement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers au 31 décembre 2023 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

En effet, Enda a mis en place des procédures pour surveiller et identifier les évènements survenus après la date de clôture de l'exercice. Cela inclut des reportings réguliers, des alertes automatiques de l'évolution de l'activité et des rapports d'analyse. Une vigilance de suivi est renforcée pour les événements suivants :

- ✓ Le suivi des litiges ou certains événements importants en cours à la clôture de la période (avec des clients, fournisseurs, banques, personnels, etc.)

Il n'existe pas d'évolution significative des actions en défense intentées à l'encontre de ENDA Tamweel qui sont au nombre de dix-huit dont dix-sept actions ont été introduites par des employés licenciés conformément aux procédures légales en vigueur et une action pour dédommagement intentée par un propriétaire d'un local qui a été loué par ENDA (agence).

- ✓ L'évolution de manière inhabituelle de l'activité, de l'organisation interne depuis la clôture

L'activité suit sa croissance habituelle sans incident alarmant impactant les états financiers depuis la date de clôture au 31/12/2023.

- ✓ Les contrôles mis en œuvre par des organismes externes (ex : contrôle fiscal, CNSS)

Il n'existe pas d'alertes de contrôles des organismes externes détectées depuis la date de clôture.

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

A l'attention des actionnaires de « **Enda Tamweel** »,

## **I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 21 Juin 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « Enda Tamweel », qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, l'état du résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers, font ressortir un total bilan consolidé de 1 294 786 532 dinars et un résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice de 57 829 026 dinars.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe « Enda Tamweel » ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Rapport de gestion du groupe**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société mère. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés du groupe dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 17/04/2024.



## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates,

d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023.

**Tunis, le 29 avril 2024**

## **Les Commissaires aux Comptes**

**ECC MAZARS**  
**Borhen CHEBBI**

**Société DATN – Membre de DTTL**  
**Jaouhar Ben Zid**

## MCP EQUITY FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 décembre 2023

### I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du Fond Commun de Placement « **MCP EQUITY FUND**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

**À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fond commun de placement « MCP EQUITY FUND » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.**

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds MCP EQUITY FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre

responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Contrairement aux dispositions des articles 2 et 2 bis du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des articles 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatifs aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté, qu'à la date du 31/12/2023, les placements en valeurs mobilières représentent **85,31%** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 80% prévu par l'article 2 dudit décret.

Tunis, le 11 mars 2024

**Le commissaire aux comptes  
ABC Audit & Conseil**

**Walid AMOR**

**BILAN**

Arrêté au 31 décembre 2023  
(Exprimé en Dinars Tunisien)

<b>ACTIF</b>	<b>NOTE</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>AC1 PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>546 989,157</b>	<b>530 591,143</b>
<b>AC1-A ACTIONS ET DROITS RATTACHES</b>		391 687,673	425 458,987
<b>AC1-B OBLIGATIONS DE SOCIETE</b>		0,000	0,000
<b>AC1-C EMPRUNTS D'ETAT</b>		124 297,826	105 132,156
<b>AC1-D AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)</b>		31 003,658	31 003,658
<b>AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>92 579,867</b>	<b>97 248,029</b>
<b>AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES</b>		0,000	75 804,453
<b>AC2-B DISPONIBILITES</b>		92 579,867	21 443,576
<b>AC3 CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3</b>	<b>1 634,926</b>	<b>660,543</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>641 203,950</b>	<b>628 499,715</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1 OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>3 640,001</b>	<b>5 294,282</b>
<b>PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>3 059,701</b>	<b>1 965,385</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>PA</b>	<b>6 699,702</b>	<b>7 259,667</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>634 504,248</b>	<b>621 240,048</b>
<b>CP1 CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>578 815,105</b>	<b>568 202,072</b>
<b>CP2 SOMMES CAPITALISABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>55 689,143</b>	<b>53 037,976</b>
<b>CP2-A SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANT.</b>		53 037,976	25 565,440
<b>CP2-B RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE</b>		2 651,167	27 472,536
<b>ACTIF NET</b>		<b>634 504,248</b>	<b>621 240,048</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>641 203,950</b>	<b>628 499,715</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01 janvier au 31 décembre 2023**  
**(Exprimé en Dinars Tunisien)**

	Note	Du 01/01/2023 au Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au Au 31/12/2022
<b>PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b><u>17 832,991</u></b>	<b><u>40 183,656</u></b>
PR1-A DIVIDENDES		12 887,250	34 919,965
PR1-B REVENUS DES OBLIG DE SOCIETE		0,000	95,178
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		4 945,741	5 168,513
<b>PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b><u>4 321,213</u></b>	<b><u>4 586,353</u></b>
PR2-A REVENUS DES PLACEMENTS A TERME		0,000	0,000
PR2-B REVENUS DES COMPTES DE DEPOT		3 196,218	1 654,105
PR2-C REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREE		1 124,995	2 932,248
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b><u>22 154,204</u></b>	<b><u>44 770,009</u></b>
<b>CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b><u>-14 329,684</u></b>	<b><u>-13 904,992</u></b>
<b>TOTAL DES REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b><u>7 824,520</u></b>	<b><u>30 865,017</u></b>
<b>CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b><u>-5 173,353</u></b>	<b><u>-3 392,481</u></b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b><u>2 651,167</u></b>	<b><u>27 472,536</u></b>
<b>PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>		<b><u>2 651,167</u></b>	<b><u>27 472,536</u></b>
<b>PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)</b>		<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b>PR4-B VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES</b>		-3 100,416	28 744,745
<b>PR4-C +/- VAL.REAL./CESSION TITRES</b>		18 933,550	-20 644,018
<b>PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES</b>		-5 220,101	14 183,180
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b><u>13 264,200</u></b>	<b><u>21 390,083</u></b>

**ETAT DE ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01 janvier au 31 décembre 2023**  
**(exprimé en Dinars Tunisien)**

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
<b>AN1</b>	<b>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</b>	<b><u>13 264,200</u></b>	<b><u>21 390,083</u></b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 651,167	27 472,536
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-3 100,416	28 744,745
AN1-C	+/-VAL REA..SUR CESSION DESTITRES	18 933,550	-20 644,018
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-5 220,101	-14 183,180
<b>AN2</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0,000	0,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	0,000	0,000
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES	0,000	0,000
	<b>RACHATS</b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
AN3-E	CAPITAL (RACHATS)	0,000	0,000
AN3-F	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	0,000	0,000
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES	0,000	0,000
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b><u>13 264,200</u></b>	<b><u>21 390,083</u></b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
	a- Début de l'exercice	621 240,048	599 849,965
	b- Fin de l'exercice	634 504,248	621 240,048
<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>			
	a- Début de l'exercice	4 014	4 014
	b- Fin de l'exercice	4014	4 014
<b>Valeur Liquidative</b>		<b><u>158,072</u></b>	<b><u>154,768</u></b>
<b>Tauxde Rendement</b>		<b><u>2,14%</u></b>	<b><u>3,57%</u></b>



---

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

---

**DE LA PERIODE DU 01.01.2023 AU 31.12.2023**

---

**Note 1 : Présentation du fonds**

Le FCP « MCP EQUITY FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes, destiné à des investisseurs (particuliers ou institutionnels) acceptant un haut niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°50-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse. MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP EQUITY FUND ».

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

**Note 2 : Déclaration de conformité**

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

**Note 3 : Principes comptables appliqués**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leurs valeurs de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

**3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputé en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires

sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### 3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2023.

### 3.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31.12.2023 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 3.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achats des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 3.5. Capital

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

#### 3.6. Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

#### 3.7. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

#### 3-8 Traitement des opérations de pension livrée :

##### **• Titres mis en pension :**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés

au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• **Titres reçus en pension :**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêt, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

**Note 4 : Notes sur les éléments du Bilan et de l'état de résultat**

**AC1 : PORTEFEUILLE TITRES**

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2023	Part dans l'actif net
	<b>Actions</b>		<b>379 052,763</b>	<b>391 687,673</b>	<b>61,73%</b>
TN0001600154	ATTIJ BANK	1 152	50 024,360	52 910,208	8,34%
TN0001800457	BIAT	575	52 448,630	52 695,300	8,30%
TN0002200053	BT	9763	51 877,120	52 114,894	8,21%
TN0007550015	CITY CARS	3 731	45 080,730	45 469,697	7,17%
TN0007740012	SAM	9 480	39 046,060	41 418,120	6,53%
TN0001100254	SFBT	2 185	29 628,589	27 017,525	4,26%
TN0006560015	SOTUVER	4 162	42 053,779	50 093,832	7,89%
TN0007270010	TPR	7 649	35 346,975	37 961,987	5,98%
TN0007720014	UNIMED	4 255	33 546,520	32 006,110	5,04%
	<b>Emprunts d'Etat</b>		<b>117 995,000</b>	<b>124 297,826</b>	<b>19,59%</b>
TN0008000366	BTA 6% 10/04/2024 (10 ANS)	102	100 045,400	105 477,189	16,62%
TN0008000598	BTA 6% 12-01/2024 (8 ANS)	18	17 949,600	18 820,637	2,97%
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>29 820,195</b>	<b>31 003,658</b>	<b>4,89%</b>
TNGUV3GCXU41	MCP SAFE FUND	217	29 820,195	31 003,658	4,89%
	<b>Total général</b>		<b>526 867,958</b>	<b>546 989,157</b>	<b>86,21%</b>

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2023 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) valeurs réalisées
<b>Soldes au 31/12/2022</b>	<b>508 220,903</b>	<b>3 554,630</b>	<b>18 815,610</b>	<b>530 591,143</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions et droits	539 577,240			539 577,240	
Bons de trésor assimilables (BTA)	17 949,600			17 949,600	
Obligations de sociétés	0,000			0,000	
Parts OPCVM	29 820,195			29 820,195	
<b>Cessions et remboursements de l'exercice</b>					
Actions et droits	-568 699,980			-568 699,980	18 933,550
Bons de trésor assimilables (BTA)	0,000			0,000	0,000
Obligations de sociétés	0,000			0,000	0,000
Parts OPCVM	0,000			0,000	0,000
Variation des plus ou moins-values latentes			-3 100,416	-3 100,416	
Variation des intérêts courus		851,375		851,375	
<b>Soldes au 31/12/2023</b>	<b>526 867,958</b>	<b>4 406,005</b>	<b>15 715,194</b>	<b>546 989,157</b>	<b>18 933,550</b>

### **AC2 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS**

Le solde des « disponibilités et des placements monétaires » se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Placements monétaires	0,000	75 804,453
Disponibilités	92 579,867	21 443,576
<b>Total Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>92 579,867</b>	<b>97 248,029</b>

Les disponibilités se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Amen Bank	173 263,449	21 443,576
Sommes à régler	-80 683,582	0,000
<b>Total disponibilités</b>	<b>92 579,867</b>	<b>21 443,576</b>

### **AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION**

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Rémunération compte en banque	1437,863	650,497
Etat retenue à la source	197,063	10,046
<b>Total des créances d'exploitation</b>	<b>1 634,926</b>	<b>660,543</b>

## **PA1 : OPERATEURS CREDITEURS**

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Rémunération du gestionnaire à payer	1 911,768	1 874,983
Rémunération du dépositaire à payer	1 516,007	2 999,410
Commission Clearing à payer	212,226	419,889
Commission de Surperformance à payer	0,000	0,000
<b>Total des opérateurs créditeurs</b>	<b>3 640,001</b>	<b>5 294,282</b>

## **PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS**

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Honoraires CAC	2 793,419	1 912,506
Redevance CMF	107,222	52,879
Etat retenue à la source	159,060	0,000
<b>Total des autres créditeurs divers</b>	<b>3 059,701</b>	<b>1 965,385</b>

## **CP1 : CAPITAL**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

### **Capital Au 01/01/2023**

Montant en nominal	401 400,000
Nombre de parts	4014
Nombre de porteurs de parts	2

### **Souscriptions Réalisées**

Montant en nominal	0,000
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts entrants	0

### **Rachats Réalisés**

Montant en nominal	0,000
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts sortants	0

### **Capital Au 31/12/2023**

Capital	578 815,105
Montant en nominal	401 400,000
Sommes non distribuables	177 415,105
Nombre de parts	4014
Nombre de porteurs de parts	2

### **Sommes non distribuables**

Les sommes non distribuables au 31/12/2023 se présentent comme suit :

<b>Sommes non distribuables</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-3 100,416	28 744,745
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	18 933,550	-20 644,018
Frais de négociation de titres	-5 220,101	-14 183,180
Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	166 802,072	172 884,525
<b>Total général</b>	<b>177 415,105</b>	<b>166 802,072</b>

### **CP2 : Sommes distribuables**

La rubrique « Sommes distribuables » se détaille comme suit :

<b>Sommes Distribuables</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Résultat Distribuable de l'exercice	2 651,167	27 472,536
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	0,000	0,000
Résultats Distribuables des exercices antérieurs	53 037,976	25 565,440
Régularisations des résultats distribuables des exercices antérieurs	0,000	0,000
<b>Total général</b>	<b>55 689,143</b>	<b>53 037,976</b>

### **PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

La rubrique « revenus du portefeuille titres » se détaille comme suit :

<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>Du 01/01/2023 Au 31/12/2023</b>	<b>Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</b>
Dividendes	12 887,250	34 919,965
Revenus Des Obligations de sociétés	0,000	95,178
Revenus Des Emprunts d'Etat	4 945,741	5 168,513
<b>Total général</b>	<b>17 832,991</b>	<b>40 183,656</b>

### **PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES**

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>Du 01/01/2023 Au 31/12/2023</b>	<b>Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</b>
Revenus des comptes de dépôt	3 196,218	1 654,105
Revenus des prises en pension livrée	1 124,995	2 932,248
<b>Total général</b>	<b>4 321,213</b>	<b>4 586,353</b>

### **CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>Du 01/01/2023 Au 31/12/2023</b>	<b>Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</b>
Rémunération fixe du gestionnaire	7 546,833	7 122,143
Commission de surperformance	0,000	0,000
Commission de clearing	832,933	832,932
Commissions de dépôt	5 949,918	5 949,917
<b>Total général</b>	<b>14 329,684</b>	<b>13 904,992</b>

### **CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01/01/2023 Au 31/12/2023</b>	<b>Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</b>
Redevance CMF	634,203	598,516
Rémunération commissaire aux comptes	3 865,111	2 230,374
Impôts & taxes & versement assimilés	176,200	96,600
Publicité & publications	253,525	198,460
Autres charges d'exploitation	39,987	26,324
Services bancaires & assimilés	204,327	242,207
<b>Total général</b>	<b>5 173,353</b>	<b>3 392,481</b>



## Note 5 : Autres notes aux Etats financiers

### 5.1 Données par part et ratios pertinents

Donnée par part	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des Placements	5,519	11,153	7,102	3,718	6,369
Charges de Gestion des placements	-3,570	-3,464	-3,635	-3,953	-3,502
<b>Revenu net des placements</b>	<b>1,949</b>	<b>7,689</b>	<b>3,467</b>	<b>-0,235</b>	<b>2,867</b>
Autres Charges d'exploitation	-1,289	-0,845	-0,762	-1,122	-0,649
<b>Résultat d'Exploitation (1)</b>	<b>0,660</b>	<b>6,844</b>	<b>2,705</b>	<b>-1,357</b>	<b>2,218</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,036	-0,138
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,660</b>	<b>6,844</b>	<b>2,705</b>	<b>-1,321</b>	<b>2,080</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000	0,000	-0,036	0,138
Variation des +/- Values potentielles sur titres	-0,772	7,161	-5,481	3,174	-17,170
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	4,717	-5,143	10,034	-2,108	9,014
Frais de négociation de titres	-1,300	-3,533	-1,700	-0,738	-0,531
<b>+/- Values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>2,644</b>	<b>-1,515</b>	<b>2,853</b>	<b>0,327</b>	<b>-8,686</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>3,304</b>	<b>5,329</b>	<b>5,557</b>	<b>-1,030</b>	<b>-6,468</b>
Droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>2,644</b>	<b>-1,515</b>	<b>2,853</b>	<b>0,327</b>	<b>-8,686</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,460	1,226
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>2,644</b>	<b>-1,515</b>	<b>2,853</b>	<b>0,787</b>	<b>-7,460</b>
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Valeur liquidative</b>	<b>158,072</b>	<b>154,768</b>	<b>149,439</b>	<b>143,882</b>	<b>144,415</b>

Ratios de gestion des placements	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	2,28%	2,28%	2,48%	2,53%	1,72%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	0,82%	0,56%	0,52%	0,72%	0,32%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	0,42%	4,50%	1,84%	-0,87%	1,09%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>627 863,927</b>	<b>610 538,894</b>	<b>588 684,731</b>	<b>627 849,180</b>	<b>953 663,301</b>

## 5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP « **MCP EQUITY FUND** » est confiée à MENA CAPITAL PARTNERS. Cette dernière a pour mission notamment :

- Assurer l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, commerciale, administrative et comptable conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Mettre à la disposition du FCP l'ensemble de ses moyens humains et matériels pour gérer au mieux son portefeuille titres en essayant de saisir les meilleures opportunités de placements, d'acquisition ou de cession de titres.
- Communiquer quotidiennement la valeur liquidative des parts du FCP au Conseil du Marché Financier.
- Mettre à la disposition des porteurs de parts dans le délai légal suivant la clôture de l'exercice du fonds, les états financiers certifiés du FCP, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion.
- Assurer ses missions avec la plus grande diligence, dans le respect des règles légales et déontologiques, et aux bénéfices exclusif des porteurs de parts du FCP.
- Fournir toutes informations et documents justificatifs réclamés par le dépositaire pour lui permettre de s'acquitter de sa mission de vérification et de contrôle.

En rémunération des services de gestion de « **MCP EQUITY FUND** », MENA CAPITAL PARTNERS perçoit une commission de gestion de 1% HT de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que **MCP EQUITY FUND** réalise une performance positive supérieure à celle de l'indice TUNINDEX.

Cette commission de surperformance qui est de 15% HT par an est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et la performance annuelle de l'indice TUNINDEX.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative. Une provision ou le cas échéant une reprise de provision en cas de sous performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

L'Amen Bank assure les fonctions de dépositaire du « **MCP EQUITY FUND** ». Elle est notamment chargée à ce titre de :

- La conservation des actifs du **MCP EQUITY FUND**
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire du **MCP EQUITY FUND**
- L'intervention de façon particulière à certaines étapes de la vie du **MCP EQUITY FUND**.

En rémunération de ses services de dépositaire, Amen Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,16%(HT) de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars (HT) par an à partir de la 3<sup>ème</sup> année de vie du fonds et une commission de clearing égale à 700 dinars (HT) par an.

## **Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

**MCP CEA FUND**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023**  
**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Exercice clos au 31 décembre 2023**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers :**

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds « **MCP CEA FUND** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

**À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « MCP CEA FUND » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.**

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds MCP CEA FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds MCP CEA FUND des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Tunis, le 11 mars 2024**

**Le commissaire aux comptes**

**ABC Audit & Conseil**

**Walid AMOR**

**BILAN***Arrêté au 31 décembre 2023**(Exprimé en Dinars Tunisien)*

<b>ACTIF</b>	<b>NOTE</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>AC1 PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b><u>592 138,041</u></b>	<b><u>275 313,173</u></b>
AC1-A ACTIONS ET DROITS RATTACHES		367 658,253	244 361,450
AC1-B EMPRUNTS D'ETAT		224 479,788	30 951,723
<b>AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b><u>3 354,643</u></b>	<b><u>13 426,521</u></b>
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES		-	-
AC2-B DISPONIBILITES		3 354,643	13 426,521
<b>AC3 CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3</b>	<b><u>2 750,987</u></b>	<b><u>281,270</u></b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>598 243,671</b>	<b>289 020,964</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1 OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>3 512,437</b>	<b>4 291,716</b>
<b>PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>2 972,787</b>	<b>2 035,737</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>PA</b>	<b>6 485,224</b>	<b>6 327,453</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP1 CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b><u>554 307,791</u></b>	<b><u>264 582,630</u></b>
<b>CP2 SOMMES CAPITALISABLES</b>	<b>CP2</b>	<b><u>37 450,656</u></b>	<b><u>18 110,881</u></b>
CP2-A SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANT.		36 883,834	9 947,607
CP2-B RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		566,822	8 163,274
<b>TOTAL ACTIF NET</b>		<b>591 758,447</b>	<b>282 693,511</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>598 243,671</b>	<b>289 020,964</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période du 01 janvier au 31 décembre 2023

(Exprimé en Dinars Tunisien)

	Note	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
<b>PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b><u>7 302,289</u></b>	<b><u>20 363,018</u></b>
PR1-A DIVIDENDES		4 846,950	17 688,039
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		2 455,339	2 674,979
<b>PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b><u>11313,705</u></b>	<b><u>877,778</u></b>
PR2-A REVENUS DES COMPTES DE DEPOT		11 313,705	877,778
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>18 615,994</b>	<b>21 240,796</b>
<b>CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b><u>-11 867,987</u></b>	<b><u>-10 369,758</u></b>
<b>Revenu Net de placement</b>		<b>6 748,007</b>	<b>10 871,038</b>
<b>CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b><u>-4 503,516</u></b>	<b><u>-2 888,005</u></b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>2 244,491</b>	<b>7 983,033</b>
<b>PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b><u>-1 677,669</u></b>	<b><u>180,241</u></b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>566,822</b>	<b>8 163,274</b>
<b>PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)</b>		<b><u>1 677,669</u></b>	<b><u>-180,241</u></b>
<b>PR4-B VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES</b>		3 385,106	6 891,740
<b>PR4-C +/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES</b>		10 403,067	-15 564,956
<b>PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES</b>		-5 335,520	-9 803,848
<b>Résultat Net de l'exercice</b>		<b>10 697,144</b>	<b>-10 494,031</b>



**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01 janvier au 31 décembre 2023**  
**(Exprimé en Dinars Tunisien)**

		Du 01/01/2023	Du 01/01/2022
		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<b>AN1</b>	<b>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</b>	<b>10 697,144</b>	<b>- 10 494,031</b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 244,491	7 983,033
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	3 385,106	6 891,740
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	10 403,067	- 15 564,956
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	- 5 335,520	- 9 803,848
<b>AN2</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	=	=
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>298 367,792</b>	<b>- 278 565,856</b>
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>569 018,480</b>	-
AN3-A	CAPITAL	333 800,000	-
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	202 886,436	-
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES	32 332,044	-
	<b>RACHATS</b>	<b>- 270 650,688</b>	<b>- 278 565,856</b>
AN3-D	CAPITAL	- 160 100,000	- 173 800,000
AN3-E	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	- 95 313,928	- 104 391,841
AN3-F	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES	- 15 236,760	- 10 135,355
AN3-G	DROITS DE SORTIE (R)	-	9 761,340
<b>Variation de l'Actif Net</b>		<b>309 064,936</b>	<b>- 289 059,887</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
	a- DEBUT DE L'EXERCICE	<u>282 693,511</u>	<u>571 753,398</u>
	b- FIN DE L'EXERCICE	<u>591 758,447</u>	<u>282 693,511</u>
<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>			
	a- DEBUT DE L'EXERCICE	1 676	3 414
	b- FIN DE L'EXERCICE	3 413	1 676
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		<b>173,383</b>	<b>168,672</b>
A-	DEBUT DE PERIODE	168,672	167,473
B-	FIN DE PERIODE	173,383	168,672
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>		<b>2,79%</b>	<b>0,72%</b>

## **Notes aux états financiers** **Au 31 décembre 2023**

### **Note 1: Présentation du fonds**

Le FCP « MCP CEA FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes, dédié exclusivement aux personnes physiques titulaires de Compte Epargne en Actions « CEA » remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA et acceptant un haut niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°52-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse. MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP CEA FUND ».

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

### **Note 2: Déclaration de conformité**

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

### **Note 3: Principes comptables appliqués**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception, le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

#### **3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2. Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

### **3.3. Evaluation des autres placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne BTA « Juillet 2032 ».

### **3.4. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le

cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.5. Capital**

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

### **3.6. Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

### **3.7. Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

### **Note 4 : Notes sur les éléments du Bilan et de l'état de résultat**

#### **AC1 : PORTEFEUILLE TITRES**

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Codes ISIN	Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2023	Part dans l'actif net
	<b>Actions</b>		<b>367 509,907</b>	<b>367 658,253</b>	<b>62,13%</b>
TN0001600154	ATTIJ BANK	1 107	48 632,280	50 843,403	8,59%
TN0001800457	BIAT	534	48 271,050	48 937,896	8,27%
TN0002200053	BT	9380	50 039,600	50 070,440	8,46%
TN0007550015	CITY CARS	3 680	44 432,840	44 848,160	7,58%
TN0007740012	SAM	9 387	41 283,450	41 011,803	6,93%
TN0001100254	SFBT	1 836	25 507,471	22 702,140	3,84%
TN0006560015	SOTUVER	4 187	50 191,570	50 394,732	8,52%
TN0007270010	TPR	6 065	28 964,526	30 100,595	5,09%
TN0007720014	UNIMED	3 822	30 187,120	28 749,084	4,86%
	<b>Emprunts d'Etat</b>		<b>213 632,034</b>	<b>224 479,788</b>	<b>37,93%</b>
TN0008000622	BTA 6,3% 15/03/2026 (10 ANS)	20	19 400,000	20 669,447	3,49%
TN0008000606	BTA 6,7% 13/04/2028	10	9 900,000	10 350,169	1,75%
TN0008000598	BTA 6% 12-01/2024 (8 ANS)	185	184332,034	193460,172	32,69%
	<b>Total général</b>		<b>581 141,941</b>	<b>592 138,041</b>	<b>100,06%</b>

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2023 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
<b>Soldes au 31/12/2022</b>	276 309,040	1 203,660	-2 199,527	275 313,173	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)	11 241			11 241	
Actions et droits	532,034			532,034	
	441 214,490			441 214,490	
<b>Cessions et remboursements de l'exercice</b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)	-11 057			-11 057	15 800,000
Actions et droits	200,000			200,000	
	-320 713,623			-320 713,623	-5 396,933
Variation des plus ou moins-values latentes			3 385,106	3 385,106	
Variation des intérêts courus		8 606,861		8 606,861	
<b>Soldes au 31/12/2023</b>	<b>581 141,941</b>	<b>9 810,521</b>	<b>1 185,579</b>	<b>592 138,041</b>	<b>10 403,067</b>

#### **AC2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Amen Bank	17 249,850	13 426,521
Sommes à l'encaissement sur ventes de titres	0,000	0,000
Sommes à régler sur achats de titres	-13 895,207	0,000
<b>Total placements monétaires et Disponibilités</b>	<b>3 354,643</b>	<b>13 426,521</b>

#### **AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION**

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Autres débiteurs	0,100	0,100
Etat retenue à la source	1 925,260	14,252
Rémunération compte en banque	825,627	266,918
<b>Total des créances d'exploitation</b>	<b>2 750,987</b>	<b>281,270</b>

## **PA1 : OPERATEURS CREDITEURS**

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Rémunération du gestionnaire à payer	1 784,204	872,417
Commission Clearing à payer	212,226	419,889
Rémunération du dépositaire à payer	1 516,007	2 999,410
<b>Total des opérateurs créditeurs</b>	<b>3 512,437</b>	<b>4 291,716</b>

## **PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS**

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Honoraires CAC	2 744,658	2 011,530
Etat retenue à la source	154,852	0,000
Autres créditeurs (CMF)	73,277	24,207
<b>Total des autres créditeurs divers</b>	<b>2 972,787</b>	<b>2 035,737</b>

## **CP1 : CAPITAL**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

### **Capital Au 01/01/2023**

Montant en nominal	167 600,000
Nombre de parts	1 676
Nombre de porteurs de parts	34

### **Souscriptions Réalisées**

Montant en nominal	333 800,000
Nombre de parts	3 338
Nombre de porteurs de parts Entrants	73

### **Rachats Réalisées**

Montant en nominal	160 100,000
Nombre de parts	1601
Nombre de porteurs de parts Sortants	9

### **Capital Au 31/12/2023**

Capital	554 307,791
Montant en nominal	341 300,000
Sommes non distribuables	213 007,791
Nombre de parts	3 413
Nombre de porteurs de parts	98

Les sommes non distribuables au 31/12/2023 se présentent comme suit :

<b>Sommes Non Distribuables</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Commissions de rachats	0,000	9 761,340
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	3 385,106	6 891,740
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	10 403,067	- 15 564,956
Frais de négociation de titres	-5 335,520	- 9 803,848
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	96 982,630	210 090,195
Régularisation des sommes non distribuables	107572,508	- 104 391,841
<b>Total général</b>	<b>213 007,791</b>	<b>96 982,630</b>

(\*) Le Conseil d'Administration du gestionnaire, Mena Capital Partners, réuni en date du 03/05/2023, a décidé de supprimer le droit de sortie lors des opérations de rachat des parts de MCP CEA FUND. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 08/05/2023.

### **CP2 : Sommes distribuables**

La rubrique « sommes distribuables » se détaille comme suit :

<b>Sommes Distribuables</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Résultat Distribuable de l'exercice	2 241,702	7 983,033
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	-1677,669	180,241
Résultats Distribuables des exercices antérieurs	18 110,881	20 263,203
Régularisations des résultats Distribuables des exercices antérieurs	18 772,953	- 10 315,596
<b>Total général</b>	<b>37 447,867</b>	<b>18 110,881</b>

La rubrique « revenus du portefeuille titres » se détaille comme suit :

<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>Du 01/01/2023 Au 31/12/2023</b>	<b>Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</b>
Dividendes	4 846,950	17 688,039
Revenus Des Emprunts d'Etat	2 455,339	2 674,979
<b>Total général</b>	<b>7 302,289</b>	<b>20 363,018</b>

### **PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES**

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>Du 01/01/2023 Au 31/12/2023</b>	<b>Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</b>
Revenus des prises en pension livrée	9 179,268	0,000
Revenus compte de dépôt	2 134,437	877,778
<b>Total général</b>	<b>11 313,705</b>	<b>877,778</b>

## **CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>Du 01/01/2023 Au 31/12/2023</b>	<b>Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</b>
Rémunération fixe du gestionnaire	5 085,136	3 586,909
Commission de clearing	832,933	832,932
Commission de dépôt	5 949,918	5 949,917
Commission de surperformance	0,000	0,000
<b>Total général</b>	<b>11 867,987</b>	<b>10 369,758</b>

## **CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01/01/2023 Au 31/12/2023</b>	<b>Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</b>
Redevance CMF	427,332	301,444
Rémunération commissaire aux comptes	2 717,554	2 246,585
Impôts & taxes & versement assimilé	177,200	96,600
Autres charges d'exploitation	408,867	27,066
Services bancaires & assimilés	446,131	17,850
Publicité & publications	326,432	198,460
<b>Total général</b>	<b>4 503,516</b>	<b>2 888,005</b>

## **Note 5 : Autres notes aux Etats financiers**

### **5.1 Données par part et ratios pertinents**

<b>Donnée par part</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Revenus des Placements	5,454	12,674	7,978	4,835	6,562
Charges de Gestion des placements	-3,477	-6,187	-4,032	-3,560	-3,719
<b>Revenu net des placements</b>	<b>1,977</b>	<b>6,486</b>	<b>3,947</b>	<b>1,274</b>	<b>2,843</b>
Autres Charges d'exploitation	-1,320	-1,723	-0,831	-1,153	-0,713
Autres Produits d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat d'Exploitation (1)</b>	<b>0,658</b>	<b>4,763</b>	<b>3,116</b>	<b>0,121</b>	<b>2,131</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,492	0,108	0,057	0,003	0,030
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,166</b>	<b>4,871</b>	<b>3,173</b>	<b>0,124</b>	<b>2,161</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,492	-0,108	-0,057	-0,030	-2,030
Variation des +/- Values potentielles sur titres	0,992	4,112	0,805	-8,443	-14,213
+/- Values Réalisées sur cessions de	3,048	-9,287	4,117	0,369	5,881



titres					
Frais de négociation de titres	- 1,563	-5,850	-2,368	-0,628	-1,026
<b>+/- Values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>2,477</b>	<b>-11,025</b>	<b>2,553</b>	<b>-8,702</b>	<b>-9,358</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>3,134</b>	<b>-6,261</b>	<b>5,669</b>	<b>-8,581</b>	<b>-7,227</b>
Droits de sorties (*)	0,000	5,824	1,238	0,099	2,362
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>2,477</b>	<b>-5,200</b>	<b>3,791</b>	<b>-8,603</b>	<b>-6,996</b>
Régularisation du résultat non distribuable	2,069	1,528	0,361	0,125	-0,238
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>4,545</b>	<b>-3,672</b>	<b>4,152</b>	<b>-8,478</b>	<b>-7,234</b>
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Valeur liquidative</b>	<b>173,383</b>	<b>168,672</b>	<b>167,473</b>	<b>160,149</b>	<b>168,502</b>

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	2,71%	2,43%	2,27%	2,13%	2,09%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	1,03%	0,68%	0,47%	0,69%	0,40%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	0,51%	1,87%	1,75%	0,07%	1,20%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>437 225,979</b>	<b>427208,908</b>	<b>607 201,653</b>	<b>671 640,084</b>	<b>741 194,670</b>

## **5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du FCP « **MCP CEA FUND** » est confiée à MENA CAPITAL PARTNERS. Cette dernière a pour mission notamment :

- Assurer l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, commerciale, administrative et comptable conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Mettre à la disposition du FCP l'ensemble de ses moyens humains et matériels pour gérer au mieux son portefeuille titres en essayant de saisir les meilleures opportunités de placements, d'acquisition ou de cession de titres.
- Communiquer quotidiennement la valeur liquidative des parts du FCP au Conseil du Marché Financier.
- Mettre à la disposition des porteurs de parts dans le délai légal suivant la clôture de l'exercice du fonds, les états financiers certifiés du FCP, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion.
- Assurer ses missions avec la plus grande diligence, dans le respect des règles légales et déontologiques, et aux bénéfices exclusif des porteurs de parts du FCP.
- Fournir toutes informations et documents justificatifs réclamés par le dépositaire pour lui permettre de s'acquitter de sa mission de vérification et de contrôle.

En rémunération des services de gestion de « **MCP CEA FUND** », MENA CAPITAL PARTNERS perçoit une commission de gestion de 1% HT de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, et réglée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que **MCP CEA FUND** réalise un rendement annuel supérieur à 10%. Cette commission de surperformance, qui est de 15% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement annuel minimum exigé de 10%.

L'Amen Bank assure les fonctions de dépositaire du « **MCP CEA FUND** ». Elle est notamment chargée à ce titre de :

- La conservation des actifs du **MCP CEA FUND**.
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire du **MCP CEA FUND**.
- L'intervention de façon particulière à certaines étapes de la vie du **MCP CEA FUND**.

En rémunération de ses services de dépositaire, Amen Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,16%(HT) de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars (HT) par an à partir de la 3ème année de vie du fonds et une commission de clearing égale à 700 dinars (HT) par an.

## **Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

**MCP SAFE FUND**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023**  
**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Exercice clos u 31 décembre 2023**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers :**

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds MCP SAFE FUND, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

**À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « MCP SAFE FUND » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.**

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds MCP SAFE FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le Fonds MCP SAFE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 11 mars 2024

**Le commissaire aux comptes  
ABC Audit & Conseil**

**Walid AMOR**

**BILAN**  
**Arrêté au 31 décembre 2023**  
**(Exprimé en Dinars Tunisien)**

<b>ACTIF</b>	<b>NOTE</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>AC1 PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b><u>6 399 724,608</u></b>	<b><u>1 485 671,898</u></b>
<b>AC1-A</b> Actions et droits rattachés		0,000	0,000
<b>AC1-B</b> OBLIGATIONS DE SOCIETE		30 095,858	53 109,343
<b>AC1-C</b> EMPRUNTS D'ETAT		6 014 344,485	1 269 082,784
<b>AC1-D</b> AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		355 284,265	163 479,771
<b>AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b><u>4 728 281,986</u></b>	<b><u>37 131,523</u></b>
<b>AC2-A</b> PLACEMENTS MONETAIRES		3 254 759,755	0,000
<b>AC2-B</b> DISPONIBILITES		1 473 522,231	37 131,523
<b>AC3 CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3</b>	<b><u>16 997,855</u></b>	<b><u>4 231,478</u></b>
<b>AC3-A</b> CREANCES D'EXPLOITATION		16 997,855	4 231,478
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>11 145 004,449</b>	<b>1 527 034,899</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1 OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	16 816,137	5 792,919
<b>PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	4 021,049	2 909,203
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>PA</b>	<b>20 837,186</b>	<b>8 702,122</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>11 124 167,263</b>	<b>1 518 332,777</b>
<b>CP1 CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b><u>8 024 445,212</u></b>	<b><u>1 165 240,482</u></b>
<b>CP2 SOMMES CAPITALISABLES</b>	<b>CP2</b>	<b><u>3 099 722,051</u></b>	<b><u>353 092,295</u></b>
<b>CP2-A</b> SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANT.		2 434 012,751	313 131,250
<b>CP2-B</b> SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		665 709,300	39 961,045
<b>ACTIF NET</b>		<b>11 124 167,263</b>	<b>1 518 332,777</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>11 145 004,449</b>	<b>1 527 034,899</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01 janvier au 31 décembre 2023**  
**(Exprimé en Dinars Tunisien)**

		Du 01/01/2023	Du 01/01/2022	
		Note	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b><u>74 140,192</u></b>	<b><u>43 766,436</u></b>
PR1-A	DIVIDENDES		0,000	0,000
PR1-B	REVENUS DES OBLIG DE SOCIETE		2 438,180	6 296,761
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		71 702,012	37 469,675
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b><u>293 272,974</u></b>	<b><u>9 766,336</u></b>
PR2-A	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		11 533,873	0,000
PR2-B	REVENUS DES COMPTES DE DEPOT		4 810,776	4 539,407
PR2-C	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREE		276 928,325	5 226,929
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>			<b>367 413,166</b>	<b>53 532,772</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-33 910,389</b>	<b>-15 581,797</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>			<b>333 502,777</b>	<b>37 950,975</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-11 804,291</b>	<b>-5 134,866</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>321 698,486</b>	<b>32 816,109</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>344 010,814</b>	<b>7 144,936</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE</b>			<b>665 709,300</b>	<b>39 961,045</b>
<b>PR4-A</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)</b>		<b>-344 010,814</b>	<b>-7 144,936</b>
<b>PR4-B</b>	<b>VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES</b>		<b>5 077,839</b>	<b>-1 055,324</b>
<b>PR4-C</b>	<b>+/- VAL.REAL./CESSION TITRES</b>		<b>13 793,947</b>	<b>7 816,261</b>
<b>PR4-D</b>	<b>FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES</b>		<b>-992,084</b>	<b>0,000</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>			<b>339 578,188</b>	<b>39 577,046</b>



**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023**  
**(Exprimé en Dinars Tunisien)**

	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	01/01/2022 31/12/2022
<b>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</b>	<b><u>339 578,188</u></b>	<b><u>39 816,109</u></b>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	321 698,486	32 816,109
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	5 077,839	-1 055,324
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	13 793,947	7 816,261
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-992,084	0,000
<b>AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b>AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b><u>9 266 256,298</u></b>	<b><u>337 833,865</u></b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b><u>14 172 185,154</u></b>	<b><u>868 281,882</u></b>
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	10 133 400,000	654 500,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	291 913,800	18 408,097
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST	3 746 871,354	195 373,785
<b>RACHATS</b>	<b><u>-4 905 928,856</u></b>	<b><u>-530 448,017</u></b>
AN3-D CAPITAL (RACHATS)	-3 479 900,000	-401 500,000
AN3-E REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	-104 088,772	-10 889,429
AN3-F REGULARISATION DES SOMMES DIST (R)	-1 321 940,084	-118 058,588
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b><u>9 605 834,486</u></b>	<b><u>377 410,911</u></b>
<b>AN4 ACTIF NET</b>		
AN4-A DEBUT DE PERIODE	1 518 332,777	1 140 921,866
AN4-B FIN DE PERIODE	11 124 167,263	1 518 332,777
<b>AN5 NOMBRE DE PARTS</b>		
AN5-A DEBUT DE PERIODE	11 290	8 760
AN5-B FIN DE PERIODE	77 825	11 290
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
A- DEBUT DE PERIODE	134,485	126,017
B- FIN DE PERIODE	142,938	134,485
<b>AN6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b><u>6,29%</u></b>	<b><u>3,26%</u></b>

---

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

---

DE LA PERIODE DU 01.01.2023 AU 31.12.2023

---

### NOTE1 : PRESENTATION DU FONDS

Le FCP « MCP SAFE FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds obligataires, destiné à des investisseurs (particuliers ou institutionnels) acceptant un faible niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°51-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse. MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP SAFE FUND ». L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

### NOTE2 : DECLARATION DE CONFORMITE :

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leurs valeurs de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

#### **3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **3.2 Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31.12.2023 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient des BTA dont la souche est ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018. Elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

### **3.3 Evaluation des placements en titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4 Évaluation des autres placements :**

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6. Capital**

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

### **3.7. Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable :

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

### **3.8. Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

### **3-9 Traitement des opérations de pension livrée :**

- Titres mis en pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers

**Note 4 : Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**

**AC1 : PORTEFEUILLE TITRES**

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2023	Part dans l'actif net
	<b>Obligations de sociétés</b>		<b>29 600,000</b>	<b>30 095,858</b>	<b>0,27%</b>
TN0004700712	ATL SUB 2017	1 000	20 000,000	20 265,923	0,18%
TNCTFVWUXV74	ATTIJARI LEASING/CAT B 2022	120	9 600,000	9 829,935	0,09%
	<b>Emprunts d'Etat</b>		<b>5 892 653,304</b>	<b>6 014 344,485</b>	<b>54,07%</b>
TN0008000366	BTA 6% avril 2024 (10 ANS)	380	369 078,840	392 404,544	3,53%
TN0008000598	BTA 6% janvier 2024 (8 ANS)	868	859 813,964	907 745,036	8,16%
TN0008000705	BTA 6,5% juin 2025	203	193 763,500	201 204,744	1,81%
TN0008000622	BTA 6,3% mars 2026 (10 ANS)	31	29 419,000	31 895,450	0,29%
TN0008000747	BTA 7,2% mai 2027	207	192 613,500	199 853,390	1,80%
TN0008000770	BTA 7,3% décembre 2027	155	143 111,500	143 316,908	1,29%
TN0008000796	BTA 7,5% janvier 2028	114	106 533,000	111 847,781	1,01%
TNOXRGYG8RL8	BTA 8% novembre 2025	4 100	3 998 320,000	4 026 076,632	36,19%
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>350 031,958</b>	<b>355 284,265</b>	<b>3,19%</b>
TNU68H89L321	UGFS BONDS FUND	26 635	350 031,958	355 284,265	3,19%
	<b>Total général</b>		<b>6 272 285,262</b>	<b>6 399 724,608</b>	<b>57,53%</b>

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2023 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) valeurs réalisées
<b>Soldes au 31/12/2022</b>	<b>1 425 231,383</b>	<b>41 161,882</b>	<b>19 278,633</b>	<b>1 485 671,898</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)	6 527 144,964			6 527 144,964	
Obligations de sociétés	9 600,000			9 600,000	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	350 031,958			350 031,958	
<b>Cessions et remboursements de l'exercice</b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)	-1 845 885,000			-1 845 885,000	9 635,000
Obligations de sociétés	-32 000,000			-32 000,000	0,000
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	-161 838,043			-161 838,043	4 158,947
Variation des plus ou moins-values latentes			5 077,839	5 077,839	
Variation des intérêts courus		61 920,992		61 920,992	
<b>Soldes au 31/12/2023</b>	<b>6 272 285,262</b>	<b>103 082,874</b>	<b>24 356,472</b>	<b>6 399 724,608</b>	<b>13 793,947</b>

## AC2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

### AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **3 254 759,755Dinars**, contre un solde nul au 31/12/2022 et il est détaillé comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Certificats de Dépôt	2 496 404,200	0,000
Prises en pension livrée	758 355,555	0,000
<b>Total</b>	<b>3 254 759,755</b>	<b>0,000</b>

### AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Code ISIN	Désignation	Taux	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif Net
	<b>Certificats de dépôts à moins d'un an</b>				<b>2 490 845,439</b>	<b>2 496 404,200</b>	<b>22,44%</b>
TNMZZYK6JLV6	CDP 10J 08/01/2024	8,99	ATB	1	499 003,599	499 301,997	4,49%
TNXOVQVJPV44	CDP 20J 02/01/2024	9,00	BTE	1	498 009,950	499 900,024	4,49%
TNDJ9XBWK4H7	CDP 20J 04/01/2024	9,00	TSB	1	498 009,950	499 700,224	4,49%
TNIV81KKWOJ7	CDP 20J 17/01/2024	9,30	AB	1	497 943,956	498 353,472	4,48%
TNM64083DZS3	CDP 20J 08/01/2024	9,60	BTL	1	497877,984	499148,483	4,49%

### AC2-A-2 Pension livrée :

Désignation	Taux	Banque	Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif Net
<b>Pension livrée</b>				<b>750 000,000</b>	<b>758 355,555</b>	<b>6,82%</b>
Prise en pension 500 BTA 7,20% Février 2027 61J-10/01/2024	10%	BTL	10/11/2023	500 000,000	507 222,222	4,56%
Prise en pension 2500 EMP NAT 2023 T3 CB TF 28J-12/01/2024	9,60%	BTL	15/12/2023	250 000,000	251 133,333	2,26%

### AC2-B Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31/12/2023 se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Disponibilités	1 440 702,134	37 131,523
Sommes à régler	-9 899,229	0,000
Sommes à l'encaissement	42 719,326	0,000
<b>Total général</b>	<b>1 473 522,231</b>	<b>37 131,523</b>

### **AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION**

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Autres débiteurs	14 589,321	0,020
Etat retenue à la source	0,000	3 842,316
Rémunérations compte en banque	2 408,534	389,142
<b>Total des créances d'exploitation</b>	<b>16 997,855</b>	<b>4 231,478</b>

### **PA1 : OPERATEURS CREDITEURS**

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Rémunération du gestionnaire à payer	15 087,904	2 373,622
Rémunération du dépositaire à payer	1 516,007	2 999,409
Commission Clearing à payer	212,226	419,888
<b>Total des opérateurs créditeurs</b>	<b>16 816,137</b>	<b>5 792,919</b>

### **PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS**

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Honoraires CAC	2 988,939	2 780,004
Etat retenue à la source	159,054	129,199
Autres créditeurs (CMF)	873,056	0,000
<b>Total des autres créditeurs divers</b>	<b>4 021,049</b>	<b>2 909,203</b>

### **CP1 : CAPITAL**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

#### **Capital au 01/01/2023**

Montant en nominal	1 129 000,000
Nombre de parts	11 290
Nombre de porteurs de parts	128

#### **Souscriptions Réalisées**

Montant en nominal	10 133 400,000
Nombre de parts	101 334
Nombre de porteurs de parts Entrants	54

**Rachats Réalisés**

Montant en nominal	3 479 900,000
Nombre de parts	34 799
Nombre de porteurs de parts Sortants	10

**Capital au 31/12/2023**

Capital	8 024 445,212
Montant en nominal	7 782 500,000
Sommes non distribuables	241 945,212
Nombre de parts	77 825
Nombre de porteurs de parts	172

Les sommes non distribuables au 31/12/2023 se présentent comme suit :

<b>Sommes Non Distribuables</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	5 077,839	-1 055,324
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	13 793,947	7 816,261
Frais de négociation de titres	- 992,084	0,000
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	36 240,482	21960,877
Régularisation des sommes non distribuables	187 825,028	7 518,668
<b>Total général</b>	<b>241 945,212</b>	<b>36 240,482</b>

**CP2 : Sommes distribuables**

La rubrique « Sommes distribuables » se détaille comme suit :

<b>Sommes Distribuables</b>	<b>Au 31/12/2023</b>	<b>Au 31/12/2022</b>
Résultat Distribuable de l'exercice	321 698,486	32 816,109
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	344 010,814	7 144,936
Résultats Distribuables des exercices antérieurs	353 092,295	242 960,989
Régularisations des résultats distribuables des exercices antérieurs	2 080 920,456	70 170,261
<b>Total général</b>	<b>3 099 722,051</b>	<b>353 092,295</b>

**PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

La rubrique « revenus du portefeuille titres » se détaille comme suit :

<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>Du 01/01/2023</b>	<b>Du 01/01/2022</b>
	<b>Au 31/12/2023</b>	<b>Au 31/12/2022</b>
Dividendes	0,000	0,000
Revenus Des obligations de sociétés	2 438,180	6 296,761
Revenus Des Emprunts d'Etat	71 702,012	37 469,675
<b>Total général</b>	<b>74 140,192</b>	<b>43 766,436</b>



## **PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES**

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>Du 01/01/2023 Au 31/12/2023</b>	<b>Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</b>
Revenus des Certificats de Dépôt	11 533,873	0,000
Revenus des comptes de Dépôt	4 810,776	4 539,407
Revenus des prises en pension livrée	276 928,325	5 226,929
<b>Total général</b>	<b>293 272,974</b>	<b>9 766,336</b>

## **CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>Du 01/01/2023 Au 31/12/2023</b>	<b>Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</b>
Rémunération du gestionnaire	33 077,460	8 798,949
Commission de clearing	832,933	832,932
Commission de dépôt	5 949,918	5 949,916
Remboursement Commission de dépôt (2022) (*)	(5 949,922)	0,000
<b>Total général</b>	<b>33 910,389</b>	<b>15 581,797</b>

(\*) Au cours de l'exercice 2023, le dépositaire du Fonds MCP SAFE a pris en charge la commission de dépôt dudit fonds au titre de l'exercice 2022.

## **CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01/01/2023 Au 31/12/2023</b>	<b>Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</b>
Redevance CMF	4 905,866	1 232,356
Rémunération CAC	3 822,684	2 689,490
Prise en charge Rémunération CAC 2022 par le gestionnaire (*)	(3 613,749)	0,000
Impôts & taxes & versement assimilés	203,600	96,600
Services bancaires & assimilés	6 120,792	883,532
Publicité & publications	342,223	198,460
Autres charges d'exploitation	22,875	34,428
<b>Total général</b>	<b>11 804,291</b>	<b>5 134,866</b>

(\*) Au cours de l'exercice 2023, le gestionnaire du Fonds MCP SAFE a pris en charge les honoraires du commissaire aux comptes dudit fonds relatifs à l'exercice 2022.

## Note 5 : Autres notes aux Etats financiers

### 5.1 Données par part et ratios pertinents :

<b>Donnée par part</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Revenus des Placements	4,721	4,742	6,958	7,243	6,504
Charges de Gestion des placements	-0,436	-1,380	-1,852	-1,627	-1,357
<b>Revenu net des placements</b>	<b>4,285</b>	<b>3,361</b>	<b>5,107</b>	<b>5,616</b>	<b>5,147</b>
Autres Charges d'exploitation	-0,152	-0,455	-0,594	-0,504	-0,377
Autres Produits d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat d'Exploitation (1)</b>	<b>4,134</b>	<b>2,907</b>	<b>4,513</b>	<b>5,112</b>	<b>4,770</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	4,420	0,633	-0,713	-0,901	-0,485
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>8,554</b>	<b>3,540</b>	<b>3,800</b>	<b>4,211</b>	<b>4,285</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-4,420	-6,330	0,713	0,901	0,485
Variation des +/- Values potentielles sur titres	0,065	-0,093	-0,469	0,309	0,349
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	0,177	0,692	0,972	0,183	0,196
Frais de négociation de titres	-0,013	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>+/- Values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,230</b>	<b>0,599</b>	<b>0,503</b>	<b>0,492</b>	<b>0,546</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>4,363</b>	<b>3,505</b>	<b>5,016</b>	<b>5,604</b>	<b>5,316</b>
Droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,230</b>	<b>0,599</b>	<b>0,503</b>	<b>0,492</b>	<b>0,546</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,331	0,104	-0,079	-0,083	-0,060
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,101</b>	<b>0,703</b>	<b>0,424</b>	<b>0,409</b>	<b>0,486</b>
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Valeur liquidative</b>	<b>142,938</b>	<b>134,485</b>	<b>130,242</b>	<b>126,017</b>	<b>121,397</b>

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	0,54%	1,17%	1,21%	1,12%	0,92%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	0,19%	0,39%	0,39%	0,35%	0,26%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	5,09%	2,47%	3,28%	3,52%	3,24%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>6 321 340</b>	<b>1 329 717</b>	<b>1 339 625</b>	<b>1 772 487</b>	<b>2 435 683</b>

## **5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

### ***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de MCP SAFE FUND a été confiée à MCP intermédiaire en bourse. En rémunération des services de gestion et de promotion du FCP, MCP perçoit une commission de gestion de 0,6% HT l'an de l'actif net. Cette rémunération, décomptée jour par jour est payée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette rémunération, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dans le cas d'une performance positive supérieure à un taux de rendement minimal exigé égal au TMM+ 0.5%. Cette commission, qui est de 15% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le taux de rendement minimal exigé.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative. Une provision ou le cas échéant une reprise de provision en cas de sous performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

### ***Rémunération du dépositaire :***

La fonction de dépositaire a été confiée à l'Amen Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0.16% HT par an de l'Actif Net avec un minimum de 5000 dinars HT par an à partir de la 3<sup>ème</sup> année de vie du fond. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est payée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette commission de dépôt, Amen Bank perçoit une commission de clearing égale à 700 dinars HT par an.

## **Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.